

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE DE RENNES ET SA NOUVELLE FONCTION D'ACTEUR DU DÉBAT MÉTROPOLITAIN



Étude d'une mise en mouvement

Jeanne GUILLAUME

PROMOTION 2017-2018

Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Rennes 1
7 place Hoche 35065 Rennes Cedex – 02 23 23 35 45

AUDIAR - Conseil de développement de la métropole de Rennes
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz 35207 Rennes Cedex 2 – 02 99 01 85 15

Master 2 Economie, conseil et gestion publique
Spécialité : Analyse de Projets et Développement Durable

M. Michel RENAULT - Tuteur universitaire
Maître de conférences de la faculté des Sciences Economiques de
l'Université de Rennes I

Mme Odile CASTEL - Membre du jury
Maître de conférences de la faculté des Sciences Economiques de
l'Université de Rennes I

Sommaire

Table des annexes	5
Table des illustrations.....	6
Remerciements	7
Déroulement du stage.....	8
Résumé.....	9
Mots clés	9
Cartes géographiques.....	10
Liste des sigles	12
Introduction.....	13
Partie I: Le Codev et sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain	19
Chapitre I : Les conseils de développement : des instances de démocratie participative uniques en leur genre	20
1. La démocratie participative comme une réponse aux déficits du processus d'élaboration des politiques	20
1.1. La démocratie dans le processus d'élaboration des politiques	20
1.2. Les déficits démocratiques	23
1.3. La participation et la démocratie participative	24
1.4. Les autres formes de démocraties	26
2. Une origine commune des conseils de développement ouvrant à une grande diversité. 27	
2.1. L'origine des conseils de développement	28
2.2. Une diversité induite par la souplesse du cadre juridique	29
Chapitre II : Le Codev : une assemblée légitime pour être acteur du débat métropolitain	32
1. Véritable instance de participation et de dialogue à l'échelle de la métropole de Rennes 32	
1.1. Du CODESPAR au Codev	33
1.2. Une assemblée plénière plurielle et transverse.....	33
1.3. Des méthodes de travail diversifiées	34
1.4. Une instance indépendante en lien avec Rennes Métropole	35
2. De l'éclairage des politiques publiques à l'animation du débat métropolitain : introduction d'une nouvelle fonction	36
2.1. Deux missions complémentaires.....	36
2.2. Une mission ayant la vocation d'une fonction	37
3. « Données et territoire » : reflet d'un enjeu majeur pour la métropole de Rennes.....	38
3.1. La métropole de Rennes : un territoire pionnier et innovant autour des données..	38

3.2.	Un choix en lien avec le SPMD	39
3.3.	Les données : terme abstrait aux contours flous	39
Chapitre III : Le débat : un processus en double tension permanente		42
1.	Débattre : un exercice à multiples facettes.....	42
1.1.	Le débat métropolitain comme débat sauvage apprivoisé.....	42
1.2.	Débat métropolitain versus débat public.....	44
2.	Le processus du débat public : entre participation et délibération	45
2.1.	Un processus articulé en deux épreuves.....	45
2.2.	Participation-moyen et participation-but	47
2.3.	La délibération : un principe en tension.....	48
3.	Les critères procéduraux	50
Partie II : La mise en mouvement du Codev : de l'acculturation à la mise en débat		58
Chapitre I : Les prémices		60
1.	L'acculturation : un préalable indispensable.....	60
1.1.	Les raisons de ce préalable.....	60
1.2.	L'acculturation de l'équipe technique et des co-pilotes	62
2.	La mise en débat : une volonté forte du Codev	64
2.1.	Les modalités d'animation du débat métropolitain.....	64
2.2.	Des contours qui se dessinent peu à peu.....	65
2.3.	Des cibles d'acteurs progressives.....	65
2.4.	Des objectifs qui se précisent.....	66
2.5.	Un lancement officiel avec les membres du Codev	67
Chapitre II : Les membres du Codev : acteurs mobilisés en priorité.....		71
1.	Une phase d'acculturation des membres en plusieurs étapes	71
1.1.	La séance plénière de lancement.....	72
1.2.	Un questionnaire sur mesure	73
1.3.	Des résultats analysés par un spécialiste de la donnée	74
2.	L'amorce de la mise en débat	79
2.1.	Une analyse amenant au débat.....	80
2.2.	Des cibles qui évoluent.....	81
2.3.	Des échanges poursuivis autour de la feuille de route	82
Chapitre III : Les organisations du territoire : un premier élargissement		84
1.	Une acculturation de l'équipe technique préparatoire à une mise en action	84
1.1.	Une feuille de route en cours d'ajustement.....	85
1.2.	La rencontre des acteurs clés du territoire	85

2.	« Les données dans nos activités, comment les apprivoiser ? » : une rencontre articulée autour de l'acculturation et la mise en débat des organisations du territoire	87
2.1.	« Des pitches pour nous éclairer » ou l'acculturation des participants	87
2.2.	« Des ateliers pour creuser » ou la mise en débat des acteurs.....	93
2.3.	Les aspects organisationnels de la rencontre	95
2.4.	Le bilan de l'événement	96
Chapitre IV : Vers un débat métropolitain		100
1.	Le lien entre le débat métropolitain et le SPMD	100
1.1.	Des échanges techniques pour ouvrir le champ	100
1.2.	Les membres du Codev intégrés à la réflexion.....	102
1.3.	Des suites en suspens.....	102
2.	La perspective d'un événement avec Rennes Métropole	103
2.1.	Une acculturation de l'équipe technique en perpétuelle évolution	103
2.2.	Le partenariat et ses évolutions	104
2.3.	La convention annuelle des élus	105
Partie III : Objectivation et mise en perspective de la mise en mouvement du Codev		112
Chapitre I : Objectivation par une analyse externe et interne du Codev.....		113
1.	Le contexte d'action du Codev	113
1.1.	Les limites de l'article de loi	113
1.2.	Les relations avec Rennes Métropole : un partenariat à clarifier et optimiser.....	114
1.3.	Des retours de la part de la métropole à rendre systématiques	115
1.4.	Une sollicitation en lien avec un Service Public	116
1.5.	La métropole de Rennes : un territoire aux acteurs déjà dynamiques	117
2.	Le fonctionnement interne du Codev	118
2.1.	Des membres à faire passer du strapontin au devant de la scène	118
2.2.	La participation du groupe d'appui	120
2.3.	Une implication à lisser	121
2.4.	Une appropriation difficile des enjeux du débat.....	121
Chapitre II : Retour sur la mise en mouvement du Codev et mise en perspective.....		124
1.	La mise en mouvement du Codev	124
1.1.	Une attention portée davantage sur le sujet des données que vers le processus du débat	124
1.2.	Acculturation et mise en débat : différenciation ou hybridation ?.....	125
1.3.	Le délicat cadrage de l'objet du débat	126
1.4.	Une mise en action ralentie.....	127
1.5.	... puis une accélération significative.....	128

2. Les suites d'une progression par cercles d'acteurs	129
2.1. Le choix du public	129
2.2. Un débat à pousser en interne des organisations membres	130
2.3. La place des élus	131
Conclusion générale	137
Bibliographie.....	14141
ANNEXES.....	143

Table des annexes

Annexe 1 : Termes de référence du stage.....	144
Annexe 2 : Description de dispositifs de démocratie participative.....	145
Annexe 3 : Synthèse des lois Voynet, MAPTAM et NOTRe relativement aux conseils de développement	147
Annexe 4 : Rapport de délibération de Rennes Métropole du 1 ^{er} décembre 2016.....	149
Annexe 5 : Liste des membres du Codev en 2018.....	153
Annexe 6 : Lettre de saisine de Rennes Métropole	156
Annexe 7 : Informations relatives au SPMD.....	158
Annexe 8 : Les data de la Ville Intelligente.....	159
Annexe 9 : Revue de presse « Données » présentée en séance plénière Codev le 5 avril 2018	162
Annexe 10 : Commentaires de la revue de presse.....	169
Annexe 11 : Questionnaire sur la donnée à l'intention des membres du Codev.....	170
Annexe 12 : Résultats complets du questionnaire.....	175
Annexe 13 : Compte-rendu de la séance plénière Codev du 30 mai 2018	183
Annexe 14 : Fiche rencontre acteur - Adrien Pavie	186
Annexe 15 : Fiche rencontre acteur - FDLN.....	187
Annexe 16 : Fiche rencontre acteur -	188
Annexe 17 : Fiche rencontre acteur –	189
Annexe 18 : Fiche rencontre acteur - GULLIVER	190
Annexe 19 : Fiche rencontre acteur - SUNDIATA	191
Annexe 20 : Résumé des pitches en 3 mots-clés	192
Annexe 21 : Méthodologie des ateliers.....	193
Annexe 22 : Restitution des ateliers.....	194
Annexe 23 : Dépliant de la rencontre du 4 juillet 2018.....	199
Annexe 24 : Cible « Notre connaissance des données »	201
Annexe 25 : Questionnaire de satisfaction de la rencontre du 4 juillet.....	203
Annexe 26 : Résultats du questionnaire de satisfaction	204

Table des illustrations

Figure 1 : Situation du territoire de la métropole de Rennes en Ille et Vilaine.....	10
Figure 2 : Le territoire de la métropole de Rennes	11
Figure 3 : Processus minimal d'élaboration des politiques.....	22
Figure 4 : Position des déficits démocratiques dans le processus d'élaboration des politiques	23
Figure 5 : Vision schématique des différentes déclinaisons de la démocratie	27
Figure 6 : Positionnement du débat métropolitain en tant que débat sauvage apprivoisé	44
Figure 7 : Schéma du processus de débat public	46
Figure 8 : Différenciation des participation-moyen et participation-but et positionnement du débat « Données et territoire »	48
Figure 9 : Explication des tensions au sein de la délibération et positionnement du débat « Données et territoire »	49
Figure 10 : Critères procéduraux des dimensions participatives et délibératives du débat public	50
Figure 11 : Indicateurs de moyens et de résultats en fonction des objectifs et critères procéduraux de participation et de délibération	52
Figure 12 : Vision de la progression du Codev au cours du débat métropolitain de 2018 à 2019	59
Figure 13 : Cibles du débat métropolitain « Données et territoire »	66
Figure 14 : Evolution des cercles d'acteurs visés par le Codev	68
Figure 15 : Positionnement du Codev dans sa progression envisagée : 1 ^{er} cercle des membres Codev	71
Figure 16 : Structuration du questionnaire « La données, qu'en est-il pour vous ? »	73
Figure 17 : Résultats de l'enquête à la question n°3.....	75
Figure 18 : Résultats de l'enquête à la première partie de la question n°4.....	76
Figure 19 : Résultats de l'enquête à la seconde partie de la question n°4	77
Figure 20 : Résultats de l'enquête à la question n°7.....	78
Figure 21 : Résultats de l'enquête à la question n°13.....	79
Figure 22 : Positionnement du Codev dans sa progression envisagée : 2 ^{ème} cercle des élus locaux....	81
Figure 23 : Nouvelle progression de cercles d'acteurs envisagée par le Codev.....	82
Figure 24 : Positionnement du Codev dans sa nouvelle progression : 2 ^{ème} cercle des acteurs du territoire	84
Figure 25 : Positionnement du Codev dans sa progression : 3 ^{ème} cercle des élus locaux.....	106
Figure 26 : Futur positionnement du Codev dans sa progression actuellement envisagée : 4 ^{ème} cercle du grand public.....	110
Figure 27 : Fonctionnement du SPMD autour de ses quatre thématiques de données et sa gouvernance ouverte	158
Figure 28 : Cible remplie par les participants.....	202

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à l'ensemble des salariés de l'AUDIAR, pour leur accueil et leur ouverture d'esprit, pour les moments de convivialité que nous avons partagés, qui ont fait de ces six mois passés à leurs côtés une expérience très agréable au quotidien.

Je remercie chaleureusement l'équipe technique du Codev :

Merci à Céline pour cette véritable collaboration, basée sur la confiance, le dialogue, l'implication et le partage d'idées, tout en sérénité.

Merci à Gaëlle pour m'avoir réellement impliquée dans les activités du Codev, pour l'attention qu'elle a portée sur mes travaux et pour nos discussions (sur les conseils de développement, la participation citoyenne, le débat, le Codev, ...) qui ont nourri mes réflexions et mon mémoire.

Merci à Isabelle, notre « couteau suisse », pour son aide pratique et technique, et surtout pour sa grande disponibilité et sa générosité, qui ont facilité de nombreuses fois ma mission.

Un grand merci également à toutes les personnes que j'ai rencontrées au cours de mon stage et qui ont contribué à la conduite de ma mission ou à mon mémoire. Je pense particulièrement aux deux co-pilotes du projet que sont Eric Avenel et Alain Charraud et, entre autres, à tous les membres du Codev, notamment ceux du groupe d'appui « Données et territoire », aux membres du réseau breton des conseils de développement, aux agents de Rennes Métropole, à Simon Chignard, ...

Je remercie vivement Michel Renault, mon tuteur universitaire, pour sa disponibilité et sa réactivité lors de nos échanges, et pour m'avoir amenée à me questionner en profondeur sur la finalité et l'utilité de ce débat métropolitain. Ses cours et les lectures qu'il m'a conseillées ont apportées à ce mémoire un appui théorique de qualité et des outils de réflexion pertinents et riches, élargissant ainsi la portée de mon travail et de mon analyse au-delà de ce que j'avais initialement imaginé.

Ce mémoire me permet d'adresser une pensée toute particulière à ma famille ; mes parents, ma sœur et mon frère, qui ont toujours été, sont, et je le sais, seront toujours à mes côtés et me soutiendront dans mes décisions et mes projets, comme ceux de me réorienter d'un point de vue professionnel et de reprendre mes études.

Enfin, ce travail n'aurait pas eu la même saveur, en termes de vécu et de rendu, sans mon conjoint, mon partenaire de vie, qui m'accompagne, m'écoute et me conseille aussi bien pour des aspects professionnels que personnels de ma carrière, qui a pris un nouveau virage au cours de ce Master.

Déroulement du stage

Organisme d'accueil : AUDIAR : Agence d'Urbanisme de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

Service d'accueil : Conseil de développement de la métropole de Rennes – Codev

Lieu : Rennes - 3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz

Dates : du 19 mars au 14 septembre 2018 – 24 semaines

Interlocuteurs :

- Gaëlle Chapon : directrice du Codev
- Céline Rigourd : chargée de mission
- Isabelle Longeanie : assistante et chargée de communication
- Alain Charraud : co-pilote sur le débat « Données et territoire » - président du Codev et membre en tant que personne qualifiée
- Eric Avenel : co-pilote sur le débat « Données et territoire » - membre du Codev en tant que représentant de l'Université de Rennes 1

Thème : Animation du débat métropolitain autour des données

Missions et activités : se référer à l'Annexe 1

Résumé

Pour la première fois depuis son installation en mars 2017, le conseil de développement de la métropole de Rennes est invité par Rennes Métropole à concrétiser sa deuxième mission principale d'être acteur du débat métropolitain sur le thème « Données et territoire ». Ce projet est donc une opportunité pour le Codev à la fois de travailler sur un nouveau sujet et de développer une nouvelle mission, qui a la vocation d'une fonction pour le conseil.

Suivant son ambition de veiller et de contribuer à l'organisation d'un véritable débat sur la donnée et le territoire, la feuille de route du Codev a été structurée suivant des étapes successives de mobilisation de cercles d'acteurs de plus en plus élargis. D'abord ses membres, ressource première du conseil, puis les organisations du territoire et les élus locaux pour finir avec un temps fort à destination du « grand public ». Sa progression s'articule systématiquement autour de deux phases complémentaires que sont l'acculturation des acteurs et leur mise en débat. Ce mémoire s'attache à étudier la démarche du Codev à travers le lancement et la mise en place de cette nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain, d'en expliciter les méthodes d'actions et d'en analyser le processus à travers des études théoriques. La mise en mouvement du Codev sera décrite à travers les deux cercles d'acteurs mobilisés jusqu'alors que sont ses membres et les organisations du territoire, et dans la perspective de la prochaine cible des élus métropolitains. Une analyse de cette mise en mouvement permettra de proposer des axes de progrès et une trame de réflexion pour le Codev, en amont des prochains débats métropolitains.

Mots clés

- Démocratie participative
- Conseil de développement
- Débat
- Métropole de Rennes
- Acculturation
- Participation
- Délibération
- Données

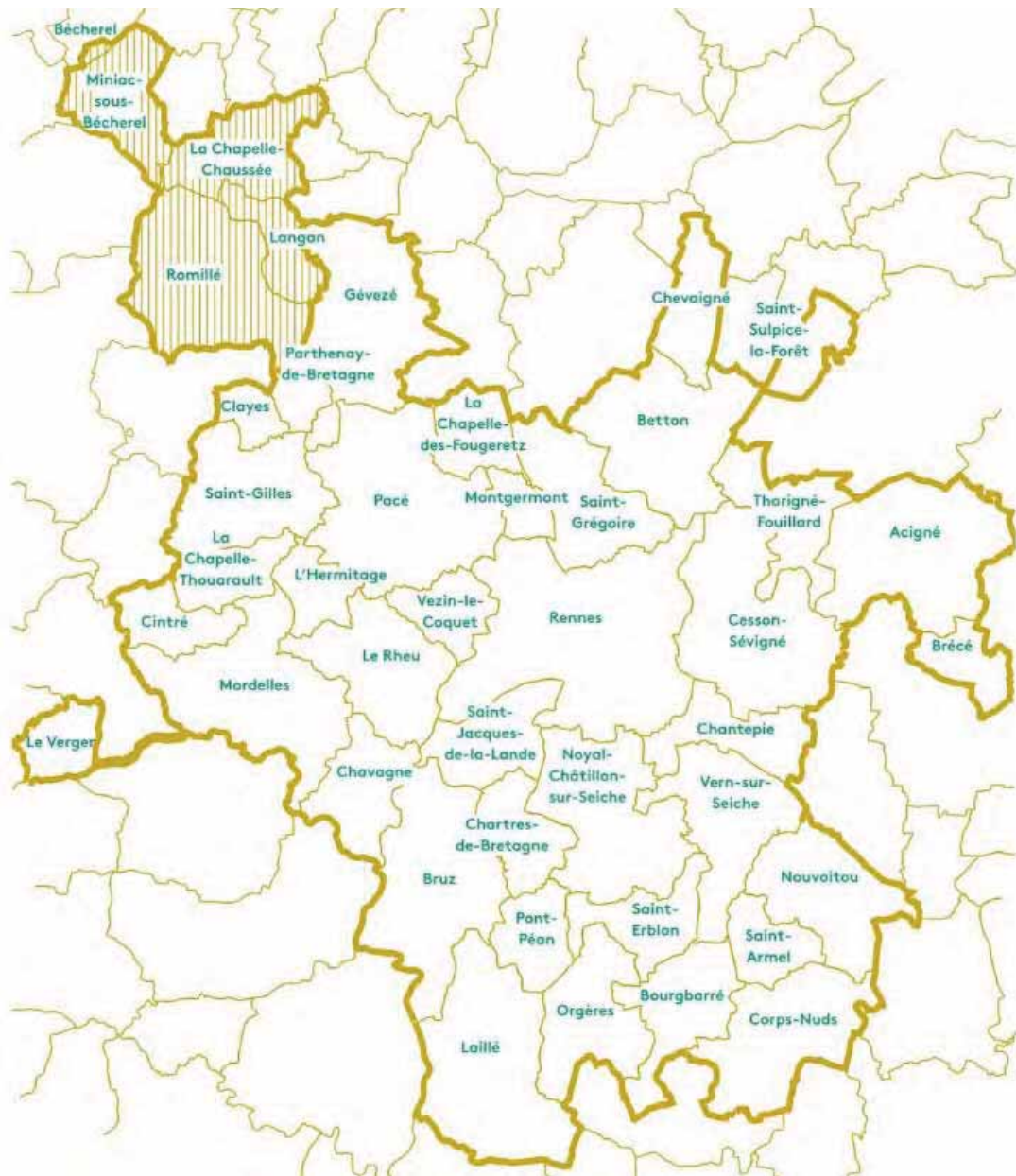
Cartes géographiques

Figure 1 : Situation du territoire de la métropole de Rennes en Ille et Vilaine



Source : Wikimedia Commons, *Localisation de l'EPCI Rennes Métropole en Ille-et-Vilaine*, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Localisation_EPCI_Rennes_M%C3%A9tropole_en_Ille-et-Vilaine,_France.svg?uselang=fr, 16/10/2018

Figure 2 : Le territoire de la métropole de Rennes



Source : Rennes Métropole, *Le projet de territoire*, http://www.nxtbook.fr/newpress/Ville-Rennes/Le_projet_de_territoire/index.php#/2, 16/10/2018, p. 7.

Liste des sigles

ATM : Association Trans Musicales

AUDIAR : Agence d'Urbanisme de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise

CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CODESPAR : COncil de Développement Economique et Social du PAys et de la métropole de Rennes

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FDLN : Festival Des Libertés Numériques

FING : Fondation Internet Nouvelle Génération

IA : Intelligence Artificielle

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles RGPD :

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

Règlement Général sur la Protection des Données

SPMD : Service Public Métropolitain de la Donnée

Introduction

« Le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique. » ¹ Ainsi, forces de propositions et attachés à la construction collective, les conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales ². Pour ce faire, ces dispositifs de démocratie participative uniques en leur genre, sont consultés ou émettent des propositions sur les orientations majeures des politiques publiques locales. A l'échelle de la métropole de Rennes, il s'agit du Codev ³. Il mobilise et croise des expertises diversifiées, dans le but de contribuer au développement durable du territoire et à l'intérêt collectif de ses habitants.

Lors de son installation en mars 2017, cette instance de concertation, de participation et de dialogue du territoire a été dotée, en plus de sa mission historique d'éclairage des politiques publiques métropolitaines, d'une nouvelle mission d'acteur du débat métropolitain. Elle consiste à nourrir et à animer le débat public sur les enjeux du territoire de la métropole de Rennes. Début 2018, le Codev a été invité par Rennes Métropole à concrétiser cette nouvelle mission sur la première thématique « Données et territoire ». Le numérique et les données, marqueurs forts du territoire de la métropole de Rennes, sont par ailleurs pour la collectivité un enjeu au cœur des transitions économique et sociétale, des nouveaux usages et des services de demain.

Pour le Codev, le débat métropolitain « Données et territoire » est une double opportunité ; à la fois de découvrir et d'approfondir un nouveau sujet, qui plus est actuel, riche, source d'innovation et lié au territoire, et aussi de développer une nouvelle mission. Dans le cadre de son rôle d'éclairage des politiques publiques, cette mission constitue par ailleurs une véritable méthode d'action. En effet, cet outil a été mis en avant lors de l'installation du Codev pour que ses membres, pour la plupart alors anciens membres du CODESPAR ⁴, s'en emparent, également dans le but d'ouvrir le champ des politiques publiques métropolitaines à des thématiques plus globales et pour légitimer le Codev à solliciter directement le citoyen. A terme, l'idée du Codev est que le débat métropolitain ne soit plus une mission à part entière mais bien une pratique avérée et maîtrisée du point de vue de

¹ A. FUNG, *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, Télescope volume 17 numéro 1, Observatoire de l'administration publique, Québec, 2011, p. 1.

² Coordination Nationale des Conseils de Développement, *Les conseils de développement*, <http://www.conseils-de-developpement.fr/les-conseils-de-developpement/>, 17/07/2018.

³ Nom d'usage du conseil de développement de la métropole de Rennes et utilisé en tant que tel tout au long de ce mémoire.

⁴ Conseil de Développement Economique et Social du PAys et de la métropole de Rennes.

ses membres, de ses partenaires extérieurs et de la collectivité. Dans ce sens il s'agit davantage d'une nouvelle fonction que d'une nouvelle mission.

La problématique du mémoire

Ainsi, ce mémoire s'attache à étudier la démarche du Codev à travers le lancement et la mise en place de cette nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain, d'en expliciter les méthodes d'actions théoriques et pratiques. L'objet de l'étude est donc de répondre à la problématique :

[Comment le conseil de développement de la métropole de Rennes se met-il en mouvement pour concrétiser sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain ?](#)

Le cadre de ce mémoire s'inscrit dans une phase de démarrage d'un processus et de la réflexion associée, la problématique ne peut donc pas être abordée directement par la notion de concrétisation. Parler uniquement de phase préliminaire ne serait pas non plus opportun car l'objectif du Codev est bien d'organiser rapidement une première rencontre-débat et par là-même de se mettre en action, d'où la présence par ailleurs du terme concrétiser. J'aurais également pu entrer dans le sujet par les prémices ou le démarrage de cette nouvelle fonction. Or il ne s'agit pas d'un commencement ex-nihilo. L'historique du Codev et son évolution doivent bien être pris en compte pour comprendre les tenants et aboutissants de cette nouvelle mission. La notion de « mise en mouvement » me semble bien caractériser toutes les réflexions préalables autour des mécanismes du débat, de la posture d'acteur du débat métropolitain et de ses enjeux sur le long terme. Elle représente aussi de manière plus profonde, les ajustements de postures réalisés, en cours ou à impulser par l'équipe technique et les membres du Codev, pour transformer cette mission en fonction à part entière du Codev.

Les contours du mémoire

La thématique « Données et territoire » constituant un support au lancement du premier débat du Codev, elle n'y est pas abordée en détail mais bien toujours évoquée en lien avec les actions du conseil. L'idée ainsi est de rendre la présente étude transposable à de futures thématiques. Le début de l'ouvrage se limite donc à éclaircir les contours du sujet des données et à montrer par ailleurs que

leurs composantes étant interdépendantes, entremêlées et s'influençant réciproquement, leur réalité est complexe ⁵.

Bien que comportant de nombreuses similitudes avec la procédure institutionnelle de débat public, le débat métropolitain en est différent. Il convient donc de ne pas confondre ces deux expériences. Malgré cela, leurs points de ressemblances permettent de transposer certaines analyses du processus du débat public à celui du débat métropolitain. De nombreux points de ce mémoire sont basés sur cette méthode.

Ce débat métropolitain sur la thématique des données a démarré début 2018 et est envisagé jusqu'à fin 2019, ainsi les premières retombées des contributions du Codev peuvent difficilement être observées aujourd'hui. En effet, à ce stade, le processus de mise en débat n'est pas assez engagé ni mature pour pouvoir constater les éventuels impacts des actions engagées par le Codev. Et quand bien même, le recul ne serait pas suffisant pour être en capacité de les mesurer. Ainsi la présente étude s'attache à expliquer les réflexions du Codev et ses actions concrètes mises en œuvre, sans les évaluer.

La méthode d'action du Codev

Le Codev a pour ambition de veiller et de contribuer à l'organisation d'un véritable débat sur la donnée et le territoire. Pour ce faire, l'équipe technique et les deux membres co-pilotes sur ce projet ont structuré la feuille de route du Codev suivant des phases successives de mobilisation de cercles d'acteurs de plus en plus élargis. L'idée globale étant d'avoir une démarche ascendante partant des besoins et des attentes de la société civile.

Cœur du fonctionnement de cette instance et véritables représentants de la société civile organisée, les membres du Codev ont naturellement et en toute légitimité constitué le premier cercle. Les élus métropolitains et municipaux, acteurs de la donnée territoriale, devaient être intégrés dans un deuxième temps. La mission de débat impliquant une ouverture au-delà des membres du Codev, les acteurs du territoire (associations, entreprises, grandes écoles, ...) ont également été considérés comme public cible. Pour la fin de ce premier débat métropolitain, le Codev a prévu un grand temps fort de mise en visibilité et de partage avec les citoyens. Nous verrons au cours de ce mémoire que différents événements ont conduit à une modification de la progression initialement prévue par le Codev, mobilisant ainsi les organisations du territoire avant les élus locaux.

De plus, chaque étape de la mise en mouvement du Codev a comme point commun la volonté de débiter par une phase d'acculturation ⁶ au sujet des données. Cette phase est indispensable aux

⁵ S. CHIGNARD S., L.-D. BENYAYER, *Datanomics, les nouveaux business models des données*, FYP Editions, Paris, p. 145.

yeux du Codev et permet de mettre tous les participants au même niveau d'information pour ainsi faciliter leur compréhension mutuelle. Suivant la volonté majeure du Codev de susciter un débat participatif, elle est toujours suivie par une mise en action des participants sous forme de débat ⁷.

Le plan du mémoire

Pour permettre une meilleure compréhension des fondements de la démocratie participative, il m'a paru intéressant de commencer la première partie de mon mémoire à partir du processus d'élaboration des politiques dans le cadre d'une démocratie représentative, d'en décrire les étapes et les déficits démocratiques associés, pour pouvoir définir ensuite la démocratie participative comme une solution partielle à ces déficits. En outre, pour faciliter la compréhension des descriptions et objectivations liées à la mise en mouvement du Codev et en donner des clés d'analyses plus larges et plus globales, la suite de cette première partie est consacrée à dessiner les contours du contexte d'action. D'abord à l'échelle des conseils de développement en général, à travers le premier chapitre, et à celle du Codev plus particulièrement, à travers un second chapitre. Celui-ci introduit la nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain du Codev et son lancement sur le thème « Données et territoire ». Il me paraissait indispensable de clôturer cette description du contexte d'action en abordant l'exercice du débat en tant que tel. Ainsi, un troisième chapitre analyse le processus du débat public et sa double tension permanente, à la fois entre participation et délibération.

Je décris la méthode d'action du Codev dans la seconde partie du mémoire. Pour comprendre la manière dont elle s'est structurée et mise en place, je consacre le premier chapitre à cette phase préliminaire de réflexion. Les deux chapitres suivants portent chacun sur un cercle d'acteurs mobilisé, en commençant par le premier cercle des membres du Codev puis le second cercle des organisations du territoire. Pour le dernier chapitre, il m'a paru intéressant de retracer l'évolution des relations entre le Codev et Rennes Métropole tout au long de la mise en mouvement du conseil et dans la perspective de la mobilisation du 3^{ème} cercle des élus locaux.

Bien qu'il ne soit pas possible dans le contexte actuel de proposer une évaluation du débat métropolitain ou une mesure de ses effets et impacts, et même si ce n'est pas indispensable à l'éclairage de la présente problématique dans son entièreté, j'ai tout de même trouvé pertinent d'enrichir ce mémoire par une objectivation et une mise en perspective de la démarche du Codev.

⁶ La notion d'acculturation est à la base issue d'une approche sociologique et signifie « adaptation d'un individu ou d'un groupe à la culture environnante » (dictionnaire Larousse). Pour le Codev il s'agit d'une période de prise d'informations et de montée en compétences par rapport à un sujet en particulier. Le terme « acculturation » sera donc utilisé de cette manière dans l'ensemble de ce mémoire.

⁷ Cette phase peut également être désignée par le terme de « mise en débat ».

Pour cela, je me base entre autres sur des constats issus des réflexions internes au conseil et sur mes propres observations et analyses. L'ensemble de ces examens constitue la troisième partie du mémoire. Par soucis de lisibilité et pour distinguer les faits observés des analyses, je les ai rassemblés dans une seule partie, distincte des deux précédentes. Facilitant ainsi la proposition d'axes d'améliorations pour chaque point analysé, et leur mise en avant. Ces propositions ayant pour objectif d'interroger le Codev dans sa mise en mouvement, elles seront apportées sous forme de questions. Aux vues du contexte encore immature de l'étude et du caractère non bibliographique de certaines sources de l'analyse, je n'ai par ailleurs pas souhaité les tourner sous une forme affirmative. Ainsi, ces questionnements permettront au Codev de poser un regard différent, voire nouveau sur sa démarche. La trame de réflexion ainsi créée posera des bases pour faciliter le cadrage des débats métropolitains à venir. J'ai ainsi veillé à ce que ces jalons soient orientés vers le débat métropolitain dans sa forme pure, détachée de thématique.

Suivant cette démarche, j'ai consacré un premier chapitre à repositionner l'objet de l'étude dans son contexte global d'action, à travers une analyse à l'échelle externe puis interne au Codev. Dans le cadre de la problématique du mémoire, j'ai consacré un second chapitre à analyser la mise en mouvement effectuée par le Codev puis à la mettre en perspective.

Partie I :

Le Codev et sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain

« La notion de conseil de développement n'est pas une idée inédite. »⁸ Elle est l'aboutissement d'une longue histoire et repose sur des pratiques anciennes, plus ou moins formelles, mises en place dans des processus de développement local pour aider à la participation de différents acteurs, soit sur des thématiques spécifiques, soit sur l'élaboration d'une politique stratégique globale à l'échelle d'un territoire donné. Ainsi, ces instances ont pour mission d'éclairer les décisions politiques, prises au nom de l'intérêt général, par des avis construits et informés, et leur présence active auprès des élus enrichit de ce fait la démocratie représentative traditionnelle. Ce sont des lieux de discussion, des espaces de confrontation d'idées et de projets, faisant intervenir des représentants des secteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs et environnementaux.

Cette première partie s'attachera tout d'abord, à travers un premier chapitre, à décrire les instances de démocratie participatives que sont les conseils de développement, en montrant que leur mise en œuvre s'adapte aux contours de leur territoire de référence pour mieux le représenter. En préambule, la démocratie participe sera abordée et décrite comme une réponse aux déficits démocratiques du processus d'élaboration des politiques. L'attention du second chapitre sera portée sur le conseil de développement de la métropole de Rennes au travers notamment de sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain et sa première thématique « Données et territoire ». Le troisième et dernier chapitre sera consacré au débat et plus exactement à l'analyse du processus du débat public.

⁸ Accueil Conseils Développement-Info, *Un texte officiel sur les conseils de développement*, <http://www.developpement-local.info/Un-texte-officiel-sur-les-conseils-de-developpement.html>, 17/07/2018.

Chapitre I : Les conseils de développement : des instances de démocratie participative uniques en leur genre

La démocratie représentative est actuellement en place dans la plupart des gouvernements. Elle s'inscrit dans un processus d'élaboration des politiques qui comporte des déficits démocratiques marqués. Ainsi, les instances de démocratie participatives amènent le territoire à fonctionner sur des bases différentes, par la recherche de consensus entre les élus, les administrations et les acteurs économiques et associatifs⁹. Parmi elles, les conseils de développement, bien que n'étant pas des structures de mise en œuvre ni des organes officiels de décision, s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales¹⁰.

Ainsi, la première partie de ce chapitre explique les lacunes du processus d'élaboration des politiques et montre la manière dont les mécanismes démocratiques participatifs cherchent à les corriger. La seconde partie présente l'origine, le rôle et le fonctionnement des conseils de développement, et décrit les raisons qui ont conduit à une diversité importante dans leurs réalités de mise en œuvre.

1. La démocratie participative comme une réponse aux déficits du processus d'élaboration des politiques

« La politique représentative n'est jamais aussi efficace que quand une autre forme de démocratie plus vivante, plus critique, se déploie à l'extérieur des institutions »¹¹. Loïc Blondiaux¹²

1.1. La démocratie dans le processus d'élaboration des politiques

La démocratie ; « gouvernement du peuple, par le peuple, et pour le peuple »¹³, suppose étymologiquement l'identification des gouvernants et des gouvernés. Cependant, les premiers confrontés à la mise en œuvre pratique de la démocratie directe¹⁴ ont constaté que ce pouvoir

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Y. SOURISSEAU, *Civic Tech : la technologie au secours de la démocratie*, Ville intelligente, https://www.villeintelligente-mag.fr/Civic-Tech%C2%A0-la-technologie-au-secours-de-la-democratie_a426.html, 24/08/2018.

¹² Politologue et professeur de sciences politiques français. Ses recherches portent notamment sur la démocratie participative.

¹³ Article 2 de la Constitution Française de 1958.

¹⁴ La démocratie directe se caractérise par des procédures de consultation des citoyens qui créent une corrélation directe entre la prise de décision et cette consultation.

direct des citoyens est difficilement conciliable, en pratique, avec la complexification de la société, les modes de vie modernes (individualistes) ainsi qu'avec l'organisation socio-politique des institutions. Ainsi un système de représentation a été développé, permettant à chaque citoyen de participer indirectement à la vie politique par l'élection de représentants, qui en retour, exercent le pouvoir en leur nom et place. On parle alors communément de « démocratie représentative » ou « démocratie élective ». De ce fait, hormis les référendums décisionnaires, aucune responsabilité n'est exercée directement par les citoyens ; ce qui pose ainsi la question de la place des citoyens dans le processus de prise des décisions publiques et politiques ¹⁵.

En découlent les questions suivantes d'Archon Fung ¹⁶ : la prise de décision publique dans les démocraties modernes devrait-elle être organisée à travers des représentants des politiques sélectionnés au moyen d'élections périodiques ou de façon participative et délibérative ? Les citoyens ont-ils des préférences constantes et sont-ils bien documentés par rapport à ce sujet ? La communication entre les représentants et les électeurs amène-t-elle une connaissance mutuelle ? Les actions des représentants correspondent-elles aux préférences des citoyens ? Si toutes les réponses à ces questions sont affirmatives, alors les mécanismes démocratiques électoraux peuvent s'avérer suffisants. En revanche, il arrive que pour certaines questions ces conditions ne soient pas toutes réunies.

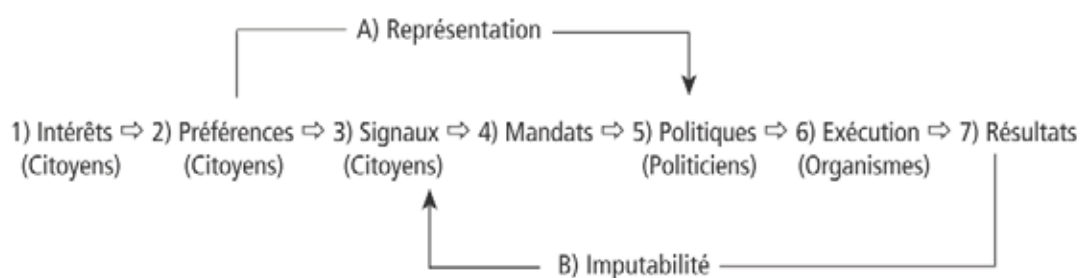
Il convient alors de considérer une vision schématique du processus de construction des politiques publiques qui rattache les intérêts des citoyens aux résultats de l'action du gouvernement (Figure 3). « Ce schéma, pouvant être appelé processus minimal d'élaboration des politiques, n'accorde aucune place à la participation directe du citoyen ni à la délibération. » ¹⁷

¹⁵ A. LE MENN, *De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale*, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, p. II.

¹⁶ A. FUNG, *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, Télescope volume 17 numéro 1, Observatoire de l'administration publique, Québec, 2011, p. 16.

¹⁷ *Ibid.*, p. 3.

Figure 3 : Processus minimal d'élaboration des politiques



Source : A. FUNG, *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, Télescope volume 17 numéro 1, Observatoire de l'administration publique, Québec, 2011, p. 3.

Ce schéma part des intérêts des citoyens (1). Ces individus développent des préférences par rapport aux options politiques qui défendraient leurs intérêts (2). Lors d'élections périodiques, ils transmettent ces préférences au gouvernement en votant pour les programmes politiques qui expriment le mieux leurs préférences (3). Cela est traduit dans des mandats (4) au cours desquels les personnes élues établissent des politiques (5). Les pouvoirs entre les fonctions législatives et exécutives étant séparés, des organismes administratifs sont chargés d'exécuter ces politiques (6), lesquelles produisent des résultats (7). Le but de cette démarche étant de servir et faire progresser les intérêts des citoyens situés à la base de ce processus (1) ¹⁸.

De plus, le système électoral est pensé pour créer deux dynamiques qui assurent l'intégrité du lien existant entre les intérêts des citoyens et les résultats politiques. Il s'agit de la représentation (A) (processus décrit ci-avant), et rétrospectivement, l'imputabilité (B) (en cas de résultats insatisfaisants, possibilité des citoyens de « punir » les élus en place en votant pour d'autres). Avec seulement une faible participation, ce double mécanisme peut former un gouvernement réceptif et juste, et ce, dès lors que sont présentes des circonstances favorables (élections compétitives, alternatives politiques controversées, partis politiques forts, programmes clairs, électorat informé, séparation suffisante entre l'État et l'économie, appareil de contrôle de l'État compétent). Par contre, en l'absence de ces conditions, « cette institution minimale des élections périodiques ne parvient pas à garantir un niveau de représentation politique et d'imputabilité qui rend un gouvernement réceptif » ¹⁹. C'est ce qu'Archon Fung ²⁰ appelle des déficits démocratiques.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

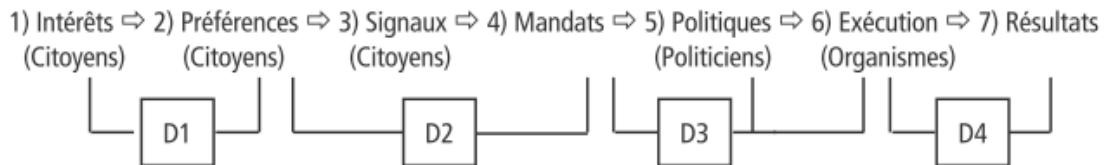
¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

1.2. Les déficits démocratiques

Il est possible de déterminer quatre difficultés ou déficits démocratiques qui empêchent les institutions électorales de rendre le gouvernement réceptif (Figure 4).

Figure 4 : Position des déficits démocratiques dans le processus d'élaboration des politiques



Source : A. FUNG, *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, Télescope volume 17 numéro 1, Observatoire de l'administration publique, Québec, 2011, p. 4.

Sur plusieurs questions d'intérêt public, les citoyens ont des préférences qui ne sont pas claires ou qui sont changeantes, sensibles à l'ajout de nouvelles informations (D1). Ainsi, les bases du processus sont extrêmement instables or « l'introduction de bêtises conduit à des bêtises »²¹. De plus, même lorsque les citoyens ont des préférences stables, les mécanismes électoraux fournissent tout de même des « signaux émoussés » aux hommes politiques (D2). La distance observée aujourd'hui entre les électeurs et les élus, et l'intervalle entre chaque élection conduisent à d'éventuelles incompréhensions. Or, des politiques qui méconnaissent leurs électeurs ne peuvent réussir à bien les représenter (D3). En outre, il se peut que les intérêts des gouvernants (et des administrateurs) diffèrent de ceux de la majorité des citoyens, et il n'est, en pratique, pas facile pour les citoyens de se servir des élections pour les contraindre à agir de manière à défendre les intérêts populaires. Ajoutons à cela une incapacité des gouvernants à surveiller et contrôler les appareils administratifs, et un suivi et une mesure difficiles des résultats. On arrive ainsi à la conclusion que les résultats attendus puissent ne pas être produits (D4)²².

Cette chaîne entre les intéressés (les citoyens), leurs agents (les élus et les administrateurs) et les résultats est longue et il arrive souvent que les quatre liens décrits précédemment soient parti-

²¹ *Ibid.*

²² M. RENAULT, *Gouvernance Locale et Enjeux Environnementaux. Des logiques d'action*, Université de Rennes 1, Master APDD, Rennes, 2017, p. 8-9.

culièrement faibles ²³. Mais les mécanismes démocratiques participatifs et délibératifs peuvent corriger ces lacunes, en permettant notamment d'approfondir la communication entre les électeurs et leurs représentants. Ainsi, certaines approches cherchent à améliorer la dynamique de la formation des préférences citoyennes, par la participation directe et la délibération ²⁴, pendant que d'autres tentent de rendre les représentants politiques plus réceptifs aux demandes des citoyens en leur en apportant un éclairage.

Nous verrons à travers les points suivants que les conseils de développement s'inscrivent dans cette deuxième approche. Ils favorisent les valeurs démocratiques comme la réceptivité de l'État, en cherchant notamment à combler les déficits démocratiques D2 et D3. Définis comme des instances de démocratie « participative », il convient maintenant d'aborder la notion de participation et ce qu'elle implique.

1.3. La participation et la démocratie participative

« La démocratie participative se définit par l'ambition politique de faire participer à la prise de décision l'ensemble de ceux qu'elle est susceptible d'affecter » ²⁵ Loïc Blondiaux

Mathias Galic ²⁶ définit la participation comme étant « un ensemble de démarches, potentiellement issues du haut comme du bas, des élus comme des citoyens, et dont les principes seraient d'aménager globalement le fonctionnement des institutions politiques et administratives afin d'associer au processus de prise de décision les intéressés (citoyens, administrés) ou leurs représentants ». Loïc Blondiaux voit cet ensemble de démarches comme « une construction collective d'un processus dans lequel on n'a pas affaire à un seul intérêt général (toujours du côté des institutions), mais à de multiples définitions de l'intérêt général qui se confrontent pour aboutir à un intérêt général reconnu par chacun » ²⁷. D'une façon générale la participation doit donc être envisagée et conçue comme un véritable projet global et non comme un « supplément d'âme » ou un passage obligé. « Construire ensemble des situations et des projets communs permet de

²³ De plus, les élections ne donnent pas à la population l'occasion de s'exprimer sur les nouvelles questions qui surviennent entre les campagnes électorales, ni sur celles qui manquent d'intérêt public, non plus sur les sujets importants qui ont été confiés à des administrateurs indépendants plutôt qu'aux élus.

²⁴ A. FUNG, *Ibid.*, p. 5.

²⁵ A. BOUZOUAID A., E. TOURNUS, *Démocratie locale et participation des habitants*, Conseil National des Villes, MUSE D.Territoires, Paris, 2012, p. 32.

²⁶ A. LE MENN, *De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale*, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, p. 14.

²⁷ Y. SOURISSEAU, *Civic Tech : la technologie au secours de la démocratie*, Ville intelligente, https://www.villeintelligente-mag.fr/Civic-Tech%C2%A0-la-technologie-au-secours-de-la-democratie_a426.html, 24/08/2018.

transformer une démocratie réduite trop souvent à des procédures de vote, en démocratie « en actes » »²⁸, amenant ainsi à la démocratie participative.

La démocratie participative renvoie à l'idée « d'une offre institutionnelle de participation adressée aux citoyens et qui vise à les associer d'une manière indirecte à la discussion des choix collectifs »²⁹. Il s'agit donc une forme d'institutionnalisation de la participation. Dans cette perspective, on parle bien d'un « complément à la démocratie représentative qui n'implique pas nécessairement une compétition des légitimités, ni une délégation du pouvoir de décision politique »³⁰.

Yves Sintomer³¹ regroupe les multiples objectifs de la démocratie participative en fonction de trois grands axes qu'il est possible de mettre en lien avec les déficits démocratiques explicités ci-avant (Figure 4). Il s'agit tout d'abord d'une action sur le lien social en favorisant la communication et la discussion entre différents groupes et individus. Cette action contribue à combler le déficit D1. Vient ensuite un développement de la démocratie grâce à une « mise en capacité » ou encapacitation des citoyens. Ce point passe par le déploiement d'une culture civique ou démocratique, l'encouragement de la politisation des problèmes et le renforcement de l'adhésion au système politique institutionnel et sa légitimité, pour ainsi tenter de combler le déficit D2. Le dernier axe est celui de l'amélioration de la gestion des services, via l'augmentation de la transparence de l'action publique et sa lisibilité par les usagers, cherchant ainsi à combler le déficit D4.

En outre, favoriser la participation pour la prise de décision publique amène de l'énergie, des ressources, des idées des citoyens et des parties prenantes qui peuvent ainsi diriger leur attention sur des problèmes publics complexes. Cela invite les citoyens à débattre entre eux et avec les représentants officiels pour résoudre des questions concrètes et urgentes³².

Il est cependant possible d'admettre le concept de « démocratie participative » semble de prime abord relever du pléonasme³³. En effet, « comment concevoir une démocratie, qui ne soit pas

²⁸ M. RENAULT, *Gouvernance Locale et Enjeux Environnementaux. Des logiques d'action*, Université de Rennes 1, Master APDD, Rennes, 2017, p. 19.

²⁹ A. LE MENN, *Ibid.*, p. III.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Y. SINTOMER, *Enjeux et attentes d'une démocratie participative*, Conseils de quartier, 2005, p. 137-141.

³² A. FUNG, *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, Télescope volume 17 numéro 1, Observatoire de l'administration publique, Québec, 2011, p. 15.

³³ A. LE MENN, *De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale*, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, p. 7.

participative ? »³⁴. Comme le souligne Yves Sintomer³⁵, « le choix des mots n'est pas neutre ». Une multitude d'autres concepts se sont donc développés autour de ces notions de démocratie et de participation. Afin d'élargir le champ de ce mémoire, je vous propose d'en expliciter un certain nombre.

1.4. Les autres formes de démocraties

Commençons avec la démocratie délibérative insufflée dans les années 1980. Ce concept renvoie à un idéal de gouvernement dans lequel la légitimité d'une décision repose, au-delà de l'élection, sur l'existence d'une discussion préalable, à laquelle devraient pouvoir participer tous ceux que la décision concerne³⁶. Poursuivons de manière plus anecdotique avec la ville de Kingersheim et son maire, Joseph Spiegel, qui se sont engagés dans une démarche qu'ils qualifient de démocratie-construction³⁷. Les dossiers politiques sont ainsi généralement initiés par la municipalité mais des habitants peuvent réclamer, par pétition, qu'un thème ou projet soit mis en débat³⁸.

La démocratie collaborative, quant à elle, sous-entend que les moyens dont disposent les citoyens pour réguler leur vie commune soient explicitement organisés. Un autre terme est également employé, et de manière plus répandue, pour décrire à peu près le même procédé : la démocratie liquide ou délégative. Il s'agit ici de recourir régulièrement à des consultations populaires, en permettant à chacun de transférer son vote à une personne qui pourrait avoir une meilleure expertise ou une pensée plus développée sur le sujet en question. Ainsi, les citoyens sont reconnus comme des experts pouvant interagir sur les décisions des élus, et la société civile collabore et contribue aux décisions³⁹. Prenant en compte toutes ces particularités, l'ensemble des déclinaisons démocratiques peuvent être regroupées sur un même schéma (Figure 5).

³⁴ A.-L. BRISSON, *La société civile au cœur des conseils de développement, le cas de cinq conseils de développement bretons*, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, p. 34.

³⁵ Y. SINTOMER, *Ibid.*, p. 140.

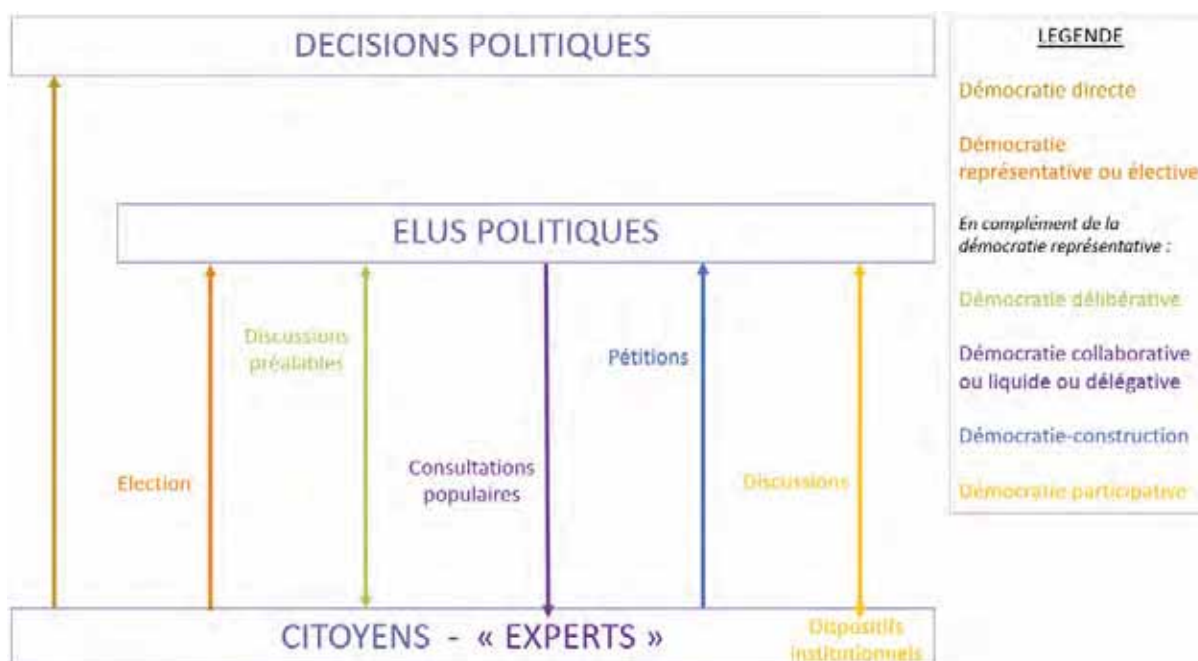
³⁶ A.-L. BRISSON, *Ibid.*, p. 34.

³⁷ Un concept expérimenté depuis 2004, puis formalisé dans une charte votée en 2015 par le conseil municipal de Kingersheim.

³⁸ L. BLANCHARD, *Kingersheim invente la « démocratie-construction »*, Caisse des dépôts des territoires, <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250281405584>, 25/07/2018.

³⁹ A.-L. BRISSON, *La société civile au cœur des conseils de développement, le cas de cinq conseils de développement bretons*, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, p. 36.

Figure 5 : Vision schématique des différentes déclinaisons de la démocratie



Source : J. GUILLAUME.

Ainsi, en parallèle de la démocratie participative, plusieurs autres types de démocraties existent en complément de la démocratie représentative. Cette parenthèse ayant été ouverte, refermons la pour en revenir à la démocratie participative. Définie comme une offre institutionnelle de participation, cette dernière est composée de différents dispositifs, allant du conseil de quartier à l'échelle du quartier, jusqu'au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) à l'échelle de la région. L'annexe n°2 reprend les caractéristiques principales de ces dispositifs en les synthétisant dans un tableau. A l'échelle de l'intercommunalité, on retrouve les conseils de développement.

2. Une origine commune des conseils de développement ouvrant à une grande diversité

Les conseils de développement sont chargés de contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire, et d'émettre des avis sur les documents de prospective et de planification. A ce titre, ils peuvent être saisis par les élus ou s'autosaisir sur tout autre sujet du territoire, s'offrant ainsi la capacité et la liberté de dépasser les frontières administratives et les échéances électorales⁴⁰. En effet, forces de propositions et attachés à la construction collective par

⁴⁰ *Ibid.*, p. 28.

le débat, les conseils de développement attachent une valeur forte à la vision prospective et apportent souvent une vision plus lointaine aux commandes initiales des saisines ⁴¹. La définition actuelle de leur rôle est l'aboutissement d'une succession de lois qu'il convient maintenant d'explicitier.

2.1. L'origine des conseils de développement

La mise en place d'un conseil de développement est une obligation législative. C'est la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT ou loi Voynet) de 1999 qui, en voulant renforcer le rôle des Pays, a impulsé leur création. Ces instances de démocratie participative étaient alors « composées de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs » ⁴². La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de 2014 a initié une restructuration des périmètres des conseils, que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venue compléter en 2015. Ainsi, en plus des échelles déjà existantes, les conseils de développement doivent être mis en place au sein des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou intercommunalité) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ⁴³. Pour plus d'informations, l'annexe n°3 synthétise dans un tableau les évolutions des caractéristiques des conseils à travers les lois Voynet, MAPTAM et NOTRe.

Conçus comme des éléments de cohésion géographique, culturelle, économique et sociale, les conseils de développement doivent s'appuyer sur les initiatives et la participation des acteurs locaux ⁴⁴. Ils représentent la société civile et sont libres de choisir leurs membres. Ainsi, la diversité des acteurs présents en leur sein permet de croiser les regards et d'apporter une analyse transversale aux thématiques traitées ⁴⁵. A ce propos, la loi NOTRe rappelle qu'aucun membre n'est rémunéré, et, en plus d'intégrer les acteurs environnementaux à la liste des membres possibles, elle précise que les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent pas en faire partie.

En outre, les conseils de développement s'organisent librement et n'ayant pas de statut prédéfini, ils peuvent, selon leur choix, constituer une association ou une structure informelle. Ainsi, l'Etat n'intervient pas dans la composition ni le fonctionnement des conseils, mais il se doit de veiller

⁴¹ *Ibid.*, p. 49.

⁴² Article 25 de la LOADDT.

⁴³ Article 88 de la loi NOTRe.

⁴⁴ Accueil Conseils Développement-Info, *Un texte officiel sur les conseils de développement*, <http://www.developpement-local.info/Un-texte-officiel-sur-les-conseils-de-developpement.html>, 17/07/2018.

⁴⁵ A.-L. BRISSON, *Ibid.*, p. 28.

aux conditions du bon exercice de leurs missions. On le voit, ce cadre juridique légitime les conseils de développement tout en gardant une certaine souplesse qui leur permet une grande marge de manœuvre.

2.2. Une diversité induite par la souplesse du cadre juridique

Les lois aux origines des conseils de développement permettent d'adapter les modes de fonctionnement au contexte local, sans imposer de modèle type susceptible de limiter la mobilisation et l'implication de la société civile. Ainsi, les dispositifs mis en place dans les différentes collectivités locales représentent des expériences très différentes que ce soit en termes de statut (associatif ou informel), d'échelle d'action (Pays, métropole, intercommunalité), de gouvernance et de fonctionnement (groupes de travail, commissions), de travaux (nombre et type de saisines et d'auto-saisines) ou même de moyens techniques (locaux, budget, nombre d'ETP (Equivalents Temps Plein)). Une des différences majeures se retrouve dans le nombre et le type de membres composant chaque conseil de développement. En effet, les citoyens ou élus peuvent être autorisés ou non à y siéger.

Certains conseils de développement considèrent que c'est le rôle des élus de s'adresser directement aux citoyens, ainsi tous ne ciblent donc pas le « grand public » et l'assument pleinement. C'est le cas par exemple du conseil de développement de la métropole de Nantes qui, volontairement, ne participe pas aux différents volets du Grand Débat organisé par la métropole. Par ailleurs, plusieurs conseils contribuent à l'animation du débat territorial sur les enjeux du territoire, sans pour autant considérer qu'il s'agisse de débat « grand public ». A l'opposé, d'autres conseils de développement, comme celui de Strasbourg ou bien encore de Plaine Commune, cherchent à mobiliser et à communiquer directement vers les citoyens. Ainsi, la cible des citoyens fait l'objet de questions récurrentes. Elle ouvre aussi plus largement la réflexion du rôle d'un conseil à cerner les attentes potentielles des citoyens en termes de participation au débat sur les politiques publiques. En outre, un certain nombre de conseils ont une part de citoyens ou de « personnes qualifiées » dans leur composition y compris à l'échelle de métropoles comme Bordeaux ou Lyon.

Concernant les élus, la question de leur adhésion fait apparaître deux opinions. La première est défavorable à cette idée par crainte d'une instrumentalisation, mais peut tout de même permettre leur participation à des séances de travail, sans voix délibérative, pour favoriser les échanges et garder une proximité des relations. La seconde opinion défend au contraire le principe de leur adhésion, la considérant comme un outil pour pallier à une éventuelle distance et favoriser un travail

en complémentarité ou bien encore une véritable confrontation des idées au sein du conseil ⁴⁶. Les conseils de développement du Pays de Redon et du Pays Centre Bretagne se placent par exemple du côté de ce deuxième point de vue.

Cette diversité des réalités de chaque dispositif est intéressante et riche pour les territoires. A l'échelle de la métropole de Rennes, le Codev et ses caractéristiques qui lui sont propres font également de cette assemblée un conseil de développement unique en son genre.

⁴⁶ Accueil Conseils Développement-Info, *Ibid.*

Conclusion Chapitre I

En impliquant les personnes directement intéressées au processus de prise de décision (citoyens, habitants, ...), les mécanismes participatifs contribuent à la construction d'un intérêt général et cherchent à combler les déficits démocratiques inscrits dans le processus d'élaboration des politiques. Ainsi, en complément de la démocratie représentative, la démocratie participative partage cette ambition. En effet, parmi les différents dispositifs que compte cette offre institutionnelle de participation, les conseils de développement, en éclairant les décisions politiques, participent pleinement à cette démarche à l'échelle de leur territoire de référence. Didier Retour et Eric Vatteville ⁴⁷ considèrent même plus globalement que la démarche des conseils de développement est emblématique d'un mouvement de fond en train de s'instaurer entre management public et management privé, et ouvre à la création d'un management territorial où toutes les parties prenantes peuvent être acteurs et prendre part aux décisions dont les conséquences directes et indirectes les concernent.

Différentes lois ont participé à leur création et à leurs évolutions, forgeant ainsi une origine commune aux conseils de développement, pour autant, la réalité des conseils est aujourd'hui très diversifiée. En effet, la souplesse des textes de loi permet une marge de manœuvre importante et nécessaire à leur adaptation au territoire. C'est donc en s'appuyant sur leur dynamisme et leurs capacités de dialogue intrinsèques que se définit l'organisation concrète du travail des conseils de développement et les relations qu'ils établissent, d'une part avec les responsables de communautés urbaines, d'agglomération et de pays, et d'autre part avec le territoire et la population ⁴⁸. Voyons comment cela se traduit à l'échelle de la métropole de Rennes.

⁴⁷ D. RETOUR, E. VATTEVILLE, *La combinaison des souverainetés locales : un enjeu managérial méconnu*, Revue Management & Avenir, Management Prospective Ed., Paris, n°11, 2007, p. 59.

⁴⁸ Coordination Nationale des Conseils de Développement, *Les conseils de développement*, <http://www.conseils-de-developpement.fr/les-conseils-de-developpement/>, 17/07/2018.

Chapitre II : Le Codev : une assemblée légitime pour être acteur du débat métropolitain

Le Codev, véritable instance de concertation, de participation et de dialogue, intervient sur le territoire de la métropole de Rennes. Ses missions sont d'éclairer les politiques publiques et, plus récemment, d'être acteur du débat métropolitain. Pour la première fois dans le cadre de cette nouvelle mission, Rennes Métropole sollicite le Codev sur la thématique « Données et territoire ».

Ce chapitre présentera tout d'abord les origines du conseil de développement de la métropole de Rennes, sa composition, ses méthodes de travail et son partenariat avec Rennes Métropole. Il développera ensuite ses deux missions en s'attardant sur sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain. Et finira par expliquer les raisons qui ont conduit au choix de la première thématique « Données et territoire », avec un éclairage sur son terme principalement constituant que sont les données.

1. Véritable instance de participation et de dialogue à l'échelle de la métropole de Rennes

Alain Charraud ⁴⁹, actuel président du conseil de développement de la métropole de Rennes, résume ainsi le positionnement et l'état d'esprit du Codev : « Au sein du Codev, nous ne sommes pas des lobbyistes, mais des bénévoles issus de mondes diversifiés. Nous souhaitons œuvrer positivement et de façon transversale pour le développement durable et harmonieux de la métropole. Enfin, entre les élus et les citoyens, nous avons à trouver notre place, en toute autonomie. Nous devons ainsi nous tenir sur une ligne de crête. D'un côté, les élus définissent et mettent en œuvre des politiques publiques. De l'autre, les citoyens bénéficient de ces politiques et font entendre leur voix à date fixe. Au milieu, et entre deux élections, pour remonter des citoyens vers les élus, on invoque souvent aujourd'hui une démocratie plus directe et plus participative ; on peut considérer que le Codev est le premier maillon de cette démocratie participative, celui de la société civile organisée ⁵⁰. »

⁴⁹ Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Projet stratégique 2017-2021*, Codev, Rennes, 2018, p. 3.

⁵⁰ Pour le Codev, le terme " société civile organisée " renvoie aux organisations représentant les citoyens. Elle diffère de la " société civile " qui désigne l'ensemble des citoyens concernés par un territoire, qu'il s'agisse d'organisations ou non.

1.1. Du CODESPAR au Codev

Le Codev trouve ses origines dans celles du CODESPAR. Historiquement le CODESPAR était le Comité de Développement Économique et Social pour l'Aménagement du Bassin d'emploi de Rennes. Beaucoup sollicité sur des questions liées à l'emploi, il était déjà impliqué dans des logiques de fonctionnement de conseil de développement. Ainsi, suite aux applications des lois Voynet et MAPTAM, ce comité a évolué en conseil de développement d'abord de l'agglomération et du Pays de Rennes, puis du Pays et de la métropole de Rennes. Il a ainsi été renommé Conseil de Développement Economique et Social du Pays et de la métropole de Rennes, permettant par ailleurs au sigle « CODESPAR » de perdurer ⁵¹.

Le CODESPAR était une instance de veille, de concertation et de préconisations sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux du bassin de vie de Rennes. Il représentait les acteurs de la société civile locale et formulait des contributions et avis sur les politiques publiques locales et les documents stratégiques d'orientation du territoire. Agréé comité de bassin d'emploi depuis 1981, il pouvait être saisi par Rennes Métropole, le Pays de Rennes et la Maison de l'emploi du bassin de Rennes ⁵².

Courant 2016, suite à l'adoption de la loi NOTRe, les élus de Rennes Métropole et les membres du CODESPAR ont mené des temps de réflexion pour définir les orientations pour la mise en place du Conseil de développement de la métropole de Rennes. Il en est ressorti une volonté partagée de pérenniser des liens de qualité entre les élus et la société civile organisée, dans un cadre renouvelé. Ainsi comme en témoigne le rapport de délibération de Rennes Métropole du 1^{er} décembre 2016 pour la mise en place du Codev (Annexe 4) : « Le Conseil de développement de la métropole de Rennes s'appuiera sur l'expérience développée par le CODESPAR et poursuivra cet engagement pour favoriser le croisement des regards et des expertises, la production d'intelligence collective et la capacité d'anticipation et d'interpellation sur les enjeux de la métropole. Ses travaux, avis et contributions visent l'intérêt général et contribuent à "faire territoire", au service du développement durable de la métropole. » Lors de son installation le 7 mars 2017, le Codev a donc pris officiellement le relais du CODESPAR en ayant actualisé préalablement ses valeurs, ses missions, son territoire de référence, ainsi que sa composition et sa gouvernance.

1.2. Une assemblée plénière plurielle et transverse

⁵¹ ANDRE M. *et al.*, *Monographie conseil de développement économique et social du Pays et de la métropole de Rennes*, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, p. 5.

⁵² Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Qui sommes-nous ?*, <http://www.codev-metropolerennes.bzh/qui-sommes-nous/nos-missions.html>, 04/04/2018.

Au sein du Codev, la forme de démocratie participative instaurée correspond à la représentation de la société civile organisée. En effet, les citoyens y sont représentés indirectement par les membres qui sont des personnes morales ou qualifiées. Les personnes morales sont représentées par des référents et dépendent d'organismes actifs dans la société civile métropolitaine et issus des mondes économique, sociétal et de vie collective, publics ou parapublics. Les personnes qualifiées sont reconnues pour leurs compétences, leur expertise d'usage ou de vécu. En ces termes le conseil possède une « vocation à double flux, ascendante et descendante »⁵³, cela implique la retransmission des informations, projets, préconisations du conseil vers les organisations par le biais des membres, mais également la remontée par ces mêmes personnes morales ou qualifiées de leurs différentes formes d'expertises du terrain.

L'ensemble des membres du Codev (actuellement une centaine, à terme environ 120) constitue l'assemblée plénière ; réseau actif du conseil (pour information, la liste des membres est disponible en Annexe 5). Dans la mesure du possible, la diversité des thématiques dans les champs économique, social, culturel, éducatif, scientifique, et environnemental y est représentée. Les acteurs mobilisés sont également hétérogènes (statuts, tailles, recherche de la parité, différentes générations, ...). Cette variété de profils permet de partager diverses expertises d'usages et remontées du terrain⁵⁴. Des séances plénières sont organisées plusieurs fois par an afin de faciliter l'interconnaissance des membres, de les éclairer sur les enjeux du territoire, et d'échanger autour des travaux en cours. La composition de l'assemblée plénière est issue d'une sélection suite à un appel à candidatures réalisé tous les 4 ans. Par ailleurs, la gouvernance du Codev est assurée par son bureau, composé d'une douzaine de membres, et son président (actuellement Alain Charraud) pour un mandat de deux ans. Chaque membre du bureau a une délégation de gestion ou stratégique : communication, territorialités, finances et moyens, pilotage d'une saisine ou d'une auto-saisine⁵⁵.

1.3. Des méthodes de travail diversifiées

Les principales valeurs guidant l'état d'esprit et les travaux des membres du Codev sont l'ouverture, la diversité, l'indépendance, les regards croisés, l'intelligence collective, l'anticipation, l'interpellation, l'agilité et l'utilité. Ces bénévoles souhaitent mettre en place des méthodes de travail agiles et diversifiées en allant vers une démarche d'ouverture et en travaillant en mode collaboratif et en prospective. Ainsi, selon les enjeux et politiques publiques à éclairer, le Codev est amené à

⁵³ ANDRE M. *et al.*, *Ibid.*, p. 11.

⁵⁴ Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

mobiliser tout partenaire du territoire ou à aller directement sur le terrain au contact des citoyens, comme l'indique le rapport de délibération de Rennes Métropole (Annexe 4) : « Il pourra également travailler en réseau avec d'autres territoires, à l'échelle locale, régionale et nationale. »

Ainsi, de par ses valeurs, sa composition et ses missions, le Codev a l'ambition d'aborder les enjeux métropolitains de façon décloisonnée et systémique. Pour ce faire, six mots-clés ont été priorités par l'assemblée plénière et constituent autant de défis transversaux à relever collectivement : accessibilité, attractivité, durabilité, mixité, proximité et temporalités ⁵⁶.

Les travaux du Codev peuvent émerger sous deux formes : la saisine ou l'auto-saisine. Lorsqu'il s'agit d'une saisine, les élus métropolitains interpellent le Codev sur une politique publique ou un enjeu de développement. Lors d'une auto-saisine, les membres détectent et travaillent sur un enjeu particulier du territoire. Ainsi, depuis 2017 le Codev a notamment contribué aux orientations stratégiques et au plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et au projet de fusion de la Mission Locale de Rennes avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de la Formation du Bassin de Rennes (MEIF). Il étudie également, cette fois sous forme d'auto-saisine, les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'arrivée de la LGV sur le territoire ⁵⁷.

1.4. Une instance indépendante en lien avec Rennes Métropole

Le Codev est indépendant et n'a pas de personnalité juridique, ses moyens de fonctionnement sont portés par l'AUDIAR ⁵⁸ (Agence d'Urbanisme de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise). Ainsi, une équipe technique de trois salariées de l'AUDIAR pilote le projet stratégique et le programme de travail du conseil. Il s'agit de Gaëlle Chapon, directrice du Codev, Céline Rigourd, chargée de mission, et Isabelle Longeanie, assistante et chargée de communication. Cette organisation met en avant la complémentarité des missions des deux structures et favorise une synergie de leurs expertises.

Conformément à la loi, Rennes Métropole veille aux conditions du bon exercice des missions du Codev. Afin de garantir son autonomie, son président est partie prenante des décisions relatives aux moyens humains, techniques et financiers dédiés aux activités du conseil. A noter que la Région Bretagne soutient financièrement l'activité des conseils de développement bretons depuis plusieurs années.

⁵⁶ Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Projet stratégique 2017-2021*, Codev, Rennes, 2018, p. 9.

⁵⁷ Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Ibid.*

⁵⁸ Agence accompagnant le développement de la métropole rennaise et de son aire urbaine, outil d'aide à la décision dans les domaines du développement local, de l'aménagement et de la planification stratégique.

Un dialogue régulier avec les élus métropolitains autour des travaux et leurs impacts sur les politiques métropolitaines a lieu à travers un comité partenarial. Composé de membres du bureau du Codev et d'élus métropolitains, il se réunit plusieurs fois par an. Le ou la vice-président(e) de Rennes Métropole en charge de la prospective, du développement durable et de l'animation territoriale est le référent permanent du partenariat et l'interlocuteur privilégié du président et du bureau du Codev (actuellement André Crocq). Enfin, pour chaque saisine ou collaboration spécifique, le dialogue se fait en lien avec le ou la vice-président(e) en charge de la politique publique concernée ainsi qu'avec les services dédiés. Selon le besoin, des temps de présentation et de débat autour des travaux du Codev sont programmés au sein des instances de pilotage de la métropole (comités de pilotage, commissions thématiques, groupes de travail...) ⁵⁹.

En outre le rapport de délibération de Rennes Métropole (Annexe 4) stipule que « Le Conseil de développement aura pour territoire de référence Rennes Métropole. » En effet, comme le demande la loi, le périmètre géographique du Codev est celui de l'EPCI. Mais à travers ses contributions, le Codev considère agir et impacter au-delà des compétences de la collectivité, dans un périmètre intégrant les acteurs, les enjeux et l'avenir de la métropole. Pour poursuivre cette ambition il s'appuie sur ses deux missions complémentaires.

2. De l'éclairage des politiques publiques à l'animation du débat métropolitain : introduction d'une nouvelle fonction

Initialement sollicité dans le cadre de l'éclairage des politiques publiques, le Codev a vu ce rôle s'élargir lors de son installation en 2017. La mission d'acteur du débat métropolitain étant venue s'ajouter de manière complémentaire à la mission existante.

2.1. Deux missions complémentaires

Les territoires sont impactés par de multiples transitions en cours (économique, climatique, ...) qui s'inscrivent le plus souvent dans des dynamiques à l'échelle mondiale, néanmoins ils se doivent de bien les identifier et d'appréhender leurs impacts en agissant localement et de façon pro-active. C'est dans cet état d'esprit que le Codev impulse, à travers ses deux missions, « des actions concrètes

⁵⁹ Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Ibid.*

pour faciliter les transitions d'un état à un autre au sein de la métropole, qu'elles soient économique, sociale, énergétique, environnementale, numérique, démocratique, sociétale, ... »⁶⁰

Les deux missions du Conseil de développement sont complémentaires et peuvent s'enrichir mutuellement. La première est de contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines et pour la mener à bien différentes modalités de mobilisation et de travaux existent. Il peut s'agir de formuler une expression en amont de l'élaboration ou de la révision d'une politique, collaborer à un axe spécifique d'une politique ou bien encore produire un avis sur projet. La seconde mission, débutée en 2018, consiste à être acteur du débat métropolitain. Comme l'indique le rapport de délibération de Rennes Métropole (Annexe 4), il s'agit entre autres de « contribuer à nourrir et à animer le débat public métropolitain sur les grands enjeux et mutations du territoire ».

2.2. Une mission ayant la vocation d'une fonction

Afin d'éclairer l'action publique, il est de plus en plus nécessaire de mettre en débat des enjeux souvent complexes à appréhender et impliquant une multitude de parties prenantes. A ce titre le débat métropolitain favorise les échanges et croisements de regards entre les membres du Codev, les élus, d'autres acteurs du territoire (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs) et des citoyens. En permettant à chacun d'exprimer des intérêts différents voire contradictoires, il aide à appréhender des problématiques émergentes impactant le développement de la métropole. Les formes de ces débats sont à inventer par le Codev et peuvent être variables (débat présentiel ou numérique, ponctuel, périodique ou plus permanent, consultation ou atelier contributif, ...).

Il est à noter que le débat métropolitain constitue une méthode d'action du Codev pour éclairer les politiques publiques et non pas une fin en soi. Cette mission est ajoutée à celle d'éclairage des politiques publiques dans le but de mettre en avant cet outil, jusqu'alors peu utilisé, auprès des anciens membres du CODESPAR pour qu'ils s'en emparent pour leurs nouvelles réflexions et futurs travaux. L'idée sous-jacente du point de vue du Codev est également d'élargir les thématiques des saisines de Rennes Métropole à des sujets transversaux qui ouvrent le champ des politiques publiques métropolitaines (PCAET, Plan de Déplacements Urbains, ...). De plus, en inscrivant le débat métropolitain en tant que seconde mission, le conseil devient alors légitime vis-à-vis de la collectivité pour organiser des débats et saisir directement le citoyen. En témoigne le rapport de délibération de

⁶⁰ Conseil de développement de la métropole de Rennes, *Projet stratégique 2017-2021*, Codev, Rennes, 2018, p. 6.

Rennes Métropole (Annexe 4) qui ouvre la possibilité au Codev « d'organiser des temps de rencontre ou des travaux mobilisant notamment des citoyens ».

A terme l'idée du Codev est que le débat métropolitain ne soit plus une mission à part entière mais bien une pratique avérée et maîtrisée du point de vue de ses membres, de ses partenaires extérieurs et de la collectivité. Dans ce sens il s'agit davantage d'une nouvelle fonction que d'une nouvelle mission. Dans le cadre de son lancement, Rennes Métropole sollicite le Codev sur une première thématique : « Données et territoire ».

3. « Données et territoire » : reflet d'un enjeu majeur pour la métropole de Rennes

A travers une lettre de saisine datée du 23 janvier 2018 (Annexe 6), Rennes Métropole annonce avoir identifié, après différents temps d'échanges avec le conseil, le thème transversal « Données et territoire » comme « axe principal de ces temps de débat métropolitain en 2018, voire en 2019 ». Plusieurs raisons ont conduit la collectivité à choisir ce thème, conjointement avec le Codev.

3.1. La métropole de Rennes : un territoire pionnier et innovant autour des données

Engagées dans l'open data ⁶¹ depuis 2010, Rennes Métropole et la ville de Rennes ont été pionnières dans cette démarche. Leur expérience est ainsi reconnue au niveau national et en font un territoire souvent identifié comme pilote dans ce domaine. De plus, Rennes Métropole est sensible aux enjeux de la gestion des données pour la transformation numérique du service public territorial. Dans ce sens, elle développe activement une politique de maîtrise et d'usage de la donnée. En témoignent notamment son soutien aux usages des données publiques et entre autres ses projets de construction d'une base de données géographiques en 3D, son usage de la Civic Tech ⁶² en démocratie participative et ses expérimentations sur l'internet des objets ⁶³.

Par ailleurs, le numérique est une filière d'activité historique du bassin rennais, ayant toujours recherché la pointe de l'innovation et de l'expérimentation. Son écosystème est ainsi particulièrement dynamique et dense sur le territoire de la métropole de Rennes (French Tech Rennes Saint-Malo, Rennes Atalante, pôles de compétitivité, entreprises, start-up, réseau d'incubateurs d'entreprises, ...) et génère une quantité importante d'activités et de projets.

⁶¹ Démarche institutionnelle d'ouverture des données publiques.

⁶² Désigne l'usage de la technologie dans le but de renforcer le lien démocratique entre les citoyens et le gouvernement.

⁶³ Rennes Métropole, *Vers un service public métropolitain de la donnée à Rennes*, Rennes Métropole, Rennes, 2017, p. 10.

Ainsi, comme l'indique la lettre de saisine de Rennes Métropole (Annexe 6), ce « marqueur fort » du territoire de la métropole de Rennes est un « enjeu au cœur des transitions économique et sociétale, des nouveaux usages et des services de demain ». Le courrier poursuit en précisant que « ce débat métropolitain sur les données s'inscrit aussi dans la perspective du futur Service Public Métropolitain de la Donnée ».

3.2. Un choix en lien avec le SPMD

Le Service Public Métropolitain de la Données (SPMD), lancé début 2018, est un service en cours d'expérimentation à Rennes Métropole pour une durée de deux ans. A travers cette démarche, les objectifs de Rennes Métropole sont d'initier un partage de données entre acteurs publics et privés du territoire pour optimiser le fonctionnement des services publics, susciter la création de nouveaux services, faciliter la participation des habitants et le contrôle démocratique sur ces nouveaux services, le tout via l'étude d'un modèle de gestion de données mutualisées. Les principales missions de ce SPMD sont d'en organiser l'accessibilité et les conditions de partage, d'assurer la défense du droit des citoyens sur l'usage des données et de favoriser la coordination des acteurs du territoire pour développer les nouveaux services souhaités.

Pour ce faire, un modèle de gouvernance ouverte est mis en place, associant les collectivités, les structures privées productrices de données (ou utilisatrices), des experts et des représentants de la société civile. Le SPMD cherche en effet à trouver une place à la société civile dans son projet et à prendre en compte les usages en y impliquant les usagers et les habitants. Ainsi, quatre thématiques de données ont été définies pour la phase de préfiguration de ce service. Il s'agit de l'énergie, la mobilité, l'eau et les données sociodémographiques (des informations plus détaillées sont disponibles en Annexe 7).

Le SPMD fonctionne selon deux modes de travail complémentaires. D'un côté un format appelé « workshop permanent » qui définit des orientations de travail et en propose des thématiques concrètes, étudie et valide les projets, initie des réflexions et organise la mise en débat des questions posées par les données à la société. C'est dans ce format que se regroupe l'ensemble des partenaires de la gouvernance ouverte. De l'autre, un mode projet qui permet le travail en groupes plus restreints, spécifiques à chaque projet opérationnel initié ou soutenu par le SPMD⁶⁴. Mais quelle que soit la méthode de travail, les données en constituent la substance.

3.3. Les données : terme abstrait aux contours flous

⁶⁴ Rennes Métropole, *Vers un service public métropolitain de la donnée à Rennes*, Rennes Métropole, Rennes, 2017, p. 19.

Les données sont présentes presque partout et affectent chaque personne ou structure (individu, citoyen, acteur privé, acteur public, ...) à n'importe quel moment. Leur collecte passe par de multiples sources (capteurs, jeux de données publics ou privés, drones, algorithmes, outils d'identification de personnes, ...) et tout le monde est susceptible d'en produire. Elles sont visualisables majoritairement à travers les nombreuses applications disponibles sur les smartphones, permettant ainsi leur production, collecte et réutilisation, sans même que les protagonistes en soient réellement conscients, dans la plupart des cas. La donnée en tant que tel est donc une « matière première bien étrange »⁶⁵ ; disponible en quantité toujours croissante, difficile à protéger et facile à reproduire, ne s'épuise pas quand on la consomme et sa valeur réside davantage dans la circulation que dans la thésaurisation.

Ainsi, comme l'analyse Simon Chignard⁶⁶ la réalité des données est complexe. En effet, chacune de ses composantes est plus ou moins facile à décrire ou comprendre, mais au global, elles sont interdépendantes, entremêlées et s'influencent réciproquement.

Différentes déclinaisons existent relativement aux données. On parle en effet de data, anglicisme d'où trouvent leur origine le phénomène du big data (phénomène entourant les étapes de collecte, suivi, stockage et traitement des données volumineuses, variées et véloces, ou plus communément massives) et la démarche institutionnelle d'open data (ouverture des données publiques). Les données sont également abordées à travers les Smart City ou villes intelligentes. A ce titre, la métropole du Grand Lyon a schématisé le parcours emprunté par les données dans une Smart City (Annexe 8).

Plus largement, les données révèlent des questions globales et nourrissent des débats qui ne lui sont pas propres. Elles posent par exemple la question du rapport entre l'individu et les institutions. Elles interrogent la place de l'Etat et de l'entreprise dans notre société. Ainsi, agir dans un monde de données nécessite d'aborder à la fois des questions juridiques, techniques, politiques, sociales et démocratiques. Simon Chignard résume alors la posture à adopter vis-à-vis des données : « Pour comprendre, nous devons assumer cette diversité. Pour agir, nous gagnerons à nous affranchir d'une vision unique ou binaire de la réalité et des solutions à mettre en œuvre. »⁶⁷

⁶⁵ S. CHIGNARD S., L.-D. BENYAYER, *Datanomics, les nouveaux business models des données*, FYP Editions, Paris, p. 137.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 145.

⁶⁷ *Ibid.*

Conclusion Chapitre II

Installé depuis mars 2017, le conseil de développement de la métropole de Rennes s'appuie sur son expérience solide issue de ses origines antérieures de CODESPAR. La pluralité et la transversalité de ses membres ainsi que ses méthodes de travail diversifiées lui permettent d'éclairer les politiques publiques tout en agissant au-delà des compétences de la métropole de Rennes, sur ses enjeux et son avenir. Sa nouvelle mission d'acteur du débat métropolitain, complémentaire à celle existante autour de l'éclairage des politiques publiques, consiste à contribuer à nourrir et à animer le débat métropolitain sur les enjeux du territoire de la métropole de Rennes. Le Codev considérant par ailleurs cette mission comme un réel outil et une méthode d'action intrinsèque au conseil, on peut alors parler de fonction d'acteur du débat métropolitain.

Dans le cadre du lancement de cette mission, Rennes Métropole a sollicité le Codev sur la première thématique « Données et territoire ». En effet, de par l'écosystème numérique dynamique et dense sur le territoire de la métropole de Rennes, et le caractère pionnier de la collectivité dans le domaine d'ouverture de ses données publiques, les données constituent un enjeu majeur pour Rennes Métropole et son territoire. Cette thématique s'inscrit également dans le cadre de l'expérimentation du Service Public Métropolitain de la Donnée de Rennes Métropole.

Dans sa lettre de saisine, Rennes Métropole souhaite axer prioritairement ce premier débat métropolitain « sur la tension qui peut apparaître entre les attentes des habitants à l'égard de services publics performants (temps réel, ajustement à leurs besoins, personnalisation...) et la préoccupation de protection des données personnelles ». La métropole a par ailleurs la volonté de sensibiliser les acteurs et citoyens du territoire aux enjeux du partage des données, à leurs productions et leurs usages. Avec le Codev elle partage l'ambition commune de contribuer à susciter des projets de réutilisation des données (projets facilitant la ville durable), susceptibles par ailleurs d'être portés dans le cadre du SPMD. Du côté du conseil, l'objectif est de favoriser l'appropriation et le partage des enjeux par ses membres, les élus métropolitains et les citoyens.

Pour conclure à la manière de Simon Chignard ⁶⁸, « Le débat est ouvert, les possibles sont nombreux et contradictoires, à nous de dessiner la future réalité des données. »

⁶⁸ *Ibid.*, p. 147.

Chapitre III : Le débat : un processus en double tension permanente

A travers sa nouvelle fonction d'être acteur du débat métropolitain, le Codev désire la reconnaissance pratique d'un droit à l'expression, aménagé et rendu possible par le dispositif même du débat. Dans ce sens, ce chapitre explicitera les mécanismes du débat à travers l'analyse du processus du débat public. Cette étude sera introduite par un examen étymologique succinct de l'action qui consiste à « débattre ».

1. Débattre : un exercice à multiples facettes

Débattre : « Examiner contradictoirement avec un ou plusieurs interlocuteurs »⁶⁹.

Cette définition simple permet d'emblée de comprendre que « débattre » renvoie à plusieurs significations susceptibles de se traduire en comportements différents selon qu'on vient au débat public pour « discuter » (« parler avec d'autres en échangeant des idées, des arguments sur un même sujet »), pour « délibérer » (« discuter avec d'autres personnes en vue d'une décision à prendre »), ou pour « négocier » (« établir un accord entre deux parties, régler un conflit par voie de négociation »)⁷⁰. La dynamique du débat se caractérise donc par une composition de ces trois modes, dans une situation d'échange où la décision constitue l'horizon implicite, à la fois inaccessible et omniprésent, de la discussion⁷¹. Pour compléter cette définition, les origines de l'impulsion du débat sont aussi à étudier.

1.1. Le débat métropolitain comme débat sauvage apprivoisé

Prenant en compte le contexte dans lequel se déroule un débat, Laurent Mermet⁷² propose une opposition entre « débat sauvage et débat d'élevage ». En effet, dans un pays où la parole est libre, le débat se développe de façon spontanée : prises de paroles, protestations, forums internet,

⁶⁹ Cette définition et les trois suivantes sont issues du dictionnaire Le Petit Robert.

⁷⁰ P. SADRAN, « Participer au débat pour débattre ? Les difficultés de l'acculturation au débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 142-147.

⁷¹ J.-M. FOURNIAU, « Introduction. L'évaluation du débat, une composition entre utilité sociale et portée démocratique », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 297-304.

⁷² L. MERMET, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 368-380.

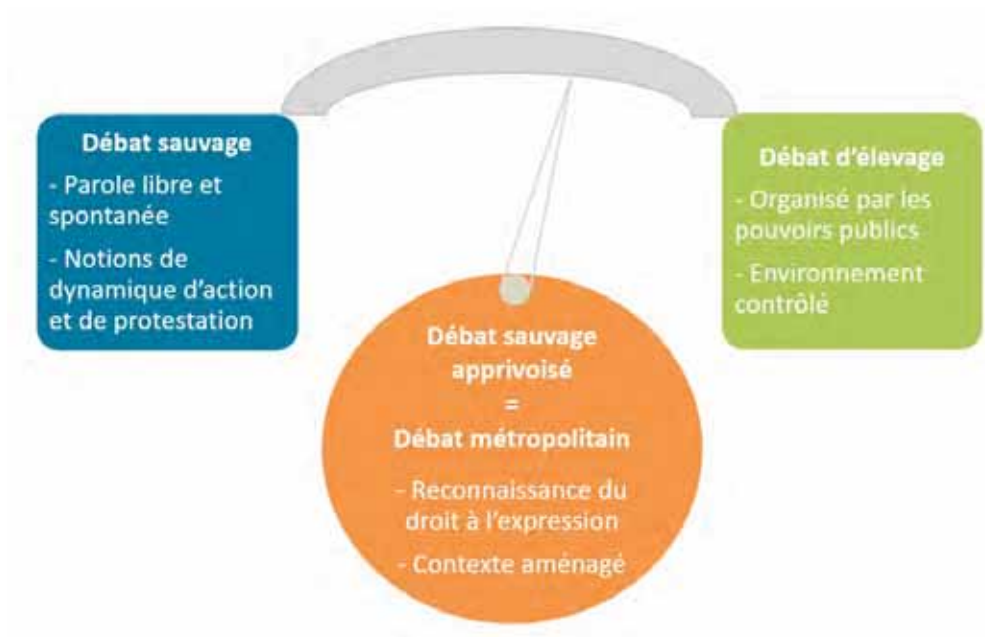
controverses médiatiques, journaux satiriques, ... constituant ainsi autant de débats publics plus ou moins « sauvages ». En parlant de débat public « spontané » on forcerait un peu moins le trait, mais l'opposition « sauvage » / « d'élevage » semble utile pour faire ressortir d'un côté les notions de revendication, de protestation, de dynamique d'action et de l'autre, l'ambiguïté liée à des formes d'expression de la société civile organisées par les pouvoirs publics.

Ainsi, à l'opposé de ces formes dites sauvages, on trouve des débats publics d'élevage, dans lesquels les organisateurs maîtrisent tous les paramètres : qui parle ; qui observe ; quelles sont les procédures ; quelles sont les questions abordées. « Dans ce cadre, il s'agit de produire le meilleur débat possible, dans une optique de haute qualité dialogique, labellisée, en environnement contrôlé. » ⁷³ Entre débat sauvage et débat d'élevage, la question suivante se pose alors : à quel point faut-il « élever » le débat ?

En ce qui concerne la mission de débat métropolitain assignée au conseil de développement, les rencontres étant planifiées et cadrées a minima, il ne s'agit pas d'un débat sauvage. Les échanges n'étant pas pour autant scénarisés ni contrôlés, on ne peut pas non plus parler de débat d'élevage. Ainsi, il s'agirait plutôt d'un entre-deux. Le Codev ayant la volonté que des paroles libres et plus ou moins spontanées soient exprimées dans un contexte aménagé et un environnement temporel et spatial délimité, cette forme hybride pourrait être considérée comme un « débat sauvage apprivoisé » (Figure 6).

⁷³ *Ibid.*

Figure 6 : Positionnement du débat métropolitain en tant que débat sauvage apprivoisé



Source : J. GUILLAUME.

Au regard de cet éclairage sur le positionnement du débat métropolitain du Codev, et afin d'en approfondir l'étude, analysons maintenant sa situation vis-à-vis du débat public.

1.2. Débat métropolitain versus débat public

Créé pour pallier les insuffisances de l'enquête publique ⁷⁴, le débat public est imposé réglementairement dans le cadre de projets d'aménagement ayant une incidence importante sur l'environnement ⁷⁵. Il a été institué par la loi Barnier du 2 février 1995 qui crée une instance chargée de l'organisation et de l'animation de ces débats : la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). L'objectif du débat public est de faciliter la mise en œuvre du projet concerné, en associant les citoyens du territoire impacté à sa conception via différentes rencontres, et en prenant en compte certaines de leurs recommandations et avis ⁷⁶.

C'est aussi parce que le débat public peut être pensé comme un laboratoire de nouveaux modes d'organisation de la discussion collective et de la participation qu'il mérite de retenir l'attention. Et

⁷⁴ Intervention plus en amont à un moment où les choix ne sont pas encore arrêtés et élargissement du cercle de participants.

⁷⁵ La saisine n'est obligatoire que pour les projets supérieurs à 300 millions d'euros, en deçà, elle demeure facultative.

⁷⁶ Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, *Boîte à outils des démarches de participation citoyenne*, SGMAP, Paris, 2017, p. 26.

plus généralement, car son sens politique peut être assimilé à une mise à l'épreuve d'une nouvelle forme de démocratie, plus participative ou délibérative ⁷⁷.

Ainsi, de par la réglementation qui l'entoure et le contexte de son organisation, la procédure institutionnelle de débat public ne doit pas être confondue avec le débat métropolitain du Codev, et réciproquement. Mais bien que différents, ils ont tous deux pour objet de débattre, avec un public et un thème précis. Ces similitudes permettent de transposer certaines analyses du processus du débat public à celui du débat métropolitain. Partant de ce principe, attachons-nous maintenant à décortiquer le processus du débat public pour en comprendre les mécanismes.

2. Le processus du débat public : entre participation et délibération

Le processus du débat public vise la participation du public et la traduction de cette participation en une délibération, ou au minimum une confrontation de tous les points de vue, voire une évolution progressive des arguments. Ces deux objectifs sont complémentaires mais une autre approche permet de distinguer les dimensions participatives et délibératives du dispositif.

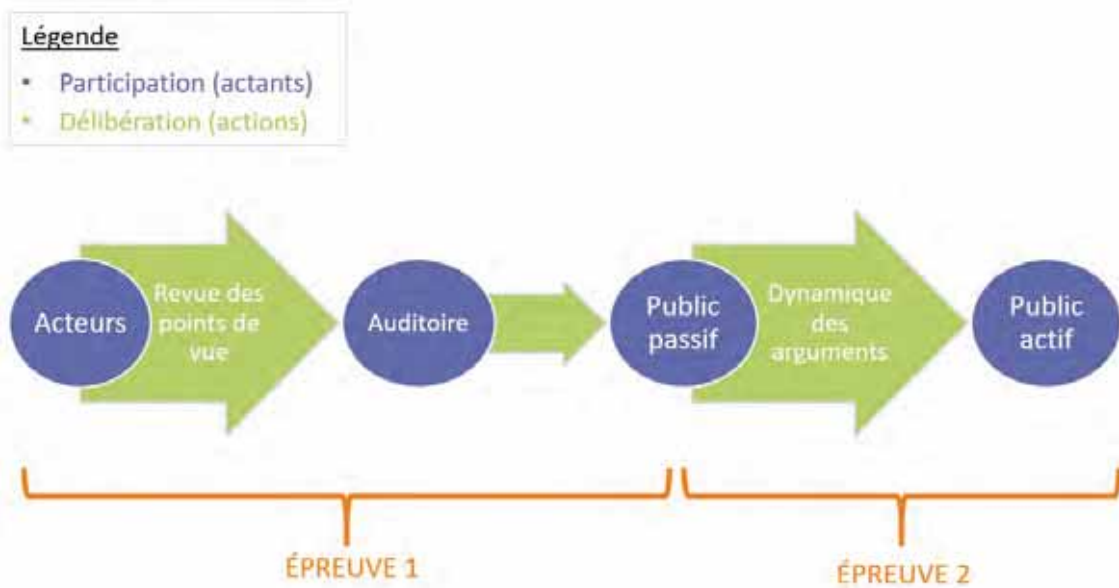
2.1. Un processus articulé en deux épreuves

Dans l'hypothèse où les dimensions participatives et délibératives du débat public sont distinguées, une opposition entre les propriétés des acteurs et celle du public (au sens du « grand public ») peut alors être mise en évidence du point de vue de la participation. Concernant la délibération, une tension peut apparaître entre la nécessité de réaliser « l'état des lieux d'une controverse », qui se traduit le plus souvent par un tour des points de vue des acteurs, et la volonté de dépasser cette controverse grâce à une dynamique collective et à un échange des arguments ⁷⁸. Ces conceptions de la participation et de la délibération peuvent être articulées autour des deux épreuves qui constituent l'exercice du débat public (Figure 7).

⁷⁷ M. REVEL *et al.*, « Introduction », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 9-34.

⁷⁸ M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

Figure 7 : Schéma du processus de débat public



Source : J. GUILLAUME.

La première épreuve mobilise deux types de protagonistes (appelés actants), des acteurs munis de compétences et un public passif. Elle consiste en la revue des points de vue des acteurs, transformant ainsi un auditoire en public (au sens passif).

Lors de la seconde épreuve, un processus de « montée en généralité » du public lui permet de transformer les points de vue des acteurs en arguments, d'en susciter de nouveaux et de hiérarchiser les arguments échangés. Le public constitue cette fois un public au sens actif ⁷⁹. En effet, en y apportant ses paroles et ses mises en scène, et en y construisant ses légitimités, le public donne corps au débat, il fait le débat. « Jon Elster parle de la « force civilisatrice de l'hypocrisie » pour désigner le fait que la mise en œuvre d'une procédure, présentée et justifiée de façon démocratique, oblige finalement les auteurs de cette procédure à respecter cette justification. » ⁸⁰

Une double contradiction interne au débat public est ainsi mise en avant quand il se donne à la fois une vocation de participation et une vocation de délibération, car il est également tiraillé entre deux modèles de la participation du public.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ R. ROLLANT, « De la légitimation des acteurs à la légitimité du débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 178-188.

2.2. Participation-moyen et participation-but

La participation oscille entre un principe d'efficacité (négocier avec des acteurs compétents, améliorer la performance des politiques) et un principe de légitimité (faire adhérer le public aux politiques projetées, lui faire partager la connaissance et les incertitudes). Ainsi les modalités de sélection déterminantes pour la participation dans la recherche du « bon » public » opposent une participation-moyen à une participation-but ⁸¹.

La participation-moyen est régie par une logique de représentativité des intérêts visant à associer tous les acteurs concernés, considérés comme de futurs partenaires d'une concertation. Dans la participation-but, c'est le grand public qui est favorisé. La notion est floue mais l'horizon est celui du plus grand nombre que l'on espère toucher via une sélection favorisant la représentativité statistique. Cette participation est également soucieuse de l'intérêt général, par opposition avec la vision des porteurs d'intérêts. Pour ce qui est de l'objectif, il s'agit d'un côté d'éclairer les décideurs, de l'autre, d'éclairer le grand public ⁸².

En outre, s'il y a consensus sur le fait que la participation peut contribuer « à démocratiser la décision et éclairer le décideur », il faut clairement distinguer les débats qui visent « à produire des points de consensus voire à aboutir à un nouveau projet » de ceux qui visent « seulement à faire émerger et à enregistrer le point de vue des protagonistes » ⁸³.

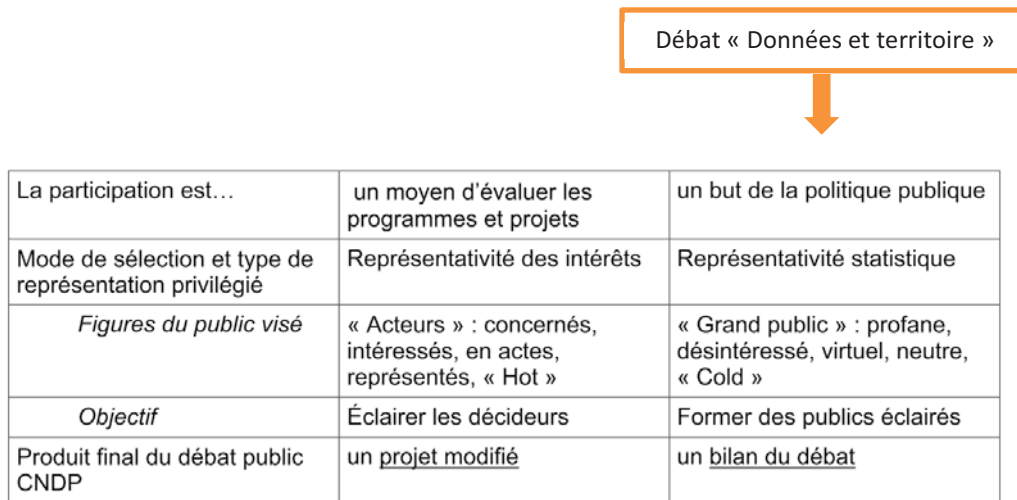
Au regard de ces différenciations et considérant la figure de public non différencié visé par le débat métropolitain « Données et territoire » du Codev ainsi que son produit final, nous pouvons clairement considérer qu'il se situe du côté de la participation-but (Figure 8).

⁸¹ J.-M. FOURNIAU, *Ibid.*

⁸² M. BRUGIDOU *et al.*, *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

Figure 8 : Différenciation des participation-moyen et participation-but et positionnement du débat
« Données et territoire »



Source : D'après M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

Mais pour la « réussite » ou le bon déroulement d'un débat, il ne suffit pas de s'assurer de la participation du public (quel que soit le critère que l'on retienne entre participation-moyen et participation-but), il faut encore que ce public échange des arguments, d'où l'importance de la délibération.

2.3. La délibération : un principe en tension

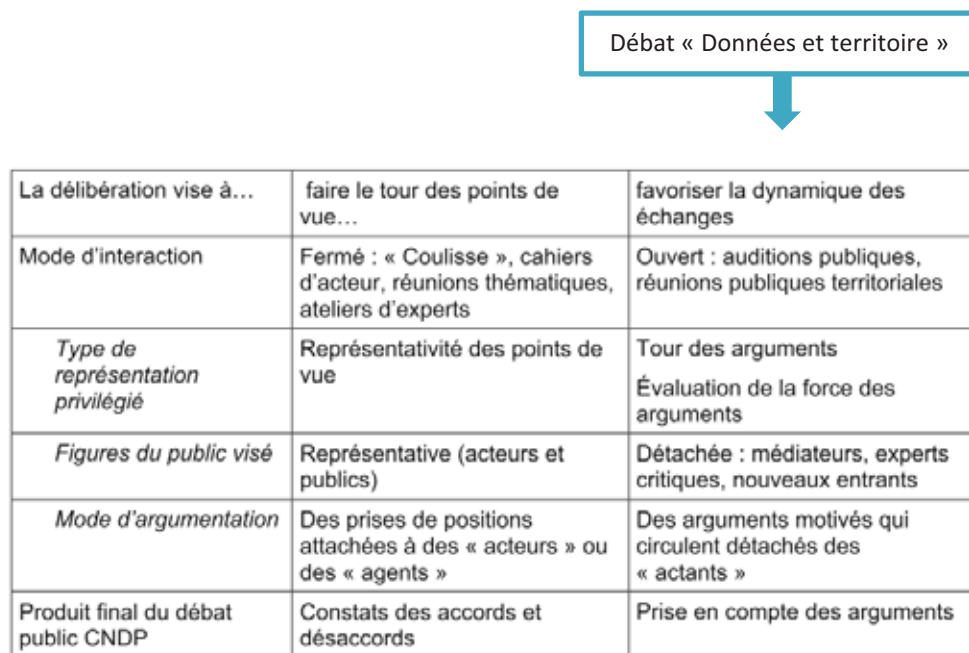
La délibération permet a minima une confrontation des points de vue. La dynamique de la délibération doit quant à elle permettre de susciter de nouveaux arguments ou de leur donner une nouvelle pertinence, de faire le tri entre des arguments qui s'avèrent plus ou moins valides, plus ou moins forts et d'ouvrir la possibilité de les hiérarchiser. « Le changement de position d'un acteur au cours du débat constituerait un des critères les plus exemplaires de cette dynamique argumentative. »⁸⁴ Ainsi, comme pour le principe participatif, le principe délibératif est l'objet d'une tension entre deux pôles, que sont ici la représentation de la diversité des points de vue présents sans préjuger de leur valeur, et l'évaluation de la force des arguments.

Ici ce sont bien les degrés d'ouverture ou de fermeture du dispositif qui s'avèrent pertinents (et non plus le principe de représentativité comme c'était le cas pour la participation). En effet, en privilégiant l'expression de l'acteur occupé par ses intérêts, ces différents degrés déterminent des

⁸⁴ *Ibid.*

régimes de parole qui se rapprochent de la négociation. En favorisant la position du citoyen visant le bien commun, les paroles échangées s'apparentent à de la délibération ⁸⁵. Considérant là encore le produit final visé par le débat métropolitain « Données et territoire » du conseil de développement ainsi que son mode d'interaction, nous pouvons facilement positionner sa dimension délibérative du côté de celle favorisant la dynamique des échanges (Figure 9).

Figure 9 : Explication des tensions au sein de la délibération et positionnement du débat « Données et territoire »



Source : D'après M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

La mise en évidence d'une telle tension pose la question suivante : le débat peut-il en effet prétendre à la représentativité des participants et ainsi s'attacher à « faire le tour des arguments » ? Le risque encouru est de « se résigner à n'avoir fait qu'un « tour des acteurs » quand on croyait avoir fait le « tour des arguments » » ⁸⁶.

A ce stade d'avancée, l'étude du processus du débat public nous a montré qu'il est en tension, permanente et double, entre ses dimensions participatives, opposant participation-but et participation-moyen, et ses dimensions délibératives, visant à faire le « tour des points de vue » ou le

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

« tour des arguments ». Pour guider les organisateurs dans ces contradictions, des critères d'évaluation procédurale existent.

3. Les critères procéduraux

Mathieu Brugidou, Arthur Jobert et Isabelle Dubien ⁸⁷ proposent des critères procéduraux de participation et de délibération. Il s'agit des critères de publicité, d'égalité, d'intensité, d'ouverture et de qualité, explicités ci-après et à travers la figure 10.

Figure 10 : Critères procéduraux des dimensions participatives et délibératives du débat public

Critères	Publicité	Égalité	Intensité	Ouverture	Qualité
Principes					
Participation-moyen	+	+		+	
Participation-but	++	++	+		
Délibération-tour des points de vue		+	++	++	+
Délibération-dynamique des échanges			+	+	++

Source : M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

Le débat est public, les conditions de son organisation doivent permettre à chacun d'y participer, et par ailleurs d'avoir accès à leurs contenus. Cette expérience doit être égalitaire tant dans l'expression orale ou écrite que dans les conditions d'accès au débat. Ainsi chacun, élu ou simple citoyen, doit être mis dans des conditions permettant l'expression de son point de vue.

Etant pluraliste, le débat se doit de constituer une communauté débattante sur la base d'une variété des publics en présence. Deux types de critères peuvent alors être associés à cette règle. Le critère d'intensité de la procédure qui permet aux profanes de s'engager le plus en amont possible dans l'exploration du sujet débattu, ainsi qu'au cours de la procédure, par exemple en intégrant de nouveaux groupes pendant son déroulé. Et le critère d'ouverture du public, qui renvoie à la diversité des collectifs consultés, à leur indépendance vis-à-vis des porteurs d'intérêts ainsi qu'au contrôle de la qualité des porte-parole.

⁸⁷ *Ibid.*

Pour finir, la conviction de chacun se forgeant à travers l'échange argumentaire au cours du débat, on en vient au critère dit de qualité, qui juge du degré de sérieux et de la continuité dans le temps des prises de parole ⁸⁸.

Des correspondances peuvent être établies entre les objectifs de participation et de délibération, les règles et les critères d'évaluation procédurale explicités précédemment et d'autres indicateurs repérés notamment via la CNDP (Figure 11).

⁸⁸ *Ibid.*

Figure 11 : Indicateurs de moyens et de résultats en fonction des objectifs et critères procéduraux de participation et de délibération

Objectifs	Règles-critères procéduraux	Indicateurs de moyens	Indicateurs de résultats
Participation	Public – Publicité/publicisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et durée des réunions publiques - nombre de lettres du débat public - existence d'un site internet - existence de cahiers d'acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de présents aux réunions publiques ou nombre moyen de présents dans le cadre des débats publics précédents
	Égalitaire - Égalité : expression et accès au débat	<ul style="list-style-type: none"> - diversité des lieux de réunions - diffusion de carte T - mise à disposition d'un n° vert - mesure des temps de parole 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de questions posées en séance - nombre de courriers adressés à la CPDP
	Pluraliste – Ouverture : degré de diversité des groupes consultés, d'indépendance vis-à-vis des groupes d'action constitués ; degré de contrôle de la qualité de représentation des porte-parole	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'invitations adressées aux acteurs institutionnels avant ouverture des débats - % de réunions dans les communes directement concernées par le projet - inciter à dire si mandaté ou non par un collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - diversité des acteurs présents/absents (représentants État/collectivités, socio-professionnels, associatifs, partis politiques)
Délibération	Pluraliste – Ouverture : degré de diversité des groupes consultés...	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de points de vue exprimés lors de chaque réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - diversité des arguments présentés publiquement
	Pluraliste - Intensité : degré de précocité de l'engagement des profanes ; degré de diversité dans la composition des collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - informer le plus en amont possible (avant débat) - débat intervenant en amont du processus décisionnel 	
	Argumenté – Qualité : degré d'approfondissement (argumentaire) et continuité de prise de parole	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir un échange en continu en dehors des réunions publiques - incitation à exprimer de nouveaux arguments au fur et mesure du débat - citer les sources d'informations - nombre d'experts mobilisés - caractère interactif du site internet - taux de réponses aux courriers adressés à la CPDP 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre total de visites du site internet et évolution dans le temps ; nombre de pages lues/internautes/visites - en fin de débat, récapitulatif des positions argumentées des différents acteurs, et avis rendu quant à leur évolution dans le temps - récapitulatif des points d'accord et de désaccord à l'issue du débat

Source : M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

On remarquera que les indicateurs de moyens (procéduraux) foisonnent à la différence des indicateurs de résultats.

Conclusion Chapitre III

Oscillant entre débat sauvage et débat d'élevage, le débat métropolitain peut être conceptualisé sous la forme d'un « débat sauvage apprivoisé ». Et bien que comportant de nombreuses similitudes avec la procédure institutionnelle de débat public, il en est différent. Ces deux processus ne doivent donc pas être confondus. Malgré tout, leurs points de ressemblances permettent de transposer certaines analyses du processus du débat public à celui du débat métropolitain.

A ce titre, l'étude du processus du débat public nous a montré que ses dimensions participatives et délibératives peuvent être distinguées. La participation opposant alors une participation-but à une participation-moyen et la délibération étant quant à elle en tension entre une vocation à faire le tour des points de vue et un objectif de dynamique des échanges. Aux regards de la figure de public non différencié visé par le débat métropolitain « Données et territoire », de son mode d'interaction et de ses produits finaux, ce dernier se rapprocherait davantage de la participation-but et de la délibération favorisant la dynamique des arguments. Croiser cette analyse avec celle des critères procéduraux permet de mettre en avant des indicateurs de moyens et de résultats précis et éclairants ⁸⁹.

Concluons avec l'ouverture proposée par Mathieu Brugidou ⁹⁰ : « l'ambivalence, le jeu sur les tensions entre des conceptions différentes de la participation et de la délibération peut bien entendu favoriser l'innovation sociale et politique. Mais ce bénéfice de l'expérimentation a aussi son revers : l'incertitude pour tous les protagonistes. »

⁸⁹ Les contours de ce mémoire (Cf Introduction) ne permettent pas de les aborder plus en détail relativement au débat métropolitain « Données et territoire ». Ils sont donnés ici à titre informatif.

⁹⁰ M. BRUGIDOU *et al.*, *Ibid.*

Conclusion Partie I

Les institutions de délibération et de participation du citoyen sont capables de resserrer les liens qui sont rompus dans le processus minimal de la politique représentative ⁹¹. Parmi elles, les conseils de développement, grâce à leur dynamisme et leurs capacités de dialogue intrinsèques, définissent l'organisation qui leur est propre ainsi que les relations qu'ils établissent avec l'intercommunalité et les citoyens du territoire qu'ils représentent. A l'échelle de la métropole de Rennes, le Codev lance sa nouvelle mission d'acteur du débat métropolitain, complémentaire à celle existante autour de l'éclairage des politiques publiques métropolitaines. Cette mission, ayant par ailleurs la vocation d'une fonction, a pour première thématique « Données et territoire ».

Du côté de Rennes Métropole, cette sollicitation a pour but de sensibiliser les acteurs et citoyens du territoire à la protection et au contrôle de la confidentialité de leurs données personnelles, mais aussi aux enjeux du partage, de la production et de l'usage des données. L'idée est également de les aider à définir leurs besoins en termes de données publiques, en tant qu'usagers des services publics. L'objectif est par ailleurs de contribuer à susciter des projets de réutilisation des données, susceptibles d'être portés dans le cadre du SPMD. Du côté du conseil, l'objectif est de favoriser l'appropriation et le partage des enjeux par ses membres, les élus métropolitains et les citoyens.

Conceptualisé sous la forme de « débat sauvage apprivoisé », le débat métropolitain se positionne entre les deux oppositions que sont le débat sauvage et le débat d'élevage. Une analyse plus approfondie du processus du débat public montre que cet exercice, pouvant être articulé entre deux épreuves, est en double tension permanente à la fois entre une participation-but et une participation-moyen, et entre une délibération qui s'attache à faire le tour des points de vue ou à favoriser la dynamique des échanges Partant de la figure de public non différencié visé par le débat métropolitain « Données et territoire », de son mode d'interaction et de ses produits finaux, on peut assimiler ce dernier comme étant davantage du côté de la participation-but et de la délibération favorisant la dynamique des arguments.

Fort de ces analyses, les questions suivantes se posent maintenant : comment débattre ? Quels dispositifs mettre en place ? Quelles doivent être les modalités d'organisation et de circulation de la parole ? Pour tenter d'y répondre, analysons les méthodes d'actions déployées par le Codev à travers sa mise en mouvement pour concrétiser sa nouvelle fonction du débat métropolitain.

⁹¹ A. FUNG, *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, Télescope volume 17 numéro 1, Observatoire de l'administration publique, Québec, 2011, p. 16.

Pour élargir le champ de cette conclusion, reprenons le discours de Patrick Viveret ⁹² qui explique que " les institutions consultatives, dont font partie les conseils de développement, sont essentielles si on résonne sur une approche qualitative de la démocratie, où la question clé devient l'enrichissement de la qualité de conscience, où le problème n'est pas de savoir si c'est « A » ou « B » qui va l'emporter, mais de savoir comment on se rassemble pour réussir à traiter un sujet ou une problématique. Pour ce faire, il est possible d'utiliser des outils que les mouvements de citoyens définissent comme étant de la « construction de désaccords », et qui permettent de sortir des malentendus causés par des frictions et des procès d'intention ». Ses paroles font écho à la démarche consensuelle dans laquelle s'inscrit la démocratie participative, qui place la finalité des participants dans le dialogue et non pas forcément dans l'aboutissement d'une réalisation physique de leurs idées ⁹³.

⁹² Coordination Nationale des Conseils de Développement, *Patrick Viveret*, <http://www.conseils-de-developpement.fr/2018/07/05/patrick-viveret/>, 30/08/2018.

⁹³ ANDRE M. *et al.*, *Monographie conseil de développement économique et social du Pays et de la métropole de Rennes*, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, p. 11.

Partie II :

La mise en mouvement du Codev : de l'acculturation à la mise en débat

Les actions et réflexions du Codev relatées dans cette partie et la suivante sont issues de différents mails ou comptes-rendus de réunions d'équipe, avec les co-pilotes, le groupe d'appui, des acteurs clés ou encore avec des agents de Rennes Métropole. Je me suis également appuyée sur des notes, feuilles de route et fiches projet internes au Codev, des présentations utilisées lors des différentes rencontres et aussi de mon journal de bord mis à jour régulièrement tout au long de mon immersion.

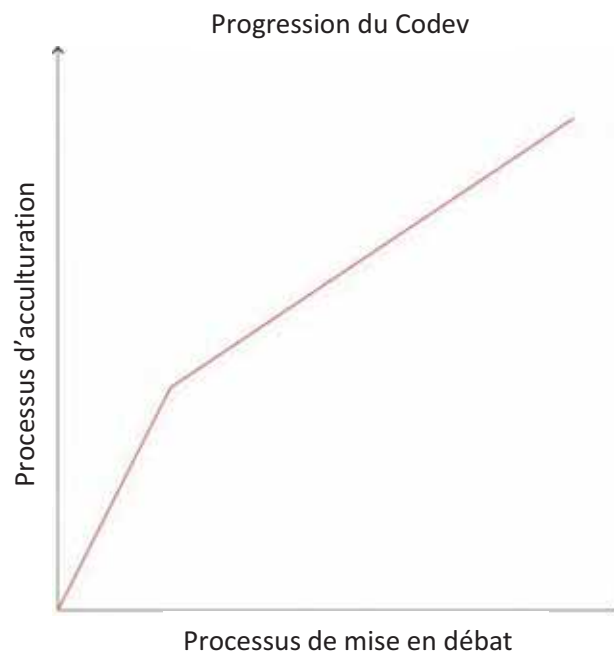
A travers sa nouvelle mission d'acteur du débat métropolitain, et particulièrement pour son lancement sur le thème « Données et territoire », le Codev a pour ambition de veiller et de contribuer à l'organisation d'un véritable débat sur la donnée et le territoire. Pour ce faire, deux membres particulièrement entraînés au sujet des données se sont portés volontaires pour être les co-pilotes du projet, selon les méthodes habituelles de travail du Codev. Il s'agit de Eric Avenel (Université de Rennes 1) et d'Alain Charraud (personne qualifiée et président du Codev).

La mise en œuvre de la nouvelle mission d'acteur du débat métropolitain s'est déroulée en plusieurs phases au sein du Codev, plus ou moins découpées nettement dans le temps. Des bases de ligne de conduite avaient été identifiées dès les premières réflexions et avant même le lancement officiel à l'échelle de la plénière. La méthode d'action par cercles d'acteurs successifs et de plus en plus élargis par exemple ou encore le recours à un questionnaire pour mobiliser les membres en font partie. D'autres phases ont été le fruit de réflexions beaucoup plus profondes, comme notamment la rencontre à destination des organisations du territoire le 4 juillet.

Quelle que soit la manière dont elles sont pensées et construites, chaque étape de la mise en mouvement du Codev a comme point commun la volonté de débiter par une phase d'acculturation au sujet des données, suivie par une mise en action des participants sous forme de débat. Au fur et à mesure de la progression du Codev, les connaissances théoriques et pratiques, générales et locales vont s'ajouter les unes aux autres. L'évolution par cercles d'acteurs élargis va permettre une mise en

action d'acteurs de plus en plus nombreux, divers et éloignés du sujet des données ou du Codev. Le graphique ci-dessous représente la vision du conseil sur sa progression, à travers sa volonté de procéder systématiquement par de l'acculturation puis de la mise en débat (Figure 12). On voit que l'acculturation sera accentuée dans un premier temps, pour laisser progressivement place à la mise en débat.

Figure 12 : Vision de la progression du Codev au cours du débat métropolitain de 2018 à 2019



Source : J. GUILLAUME.

Les phases d'acculturation et de mise en débat, considérées comme le socle de progression du Codev, seront abordées dans chacun des chapitres suivants. Tout d'abord concernant les prémices de cette nouvelle mission, tant au niveau des réflexions que de la mise en œuvre, objet du premier chapitre. Ensuite via la mobilisation du premier cercle d'acteurs, en tant que ressource première du conseil, il s'agit logiquement des membres du Codev eux même. Ce second chapitre expliquera également les raisons du changement de cible qui s'est opéré, passant du cercle des élus locaux initialement visé à celui des organisations du territoire, qui devait être mobilisé ultérieurement. Ainsi, le troisième chapitre traitera de cet élargissement du débat métropolitain vers les organisations du territoire. Enfin, le dernier chapitre sera consacré au partenariat entre le Codev et Rennes Métropole.

Chapitre I : Les prémices

Les domaines d'action du Codev étant multidisciplinaires, toutes ses contributions débutent par une phase d'acculturation. Le processus de débat et le sujet des données étant tous deux nouveaux pour le Codev, cette acculturation s'est avérée ici primordiale. La première partie de ce chapitre explique les raisons de ce préalable indispensable, les premières personnes concernées et les méthodes utilisées.

Les questionnements soulevés au cours de cette période ont permis au Codev de s'approprier le sujet et construire sa feuille de route. Son souhait a très vite été de « susciter du débat participatif »⁹⁴. Nous verrons donc, dans une deuxième partie, l'évolution des réflexions du Codev et la manière dont il a structuré sa démarche d'acteur du débat métropolitain autour d'une volonté de mise en débat des participants.

1. L'acculturation : un préalable indispensable

Le conseil de développement a pour mission d'éclairer les politiques métropolitaines, quelles qu'elles soient, et de représenter la société civile organisée avec toute sa diversité. Il est donc loin d'être expert dans un domaine en particulier. Une phase d'acculturation, de partage de savoir, précède donc naturellement tout travail de contribution entrepris par le Codev, qu'il s'agisse d'une saisine de la métropole ou d'une auto-saisine.

1.1. Les raisons de ce préalable

D'une manière générale, l'acculturation est nécessaire pour que toutes les personnes impliquées dans un projet aient le même niveau d'information. Au sein du Codev, selon le cœur d'activité des organisations membres, certaines seront qualifiées de spécialistes de l'énergie ou de la mobilité par exemple, alors que d'autres n'en auront que quelques connaissances. Les méthodes de travail adoptées par le Codev organisent le partage d'un savoir et d'une connaissance entre l'ensemble des composantes de la société civile. Cette période d'acculturation, ou encapacitation, permet d'ouvrir les spectres des dits spécialistes à d'autres angles de vue qui leur sont moins coutumiers, de faire tomber les a priori, et de mettre tous les participants au même niveau d'information pour ainsi faciliter leur compréhension mutuelle. Cela permet de construire un terrain

⁹⁴ Diaporama de la rencontre du 5 décembre 2017 entre Rennes Métropole et le Codev.

fertile pour confronter des points de vue, construire et débattre en connaissance de cause et par étapes (diagnostic, enjeux, et préconisations)⁹⁵.

Plus spécialement pour la thématique « Données et territoire », les données étant un matériau aride, froid et technique, cette nouvelle matière nécessite effectivement d'être apprivoisée via une acculturation progressive. Mais la connaissance théorique ne suffit pas, il faut également passer par des ateliers très concrets. En effet, expérimenter est un moyen d'en faire un matériau tangible, vivant, d'en découvrir à la fois les opportunités, mais aussi les limites⁹⁶. Cette ouverture intellectuelle permet ainsi d'accéder à une meilleure connaissance et suscite une certaine évolution des analyses personnelles en prenant en compte des éléments non connus ou occultés auparavant⁹⁷. Elle outille ainsi chacun dans la construction d'une expertise propre et permet de développer un esprit critique face à la donnée.

Enfin, prenons en compte le débat dans sa globalité. Ce dernier faisant peser sur le processus de décision une incertitude politique majeure, il donne à toutes les parties prenantes de « bonnes raisons » d'apprendre. Ainsi, évaluer le débat public dans son rapport à la décision, c'est d'abord évaluer les apprentissages mutuels qu'engendre le débat et qui peuvent ensuite faire effet dans le processus de décision⁹⁸.

Ainsi que ce soit à l'échelle des travaux du Codev, en raison de la thématique du débat métropolitain, ou dans le cadre de son processus global, l'acculturation est un préalable indispensable. Au sein du Codev, ce sont les deux co-pilotes « Données et territoire », que sont Eric Avenel (Université de Rennes 1) et Alain Charraud (personne qualifiée et président du Codev), ainsi que l'équipe technique, composée de Gaëlle Chapon, Isabelle Longeanie et Céline Rigourd, qui ont d'abord été au cœur de cette phase.

⁹⁵ L. ERMISSE *et al.*, *Agenda 21 et participation : la voix de tous sur la voie de l'intérêt général*, Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, Les cahiers de l'Observatoire n°6, Paris, 2012, p. 46.

⁹⁶ H. GUILLAUD, *La culture des données, levier de la transformation numérique des organisations*, Internetactu.net, <http://www.internetactu.net/2017/02/07/la-culture-des-donnees-levier-de-la-transformation-numerique-des-organisations/>, 21/06/2018.

⁹⁷ A. LE MENN, *De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale*, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, p. 39.

⁹⁸ L. SIMARD, J.-M. FOURNIAU, « Ce que débattre nous apprend. Éléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 318-331.

1.2. L'acculturation de l'équipe technique et des co-pilotes

Les personnes citées précédemment seront en effet les plus souvent confrontées au sujet et les premières impactées. De plus, leur rôle étant en grande partie de mobiliser les autres membres et de coordonner leurs actions, une connaissance élargie des données combinée avec une approche locale leur sont donc indispensables.

L'équipe technique a pour habitude de « prendre le pouls » des nouveaux sujets traités en réalisant une veille d'actualité. « Données et territoire » n'a pas dérogé à cette règle, d'autant plus que les articles de presse ne manquaient pas. Le scandale Facebook-Analytica ⁹⁹ et l'arrivée prochaine du RGPD ¹⁰⁰ (Règlement Général sur la Protection des Données) faisaient alors la une. La Smart City revenait quant à elle régulièrement sur le devant de la scène. Et plus localement, Google ouvrait un atelier numérique à Rennes.

Des lectures plus théoriques et contextuelles étaient également au menu, avec notamment « Datanomics - Les nouveaux business models des données » écrit par Simon Chignard et Louis-David Benyayer, et « Le big data des territoires » de Jacques Priol. Ces auteurs sont des spécialistes locaux des données que le Codev connaissait de longue date ou avait rencontré plus récemment lors de séminaires organisés par Rennes Métropole.

Un « grand débat de la donnée », articulé autour de trois thématiques ¹⁰¹ et organisé par Syntec Numérique (sous le patronage du secrétariat d'Etat chargé du numérique), avait lieu pendant cette phase d'acculturation. Les visionnages des séances en replay apportaient des éclairages pratiques et différents points de vue à des problématiques actuelles liées aux données.

Une partie de l'équipe technique a également assisté à des conférences ou des rencontres organisées par des associations ou entreprises du territoire ¹⁰². Assister à ces événements ouverts à tous a permis de mieux comprendre les sujets abordés mais également de voir le type de public présent, leurs réactions au cours des interventions et les sortes de questions posées aux animateurs.

En parallèle, une recherche des conseils de développement ayant travaillé sur des thématiques proches ou sur des méthodes de mise en débat a été engagée. Les conseils de développement de

⁹⁹ Voir la revue de presse en Annexe 9.

¹⁰⁰ Nouveau texte de référence européen en matière de protection des données personnelles mis en application le 25 mai 2018.

¹⁰¹ « Données personnelles : comment les protéger et continuer à innover ? », « Données publiques : quelle politique de la donnée pour quelles politiques publiques ? », « Economie de la donnée : quels modèles économiques dans le monde de la donnée ? » interventions accessibles en replay sur <http://debat-donnee.fr/>

¹⁰² Par exemple « Mes données personnelles en pâture sur l'Internet », organisé par l'association Bug : <https://www.asso-bug.org/evenement/mes-donnees-personnelles-en-pature-sur-linternet/>, et « Smart cities : le cycle de vie des données », organisé par l'entreprise Data2B : <https://www.meetup.com/fr-FR/Data2Breakfast/events/250410565/>

Tours et Bordeaux pour leurs travaux sur l'open data, ainsi que celui de Strasbourg sur le numérique¹⁰³ ont été identifiés.

La mise en place de cette veille, liée à l'actualité mais aussi indépendante, sur les initiatives locales autour de la donnée ou similaires à celle du Codev a permis à l'équipe technique et aux co-pilotes une appropriation conséquente du sujet des données. Fort de ce constat, le Codev a désiré capitaliser et diffuser les éléments les plus pertinents (ressources vidéo ou presse, calendrier des événements locaux, ...), notamment via son site internet ou son compte Twitter. L'objectif était ainsi de se positionner comme relai des initiatives et débats locaux et faire part de l'état d'avancement du débat. Cette étape a finalement été en partie avortée car les outils techniques dont dispose le Codev actuellement ne permettent pas de diffuser et de communiquer au mieux cette veille. Une action sur la stratégie de communication du conseil est en cours pour y remédier.

Gaëlle Chapon a par ailleurs informé Simon Chignard¹⁰⁴, spécialiste de la donnée et ancien membre du CODESPAR, de la nouvelle mission du Codev et lui a proposé une rencontre¹⁰⁵. Simon Chignard y a entre autres fait part de plusieurs méthodes d'animation de débat. Par exemple la constitution d'un échantillon fixe de personnes dont on suivrait l'évolution de points de vue au fur et à mesure de leur acculturation aux données. Ou à l'inverse, l'idée de garder une thématique en fil rouge que l'on présenterait à différents publics pour comparer leurs réactions.

Cette discussion a contribué à l'acculturation sur les données et a ouvert celle sur le débat. Elle a également constitué un élément clé dans la mise en action du Codev. En effet certaines des remarques et préconisations de Simon Chignard faisaient écho à la feuille de route déjà initiée par le conseil. D'autres ont soulevé des interrogations qui ont nourri l'équipe technique et les co-pilotes. Pour comprendre dans quelle mesure, revenons maintenant sur les premières avancées du Codev ; des prémices de leur réflexion jusqu'à leur première mise en action.

¹⁰³ Pour plus d'informations voir <http://c2d.bordeaux-metropole.fr/Travaux-en-cours/Open-data-et-citoyennete>, https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1086315/CD_Contribution-numerique_Web.pdf/bbbb48ac-7b9f-a8a9-d59d-ec99f2dcee4e

¹⁰⁴ Conférencier, auteur de plusieurs articles sur l'approche politique, sociale et économique de l'open data, il travaille pour Etalab (mission de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication qui coordonne la politique d'ouverture et de partage des données publiques) et a participé dès 2010 à l'animation de l'open data de Rennes Métropole : <https://donneesouvertes.info/lauteur-2/>.

¹⁰⁵ Réunion du 22 mars 2018 en présence de Eric Avenel, Gaëlle Chapon, Alain Charraud, Jeanne Guillaume, Isabelle Longeanie et Céline Rigourd.

2. La mise en débat : une volonté forte du Codev

Dès l'émergence du thème des données, au cours d'échanges avec Rennes Métropole fin 2017, et avant même la réception de la lettre officielle de saisine, le Codev a commencé ses réflexions aussi bien sur la forme que sur le fond du débat. Quel est l'enjeu du débat ? Comment allons-nous débattre ? Quels publics vise-t-on ? font partie des questions qui ont été posées lors de réunions de travail avec la collectivité ou en interne. Nous verrons dans cette partie comment ces échanges ont aidé le Codev à cadrer l'objet du débat et à structurer sa feuille de route jusqu'au lancement officiel du débat « Données et territoire » en séance plénière.

2.1. Les modalités d'animation du débat métropolitain

Le conseil de développement a partagé très tôt sa volonté de susciter du débat participatif à partir de témoignages, de partages d'expériences et d'usages. Dès le début, il a eu pour objectifs de mixer les points de vue et expertises, et d'être ouvert à tout public ; au-delà des initiés. Il s'est alors interrogé sur l'accessibilité des rencontres à l'ensemble des citoyens des 43 communes de la métropole de Rennes. Mixer les débats en présentiel et numériques ou virtuels a ainsi été évoqué. Le souhait de valoriser les débats, que ce soit sous forme de vidéos, documents ou autre, a aussi été immédiatement présent.

En outre, dans son rapport de délibération du 1^{er} décembre 2016 (Annexe 4), Rennes Métropole a proposé au Codev d'inscrire ses futurs événements et actions « dans le cadre des "Ateliers métropolitains" ¹⁰⁶ qui seront organisés en partenariat avec Rennes Métropole et d'autres acteurs locaux ». Ce projet, entamé il y a environ deux ans, a pour but de regrouper les rencontres destinées à la réflexion sur les mutations et les transformations du territoire. Le Codev s'est immédiatement reconnu dans cette démarche, et y a vu une opportunité d'organiser des rencontres en collaboration avec la collectivité. Cette proposition a été validée dans la lettre de saisine de Rennes Métropole du 23 janvier 2018 (Annexe 6) : « Ces actions et rencontres pourront s'inscrire dans le cadre des « Ateliers métropolitains », cadre partenarial de réflexions et rencontres prospectives, laboratoire d'idées pour imaginer et construire la ville et les services de demain. »

Pour ce qui est du fond, le préalable du conseil était de préciser les objectifs partagés avec la collectivité autour d'un débat sur les données territoriales et en lien avec le futur SPMD ¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Issus du constat que l'offre de Rennes Métropole en termes de conférences sur des sujets variés (économie, aménagement du territoire, Bureau des temps, numérique, ...) est foisonnante mais pas forcément structurée et bien identifiée sur le territoire. Reflets de la volonté de la métropole d'apporter une cohérence entre ces rendez-vous en créant une sorte de label.

¹⁰⁷ Fiche projet 2018 du Codev, « Nos données : quels usages pour nous et notre territoire ? », 28/11/2017.

2.2. Des contours qui se dessinent peu à peu

Le périmètre exact, les raisons du débat et les publics cibles constituaient les premières interrogations à lever afin de préciser la problématique. Une réunion politique entre Rennes Métropole et le Codev ¹⁰⁸, le 5 décembre 2017, a permis de mettre à plat ces questionnements dans le but de préciser les attendus et les potentialités de ce débat métropolitain.

Au cours de cette réunion de travail, le Codev a exprimé le souhait de définir plus clairement le périmètre et d'élargir la sphère du débat au-delà du SPMD. Il a exposé ses objectifs dont celui de faire bouger les lignes ; de permettre une certaine prise de conscience grâce à la sensibilisation et l'acculturation des acteurs, d'identifier des controverses et des consensus, et de contribuer à construire des points de vue éclairés, au-delà des représentations.

En ce qui concerne l'après-débat, le conseil a mis l'accent sur la nécessité d'engagement et de mise en action. De ses membres d'une part, en libérant des données privées ou en croisant des données pour améliorer leurs services, et de Rennes Métropole d'une part, via le SPMD et les autres politiques sectorielles. Il a ainsi rappelé que sa mission se limite à organiser le débat et non pas la mise en action souhaitable auprès des différentes cibles. Le Codev a saisi l'opportunité de cette réunion pour souligner le besoin d'échanger avec les élus, notamment sur la finalité des débats ou sur la feuille de route du SPMD (événements envisagés ou programmés autour des quatre thématiques).

Les élus référents du partenariat entre Rennes Métropole et le Codev ont pris en considération ces éléments et y ont répondu à travers le courrier du 23 janvier 2018 (Annexe 6).

2.3. Des cibles d'acteurs progressives

Concernant le public cible, le conseil de développement a souhaité avancer progressivement en procédant par cercles d'acteurs de plus en plus élargis. L'idée globale était d'avoir une démarche ascendante partant des besoins et des attentes de la société civile. Naturellement et en toute légitimité, les membres du Codev constituaient le premier cercle. Cœur du fonctionnement de cette instance et véritables représentants de la société civile organisée, ils ont été considérés comme un « échantillon de données territoriales » ¹⁰⁹. Les élus métropolitains et municipaux, acteurs de la donnée territoriale, allaient être intégrés dans un deuxième temps. La mission de débat impliquant une ouverture au-delà des membres du Codev, les acteurs du territoire (associations, entreprises,

¹⁰⁸ En présence de Eric Avenel, Gaëlle Chapon, Alain Charraud et Isabelle Longeanie pour le Codev, Marion Glatron et Isabelle Lechevallier pour Rennes Métropole, et Isabelle Pellerin ; 3^{ème} vice-présidente de Rennes Métropole en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

¹⁰⁹ Codev, Diaporama du rendez-vous politique entre Rennes Métropole et le Codev, 05/12/2017.

grandes écoles, ...) étaient également considérés comme public cible. Pour finir, le Codev prévoyait un grand temps fort de mise en visibilité et de partage avec les citoyens. Le schéma ci-dessous, issu d'un brainstorming interne au Codev, explicite les cibles visées par le Codev avec des pistes de thématiques associées (Figure 13).

Figure 13 : Cibles du débat métropolitain « Données et territoire »



Source : Codev, Diaporama du rendez-vous politique entre Rennes Métropole et le Codev, 05/12/2017.

Cette stratégie a été imaginée très tôt dans la mise en mouvement du conseil, discutée le 5 décembre avec Rennes Métropole, puis validée à travers la lettre de saisine (Annexe 6) : « Nous invitons le Codev à construire et animer ce débat métropolitain en impliquant la diversité de ses membres, et au-delà, en mobilisant, par des formats variés, les acteurs, élus et citoyens du territoire. »

2.4. Des objectifs qui se précisent

Suite à cette phase préparatoire, une réunion de travail Codev ¹¹⁰ a été organisée le 13 mars 2018. Elle a permis de préciser les objectifs de la mission et d'imaginer la séance plénière introductive du 5 avril et ses suites. Le Codev souhaite en effet « veiller et contribuer à l'organisation d'un véritable débat sur la donnée et le territoire » et, comme nous l'avons vu précédemment, développer les points de vue des citoyens intéressés, mais aussi leur permettre d'agir s'ils le

¹¹⁰ En présence de Eric Avenel, Gaëlle Chapon, Alain Charraud, Isabelle Longeanie et Céline Rigourd.

souhaitent. Pour cela, il lui semble indispensable, via une approche individuelle, de favoriser l'appropriation et le partage des enjeux par ses membres puis les élus métropolitains et les habitants. Puis, via une approche collective, de contribuer à susciter des projets de réutilisation des données afin d'améliorer le fonctionnement de la ville. Par ailleurs, il contribuera également à questionner et à nourrir le SPMD. Des points de vigilance ont également émergé de cet échange, comme éviter d'être anxiogène et d'aborder le sujet de manière trop scientifique et technique.

La rencontre avec Simon Chignard, mentionnée précédemment, a permis de recadrer le sujet des données dans la thématique de débat « Données ET territoire ». Simon Chignard a en effet mis l'accent sur la nécessité de ramener le débat sur une échelle locale en ciblant les enjeux du territoire rennais et en mettant en avant ses spécificités. Il a souligné l'importance de l'acculturation mais a également pointé la nécessité d'avoir un sujet clivant pour véritablement « faire débat ». En effet, la donnée n'est pas un sujet clivant en soit. Il faut trouver une accroche, un angle, comme celui d'aborder les données via les services qu'elles rendent possibles. Les quatre secteurs du SPMD que sont l'eau, la mobilité, l'énergie et les données sociodémographiques pourraient servir de base.

Cet ancien membre du CODESPAR a rappelé les atouts qu'a le Codev à compter parmi la diversité de ses membres des acteurs moins attendus sur le sujet ou moins habitués à s'en saisir (les syndicats de salariés, des associations, ...). Cette remarque a conforté le Codev dans son idée de mobiliser en premier lieu ses membres, et a appuyé sa dynamique de mise en action, dont l'amorce était prévue le 5 avril.

2.5. Un lancement officiel avec les membres du Codev

La séance plénière du 5 avril avait pour point principal le lancement du débat métropolitain « Données et territoire » au sein du conseil de développement. Le point de mire était la validation de la thématique à l'échelle de la séance plénière. Elle visait en partie à commencer la phase d'acculturation des membres, pour ensuite les amener vers l'action et la mise en débat.

Lors de la précédente séance plénière en février, des membres intéressés par la thématique « données » s'étaient portés volontaires pour constituer un groupe d'appui ¹¹¹. Cette habitude de travail du Codev permet d'évoluer en groupe restreint. Ces personnes référentes sont d'avantage sollicitées que les autres membres et consultées en priorité sur des étapes clés du projet, pour

¹¹¹ Benoit Cafaro (Fédération des entreprises d'insertion de Bretagne), Isabelle Courbe (GrDF), Christian Desbois (Eaux et Rivières de Bretagne), Hélène Duval (Enedis), Morgan Gauret (Ingénieurs et Scientifiques de France), Jean Pascal (Association Rennaise pour la Maîtrise de l'Énergie dans les Copropriétés), Marc Potel (Fédération française des banques), Patrick Soulier (Confédération Générale du Travailleur).

mener à bien des actions, avoir des ressentis ou des avis. Ainsi, en amont de la plénière du 5 avril, les bénévoles en question avaient été contactés pour recueillir leurs perceptions et attentes sur le sujet. Ils avaient été invités à intervenir en séance pour les partager avec l'ensemble des membres, si l'occasion se présentait.

Il est à noter qu'Isabelle Lechevallier ¹¹² est intervenue en début de réunion. Elle a expliqué le contexte de la sollicitation, dont la création du SPMD fait partie, et la possibilité d'inscrire les événements organisés par le Codev dans le cycle des futurs « Ateliers métropolitains ». Cette intervention était en cohérence avec la volonté du Codev de faire un retour à Rennes Métropole sur la séance plénière. La présence de Mme Lechevallier avait ainsi pour double objectif de lui permettre de sentir personnellement les premières réactions et entendre les suggestions des membres, et de répondre en direct à leurs questions.

L'objectif final de la plénière était la co-construction du plan d'action 2018-2019 du Codev pour organiser le débat métropolitain autour de la donnée. Les pistes imaginées ont ainsi été présentées. Le raisonnement sur l'élargissement progressif des cibles du débat en était un point essentiel (Figure 14). Il a été proposé d'ouvrir le débat vers les deuxièmes cercles avant l'été 2018, puis à partir du 2^{ème} semestre 2018, au grand public. La diffusion d'un questionnaire, rédigé exclusivement à l'attention des membres dans le but d'obtenir une photo de leur degré de confiance et de connaissance des données, a également été annoncée. Des échanges entre les membres ont permis de valider cette feuille de route.

Figure 14 : Evolution des cercles d'acteurs visés par le Codev



Source : Codev, Diaporama de la séance plénière de lancement, 05/04/2018.

¹¹² Agent technique du service animation territoriale de Rennes Métropole, en charge de la relation entre le Codev et Rennes Métropole.

A l'issue de cette rencontre, le Codev a constaté que les membres ont été réactifs à la thématique et semblaient intéressés. L'adhésion au sujet « Données et territoire » a donc été validée. L'équipe technique et les co-pilotes ont ainsi été rassurés et motivés dans leur progression. Malgré tout, ces derniers ont soulevé un point d'attention. Il faut en effet veiller à trouver rapidement un axe concret au débat, pour lever le flou qui entoure le sujet. Le questionnaire envisagé devra donc aussi aborder cet aspect. Il sera un moyen de sonder les membres sur la façon dont ils envisagent les suites du débat métropolitain.

Conclusion Chapitre I

L'acculturation de l'équipe technique et des co-pilotes sur le sujet des données s'est déroulée via divers biais : veille d'actualité, lectures, conférences, étude d'expériences similaires, rencontres, ... Nous avons pu voir qu'en plus de l'élargissement de leurs connaissances, cette phase leur a permis de s'approprier les principaux enjeux, d'avoir une lecture partagée de l'existant, des usages et tendances actuels.

Les cogitations associées au cadrage de l'objet du débat, jalonnées par plusieurs réunions de travail et échanges, ont abouties à l'ébauche d'une feuille de route. On l'a vu, la mise en action des participants sous forme de débat a très vite été une volonté majeure du Codev. Les membres du Codev étant la première cible d'acteurs, voyons maintenant comment le conseil a procédé pour les mobiliser.

Chapitre II : Les membres du Codev : acteurs mobilisés en priorité

La feuille de route du Codev, dont fait partie son raisonnement en cercles d'acteurs de plus en plus élargis, a été validée lors du lancement officiel du débat « Données et territoire ». La première cible d'acteurs ; les membres du conseil de développement, peut alors être mobilisée (Figure 15).

Figure 15 : Positionnement du Codev dans sa progression envisagée : 1^{er} cercle des membres Codev



Source : J. GUILLAUME.

Gardant à l'esprit le souhait du Codev de débiter chaque étape du débat par une phase d'acculturation, nous aborderons, dans un premier temps, la manière dont les membres ont été approchés puis acculturés au sujet des données. Toujours fort de cette volonté d'organiser un débat participatif, nous verrons, dans une deuxième partie, comment s'est déroulée la mise en débat des bénévoles.

1. Une phase d'acculturation des membres en plusieurs étapes

L'acculturation des membres a été menée avec minutie autour de plusieurs étapes. Elle a débuté dès la séance plénière du 5 avril, voire même en amont, et a continué via un questionnaire rédigé sur mesure exclusivement à l'attention des membres, et dont les résultats ont été présentés et analysés lors d'une séance plénière dédiée le 30 mai 2018.

1.1. La séance plénière de lancement

Tout l'enjeu de la séance plénière du 5 avril était de donner envie aux bénévoles de s'intéresser à la thématique des données. Pour ce faire, l'équipe technique et les co-pilotes souhaitaient montrer les enjeux liés à ce sujet. Ils avaient également pour ambition d'amener les membres à se questionner ; sur la place du Codev dans l'univers de la donnée et son rôle dans ce débat métropolitain d'une part, sur la relation et les attentes qu'a, individuellement, chaque organisation relativement aux données d'autre part, et pour finir, sur la manière dont les données peuvent impacter le fonctionnement du territoire. Pour faciliter cette démarche, les participants étaient conviés à venir accompagnés des personnes concernées par le sujet au sein de leur structure.

L'acculturation des membres avait commencé dès l'invitation à la séance. Le mail comportait en effet une liste de ressources sur le sujet des données ¹¹³. Lors de la réunion, la présentation d'une revue de presse a constitué une étape importante (Annexe 9). L'idée était de faire prendre conscience aux bénévoles que la donnée est présente dans leur quotidien et qu'il s'agit d'un véritable sujet. Quatre articles, choisis dans la presse du moment, ont donc été présentés et analysés (Annexe 10). La sélection abordait différents domaines, qui soient suffisamment communs, dans lesquels des données sont produites ou utilisées (santé, mobilité, ...). Le but était de démystifier les données, de leur donner un caractère concret et palpable. L'acculturation s'est poursuivie avec la vidéo « Grand Lyon Data » ¹¹⁴, créée par la métropole de Lyon. Ce film de quelques minutes explique ce que sont les données urbaines, le circuit qu'elles empruntent de leur collecte à leur mise à disposition en open data, et la manière dont elles peuvent participer à l'amélioration des services et à une métropole innovante. Ce visionnage a apporté la dimension territoriale du débat sur les données. La revue de presse et le film ont servi par la suite de support de discussion pour les membres.

La séance plénière du 5 avril a marqué la volonté du Codev de se recentrer sur ses membres pour débiter sa nouvelle mission. Elle a introduit l'arrivée prochaine d'un questionnaire à l'attention de l'ensemble des membres du conseil de développement, ayant pour but d'établir un état des lieux de leur connaissance et de leur positionnement en matière de données.

¹¹³ Cycle de conférences « Le grand débat de la donnée » : <http://debat-donnee.fr/>, vidéo sur l'arrivée du RGPD : <https://www.cnil.fr/fr/video-le-youtubeur-cookie-connecte-repond-vos-questions-sur-larrivee-du-rgpd>, livre « Datanomics, Les nouveaux business models des données » écrit par Simon Chignard et Louis-David Benyayer.

¹¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=qFgYFlz5adM&feature=youtu.be>

1.2. Un questionnaire sur mesure

L'objectif du Codev, à travers la rédaction d'un questionnaire dédié aux membres, était de connaître leur état d'esprit (ouvert, méfiant, en questionnement, ...) et leur relation concrète à la donnée (stockage, partage, réutilisation, accès, ...). Il s'agissait aussi d'en savoir davantage sur les besoins identifiés et les stratégies mises éventuellement en place dans les organismes. Cette enquête allait également permettre d'avoir une photographie de la métropole vue par le prisme de la donnée, selon les membres.

Le formulaire avait été structuré avec l'idée d'une progression pour le répondant. Il débutait avec une approche individuelle du membre, puis via l'organisme qu'il représente au sein du conseil, pour finir avec le territoire de la métropole de Rennes (Figure 16). Le Codev avait en effet la volonté de connaître la vision des membres sur le SPMD et sur Rennes Métropole dans la sphère des données.

Figure 16 : Structuration du questionnaire « La données, qu'en est-il pour vous ? »



Source : Codev, Diaporama de la séance plénière de lancement, 05/04/2018.

Le questionnaire a été construit en maximisant le nombre de questions fermées sous forme de QCM. Les réponses proposées ont été polarisées avec un nombre pair de choix pour inviter les répondants à se positionner, avoir leur avis, leur opinion. L'équipe technique a veillé à rédiger des questions précises et neutres, en évitant qu'elles ne contiennent des affirmations, pour ne pas que les enquêtés soient tentés de simplement acquiescer en répondant. Une attention particulière a aussi été portée à ce que les membres ne se sentent pas jugés vis-à-vis de leurs connaissances, afin de ne pas les effrayer mais au contraire d'éveiller leur intérêt. De la même manière nous n'avons rendu aucune question obligatoire, dont celles sur leur identité. La première question a été imaginée dans le but de soigner l'accroche et d'impliquer directement les bénévoles. Elle s'est voulue consensuelle, facile et neutre. Les deux dernières questions étaient ouvertes et laissaient libre cours aux membres du Codev de donner leur point de vue sur le débat métropolitain, de proposer des thématiques, personnes ressources ou initiatives locales et, si besoin, de demander des éclairages

complémentaires. En outre, il a été décidé que le temps de réponse à l'enquête ne devait pas dépasser 15 minutes.

Les membres du groupe d'appui ont été invités à donner leurs avis sur le questionnaire, et par la suite, à contribuer à l'analyse de ses résultats. Une fois une première version validée par les copilotes, une relecture leur a ainsi été proposée. Ces différents échanges ont conduit à la version finale de l'enquête « la donnée, qu'en est-il pour vous ? », mise en ligne sur le logiciel libre Framasoft et envoyée par mail à l'ensemble des membres du Codev (Annexe 11). Un mois après son envoi, le questionnaire était clôturé.

1.3. Des résultats analysés par un spécialiste de la donnée

Un tiers des membres du Codev ont répondu à l'enquête (33 répondants sur 99 personnes sollicitées). Grâce à ce taux de participation plus que satisfaisant, ces résultats reflètent des tendances actuelles mais qui restent tout de même difficilement généralisables et non exhaustives (Annexe 12) ¹¹⁵.

Un retour sur les résultats du questionnaire a été fait aux membres lors d'une séance plénière dédiée le 30 mai 2018 intitulée « Comment la donnée impacte à la fois notre vie privée et le fonctionnement de nos organisations ? ». Cette présentation avait pour but de prendre du recul et une certaine hauteur par rapport aux résultats et d'en ressortir des aspects contradictoires ou surprenants pour les mettre en débat. Pour cette démarche nécessitant une lecture bien précise, le Codev a fait appel à l'expertise de Simon Chignard, spécialiste d'autant plus légitime de par son ancienne appartenance au CODESPAR et ses origines rennaises.

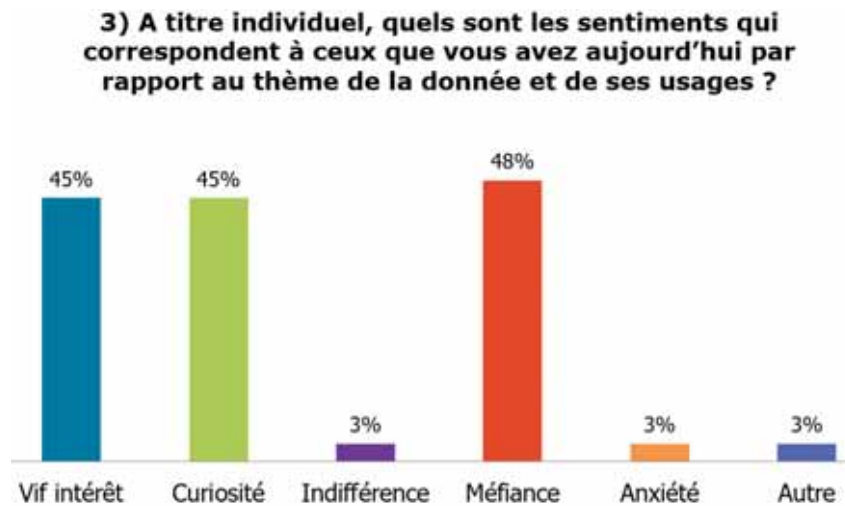
Simon Chignard a débuté son intervention par une introduction au sujet des données. Il a ainsi mis en évidence l'abondance des données dans le monde actuel et les connaissances de plus en plus fines qu'elles permettent d'obtenir vis-à-vis des clients, collectivités, usagers. De plus, ces données sont aujourd'hui techniquement très facilement stockables (voir le compte-rendu complet de la séance en Annexe 13).

Ce spécialiste a ensuite réalisé un rapport d'étonnement à partir de certaines questions de l'enquête. En effet, quelques résultats n'apportaient pas assez de précisions ou d'informations et

¹¹⁵ Ainsi les graphiques ci-dessous et en annexe font figure d'illustration et n'ont pas vocation à être utilisés à des fins d'analyses approfondies, c'est pourquoi les données chiffrées exactes relatives à l'enquête ne sont pas fournies dans ce mémoire.

n'ont pas été réutilisés ni par le Codev ni par Simon Chignard. Cela a alors soulevé la problématique des questions posées sans objectif préalable vis-à-vis de leurs futures réponses, ou de vision de l'analyse qui pourra en découler. Sa présentation était structurée en trois parties, en commençant par le rapport qu'ont les membres à la donnée en tant qu'individu (Figure 17).

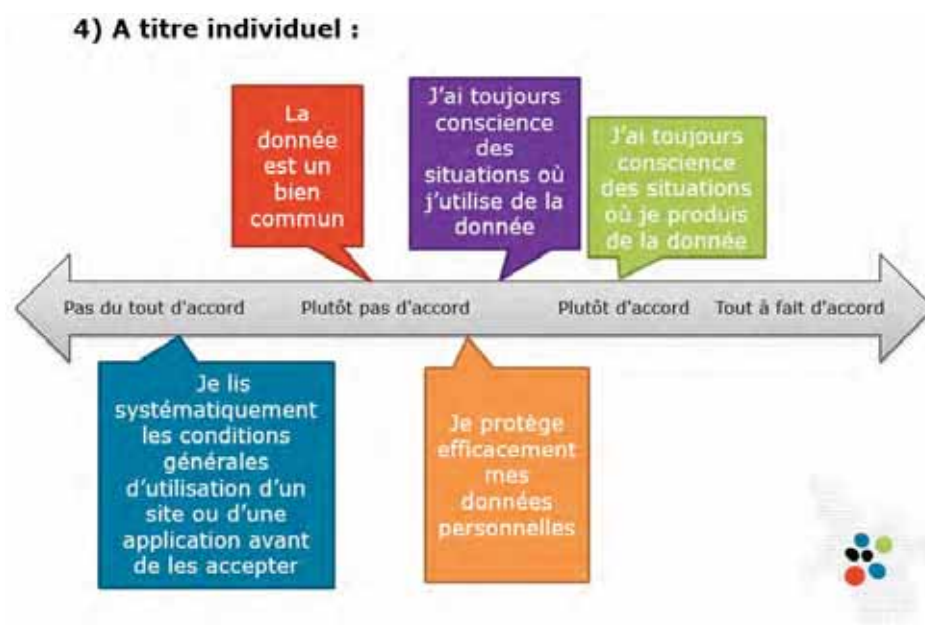
Figure 17 : Résultats de l'enquête à la question n°3



Source : Codev, Diaporama de la séance de restitution des résultats de l'enquête, 30/05/2018.

Il a ainsi relevé que la donnée ne suscite pas d'indifférence et expliqué le phénomène de paradoxe de la vie privée ou « privacy paradoxe ». En effet, le questionnaire ayant été posé en plein cœur du scandale Facebook-Analytica, cela peut expliquer le taux de méfiance élevé. Pourtant, de manière générale, on observe que les craintes exprimées à titre individuel ne se traduisent pas par des pratiques différentes sur le net. De la même manière, il a noté que la plupart des gens n'ont pas conscience des traces (en général invisibles) qu'ils laissent sur internet (Figure 18).

Figure 18 : Résultats de l'enquête à la première partie de la question n°4

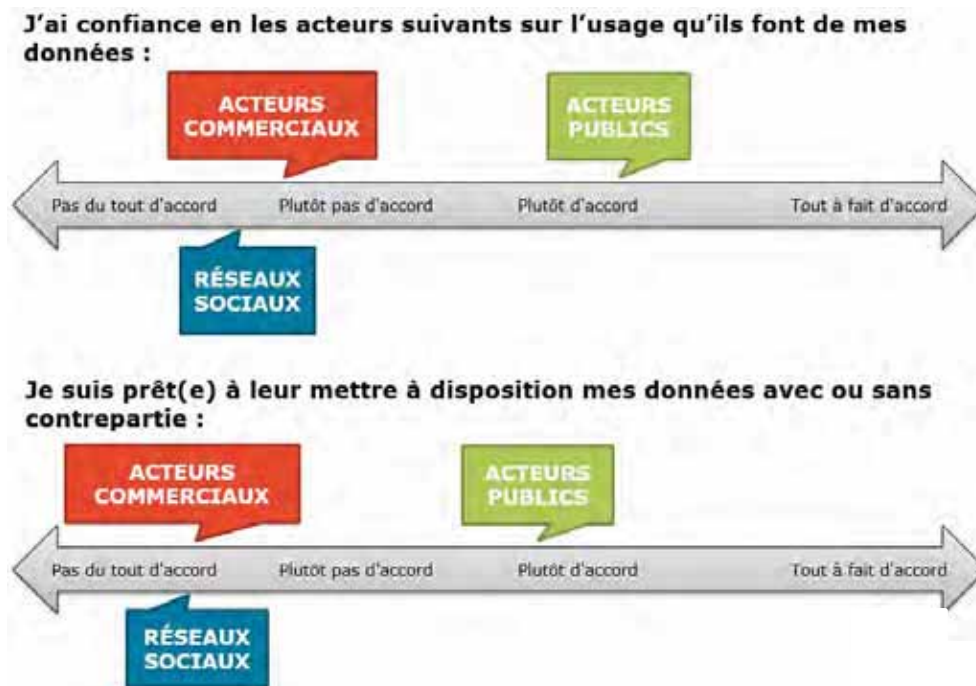


Source : Codev, Diaporama de la séance de restitution des résultats de l'enquête, 30/05/2018.

En effet, les répondants sont plutôt d'accord sur le fait qu'ils ont toujours conscience des situations où ils produisent de la donnée. Pourtant, en réalité, une grande quantité de métadonnées¹¹⁶ sont envoyées avec chaque message ou photo via des réseaux sociaux comme Twitter par exemple. Sur la question de la confiance, Simon Chignard a mis en évidence une séparation des acteurs identifiés en deux catégories (Figure 19). D'un côté les acteurs commerciaux et les réseaux sociaux, comme étant des acteurs à qui on n'accorde pas confiance, et de l'autre les acteurs publics. Il a également mis en avant un vrai questionnement sur l'utilisation par les collectivités des données des citoyens et usagers, montrant ainsi que le positionnement des acteurs publics en tant que tiers de confiance pour tous les citoyens n'est pas acquis.

¹¹⁶ Informations liées à une données, sorte de « traces » correspondant à tous les éléments autres que le contenu d'un message.

Figure 19 : Résultats de l'enquête à la seconde partie de la question n°4



Source : Codev, Diaporama de la séance de restitution des résultats de l'enquête, 30/05/2018.

La deuxième partie de son analyse mettait en perspective les organismes représentés au Codev, dans le domaine des données. Ainsi, pour les organisations, la donnée serait une opportunité et/ou un enjeu stratégique mais pas une menace (Figure 20). Pour lui, cela ne fait que confirmer la tendance à la surestimation des effets à court terme de l'usage des données, et à la sous-estimation de ces effets à long terme. Il a ainsi évoqué l'évolution des métiers, passée et à venir, avec l'arrivée d'une nouvelle vague d'automatisation, liée à l'augmentation de la performance des systèmes d'Intelligence Artificielle (IA). Ces innovations permettront à terme de remplacer les compétences qui présentent des tâches relativement répétitives mais épargnera certains types de métiers : les métiers de service avec un fort rapport à l'humain (soins, petite enfance, ...), ceux nécessitant une certaine habileté manuelle (artisans) ou bien comportant une fonction créative importante (artistes, chercheurs, ...).

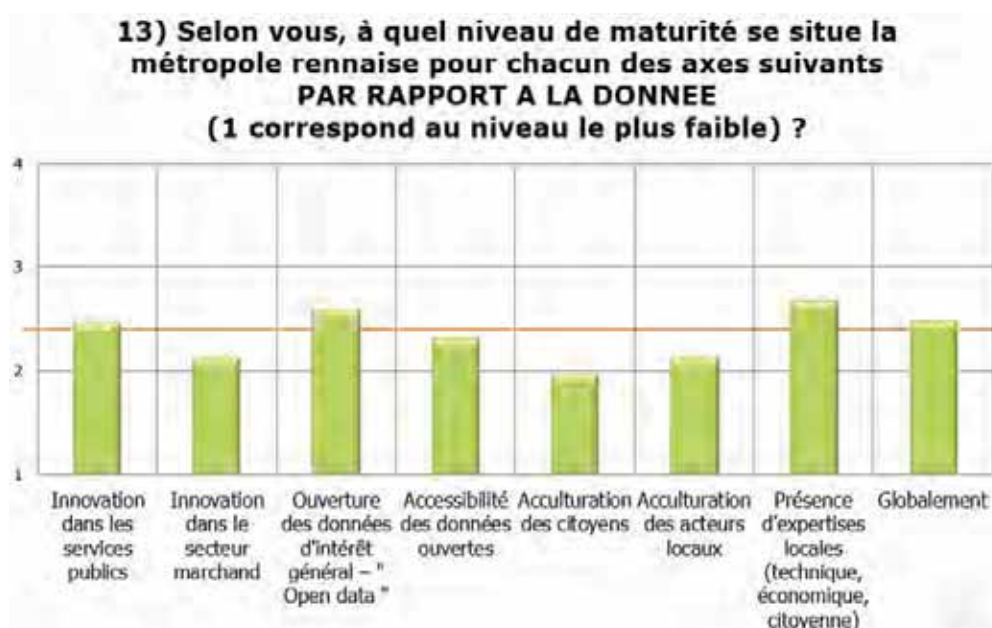
Figure 20 : Résultats de l'enquête à la question n°7



Source : Codev, Diaporama de la séance de restitution des résultats de l'enquête, 30/05/2018.

Simon Chignard a terminé son éclairage en mettant la donnée sur le plan du territoire métropolitain. Il a souligné que les répondants identifient le territoire de Rennes et sa métropole comme étant dans la moyenne par rapport aux enjeux autour de la donnée, alors que Rennes Métropole a été pionnière dans l'ouverture de ses données (Figure 21). Cette conclusion pose ainsi la question de l'information du public.

Figure 21 : Résultats de l'enquête à la question n°13



Source : Codev, Diaporama de la séance de restitution des résultats de l'enquête, 30/05/2018.

Un point téléphonique avec Simon Chignard et une réunion en sa présence et avec les co-pilotes avaient permis d'apporter des pistes d'analyses des résultats du questionnaire et d'organiser cette restitution. Les membres y étaient à nouveau invités à venir accompagnés de personnes concernées par le sujet de la donnée au sein de leur structure.

Cette séance a constitué une nouvelle acculturation des membres. L'analyse approfondie réalisée par Simon Chignard a par ailleurs permis d'apporter des précisions sur les enjeux et de contribuer à la mise en perspective et en débat du sujet de la donnée.

2. L'amorce de la mise en débat

Outre la restitution des résultats du questionnaire, l'objectif du temps fort du 30 mai était d'avoir un premier temps d'échanges sur les préoccupations et besoins des structures locales membres du Codev et sur les enjeux identifiés autour des données, dans le but d'initier le débat. Le Codev souhaitait également discuter de la feuille de route et des suites à donner au débat métropolitain, d'autant plus que de nouveaux éléments étaient venus modifier la progression initialement prévue.

2.1. Une analyse amenant au débat

A l'issue de l'intervention de Simon Chignard, les membres ont pu prendre la parole et discuter de leurs constats et impressions suite à l'analyse des résultats (Annexe 13). Par ailleurs, les questions ouvertes du questionnaire leur avaient permis en amont de réfléchir à des axes de débats.

Ainsi, des confrontations de points de vue ont eu lieu sur plusieurs sujets. Parmi eux, un portait sur le degré de confiance à accorder aux acteurs économiques tels que les banques et les opérateurs téléphoniques. En effet, ces acteurs sont-ils limités dans leurs actions par une certaine réglementation ? Avons-nous confiance en eux ou fermons-nous les yeux car nous n'avons pas d'autre solution ? Un autre était relatif au territoire et questionnait sur la place des politiques en tant que garants de la gestion des données. Il appelait à un recentrage sur le territoire et suggérait l'idée de travailler sur la gouvernance des données sur des sujets très concrets (exemple de la carte Korrigo). Les discussions ont ainsi continué jusqu'à l'ouverture d'un débat sur l'éthique avec notamment la question du libre-arbitre, mais aussi sur l'impact écologique de la donnée et sur la viabilité des systèmes (émission de gaz à effet de serre).

Simon Chignard ponctuait ces échanges par des éléments d'éclairages, notamment sur la valeur des données personnelles ou la vigilance à avoir sur la manière dont on « éduque » l'IA. Des points de controverses ont ainsi été soulevés. Le Codev les a soigneusement relevés pour les approfondir et en faire débat dans la suite de sa mission.

A l'issue de cette séance, Simon Chignard a confié avoir été agréablement surpris par les échanges matures et réels qui ont eu lieu. En effet, selon lui, un vrai dialogue a opéré et lui a procuré un sentiment de groupe. Il a ainsi souhaité avoir régulièrement de nos nouvelles et continuer, dans la mesure du possible, à contribuer à nos travaux. Pour finir, il a évoqué l'arrivée des ateliers Google à Rennes comme sujet de débat intéressant dont pourrait se saisir le Codev ainsi que l'intérêt de lancer une réflexion sur l'impact de l'IA sur les métiers dans le territoire et sur le bassin de l'emploi.

Concernant la feuille de route du Codev, sujet de discussion de la dernière partie de cette rencontre, il est à noter que plusieurs éléments ont amené le Codev à changer d'orientation par rapport à l'ouverture du débat aux élus. La partie suivante explicite ces raisons.

2.2. Des cibles qui évoluent

La volonté du Codev, presque depuis le début de sa réflexion sur la structuration de sa nouvelle mission, était d'ouvrir le débat dans un premier temps au 2^{ème} cercle d'acteurs des élus (Figure 22).

Figure 22 : Positionnement du Codev dans sa progression envisagée : 2^{ème} cercle des élus locaux



Source : J. GUILLAUME.

Avant la rencontre du 30 mai, l'équipe technique avait émis l'idée d'orienter le débat vers l'évaluation des politiques publiques et la question de la provenance des données des collectivités. Cela aurait permis en effet de prendre un axe concret et commun à la fois aux élus, aux citoyens et aux membres du Codev. La thématique « mobilité et données » a ainsi été proposée aux co-pilotes en mettant en avant le lien avec le travail du SPMD et la possibilité d'en apporter un regard « critique ».

Mais très vite deux éléments ont remis en cause cette proposition. D'une part, les co-pilotes ne souhaitaient pas étiqueter le débat d'entrée de jeu, craignant de s'enfermer dans une thématique préalablement fixée. Ils désiraient au contraire ouvrir le temps de débat en identifiant les préoccupations et attentes de la salle. D'autre part, une réunion technique avec Rennes Métropole le 15 mai 2018 a également modifié le schéma initialement imaginé par le Codev. En effet, aux regards de l'échéance proche et des contours encore flous de la feuille de route du Codev de l'automne 2018 à mi-2019, Rennes Métropole a proposé de préciser le cycle dans lequel pourrait s'inscrire ce premier événement à destination des élus, avant de les mobiliser, pour aboutir à une rencontre mobilisatrice et réussie. Partageant et prenant en compte l'ensemble de ces considérations, le temps fort prévu avant l'été 2018 a d'abord été remis en cause, puis maintenu afin de continuer la dynamique de mobilisation interne au Codev. Son objet a dû être repensé.

Les cibles d'acteurs ont ainsi progressivement évolué, passant du cercle des élus à un cercle plus élargi mêlant les élus, les membres du Codev et leurs partenaires. Les acteurs locaux concernés par le sujet sont ensuite venus sur le devant de la scène, avec toujours l'ouverture aux élus métropolitains et municipaux qui le souhaitent. Le niveau d'acculturation entre les acteurs serait bien entendu différent mais le Codev serait légitime à faire le lien entre les acteurs de la donnée et les élus du territoire. Finalement, la cible des acteurs du territoire a été privilégiée, laissant ainsi la place à de nouveaux éléments susceptibles d'alimenter la réflexion du Codev, aussi bien sur sa feuille de route que sur les enjeux clés de la donnée (Figure 23). Cette nouvelle orientation a été présentée aux membres avant de clôturer la séance du 30 mai.

Figure 23 : Nouvelle progression de cercles d'acteurs envisagée par le Codev



Source : J. GUILLAUME.

2.3. Des échanges poursuivis autour de la feuille de route

Suite aux discussions qui ont pris place après la restitution des résultats de l'enquête, les membres ont exprimé leur désir d'orienter le débat métropolitain sur l'impact de la donnée sur les organisations sur le territoire, et non pas vers celui des données personnelles. Cela faisait écho à la feuille de route imaginée par l'équipe technique et les co-pilotes. Il a ainsi été validé qu'une prochaine rencontre au-delà des membres serait organisée le 4 juillet, à destination principalement des partenaires, usagers, salariés ou adhérents des organisations membres du conseil, et ouvert à d'autres organisations non membres. Un des objectifs de l'équipe technique était en effet de percevoir plus finement les besoins et possibilités d'implication des membres dans leurs réseaux pour amplifier le débat sur la donnée. Cette rencontre serait ainsi l'opportunité de les faire monter en compétence avec un retour d'expérience de filières impactées ou agissant en anticipation vis-à-vis des données.

Conclusion chapitre II

Une partie de la plénière de lancement officiel, le questionnaire rédigé sur mesure à l'attention des membres ainsi que la séance dédiée à l'analyse de ses résultats représentaient une acculturation des bénévoles méticuleuse et soignée de la part de l'équipe technique et des co-pilotes. Ces actions ont aussi posé le cadre de la réflexion pour les membres et les ont mobilisés de manière satisfaisante (taux de participation à l'enquête de 33%). Leurs phases de conception ont été l'occasion de continuer l'acculturation de l'équipe technique et d'y ajouter des questionnements, notamment sur la feuille de route du Codev. La sollicitation de ce premier cercle d'acteurs a également marqué le début de la mobilisation d'une dizaine de membres dans un groupe d'appui, au côté des co-pilotes.

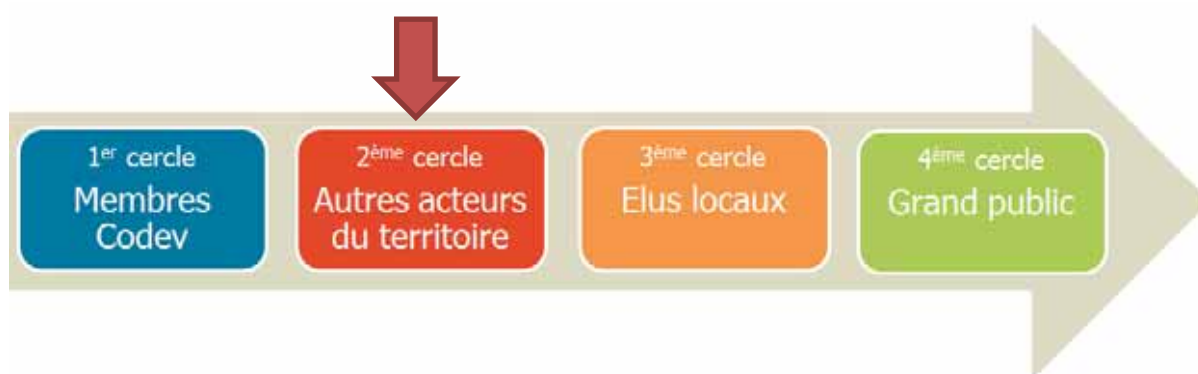
L'intervention de Simon Chignard souligne la nécessité d'un spécialiste pour débriefer et analyser les résultats. Ses éclairages ont suscité un réel intérêt de la part des bénévoles et des discussions controversées, signes avant-coureurs d'une mise en débat. Cette mise en débat a été pour le moment relativement brève mais ne constituait qu'un début. Le but étant de mobiliser les membres du Codev sur la totalité de la durée du débat métropolitain « Données et territoire ».

Différents événements ont amené le conseil à revoir la progression de ses cibles d'acteurs, passant du cercle des élus initialement visé, à celui des organisations du territoire, qui devait être mobilisé ultérieurement. Voyons maintenant comment ce dernier a adapté le contenu et l'organisation de l'événement du 4 juillet à destination des organisations du territoire.

Chapitre III : Les organisations du territoire : un premier élargissement

La prochaine cible du débat métropolitain « Données et territoire » validée comme étant celle des organisations du territoire (Figure 24), le Codev s'est attelé, dès la fin du temps fort du 30 mai, à l'organisation de la rencontre du 4 juillet intitulée « Les données dans nos activités : comment les apprivoiser ? ». Nous verrons ainsi dans ce chapitre comment l'objectif d'une mise en action des organisations du territoire a permis à l'équipe technique de continuer son acculturation. Une deuxième partie sera consacrée à l'organisation de l'événement en lui-même, articulé suivant les deux phases indispensables selon le Codev, que sont l'acculturation des acteurs et leur mise en débat.

Figure 24 : Positionnement du Codev dans sa nouvelle progression : 2^{ème} cercle des acteurs du territoire



Source : J. GUILLAUME.

1. Une acculturation de l'équipe technique préparatoire à une mise en action

En parallèle de la rédaction du questionnaire et de la préparation de la séance du 30 mai, l'équipe technique a continué son travail d'acculturation, mais cette fois-ci dans le but d'une mise en action de leur part à travers l'organisation de la rencontre prévue avant l'été 2018. Les cibles d'acteurs n'ayant alors pas encore été revues, voyons dans un premier temps comment se sont orchestrés les ajustements de cette acculturation et de la feuille de route.

1.1. Une feuille de route en cours d'ajustement

Dans le cadre d'une rencontre voulue avant l'été 2018, les co-pilotes avaient en idée de décrypter des exemples d'applications concrètes, si possible issues de la métropole rennaise, utilisées dans le quotidien des citoyens. Que ce soit un service d'initiative citoyenne ou des collectivités, ou bien encore une application « commerciale » mais avec un modèle économique privé ou innovant, la présentation et l'analyse de quelques applications serviraient de support pour évoquer les enjeux de la donnée et donner à voir les possibles en termes d'usage d'intérêt public des données. L'idée aurait été d'expliquer le fonctionnement des applications, la manière dont elles ont été conçues et ce qu'elles apportent à leurs utilisateurs. Cette première partie aurait pu être suivie par un éclairage, éventuellement sous forme de table ronde, pour donner corps aux enjeux derrière ces applications, puis un débat élargi avec la salle. Ce format aurait également ouvert la possibilité à Rennes Métropole d'intervenir en itération avec la salle, plutôt que sur une approche technique.

Un travail de recherche des applications locales pouvant être décryptées a alors débuté pour l'équipe technique. Cette recherche a été rapidement élargie aux acteurs du territoire reconnus comme experts de la donnée, afin de trouver plus facilement des applications, voire de nous aider ensuite dans leur analyse.

Finalement, la cible d'acteurs initialement prévue pour cette rencontre a évolué du cercle des élus à celui des organisations du territoire. Son contexte est aussi passé d'une collaboration éventuelle avec Rennes Métropole à une organisation en solo pour le Codev (Cf. Chapitre II, 2.2.). Le contenu imaginé a donc lui aussi dû être revu. En effet, décrypter des applications semblait pertinent seulement dans le cadre d'un évènement conséquent mobilisant une cible large. De plus, la rencontre n'étant plus préparée ni pensée en collaboration avec Rennes Métropole, ce programme apparaissait risqué et inadapté aux yeux du conseil. Ainsi, le décryptage d'applications concrètes et locales a progressivement laissé place à des témoignages de retour d'expérience d'acteurs du territoire. Malgré cela, le travail débuté jusqu'alors par l'équipe technique n'était pas vain et a été continué en changeant quelque peu d'objectif.

1.2. La rencontre des acteurs clés du territoire

Les recherches commencées avec comme point de mire la présentation d'applications locales ont été poursuivies avec un objet plus large. L'équipe technique a ainsi rencontré des acteurs locaux,

non membres du Codev, ayant la donnée pour centre d'intérêt ¹¹⁷ (Annexes 14 à 18). Ces rencontres avaient pour but de mieux les connaître ; le domaine précis qu'ils abordent dans la sphère des données, le message qu'ils diffusent et le public à qui ils s'adressent, le type d'événements qu'ils organisent, ... Mais également d'avoir une vision d'ensemble de la diversité présente sur la métropole, de leurs interactions et interconnaissances, de la présence ou non d'un réseau d'acteurs locaux.

La nouvelle mission du Codev et la feuille de route associée leur ont ainsi été présentées. L'objectif était de croiser les perceptions, recueillir leurs idées, mettre en lumière les problématiques et opportunités qu'ils identifient à l'échelle du territoire et les inviter à contribuer à nos prochains événements. L'intérêt était également d'avoir leur regard les politiques publiques métropolitaines menées autour des données (open data, SPMD, ...); quels constats ont-ils, quelles sont leurs attentes ?

Il a ainsi été observé que le territoire de la métropole de Rennes ne manquait pas d'associations et d'événements sur des sujets très variés et adressés à des publics de tout âge, avec ou sans connaissance préalable des données. A ce titre, le Festival Des Libertés Numériques (FDLN) a été identifié comme rassemblement intéressant pour proposer ou co-organiser un événement. Autre constat, la majorité des acteurs se connaissent mais, pour la plupart, seulement de nom ou à travers les communications liées aux événements qu'ils organisent (Facebook ou autres réseaux sociaux). Leurs réseaux ne se croisent pas entièrement et ils mutualisent peu leurs compétences. Ainsi, le Codev pourrait avoir un rôle à jouer pour faciliter leur collaboration.

Par ailleurs, les acteurs rencontrés par le Codev prônent une démocratisation et une utilisation libre des données. Ils sont globalement favorables à l'ouverture des données par le service public mais également dans le secteur privé, sans obligatoirement chercher à savoir en amont quelle en sera l'utilité ou les réutilisations possibles. Ils considèrent également que les citoyens ne sont pas suffisamment informés et alertés sur la protection de leurs données personnelles et sur les conséquences de certaines de leurs habitudes, il en va d'ailleurs de même pour les entreprises et les start-up. En outre, l'ensemble des acteurs rencontrés se portent comme ressource pour le Codev dans le cadre de son débat métropolitain, sans pour autant juger de sa feuille de route.

¹¹⁷ Association GULLIVER représentée par Arnaud Fouquaut, Association Bug représentée par Richard De Logu, rassemblement FDLN représenté par Chloé Lailic, association Breizh Data Club représentée par Colin Fay, association OSM et entreprise Data2B représentées par Adrien Pavie.

Parallèlement à ces rencontres individuelles, l'équipe technique a assisté à plusieurs événements organisés sur le territoire ¹¹⁸. La plupart de ces temps forts permettaient de participer à des ateliers, et donc d'expérimenter des méthodes possibles de mise en action et d'interpellation des futurs participants au débat métropolitain. Ainsi, l'équipe permanente a continué son acculturation aux données et a également découvert et échangé avec de nouveaux interlocuteurs. L'idée sous-jacente était ici de faire connaître le conseil de développement et d'expliquer sa mise en mouvement pour concrétiser sa nouvelle fonction, notamment à travers la rencontre à venir à destination des organisations du territoire.

2. « Les données dans nos activités, comment les apprivoiser ? » : une rencontre articulée autour de l'acculturation et la mise en débat des organisations du territoire

Après avoir mobilisé ses membres, le Codev a élargi la cible du débat métropolitain au cercle des organisations du territoire en organisant une rencontre dédiée, le 4 juillet 2018. L'objectif global de ce rendez-vous intitulé « Les données dans nos activités : comment les apprivoiser ? » était d'apporter des éclairages sur l'impact actuel et à moyen terme de la donnée sur les organismes, et de donner aux acteurs intéressés des clés de lecture pour anticiper ces impacts et opportunités. L'idée était aussi de mettre en action les structures pour leur permettre d'identifier des points de questionnements et de débat. Les cibles précises étaient des associations, entreprises, organismes de formation, indépendants, syndicats, ligues, ... Le Codev désirait en effet élargir la cible des spécialistes ou des start-up « type French Tech ».

Toujours dans cette nécessité de débiter chaque rencontre par une phase d'acculturation des participants, la première partie était composée de courts témoignages. Suivant la volonté du Codev d'impulser une mise en débat, la seconde partie s'est déroulée sous forme d'ateliers. Voyons comment le Codev a réfléchi aux intervenants et aux thématiques de ces deux parties, et de manière plus concrète, comment il a organisé cet événement.

2.1. « Des pitches pour nous éclairer » ou l'acculturation des participants

Les organisations sont impactées quotidiennement par les données, mais la plupart d'entre elles n'en ont pas réellement conscience. Laisser par ailleurs la question des données en interne aux spécialistes, sans développer un « état d'esprit données » constitue un risque selon Hubert Guillaud

¹¹⁸ EuropeRemix organisé par l'association Bug le 25 mai et Barcamp "Transformation numérique" organisé par la région Bretagne le 15 juin.

¹¹⁹, celui que les équipes travaillent en cercle fermé ou avec une action transversale insuffisante. Or, ce dernier affirme que la culture des données développe de nouvelles formes de cohésion au sein des organisations. Reste que diffuser cette culture des données, faire monter en compétence l'ensemble des collaborateurs n'est pas si simple. « Les organisations ont déjà un socle de culture des données, il faut surtout effectuer un travail de valorisation et de prise de conscience » ¹²⁰. Suivant cette démarche, différents témoignages et retours d'expériences composaient la première partie de la rencontre organisée par le Codev.

Assez tôt, l'idée a émergé au sein du conseil de présenter trois à cinq témoignages très courts sous forme de pitch. Un pitch est un exercice de communication court et impactant (entre 1 et 5 minutes), qui constitue une présentation efficace et percutante d'un projet ou d'une idée pour convaincre en peu de temps de son intérêt ¹²¹. Les témoins allaient être des acteurs locaux qui ne sont pas spécialistes de la donnée mais qui pour autant se sont saisis du sujet pour faire émerger de nouveaux services, améliorer leur organisation interne, leur communication, leurs prises de décisions, ... Ces retours d'expérience devaient permettre aux participants de s'identifier et de trouver inspiration pour leur propre organisation à travers des exemples réels et concrets.

a) Le choix des intervenants

Le Codev avait ainsi la volonté d'offrir une diversité de témoignages comprenant entre autres une association, pour apporter un lien culturel, proche du citoyen ; un acteur économique avec une vision prospective, considérant que la donnée est une opportunité ; un autre acteur économique qui subit le contexte actuel et la manière dont les données impactent le marché. L'approche de la transformation ou automatisation des métiers était également intéressante. Le conseil souhaitait aussi éviter les grosses structures pour faciliter la projection des participants, et les exemples évidents comme pourraient l'être les compteurs Linky, afin d'apporter un nouvel angle de vue. Partant de ces aspirations, plusieurs moyens ont été utilisés pour trouver et sélectionner les futurs intervenants.

¹¹⁹ H. GUILLAUD, *La culture des données, levier de la transformation numérique des organisations*, Internetactu.net, <http://www.internetactu.net/2017/02/07/la-culture-des-donnees-levier-de-la-transformation-numerique-des-organisations/>, 21/06/2018.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ mon-pitch.com, *C'est quoi un pitch ?*, <https://mon-pitch.com/explication-definition-pitch/>, 25/09/2018.

Des membres du Codev invités à témoigner

La séance plénière du 30 mai a été l'occasion de remercier les membres du groupe d'appui pour leur contribution à la rédaction du questionnaire. Dans le but de poursuivre ce travail, ils ont été invités à participer à l'organisation de la rencontre du 4 juillet. Pour cela une réunion ¹²² a été programmée en présence des co-pilotes. En amont de cette rencontre, il leur a été demandé s'ils avaient des pistes d'intervenants, des idées de méthodes d'animation ou de thématiques à traiter en ateliers. La validation du lieu, de la durée, du fond et de la forme de la communication étaient également à l'ordre du jour.

Suite à ce rendez-vous, le recours à des membres du groupe d'appui pour témoigner au moment des pitches a émergé. En effet, Hélène Duval, représentante de la société Enedis ¹²³ a notamment évoqué des applications développées en interne afin de répondre aux besoins métiers et ainsi faciliter le travail des techniciens. Mais ces services soulevaient aussi les limites d'acceptabilité des salariés sur des usages numériques professionnels qui utilisent leurs données personnelles. Ce témoignage permettait ainsi de refléter la réflexion d'un grand groupe comme Enedis sur l'éthique de l'utilisation des données vis-à-vis de son personnel, et par ailleurs, faisait écho à l'entrée en vigueur du RGPD. Benoit Cafaro, en tant que responsable d'agence Tribord ¹²⁴, nous a aussi semblé pouvoir faire un lien intéressant entre acteur privé et collectivité. Son témoignage permettait de montrer que les données peuvent contribuer à un service d'intérêt général. Grâce à son réseau, il a également contribué à la recherche d'autres intervenants.

Des intervenants trouvés grâce au réseau

La recherche des intervenants s'est en partie effectuée via le réseau des membres du Codev. En effet, suite au temps fort du 30 mai, Benoit Cafaro a mis en relation les chargées de mission avec Emmanuel Keita, membre du Breizh Data Club ¹²⁵ et fondateur de Sundiata ¹²⁶. M. Keita s'est montré immédiatement intéressé par le débat métropolitain « Données et territoire ». Une rencontre a donc été organisée afin d'échanger sur les questionnements actuels et prospectifs des organisations, dans le but de trouver les témoignages et les sujets d'ateliers les plus pertinents (Annexe 19). Dans le cadre de son travail pour Sundiata, il a également convié l'équipe technique du Codev à l'assemblée

¹²² Réunion du 13 juin 2018 en présence de Eric Avenel, Alain Charraud, Hélène Duval et Marc Potel. Equipe technique Codev : Jeanne Guillaume et Céline Rigourd.

¹²³ Société chargée de la gestion de 95% du réseau de distribution d'électricité en France.

¹²⁴ Société d'insertion bretonne spécialisée dans la gestion des déchets et des déchèteries.

¹²⁵ Voir fiche rencontre en Annexe 17.

¹²⁶ Start up qui accompagne les PME dans la valorisation de la data et des processus décisionnels.

générale de Ressources T ¹²⁷. Il y intervenait pour expliquer l'univers de l'IA et associer les salariés à une réflexion sur les enjeux stratégiques de la structure dans cet univers. La discussion qui a suivi avec le directeur général du groupe Ressources T a abouti à une mise en relation avec une entreprise ayant aussi mis en place des actions similaires. C'est ainsi qu'Hélène Féchant, responsable stratégie numérique chez Solina ¹²⁸, a accepté de venir témoigner de son retour d'expérience accompagnée de Denis Vernier, chef de projet décisionnel au sein du groupe. Le Codev disposait alors du témoignage d'un acteur économique industriel qui a su utiliser les données pour améliorer leur organisation en interne et gagner en productivité.

Lors d'une réunion sur l'open data organisée par Rennes Métropole en 2016, Gaëlle Chapon avait déjà découvert et apprécié le travail de l'Association Trans Musicales (ATM) ¹²⁹ sur le numérique et l'usage des données dans le cadre de son festival. Cette expérience ayant été à nouveau conseillée par l'association Bug lors d'une des rencontres précédemment évoquées, Céline Rigourd a contacté Erwan Gouadec, secrétaire général de l'ATM, pour en connaître les détails et l'inviter à présenter sa démarche. Sa présence a permis d'ajouter au panel de témoignages celui d'un acteur associatif artistique et culturel local et de renom.

L'intervenant relatif à la création de nouveaux services auprès de clients ou d'adhérents grâce aux données, a mis le plus de temps à être trouvé. En effet, le Codev a tout d'abord pensé aux grandes surfaces telles que Grand Quartier à St Grégoire et Alma. Mais ces structures étant de dimensions très importantes et avec une vision peut-être trop commerciale et publicitaire, le risque était qu'elles soient trop éloignées des problématiques des organisations ciblées pour le 4 juillet. L'union du commerce à l'échelle du Pays, a alors conseillé au Codev de contacter plusieurs entreprises dont la société Kerink ¹³⁰. Ce retour d'expérience correspondait aux attentes du conseil.

D'autres pistes écartées ou avortées

Au cours des réflexions du Codev sur la sélection des pitches, plusieurs idées de témoignages ont été avortées. Eric Avenel, par exemple, avait proposé de témoigner sur Parcoursup ¹³¹ pour l'Université de Rennes 1, mais les acteurs privés ont été privilégiés pour que le public ciblé puisse plus facilement s'identifier. Le syndicat des hôteliers avait été repéré comme intervenant potentiel

¹²⁷ Société Coopérative d'Intérêts Collectifs qui regroupe les activités de 3 Entreprises d'Insertion par l'Activité Economique dont fait partie Envie 35 qui collecte et redonne vie aux déchets d'équipements électriques ou électroménagers à Rennes.

¹²⁸ Groupe de l'industrie agroalimentaire spécialisé dans les arômes, dont une usine est basée à Bréal Sous Montfort (35).

¹²⁹ Association artistique et culturelle de musique actuelle organisant notamment les Rencontres Trans Musicales de Rennes.

¹³⁰ Entreprise spécialisée en solutions d'impressions écologique, basée à Rennes.

¹³¹ Procédure nationale 2018 de préinscription dans l'enseignement supérieur en France.

en tant qu'acteur économique subissant les impacts des données (concurrence avec la plateforme de location en ligne Airbnb par exemple). Mais leur manque de disponibilité a contraint le Codev à revoir cette piste. Lors du Barcamp organisé par la Région Bretagne, un professeur du Master SIGAT évoquait un projet réalisé pour Harmonie Mutuelle sur l'implantation de leurs agences. Des scénarios de maillage du territoire ne prenant en compte que des données démographiques et géographiques avait été effectués. Le Codev a trouvé cette expérience très intéressante et pertinente pour le 4 juillet, mais après avoir échangé avec une personne d'Harmonie Mutuelle, il s'est avéré que cette démarche était confidentielle et ne pouvait pas être présentée publiquement.

L'ensemble de ces prises de contact, rencontres et échanges ont permis d'aboutir au programme de pitches suivant :

Association Trans Musicales, Erwan Gouadec #CULTURE

- Faciliter l'expérience des festivaliers grâce à des bracelets connectés

Solina, Hélène Féchant #INDUSTRIE

- Structurer et faire circuler les données produits : un gage de qualité et de succès

Kerink, Yvan Du Lavouer #COMMERCE

- Valoriser les données clients en autonomie et de manière efficiente

Enedis, Hélène Duval #ENERGIE

- Développement d'applications « métier » vs sensibilité des données

Tribord, Benoît Cafaro #INSERTION

- Des solutions de traçabilité qui optimisent les ressources

On l'a vu les différents témoignages ont été choisis avec soin par l'équipe technique sur différents critères. Cela pouvait être pour le statut de l'organisation (association ou entreprise), pour le sujet traité (éthique, développement de l'activité, métiers) ou bien encore pour l'ouverture que cela représentait (lien avec les services publics). Cette sélection a demandé beaucoup de temps, de prise de contacts et une réflexion approfondie de la part de l'équipe technique, jalonnée par la validation des copilotes et l'aide du groupe d'appui.

b) Le contenu des pitches

Le Codev avait mis un point d'honneur à ce que la même ligne directrice soit donnée à l'ensemble des pitches. Ainsi, chaque participant disposait de cinq minutes de présentation. En plus d'être équitable, ce temps de parole permettait de laisser un créneau suffisamment important pour

les ateliers. Tous les témoignages étaient organisés suivant la même structure : une phrase de présentation (nom, prénom, structure, domaine d'activité, rôle/poste dans la structure), l'intitulé du pitch, les raisons qui ont amené à travailler sur les données (besoin interne, problématique, réglementation, ...), les étapes franchies et actions concrètes mises en place jusqu'alors (accompagnement par un spécialiste, diagnostic, formation, logiciel, procédure interne, ...), les résultats déjà observés ou attendus, les limites et freins rencontrés, ainsi que les suites et perspectives imaginées. Chaque pitch se terminait par un résumé en trois mots clés (Annexe 20). Seule une fiche de présentation très succincte par témoinnant (nom, prénom, structure, titre du pitch) était projetée sur un écran, sans autres diapositives d'explications.

Ainsi, Erwan Gouadec a témoigné des bracelets connectés sans traçage utilisés par l'association Trans Musicales, uniquement pour faciliter l'expérience des festivaliers. Les données personnelles obtenues sont réservées à un usage interne, respectant ainsi une éthique intrinsèque à l'équipe ATM (association d'intérêt général). Il a souligné que des garanties ont été négociées au niveau des développeurs pour répondre à une vigilance de certains festivaliers. Ensuite, Yvan Du Lavouer a expliqué la manière dont il a valorisé les données clients de sa société Kerink, en développant une stratégie marketing basée sur des données clients fiables. Il a indiqué avoir effectué cette démarche en parfaite autonomie, en réponse notamment à la question du coup des fichiers de prospects professionnels. Il a signalé que cela nécessitait malgré tout une vigilance vis-à-vis des vendeurs de solution technique pour rester maître du jeu, chasser les frais fixes et trouver le bon interlocuteur.

Hélène Duval a quant à elle évoqué des cas pratiques d'usage ou de non-usage de données personnelles (des salariés notamment) dans le fonctionnement interne d'Enedis, via des applications métiers. Dans ce sens, elle a expliqué les raisons du développement d'un bouton « vie privée » sur une application. Elle a également indiqué qu'un veto était possible au développement web de ce genre d'application, selon la sensibilité des données manipulées (exemple d'un outil de suivi des candidatures). Pour finir, convaincu que l'automatisation permettra des gains en termes d'optimisation, Benoit Cafaro a montré comment la société Tribord a développé des solutions de traçabilité qui optimisent les ressources. Pour cela, des développeurs en internes ont été choisis (solution « métier » sur mesure). Il a également évoqué des problématiques liées aux acheteurs publics ; ses clients, et aux cahiers des charges.

Ces témoignages ont permis de continuer l'acculturation des membres tout en élargissant cette phase à d'autres organisations du territoire. De courts échanges avec la salle ont suivi ces présentations pour que chacun puisse, en direct et « à chaud », réagir aux interventions et poser des questions avant les ateliers.

2.2. « Des ateliers pour creuser » ou la mise en débat des acteurs

La deuxième partie de la rencontre était consacrée à des ateliers. L'objectif du Codev était d'ouvrir la possibilité au public de devenir acteur, d'échanger, voire de débattre sur des thématiques diverses. Ainsi, grâce à une dynamique collective et au support de spécialistes, ces personnes étaient en capacité d'apporter des clés de réponses à des problématiques préalablement fixées, voire à d'éventuels questionnements propres. Le but final de la rencontre étant que chaque participant reparte avec des actions à déployer à l'échelle de son organisation.

La méthode d'animation de cette deuxième partie a longtemps été en questionnement. En effet, le Codev souhaitant permettre aux personnes présentes d'être éclairées sur plusieurs thématiques pour ouvrir le champ de leur réflexion, des ateliers tournants ont d'abord été imaginés. Le temps disponible ne permettant pas un tel projet, l'équipe technique a alors voulu laisser chacun discuter librement avec différents spécialistes sélectionnés au préalable. L'idée était que les protagonistes puissent répondre, individuellement ou en groupe, à des problématiques liées aux organisations en présence. Finalement, pour permettre à chaque sujet abordé d'être traité en profondeur et ainsi rendre l'exercice plus pertinent à l'échelle des participants, des ateliers aux thématiques prédéfinies ont été proposés. Les participants avaient par ailleurs la possibilité de s'inscrire à l'atelier qui les intéressait en amont de la rencontre.

Pour ce qui est du choix des thématiques, l'idée était que les pitches de la première partie découlent sur des interrogations récurrentes, transversales et orientées vers la cible des organisations. A travers les rencontres d'acteurs précédemment effectuées, le Codev avait déjà pu identifier un certain nombre de sujets de questionnement. Ainsi, prenant en compte d'une part ces sujets et d'autre part ceux abordés par les pitches, quatre thématiques distinctes ont été choisies.

Les témoignages de l'Association des Trans Musicales et d'Enedis faisaient tous deux ressortir les questions de l'éthique et de l'utilisation des données personnelles. Par ailleurs sujets d'actualité, notamment avec l'entrée en vigueur du RGPD, le Codev avait à cœur de les traiter. En outre, au cours des échanges avec Arnaud Fouquaut de l'association GULLIVER (Annexe 18), ce dernier avait mis en avant son expertise d'avocat et sa sensibilité sur cette thématique. Elle a ainsi fait l'objet de l'atelier #1. L'amélioration du fonctionnement interne d'une structure faisait écho au retour d'expérience de Solina et était aussi évoquée au travers de la quasi-totalité des pitches. L'appui trouvé sur ce sujet par le biais d'Adrien Pavie (Annexe 14) a permis d'y dédier l'atelier #2. L'évolution des métiers, bien que n'ayant pas fait l'objet d'un témoignage à part entière, représentait une piste intéressante aux yeux du Codev. L'expertise d'Emmanuel Keita (Annexe 19) ouvrait par ailleurs la possibilité au Codev

d'orienter l'atelier #3 vers cette problématique. La présentation des actions mises en place par Tribord invitait à une réflexion sur le positionnement des acteurs publics. Cette ouverture intéressait fortement le Codev dans la perspective d'un futur débat avec les élus métropolitains. Un membre du conseil avait par ailleurs mis en relation l'équipe technique avec Xavier Boivert ¹³², président de l'association Breizh Small Business Act ¹³³ et intéressé par la démarche du Codev. Sa connaissance approfondie des marchés publics a permis de valider l'objet de l'atelier #4.

L'ensemble de ces associations et croisements d'idées a conduit au programme définitif des ateliers suivant :

#1 Quelles limites à l'usage des données personnelles dans une organisation ?

Avec Arnaud Fouquaut, avocat

#2 Comment les données peuvent aider à prendre des décisions stratégiques et opérationnelles ?

Avec Adrien Pavie, entrepreneur en géomatique et développement

#3 Quels sont les impacts des données et de la digitalisation sur les métiers et les équipes ?

Avec Emmanuel Keita, dirigeant de Sundiata et membre de Breizh Data Club

#4 Quel positionnement pour l'acteur public par rapport aux nouveaux usages des données ?

Avec Xavier Boivert, président de Breizh Small Business Act

D'un point de vue pratique, une permanente de l'équipe technique du Codev ou un co-pilote était présent dans chaque atelier pour assurer la prise de note, la surveillance du temps et tout autre aspect d'ordre logistique. L'idée était que les personnes ressources puissent se concentrer sur l'animation des échanges, l'apport de connaissances théoriques et les réponses aux questions posées en s'appuyant sur leurs expériences professionnelles et associatives. L'annexe 21 décrit le déroulement imaginé pour les ateliers.

Les panneaux remplis au cours des ateliers en constituaient les livrables (Annexe 22). L'atelier sur l'usage des données personnelles a ainsi posé les questions du cadre juridique existant, de l'éthique dans l'utilisation et la gestion des données et des risques encourus par une organisation. Les solutions envisagées abordaient la sécurisation des données notamment sensibles, leur anonymisation et le recueil de consentement, d'ailleurs effectué aujourd'hui de manière plus ou moins éclairée. L'atelier sur les prises de décisions stratégiques et opérationnelles a abordé les

¹³² Rédacteur d'un article récent ayant pour objet d'interroger les dirigeants territoriaux sur leur rapport aux données.

¹³³ Association bretonne créée par des professionnels public et privés autour des enjeux de l'achat public.

phases de recensement, de collecte et de traitement des données ainsi que les méthodes de choix des algorithmes et d'indicateurs pertinents. Il a souligné l'importance de la communication et du partage en toute transparence au sein d'une structure, soulevant ainsi un besoin de confiance et de pédagogie entre les différents protagonistes.

Le troisième atelier sur la digitalisation et ses impacts sur les métiers a mis en évidence une certaine dépendance des organisations aux outils technologiques, qui sont par ailleurs de plus en plus complexes, impactant inégalement les collaborateurs dans leur environnement de travail. Il a relevé la nécessité d'écouter, de sensibiliser, d'informer et de former les équipes à ces nouveaux enjeux avec des outils pédagogiques qui restent parfois à développer. Le dernier atelier sur le positionnement des acteurs publics a porté sur la dématérialisation et l'ouverture des données ainsi que sur leur accès et leur utilisation par les citoyens et les acteurs publics. Le positionnement et le rôle de ces derniers en tant que régulateur et tiers de confiance vis-à-vis des citoyens a également fait l'objet de discussions. Un besoin d'explications à l'égard des collectivités et d'accompagnement a ainsi émergé.

L'ensemble de ces ateliers ont été l'arène de discussions et d'interrogations de participants intéressés et contributifs, créant ainsi de réels enrichissements mutuels. Ces échanges de points de vue, allant jusqu'à des formes de mise en débat notamment au sein du quatrième atelier, ont soulevé des sujets de questionnement et de controverse qui sont autant de matière à creuser pour les prochains temps forts de débat métropolitain du Codev.

2.3. Les aspects organisationnels de la rencontre

Que ce soit en interne ou en externe, les méthodes de communication habituellement utilisées par le Codev avaient été adaptées pour le bon déroulement de la rencontre. A ce titre, quelques semaines en amont un groupe « données et territoire » avait été créé sur Ren'zo¹³⁴. Accessible à tous les membres du groupe d'appui, il leur offrait un support commun pour faire des propositions de thématiques, d'intervenants ou de méthodes d'animation et suivre l'avancement des préparatifs. Pour ce faire, l'équipe technique y postait régulièrement des messages et diffusait des documents de travail. L'organisation du 4 juillet constituait ainsi une occasion idéale pour utiliser plus largement cette plateforme, encore en période de prise en main par le Codev, et en tester certaines fonctions.

Concernant la communication externe, pour faciliter la réussite de l'événement en termes de participation, le conseil avait communiqué au-delà du mail d'invitation habituel à destination de ses

¹³⁴ Plateforme de travail et de communication interne à Rennes Métropole que le Codev peut utiliser en tant que partenaire externe. Elle permet de discuter de manière instantanée, de partager des documents, dispose d'un fil d'actualité, d'une messagerie, d'un calendrier partagé et d'un forum.

membres, ces derniers étant naturellement invités à diffuser largement l'information en interne et dans leurs réseaux. Des dépliants avaient été réalisés (Annexe 23) et déposés dans quelques lieux clés pour les organisations (Chambre du commerce et de l'industrie, Union des entreprises, Chambre des métiers et de l'artisanat, ...). Un article dans la presse avait également accompagné les annonces et relances effectuées via le site internet du conseil et Tweeter.

La date, les horaires et le lieu de la rencontre ont aussi fait l'objet de choix méticuleux. Le 4 juillet avait été arrêté dans un premier temps avec Rennes Métropole dans l'idée d'organiser une rencontre avec les élus. Ce jour, convenant à l'équipe technique et aux co-pilotes, était par ailleurs en accord avec la volonté du Codev d'organiser un événement avant l'été 2018, il a donc été maintenu. Afin de permettre au plus grand nombre de venir, le créneau horaire de la rencontre était situé en dehors des horaires courants de travail (18h-20h). Une fin prévue à 20h permettait aux participants de poursuivre leurs échanges autour d'un verre, sans pour autant que la soirée ne se termine trop tard ou ne dure trop longtemps. A ce titre, le Codev a veillé à ce que la durée de la rencontre (maximum deux heures) ne constitue pas un frein à la participation.

La salle devait quant à elle être dotée d'une capacité d'accueil d'au moins 80 personnes, et compte tenu des différentes configurations prévues (accueil interactif, configuration conférence puis ateliers), elle devait être suffisamment grande et modulable. Le Codev avait par ailleurs la volonté d'un lieu qui ne soit pas institutionnel. Ainsi, la Maison des associations de Rennes a été choisie, ayant également l'avantage d'être très facile d'accès (métro Charles de Gaulle et parking souterrain).

Le jour J, un accueil interactif avait été préparé pour faciliter l'interconnaissance mutuelle des participants et la prise de contact du Codev. Chaque personne était invitée à se positionner sur une cible en fonction de la catégorie de son organisation et sa connaissance des données (Annexe 24). Les pitches et les ateliers étaient suivis d'un pot pour permettre aux participants de continuer à échanger et entretenir leur réseau.

2.4. Le bilan de l'événement

En termes de participation ¹³⁵, plus d'une trentaine de personnes intéressées et contributives étaient présentes dont un fort taux de personnes extérieures. Ce nombre était néanmoins inférieur à l'objectif d'environ 50 personnes que s'était fixé le Codev. Juste avant les congés d'été les calendriers

¹³⁵ 45 personnes inscrites et 1 participant non inscrit mais 10 absents, soit 36 participants au total, comprenant 16 personnes intervenantes ou faisant partie de l'équipe technique du Codev, 8 membres du Codev (hors intervenants) et 12 personnes extérieures.

étant toujours chargés, la date choisie n'était peut-être donc pas idéale pour mobiliser en nombre. La communication tardive et relativement rétreinte serait-elle aussi à mettre en cause ? A ce sujet, comme l'avait souligné Sylvain Bouchard de la Scop La Péniche ¹³⁶, aborder un événement directement par le spectre de la donnée peut paraître flou et ne pas attirer les participants. Mieux vaut poser une question plus pragmatique et regarder dans un deuxième temps comment y répondre via les données.

Le public était composé davantage d'acteurs intermédiaires que de responsables d'organisation, cible initialement visée. Mais le Codev a surtout noté une faible participation de ses membres. Et d'une manière générale ils sont de moins en moins nombreux aux événements dédiés au thème des données ¹³⁷. La présence de Rennes Métropole, considérée comme le signe d'un intérêt de la part de la collectivité, a été appréciée par le Codev. Ce dernier a tout de même noté l'absence d'élus locaux, bien que n'étant pas la cible à part entière de la rencontre, les interlocuteurs du Codev étaient tout de même conviés.

Que ce soit pour relayer l'invitation à l'événement, échanger leur regard sur le déroulé imaginé, avoir des idées d'intervenants ou de problématiques transverses, ou bien encore pour témoigner ou animer un atelier, l'ensemble des personnes contactées par le Codev ont été immédiatement intéressées par le sujet des données et par la rencontre en elle-même. Ils ont ainsi tous encouragé le Codev dans sa démarche.

Le même type de constat a pu être effectué grâce à un questionnaire de satisfaction distribué à l'ensemble des participants (Annexe 25). Les résultats ont effectivement indiqué que le contenu des pitches et l'organisation générale ont été très appréciés. Un bémol a cependant été remonté quant à la durée des ateliers qui s'est avérée trop courte. En effet le programme conçu par le Codev étant dense et ambitieux, une fois les pitches terminés le temps imparti pour les ateliers avait diminué de moitié. Ce délai a pu finalement être rallongé mais au détriment de l'étape de restitution des contenus des panneaux. Ainsi, malgré un éventuel sentiment de frustration, la rencontre a tout de même répondu en grande partie aux attentes des participants. De plus, près des deux tiers des répondants ont identifié une ou plusieurs actions à mettre en place dans leur organisation (Annexe 26).

En interne, le Codev a été très satisfait de l'organisation et du déroulement de la soirée, sans aucun aléa majeur avec une fin à l'heure prévue. En revanche, articuler un tel programme en

¹³⁶ Rencontre technique du 25/05/2018. La Scop La Péniche est une entreprise coopérative située à Grenoble qui met les data au service de projets de transformation. Également Infolab et espace de coworking.

¹³⁷ 29 membres à la plénière de lancement en avril, 22 à la séance de restitution des résultats du questionnaire en mai et 12 dont 4 intervenants à la rencontre de juillet.

seulement deux heures a constitué un challenge pour l'équipe technique. De plus, il est à noter que le conseil a réussi à concevoir une rencontre de qualité en respectant un budget restreint. Malgré cela, le temps de préparation en amont et les moyens humains consacrés ont été jugés importants par rapport au résultat en termes de mobilisation du public. Cet évènement a également été l'occasion d'utiliser un outil de communication interne à plus grande échelle et de mobiliser à nouveau le groupe d'appui.

Plus globalement, cette rencontre constituait une véritable prise de risque et une ouverture conséquente pour le Codev. Aux vues de la qualité des intervenants et de leurs retours d'expérience amenant à un contenu riche et apprécié des participants, le conseil considère avoir relevé ce défi. Pour finir, que ce soit à l'issu des pitches, pendant et au-delà des ateliers à l'occasion du pot, les échanges et contributions qui ont émané d'un public actif ont montré que les objectifs du Codev d'acculturation et de mise en débat des participants ont été atteints.

Conclusion Chapitre III

Le Codev a su s'adapter au changement de cible d'acteurs intervenu en mai 2018 ; passage du cercle des élus à celui des autres acteurs du territoire. Il a effectivement changé quelque peu l'orientation de son acculturation en allant à la rencontre d'acteurs clés du territoire et en participant à des événements locaux sur les données. Il a réussi, dans un délai plutôt restreint, à organiser une rencontre structurée en deux temps. Tout d'abord avec une phase d'acculturation des acteurs grâce à des témoignages de structures locales, puis une phase de mise en débat des participants sous forme d'ateliers animés par des personnes ressources. Pour le Codev il s'agissait d'un premier rendez-vous ouvert au-delà de ses membres, qu'il a jugé plus que satisfaisant. Il a ainsi pu aborder un large éventail de thèmes sur la donnée, étudier lesquels suscitaient le plus d'intérêt parmi l'assemblée pour pouvoir cibler les thématiques des prochaines rencontres et les approfondir. Suite à ces échanges, des points de controverse ont pu être relevés constituant des germes de débat qui viendront nourrir le Codev dans sa mise en mouvement pour concrétiser sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain.

Pour ce qui est des suites à donner à partir de la rentrée de septembre, le Codev a souhaité reprendre sa progression envisagée et se tourner vers le 3^{ème} cercle d'acteurs que sont les élus locaux. L'organisation d'une rencontre en partenariat avec Rennes Métropole ou du moins en lien avec les politiques métropolitaines est alors revenue sur le devant de la scène. A ce titre, le chapitre suivant nous permettra de mieux comprendre le partenariat entre la collectivité et le Codev et son évolution, notamment à travers l'arrivée d'un nouvel événement à l'horizon d'octobre 2018.

Chapitre IV : Vers un débat métropolitain

Depuis le début de sa nouvelle mission de débat métropolitain, le Codev a eu la volonté de progresser en collaboration avec Rennes Métropole. Ainsi, par le biais d'échanges formels et informels avec la collectivité, il a montré son intérêt sur la proposition initialement émise d'organiser des rencontres labellisées « Ateliers métropolitains ». Il a par ailleurs indiqué la nécessité d'échanger avec les élus sur les attentes et perspectives du débat « Données et territoire », notamment en lien avec la création du SPMD (Cf. Partie II, Chapitre I). Suivant cette volonté, le conseil mettait en avant la possibilité de créer un événement avec Rennes Métropole ou en lien avec le SPMD à chaque étape de construction des suites de sa feuille de route. Pour mieux cerner la progression de ces démarches, ce chapitre s'appliquera à retracer l'évolution de la position du Codev vis-à-vis de la collectivité tout d'abord relativement au SPMD, puis via la perspective d'un événement politique important : la convention annuelle des élus municipaux de la métropole.

1. Le lien entre le débat métropolitain et le SPMD

Comme indiqué dans la lettre de saisine de Rennes Métropole (Annexe 6), le débat métropolitain « Données et territoire » « s'inscrit aussi dans la perspective du futur Service Public Métropolitain de la Donnée. ». Voyons comment les deux instances que sont le Codev et le SPMD ont pris en compte cette sollicitation (pour plus de détails sur le SPMD se référer au Partie II, Chapitre I, 3.2.).

1.1. Des échanges techniques pour ouvrir le champ

Après la réception de la lettre de saisine fin janvier 2018, aucun échange officiel n'a eu lieu entre Rennes Métropole et le Codev concernant le SPMD jusqu'à la programmation d'une première réunion technique mi-mai. L'objectif de cette réunion, du point de vue du Codev, était d'en savoir davantage sur le fonctionnement interne de ce service public. A ce titre, les temps forts appelés « ateliers SPMD » qui auront lieu tout au long de la période d'expérimentation¹³⁸ ont été présentés. Ces rencontres ont pour but de présenter les avancées des quatre chantiers du service et d'ouvrir sur une ou plusieurs problématiques (par exemple les données personnelles et leur anonymisation). Le conseil s'est alors immédiatement enquis de savoir si les travaux d'acculturation qu'il avait menés

¹³⁸ Lancement du SPMD qui a eu lieu le 5 février 2018 et auquel le Codev était invité, 2^{ème} rencontre qui sera programmée en automne 2018, 3^{ème} vers mars 2019 et dernière fin 2019.

pourraient être versés au travers de ces ateliers et de quelle manière. Il a aussi montré son intérêt à inviter le public SPMD aux événements Codev et a proposé de les penser en complémentarité des « ateliers SPMD », ou du moins en itération du point de vue de l'objet et du calendrier.

Le Codev a également pris connaissance des réunions techniques hebdomadaires organisées avec les chefs de projet de chaque secteur (eau, énergie, données sociodémographiques, mobilité) et du modèle de gouvernance ouverte transverse au SPMD. Concernant cette dernière, l'implication de la société civile y était alors variable selon les secteurs. Le SPMD a souligné la complexité de cette mise en œuvre pour Rennes Métropole et a demandé quel pourrait être l'apport du Codev, sa légitimité et sa capacité de contribution à y représenter la société civile. Le conseil a alors mis en avant ses aptitudes à aller chercher des relais dans le réseau de ses membres ou d'autres acteurs partenaires. Ces échanges se sont terminés par une invitation à participer à la prochaine réunion technique SPMD, programmée une dizaine de jours plus tard.

Le Codev a dressé un bilan positif de cette première prise de contact officielle. En effet, ces deux instances ont des rôles, des publics et des points de vue différents mais elles sont complémentaires et doivent travailler ensemble. Ces échanges ont été le signe d'une ouverture vers plus de collaboration. Le conseil a, à ce titre, mis à jour sa feuille de route en ajoutant que la mobilisation du 2^{ème} cercle d'acteurs, celui des organisations du territoire, pourrait avoir pour objectif « entre autres de les impliquer dans le SPMD (gouvernance) »¹³⁹.

Pour le conseil de développement, la participation à la réunion technique SPMD qui a suivi avait pour but de percevoir comment le lien avec la société civile était appréhendé dans la gouvernance ouverte du SPMD, et d'identifier éventuellement des contributions pertinentes dans ce sens, avec un regard sur les usages finaux de ce service. Les échanges ont débuté par un tour de table de l'avancement des différents chantiers relatifs aux quatre thématiques du SPMD. Il a ainsi été constaté que tous n'ont pas le même niveau d'avancement ; certains sont en avance alors que d'autres sont en attente ou rencontrent des difficultés. Par la suite, le modèle de gouvernance ouverte du SPMD a bien été abordé mais ses contours sont restés flous (qui exactement entre dans la gouvernance, pour quelles décisions), et des problématiques liées à ce sujet ont été soulevées par le SPMD. Suite à cet état des lieux, le Codev a décidé de consulter ses membres sur leurs avis et intérêt à propos des interactions que pourrait avoir le conseil avec la gouvernance ouverte du SPMD. La séance plénière consacrée à la restitution des résultats de l'enquête approchant, cette occasion a été saisie.

¹³⁹ Codev, Feuille de route Codev, 23/05/18.

1.2. Les membres du Codev intégrés à la réflexion

Dans le cadre de la séance dédiée à la restitution des résultats du questionnaire, la présentation du SPMD par un membre technique de ce service a longtemps été en discussion au sein du Codev. Mais pour ne pas cadrer la démarche de mise en mouvement du conseil pour le débat métropolitain, cette idée a finalement été avortée. L'évocation de ce Service Public est toutefois restée à l'ordre du jour afin de questionner les membres sur l'implication que pourrait avoir le Codev dans la gouvernance ouverte du SPMD en tant que représentant de la société civile, dans le spectre de l'acculturation et des attentes des utilisateurs finaux. En fin de rencontre, les bénévoles étaient invités à s'inscrire sur un panneau s'ils étaient intéressés par un ou plusieurs secteurs du SPMD. Plusieurs structures ont ainsi montré leur intérêt ¹⁴⁰.

Cette séance s'est conclue autour de l'ambition du Codev d'organiser, pour la fin d'année 2018, un temps fort « grand public ». Les souhaits de le coordonner avec les « ateliers SPMD » et encore une fois de le labelliser « Atelier métropolitain » ont été émis. Auparavant, un point d'attention avait toutefois été apporté, suite à la réunion technique SPMD, à ne pas attendre le SPMD pour engager des actions, mais au contraire, à avoir une problématique propre au Codev et à continuer à avancer en parallèle des actions de ce service. Voyons quels ont été les retours du Codev suite à la deuxième réunion technique SPMD.

1.3. Des suites en suspens

Lors de la seconde réunion technique des chefs de chantiers, le SPMD a proposé d'intégrer des représentants de la société civile dans sa gouvernance ouverte, pour chaque chantier, à l'occasion de leurs réunions de suivi. Cette démarche n'était pas tout à fait en accord avec l'idée du Codev qui était plutôt de procéder chantier par chantier, en commençant par celui dont les contours sont les plus définis. La participation du Codev à la prochaine réunion de chantier sur l'eau, début juillet, a alors été évoquée, mais sans suite. De même, suite à la première prise de contact officielle avec le SPMD mi-mai, le conseil a souhaité avoir plus d'informations sur l'organisation des « ateliers SPMD », afin d'estimer le degré de complémentarité de sujet et de calendrier qui pourrait être imaginé entre ces événements et ceux du Codev. Il a par ailleurs proposé d'en co-organiser la prochaine édition en partenariat avec le service. Cette proposition ainsi que les autres questions sont restées en suspens faute de réponse de la part du SPMD.

¹⁴⁰ Parmi ces membres, l'ARMEC qui a fait part de deux exemples de travaux qu'ils ont réalisé à partir de collectes de données, en lien avec le secteur de l'énergie.

Ainsi le Codev semblait dans l'impasse vis-à-vis de sa future collaboration avec le Service Public Métropolitain de la Donnée. Malgré cela, la présence d'un membre de ce service à l'événement organisé par le Codev le 4 juillet a été appréciée et considérée comme un signe de bon augure pour les suites du débat métropolitain. Voyons maintenant plus globalement comment ont évolué les relations entre le Codev et Rennes Métropole.

2. La perspective d'un événement avec Rennes Métropole

Les élus locaux comptant parmi les cercles d'acteurs visés par le Codev dans sa progression autour du débat métropolitain « Données et territoire », l'équipe technique et les co-pilotes ont tout naturellement orienté leur acculturation en vue d'une rencontre à leur égard.

2.1. Une acculturation de l'équipe technique en perpétuelle évolution

Ayant entendu parler à plusieurs reprises de la ville de La Rochelle en tant que territoire innovant, le Codev a invité cette collectivité à échanger sur sa démarche ¹⁴¹. L'objectif était d'aborder la manière dont cette dernière a pensé l'ouverture de ses données, afin de porter le regard sur une autre démarche que celle de Rennes Métropole.

Dans le but de connaître quel type de données les citoyens souhaitaient avoir à disposition, sous quelle forme et pour quels usages, la ville de La Rochelle a expliqué avoir organisé une conférence participative avec les citoyens. Cette rencontre était structurée autour d'une conférence informative avec plusieurs intervenants (INRIA, Grand Lyon, Simon Chignard, ville de La Rochelle) suivie par des ateliers permettant aux participants de répondre de manière active et en direct aux questions posées par la ville relativement à l'ouverture de ses données. Ces usagers ont alors indiqué vouloir une mise à disposition des données sous la forme la plus brute possible ; non travaillées et non orientées politiquement, pour pouvoir comparer librement les jeux de données et en déterminer l'intérêt par eux-mêmes. Grâce à une campagne de communication importante, cet événement a réuni environ 150 participants. Globalement les organisateurs ont eu le sentiment que les citoyens se sont sentis concernés par le sujet et invités à s'y impliquer. La ville de La Rochelle a expliqué vouloir par ailleurs mettre en place sa démarche open data via des échanges avec les comités de quartier et organiser des ateliers à destination des organisations, en collaboration avec la FING (Fondation Internet

¹⁴¹ Vidéoconférence du 29 mai en présence de Eric Avenel, Gaëlle Chapon, Alain Charraud, Jeanne Guillaume et Céline Rigourd pour le Codev, et de Virginie Steiner ; directrice des systèmes d'informations, et Julia Garcia De Barros ; en stage au pôle études et application, pour la ville de La Rochelle.

Nouvelle Génération)¹⁴². D'autres ateliers auront également lieu à l'attention des citoyens mais cette fois avec la présence d'élus pour pouvoir répondre directement aux questions des usagers.

Cette réunion a permis au Codev de connaître une autre manière de penser l'ouverture des données d'une collectivité et d'en comprendre les principales méthodes et objectifs. Riches de ces échanges, le conseil a pu mettre en parallèle la démarche de la ville de La Rochelle, qui part des usages, avec celle de Rennes Métropole et du SPMD, qui part davantage des données en tant que matière première, et ainsi en déchiffrer davantage les ressorts.

L'équipe technique du Codev et les deux co-pilotes ont également rencontré Jacques-François Marchandise, directeur de la recherche et de la prospective de la FING. L'idée était de donner à voir les activités et champs d'actions de cette association et de mieux connaître le lien qu'entretient Rennes Métropole avec elle¹⁴³. Le Codev souhaitait également avoir l'avis d'un spécialiste des données, agissant notamment à l'échelle des collectivités, sur sa feuille de route et discuter des possibilités de s'associer avec cette fondation pour organiser des événements ou rencontrer d'éventuels futurs intervenants. M. Marchandise a été intéressé par la démarche du Codev, il a proposé au conseil de garder le contact pour de futurs échanges si besoin. Aucun engagement n'a par ailleurs été pris lors de cette rencontre entre les deux structures.

Ces deux entretiens ont été riches et instructifs pour le Codev. Ils ont continué à élargir le champ d'acculturation de son équipe technique et de ses co-pilotes vers des acteurs habituels et bien connus du conseil que sont les élus de la métropole de Rennes. Ils lui ont également permis de mieux cerner certains aspects de la politique d'ouverture des données d'une collectivité et d'en faire une comparaison par rapport à la démarche de Rennes Métropole. A ce propos, étudions maintenant l'évolution du partenariat entre la métropole et le Codev.

2.2. Le partenariat et ses évolutions

D'une manière générale depuis le début du partenariat, les relations entre Rennes Métropole et le Codev étaient essentiellement basées sur des saisines associées aux politiques sectorielles. Une feuille de route alors bien remplie retardait en quelque sorte le démarrage de la mission autour du débat métropolitain. Forts de ce constat, la collectivité et le conseil ont partagé la vision et l'objectif commun de concrétiser rapidement cette nouvelle mission. Par ailleurs, à travers la lettre de saisine

¹⁴² Association aidant les entreprises, les institutions et les territoires à anticiper les mutations liées aux technologies et à leurs usages.

¹⁴³ Rennes Métropole est membre de la FING.

de Rennes Métropole (Annexe 6), les élus déclarent se tenir « disponibles, ainsi que les services de Rennes Métropole, pour une prochaine rencontre nous permettant d'échanger sur les actions envisagées dans le cadre de l'animation de ce débat métropolitain. »

En réalité, les démarches de la métropole et du Codev étant alors peu coordonnées, ce dernier n'a eu que très peu de retours de la part des élus et peu d'échanges techniques avec la collectivité, hormis l'intervention d'Isabelle Lechevallier lors du lancement officiel à l'échelle de la séance plénière et la réunion technique de prise de contact avec le SPMD, qui s'est déroulée le 15 mai. Bien qu'il soit à noter que cette réunion avait débuté par un discours rassurant de la part de la collectivité, qui relatait l'intérêt que les élus métropolitains et municipaux avaient pu formuler au sujet des données et sur le principe d'organiser des « Ateliers métropolitains » sur ce thème.

Dès lors, suite au temps fort du 4 juillet à destination des organisations, le Codev s'est à nouveau questionné sur les suites à donner au débat métropolitain. Il lui a alors semblé essentiel de parvenir à travailler en collaboration avec Rennes Métropole. Peu de temps après, un événement significatif est venu à la rencontre de cette volonté, il s'agit de la perspective de la contribution du Codev à la convention annuelle des élus municipaux de la métropole.

2.3. La convention annuelle des élus

La convention des élus municipaux de la métropole est un rendez-vous annuel réunissant généralement entre 150 et 170 participants (sur plus d'un millier d'élus invités) et qui permet de mobiliser ces élus autour d'un thème ¹⁴⁴. Le but est de partager les enjeux liés à la thématique choisie, y acculturer les élus et de présenter des projets phares ou expérimentations associés. Cette année Rennes Métropole a souhaité un sujet prospectif. Le thème de la donnée a ainsi été choisi, notamment en lien avec l'expérimentation en cours pour le SPMD, le débat métropolitain du Codev et l'entrée en vigueur du RGPD et de la nouvelle loi relative à l'open data ¹⁴⁵.

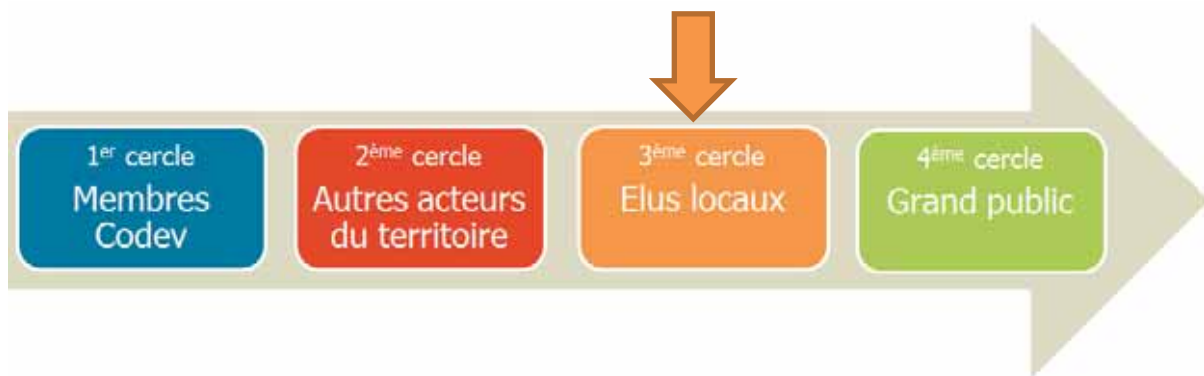
Le 17 juillet, un rendez-vous politique dans le cadre du partenariat entre Rennes Métropole et le Codev s'est déroulé entre Alain Charraud et Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole. Constituant une première rencontre de ce type, cette réunion était considérée comme politiquement importante pour le conseil. Elle s'est conclue par l'invitation de Rennes Métropole auprès du conseil à contribuer activement à la prochaine convention des élus et à y exposer ses travaux. Le Codev, anciennement CODESPAR n'ayant jamais assisté à un tel événement, il s'agit donc d'une première à la fois au niveau de sa présence et de sa contribution. Cette invitation est une réelle opportunité

¹⁴⁴ Les grands chantiers en 2016 et la mobilité en 2017.

¹⁴⁵ Obligation d'ouverture des données publiques pour les communes de plus de 3500 habitants, entrant en vigueur en octobre 2018.

pour le conseil qui lui permettra de gagner en visibilité auprès des élus et de mieux articuler ses actions avec celles de la collectivité, d'en créer des complémentarités ou une continuité. Elle sera par ailleurs l'occasion de concrétiser sa volonté d'ouvrir le débat métropolitain au 3^{ème} cercle des élus locaux (Figure 25). L'objectif est de montrer que les démarches du Codev et de Rennes Métropole constituent un tout pour avancer sur l'enjeu territorial de la donnée.

Figure 25 : Positionnement du Codev dans sa progression : 3^{ème} cercle des élus locaux



Source : J. GUILLAUME.

Habituellement, la rencontre débute par une visite d'un chantier ou autre endroit en lien avec la thématique choisie. Cette année le thème des données a obligé Rennes Métropole à inventer un nouveau format. A ce propos, la collectivité a fait part au Codev de son intérêt pour son travail de veille et son expérience de débat du 4 juillet. Le questionnaire rédigé à l'attention des membres du conseil pourrait par ailleurs servir de base pour une adaptation à destination des élus. La métropole a également associé le Codev à des réunions techniques de préparation de la rencontre qui aura lieu le 20 octobre 2018. L'enjeu était alors d'intéresser les élus à la donnée, de faire en sorte qu'ils participent à cette rencontre et qu'ils s'y expriment et questionnent. Pour ce faire, la collectivité a souhaité aborder les données par les usages. La première partie de la matinée sera ainsi consacrée à des témoignages et des ateliers, et sera suivie par une seconde partie en plénière.

Dans le cadre de la première partie, le Codev a été invité à animer en parallèle deux ateliers-débat. Pour ce faire, il a imaginé solliciter à nouveau Benoit Cafaro pour apporter son témoignage et faire émerger des sujets de questionnement, entre autres sur les bénéfices et perspectives de l'automatisation des services. L'autre atelier-débat pourrait traiter de questions d'éthique, de la notion de recueil de consentement et de la confiance accordée par les citoyens vis-à-vis de l'usage des données par les collectivités. La plénière qui suivra sera composée du rapport d'expertise de Simon Chignard, d'une table-ronde avec la présentation des résultats du questionnaire à l'attention

des élus, du témoignage d'un ou deux élus municipaux, et de l'intervention du président du Codev. Cette dernière sera construite en itération avec le discours final d'Emmanuel Couet et permettra d'explicitier le rôle du conseil et d'informer des suites du débat métropolitain.

Conclusion Chapitre IV

L'équipe technique et les co-pilotes ont continué leur phase d'acculturation, orientée cette fois vers leur nouvelle cible envisagée, le cercle des élus locaux. Les rencontres avec la ville de La Rochelle et la FING ont permis, entre autres, de mieux cerner certains aspects de la politique d'ouverture des données d'une collectivité, contribuant ainsi à une analyse plus approfondie de la démarche de Rennes Métropole.

Les échanges techniques avec le SPMD, démarrés plusieurs mois après la réception de la lettre de saisine, ont porté notamment sur les « ateliers SPMD », à travers la volonté du Codev de contribuer à leur organisation en partenariat avec le Service Public. La gouvernance ouverte du SPMD était également abordée, relativement à la possibilité du Codev de contribuer à y représenter la société civile. Ces premiers échanges ont conduit avant l'été à un statu quo.

Les démarches de Rennes Métropole et du Codev, jusqu'alors peu coordonnées et sans lien équivoque se sont soudainement rapprochées dans la perspective de la prochaine convention annuelle des élus municipaux de la métropole de Rennes. La thématique choisie pour l'édition 2018 portant sur les données, le Codev a été invité à y contribuer dans le cadre de son débat métropolitain « Données et territoire ». Cet événement représente une réelle opportunité pour le Codev et marque ainsi la progression de sa mise en mouvement vers son 3^{ème} cercle d'acteurs des élus locaux.

Conclusion Partie II

Différents événements ont amené le Codev à revoir sa progression initialement imaginée dans le cadre de sa mise en mouvement pour concrétiser sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain, mobilisant le cercle des organisations du territoire avant celui des élus initialement visés. Le Codev a su s'y adapter et a suivi malgré cela sa volonté initiale d'une mise en mouvement progressive en ciblant des cercles d'acteurs de plus en plus élargis, d'abord ses membres, puis les organisations du territoire pour finir avec les élus locaux. De même, chaque étape de cette démarche s'est effectivement articulée autour d'une phase d'acculturation au sujet de la donnée et de mise en débat des participants. La phase d'acculturation a concerné aussi bien les acteurs, directement vis-à-vis des données, que l'équipe technique et les co-pilotes, vis-à-vis des caractéristiques du nouveau cercle d'acteurs visé, et des aspects plus précis du sujet des données propres à chaque cible.

Ainsi, la mobilisation des membres a eu lieu en deux temps. Tout d'abord au cours de la séance plénière de lancement de la mission le 5 avril, puis à travers un questionnaire dédié à leur attention et la séance de restitution de ses résultats, en présence de Simon Chignard, le 30 mai. Une rencontre à destination des organisations du territoire a ensuite été organisée le 4 juillet. Elle débutait par des pitches, pour acculturer les participants et se poursuivait par des ateliers, pour les mettre en débat. Cet événement jugé plus que satisfaisant par le Codev lui a permis de relever des points de controverse, constituant ainsi des germes de débat précieux dans le cadre de sa mise en mouvement. La dernière cible actuellement mobilisée est celle des élus locaux, à travers la convention annuelle des élus municipaux des communes de la métropole, qui se déroulera le 20 octobre 2018. La contribution du Codev à cette rencontre constitue une grande première. Sa phase de préparatifs a déjà contribué à rapprocher les démarches du conseil et de Rennes Métropole, jusqu'alors peu coordonnées. Les premiers échanges techniques avec le SPMD en témoignent, même s'ils tendent vers une collaboration possible entre les deux structures.

L'acculturation de l'équipe technique et des co-pilotes a implicitement suivi le même chemin que sa mise en mouvement. Elle a commencé d'une manière globale sur le vaste sujet des données et leur a permis de s'en approprier les principaux enjeux. Elle s'est poursuivie à travers la structuration et la rédaction du questionnaire sur-mesure à l'attention des membres du Codev. Le changement de cible qui s'est opéré les a amenés à s'orienter vers des témoignages d'acteurs du territoire, qui se sont saisis du sujet des données bien que n'en étant pas spécialistes. Dans le cadre de la mobilisation du cercle des élus, ils ont cherché à porter un regard sur une autre expérience que celle de Rennes Métropole. La volonté de l'équipe technique et des co-pilotes de mieux connaître

l'écosystème d'acteurs en lien direct avec les données sur le territoire de la métropole de Rennes leur a par ailleurs permis de rencontrer de nombreuses structures.

Reprenant la progression envisagée par le Codev, on constate que le prochain cercle d'acteurs à mobiliser est celui du « grand public » (Figure 26). Dans cette perspective, le Codev envisage actuellement une première mobilisation à destination des citoyens à partir de 2019, avec pour objectif d'acculturer toute personne intéressée par les enjeux de la donnée. Sa volonté d'inscrire ce prochain temps fort dans le cadre d'un « Atelier métropolitain » est toujours présente. L'idée du décryptage du fonctionnement d'applications, évoquée pour le 4 juillet et restée sans suite, pourrait par exemple être reprise. La contribution au Festival Des Libertés Numériques, début 2019, est également étudiée ainsi que des collaborations avec les Champs Libres et OpenStreetMap, en cours d'idée actuellement. En attendant cette future rencontre, le Codev pourrait être le relai d'initiatives locales (événements, débats, ressources, ...).

Figure 26 : Futur positionnement du Codev dans sa progression actuellement envisagée : 4^{ème} cercle du grand public



Source : J. GUILLAUME.

Avec ces six premiers mois de recul, le Codev identifie des points de tension et révèle des controverses, il est en mesure de pointer du doigt des contradictions pour les mettre en débat, dans le but de trouver des réponses et développer des solutions à l'échelle locale. Ainsi, plusieurs thématiques possibles ont déjà été identifiées : recueil éclairé du consentement, éthique et libre-arbitre ; montée en compétences des usagers et des salariés pour le respect des droits individuels ; rôle de la collectivité dans la maîtrise et la diffusion des données ; impacts de l'usage et du stockage des données sur l'environnement. Les méthodes d'animation imaginées sont tout aussi diverses, allant du cycle de rencontres ou conférence participative (suite à la rencontre avec la ville de La Rochelle), jusqu'à la création d'un kit pédagogique à destination des acteurs locaux (RGPD, IA et

évolution des métiers, ...), en passant par l'utilisation d'un panel citoyen (méthode abordée avec Simon Chignard), ou bien encore via des expérimentations dans des collèges ou lycées.

Partie III :

Objectivation et mise en perspective de la mise en mouvement du Codev

Tout au long du processus de mise en mouvement observé, l'équipe technique du Codev et les co-pilotes ont pris le soin de mener une analyse et d'identifier des points d'amélioration. Que ce soit globalement sur le processus de débat métropolitain, au cours notamment de la construction de la feuille de route du conseil, ou bien relativement à chaque événement organisé, aussi bien en amont lors des préparatifs qu'en aval au moment du bilan de la rencontre.

Ainsi après avoir décrit la mise en mouvement du Codev pour concrétiser sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain, cette partie s'attachera à l'étudier plus en profondeur en partant de ces analyses. L'idée ici est de reprendre les axes d'amélioration identifiés par le Codev, d'en apporter d'autres plus globaux, liés au contexte d'action interne et externe au Codev, et de les mettre en avant sous forme de questionnements. Cette trame de réflexion permettra au Codev de poser un regard différent sur sa démarche et de construire un nouveau cadre en amont des prochains débats métropolitains.

Le premier chapitre apportera un regard suivant deux échelles : le Codev dans son contexte d'action extérieur dans un premier temps, puis vis-à-vis de son fonctionnement et de ses caractéristiques internes. Le second chapitre analysera la mise en mouvement du conseil en la retraçant depuis les prémices de sa feuille de route. Il terminera par une mise en perspective de cette démarche en abordant notamment les prochaines cibles d'acteurs du débat métropolitain « Données et territoire ».

Chapitre I : Objectivation par une analyse externe et interne du Codev

En dehors du cadre du débat métropolitain sur la thématique « Données et territoire » et au-delà même de cette mission, l'environnement du Codev, ses caractéristiques internes et ses modes de fonctionnement influent sur ses missions et travaux, quels qu'ils soient.

La première partie de ce chapitre abordera le contexte d'action du Codev et en analysera les aspects relatifs à son obligation légale, aux relations avec Rennes Métropole et aux caractéristiques du territoire. La seconde partie s'attachera au fonctionnement interne du conseil, principalement par le spectre de ses membres, au sein de l'assemblée plénière et à l'échelle du groupe d'appui, et aussi relativement au processus débat métropolitain.

1. Le contexte d'action du Codev

Du point de vue de la loi, les conseils de développement doivent être mis en place pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et agissent à l'échelle de ce territoire de référence. Ce contexte initial influence ainsi en grande partie son champ et ses modes d'actions.

1.1. Les limites de l'article de loi

Lors d'une rencontre de la Coordination Nationale des Conseils de Développement, les techniciens ont échangé entre eux autour de l'article de la loi NOTRe relatif aux conseils de développement. Ils se sont accordés pour dire que cet article comportait une certaine ambiguïté, rendue inévitable par la recherche de compromis. On convient effectivement que l'équilibre soit difficile à trouver entre une rédaction précise, qui risque donc d'être trop rigide, et un texte large, dont le contenu peut être soumis à interprétation. Mais souvent, cette absence de contenu formel de la participation rend, en pratique, les acteurs démunis face à des problèmes récurrents. Prenons par exemple ceux de la composition des dispositifs et de leur représentativité, qui questionnent directement la légitimité et l'articulation des instances de participation avec les sphères de décision¹⁴⁶.

Ajoutons qu'au-delà, ou préalablement, au texte de loi, c'est avant tout les élus et les acteurs du territoire qui font vivre un conseil de développement, de par notamment la confiance qu'ils lui

¹⁴⁶ A. LE MENN, *De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale*, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, p. 9

attribuent et l'utilité qu'ils y voient. En effet, au-delà des moyens techniques et de faire, une volonté des élus est indispensable au bon fonctionnement de cette instance. A l'échelle de la métropole de Rennes, peut-on considérer que le Codev, et plus particulièrement sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain, soient portés par les élus ? Pour trouver des pistes de réponses à cette question, intéressons-nous maintenant aux relations que Rennes Métropole entretient avec le Codev.

1.2. Les relations avec Rennes Métropole : un partenariat à clarifier et optimiser

Les modalités d'organisation du Codev lui assurent une indépendance par rapport à la métropole, et fondent un mode de fonctionnement qui « libère » son travail et son expression, permettant son autonomie, son imagination, sa créativité. Le corollaire de cette autonomie est la possible inconstance des attentes et de l'écoute de la collectivité à l'encontre du conseil. En effet, faire vivre au quotidien le positionnement spécifique et la culture du Codev vis-à-vis de la « grande machine » de la métropole, des élus et des services techniques (regard différent et complémentaire, expertise non technique, prospective, ...) représente un défi permanent.

Une meilleure connaissance réciproque des attentes du Codev et de Rennes Métropole est donc essentielle, ainsi que la recherche d'une meilleure adéquation et complémentarité entre les « temporalités » des deux institutions. En effet, « le temps de la participation est indissociable des temps des acteurs de la participation (élus, habitants, techniciens, ...) car chacun évolue dans sa temporalité propre. »¹⁴⁷ De plus, de par sa composition et son rôle légitime, le Codev pourrait aider la métropole à « lâcher-prise », cultiver la prise de recul et les angles de regard différents. Renforcer la confiance de la collectivité envers le Codev, lui permettrait d'être sollicité et reconnu pour cela.

Dans le cadre du partenariat entre le Codev et Rennes Métropole, plusieurs niveaux de coopération avec les élus ou leurs représentants avaient été imaginés par le conseil ; via une participation à certaines séances plénières ou des rencontres avec les groupes de travail. L'objectif de ces échanges était de créer une richesse de débat, et de sortir d'une circulation de l'information uniquement descendante. Ainsi, le débat « Données et territoire » et la convention annuelle des élus du 20 octobre prochain ouvrira-t-elle à ce type de relation plus interactive ?

De même, la rédaction d'une charte de fonctionnement, posant les bases des relations avec la métropole, avait été évoquée lors du bilan interne du Codev après une année de fonctionnement, fin

¹⁴⁷ A. BOUZOUAID A., E. TOURNUS, *Démocratie locale et participation des habitants*, Conseil National des Villes, MUSE D.Territoires, Paris, 2012, p. 32.

2017. Cette action n'ayant à ce jour pas trouvé suite, serait-il pertinent de la remettre à l'ordre du jour afin de clarifier et d'optimiser le partenariat sur le long terme ?

Renforcer la proximité entre le conseil de développement et l'intercommunalité représente un incontestable challenge à l'échelle de tous les territoires, pas uniquement à Rennes. A ce propos, certains sont parvenus à des avancées notables. Prenons l'exemple du conseil de développement du Pays de Lorient qui a mis en place depuis 2015 une stratégie relationnelle avec sa collectivité ¹⁴⁸. Il est en effet co-signataire, avec Lorient Agglomération, de la charte d'agriculture et d'alimentation. La confirmation du conseil comme signataire, apporte ainsi une reconnaissance de ses compétences par les institutions publiques. Cet élargissement de ses responsabilités l'aide alors à s'affirmer comme un acteur actif de son territoire. A Grenoble cette fois, la métropole compte sur le conseil pour « mettre en place une véritable démarche évaluative » ¹⁴⁹. Un élu grenoblois précise en effet que le conseil de développement, n'ayant pas la charge de l'action, est plus à même de remettre en chantier ce travail vis-à-vis de la collectivité, et de lui rappeler ses engagements. Mais, même dans ces contextes de forte collaboration, les collectivités formalisent-elles systématiquement un retour sur les travaux effectués par leur conseil de développement ?

1.3. Des retours de la part de la métropole à rendre systématiques

D'une manière générale à ce jour le Codev reçoit peu de retours de la part des élus métropolitains sur les avis et préconisations qu'il a formulés. Ce constat est transposable à de nombreux autres conseils de développement. En effet, du fait que l'assemblée politique élue n'a pas obligation de suivre les avis ou les préconisations d'une instance consultative, il est souvent difficile de mesurer leur prise en compte effective. Or, « La mise en œuvre de démarches participatives doit passer par l'engagement vis-à-vis des participants d'un retour sur la prise en compte ou non de leur collaboration. A partir du moment où du temps et de l'énergie sont mobilisés, il convient de faire un retour concernant ce à quoi ceux qui se sont mobilisés ont contribué. L'effectivité de ce retour concourt à la reconnaissance de la légitimité démocratique des participants. » ¹⁵⁰

Le Codev est ainsi légitime à recevoir systématiquement un bilan, précis et argumenté, des suites données et des impacts éventuels de ses contributions sur les politiques publiques

¹⁴⁸ A.-L. BRISSON, *La société civile au cœur des conseils de développement, le cas de cinq conseils de développement bretons*, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, p. 37.

¹⁴⁹ D. RETOUR, E. VATTEVILLE, *La combinaison des souverainetés locales : un enjeu managérial méconnu*, Revue Management & Avenir, Management Prospective Ed., Paris, n°11, 2007, p. 53.

¹⁵⁰ A. BOUZOUAID A., E. TOURNUS, *Ibid.*, p. 35.

métropolitaines (effets sur les documents, orientations ou actions). Cette démarche est par ailleurs indispensable pour une mobilisation pérenne des membres et représente un intérêt et un enjeu fondamental. A ce propos, cette insuffisance de retours de la part de la métropole serait-elle à mettre en lien avec la relativement faible mobilisation des membres pour le débat ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'absence de ces retours ¹⁵¹. La première raison tient à la difficile mise en évidence d'une relation de causalité entre une décision politique et une préconisation d'un dispositif consultatif. La deuxième est liée au fait qu'un certain nombre de décisions, prises par la collectivité ou dans ses organismes « satellites », échappent à la connaissance de la structure participative. La troisième est relative à la large diffusion des travaux, au-delà de l'assemblée politique référente, vers d'autres acteurs publics et privés, qui peuvent s'emparer eux aussi des propositions sans qu'il soit possible de le mesurer.

Partant de cet écueil, le Codev s'est donné comme objectif de clarifier et d'anticiper les lieux et formes de présentation et de débat de ses travaux au sein des instances de la métropole. L'idée est d'aller au-delà d'une présentation restreinte au vice-président en charge de la politique, pourquoi pas devant les conseillers métropolitains, voire l'ensemble des élus municipaux ? Le débat métropolitain « Données et territoire », marquant qui plus est le début d'une nouvelle mission, est l'opportunité d'une telle expérimentation. A ce propos, cette sollicitation de Rennes Métropole sera-t-elle suivie de retours, notamment sur des impacts éventuels sur sa politique d'ouverture des données et la construction du SPMD ?

1.4. Une sollicitation en lien avec un Service Public

Depuis sa mise en œuvre en mars 2017, le Codev a reçu des sollicitations de Rennes Métropole sur de nombreuses politiques publiques sectorielles. Cette approche en silo sur les saisines est également perçue comme technique et cloisonnée par les membres du conseil. En effet, ces politiques sectorielles sont complexes et comportent des expertises spécifiques difficiles à appréhender, pouvant être un frein à la contribution des membres. Ainsi, le Codev souhaiterait des saisines moins formelles et davantage décalées par rapport au périmètre des politiques publiques métropolitaines pour ainsi développer des approches plus transversales et globales.

A ce titre, la nouvelle mission de débat métropolitain constituait une réelle possibilité pour le conseil d'élargir le champ habituel des politiques sectorielles, et « Données et territoire » permettait

¹⁵¹ A. LE MENN, *Ibid.*, p. 45.

de démontrer sa capacité à travailler sur un sujet qui en est détaché. Saisissant cette opportunité, il a immédiatement voulu élargir la sphère du débat au-delà du Service Public Métropolitain de la Donnée. Or, « mettre en place une démarche participative nécessite de réfléchir au (bon) moment de son intégration dans le projet auquel elle s'associe. Certains préconisent d'inscrire les démarches participatives le plus en amont possible de la mise en œuvre des projets afin d'optimiser leur appropriation. »¹⁵². Ainsi, en agissant de la sorte, le Codev n'a-t-il pas mis trop tôt de côté le SPMD ?

De plus, si on se réfère aux conseils du Ministère, « Les démarches de participation citoyenne doivent être mobilisées en réponse à des objectifs opérationnels spécifiques dans le cadre de la construction d'une politique ou d'un service public. »¹⁵³. N'aurait-il pas alors été plus pertinent de considérer ce service public de la donnée comme une entrée, un socle pour un débat qui relie politiques publiques et sujet actuel de société ? Cette ligne de conduite aurait bien évidemment nécessité une vigilance de la part du Codev à ne pas tomber uniquement dans le spectre des politiques, et en particulier du SPMD. Ainsi, dans le cadre de son prochain débat métropolitain, le Codev ne devrait-il pas créer rapidement un lien avec une politique publique métropolitaine ou un projet en cours au sein de la métropole, qu'il soit ou non initialement proposé avec la thématique ? Le Codev pourra ensuite juger par lui-même s'il convient de l'approfondir. Il y a en effet, beaucoup d'autres supports de débat sur le territoire de la métropole rennaise.

1.5. La métropole de Rennes : un territoire aux acteurs déjà dynamiques

Que ce soit au niveau du numérique et des données, ou bien des organisations de débats ou autres échanges ouverts au public, la métropole de Rennes dispose déjà d'acteurs matures et actifs. Les propositions abondent sur ces deux sujets et le Codev n'est actuellement pas identifié comme un de ces acteurs. Ainsi, il a rencontré des difficultés à trouver sa place, à se différencier et à avoir sa propre plus-value au sein de ce territoire déjà dynamique et chargé de connaissances et d'ingénierie. Or, à ce jour il n'y a pas de moteur interne au Codev qui pourrait faciliter cette prise de position du conseil. Cela fait-il d'ailleurs partie de ses volontés et de ses missions ?

Une solution intermédiaire consiste à évoluer en réseau, à s'associer avec les acteurs locaux déjà identifiés et à s'appuyer sur des initiatives existantes pour proposer des événements ou créer des partenariats. En effet, « Les avancées des uns doivent profiter aux autres. »¹⁵⁴ Suivant cette dynamique, le Codev a rencontré de multiples acteurs clés du territoire et étudie les possibilités d'organiser des événements en collaboration avec d'autres structures. Au regard de ce contexte

¹⁵² A. BOUZOUAID A., E. TOURNUS, *Ibid.*, p. 32.

¹⁵³ Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, *Boîte à outils des démarches de participation citoyenne*, SGMAP, Paris, 2017, p. 26.

¹⁵⁴ A. BOUZOUAID A., E. TOURNUS, *Ibid.*, p. 41.

foisonnant, cette démarche ne peut-être qu’encouragée. Mais au-delà, le Codev ne devrait-il pas inscrire cette volonté au cœur de sa ligne directrice pour sa mission d’acteur du débat métropolitain ? Car « jouer de la complémentarité des outils et mailler les instances et les dispositifs existants sur un territoire contribuent au dynamisme d’une démarche participative globale et transversale en lien avec les politiques publiques. Ces mutualisations valent aussi bien pour les démarches que pour les résultats. »¹⁵⁵

Le contexte d’action du conseil de développement est ainsi jonché de difficultés et d’obstacles à franchir. Il est également issu d’un certain historique et de liens préexistants au Codev et à sa mission d’acteur du débat métropolitain. Mais que ce soit au niveau de l’article de loi, des relations avec Rennes Métropole, du lien de la mission avec le SPMD ou bien encore du territoire déjà dynamique, de nombreux points d’amélioration ont déjà été avancés par le conseil et d’autres pistes d’actions sont possibles. Portons maintenant un regard interne au Codev, en examinant de manière plus profonde les mécanismes de son fonctionnement.

2. Le fonctionnement interne du Codev

De par son rôle auprès de la collectivité, le Codev contribue aux politiques métropolitaines, mais, en interne, le rôle des membres va-t-il au-delà de la « contribution » aux travaux du Codev ? Ces travaux sont-ils le fruit de leurs réflexions : « leurs » travaux ?

2.1. Des membres à faire passer du strapontin au devant de la scène

Le bilan de la rencontre du 4 juillet a montré une diminution notable du nombre de membres présents aux rendez-vous Codev. A quoi est due cette démobilisation ? Le Codev a-t-il bien communiqué sur l’objet de la rencontre, sa cible et ses objectifs ? Un manque de sollicitation de la part de l’équipe technique et des co-pilotes, et de place pour l’expression et la participation des bénévoles seraient-ils à inscrire dans la liste des causes possibles ? Les éléments suivants peuvent concourir à cette conclusion.

La phase d’acculturation des membres au sujet des données a été amenée sur un plateau par l’équipe technique. Involontairement, certains axes de thématiques avaient déjà été identifiés et par là-même, indirectement proposés aux membres. En témoignent les ressources proposées dans l’e-mail d’invitation à la plénière du 5 avril (Cf. Partie II, Chapitre II) et la revue de presse présentée lors

¹⁵⁵ *Ibid.*

de cette séance (Annexe 9). Afin de permettre aux membres d'explorer le sujet par eux-mêmes et ainsi choisir les axes qu'ils souhaitent creuser, ne serait-il pas plus pertinent pour une prochaine phase d'acculturation de proposer, par exemple, aux bénévoles qui le souhaitent de présenter leur propre revue de presse ?

De même, il est à noter que l'e-mail d'invitation à la séance du 30 mai comportait des propositions d'axe pour la suite du débat : « (...) et les suites à donner au conseil de développement, notamment sur l'impact des données sur le territoire métropolitain et ses acteurs (automatisation, évolution des métiers, acculturation des organisations, anticipation...) ». Au stade de l'invitation, la question se pose alors de savoir si de telles propositions, pouvant être prises comme des exemples tout comme des pistes suggérées, ne freineraient pas la participation des membres et leur envie de s'impliquer ?

L'objectif final de ces plénières était initialement la co-construction du plan d'action 2018-2019 du Codev pour organiser le débat métropolitain. Des temps d'échanges entre les membres, à l'issue des deux rencontres, leur ont effectivement permis de prendre la parole et de s'exprimer sur le sujet des données et sur l'analyse des résultats du questionnaire. Mais peut-on considérer que ces discussions se sont clôturées par une réelle contribution collective ? Ne s'agissait-il pas plutôt d'une validation du programme de travail prévisionnel imaginé par l'équipe technique et les co-pilotes ? En effet, les membres étaient-ils véritablement incités à proposer des actions et imaginer les possibles ? Le recours à des méthodes plus participatives et créatives ne laisserait-il pas davantage de place à leurs cogitations ? Des ateliers de réflexion en petits groupes par exemple, faciliteraient-ils l'émergence de propositions de leur part ? Pour le lancement officiel du futur débat métropolitain, le recours à un débat mouvant ou tout autre démarche de mise en action, ne permettrait-il pas de mettre les membres en position d'acteur, contribuant ainsi à impulser leur mise en mouvement pour le débat ?

Ainsi, favoriser la participation des membres est indispensable pour renforcer leur implication au sein du Codev. Un renversement du modèle de « consommateur » ou « spectateur » doit s'opérer. Cet axe d'amélioration avait déjà été identifié par l'équipe technique du Codev lors du bilan interne après une année de fonctionnement, fin 2017 : « Malgré l'intérêt, des difficultés de mobilisation et de participation des membres au sein du Codev (arbitrage vis-à-vis d'autres engagements, absence de congés de représentation...) : Comment permettre plus de moyens de participation ? Quels moyens et ressources pour augmenter le niveau d'engagement ? »

Ces questionnements font écho à une autre difficulté liée plus largement aux sollicitations de la métropole. En effet, le cadre limitatif et qui peut être trop enfermant d'une saisine bride la liberté d'agir des membres ainsi que l'expression de leur créativité. Or la thématique des données est issue

d'une sollicitation de Rennes Métropole, elle n'émane pas directement des membres. Comment, alors, impliquer les représentants sur un tel thème, sans impulsion préalable de la part de l'équipe technique et de certains membres (ici les co-pilotes) ? Le rôle de l'équipe technique est bien aussi celui de donner envie aux bénévoles de s'intéresser aux sujets de saisine. Cette frontière, entre l'impulsion de la part de l'équipe technique et l'auto appropriation des sujets par les membres, reflète toute l'ambiguïté du conseil de développement. Et le débat métropolitain « Données et territoire » n'y a pas échappé, et ce, malgré la création d'un groupe d'appui.

2.2. La participation du groupe d'appui

Un groupe d'appui a été constitué dès le lancement de la mission de débat. Ce rassemblement des membres les plus intéressés par le sujet des données a permis de constituer un échantillon de l'assemblée plénière et de la représenter plus largement qu'à travers les deux co-pilotes. La première mission de ce groupe était, initialement, de relire l'enquête à destination des membres, d'y soumettre leur avis et de contribuer à l'analyse de ses résultats.

Dans les faits, la relecture a bien eu lieu, ponctuée de commentaires pour ceux qui le désiraient, mais pour la phase d'analyse, ces membres n'ont finalement pas été sollicités. En effet, forte de l'appui de Simon Chignard et affairée à l'organisation de la séance du 30 mai, l'équipe technique a omis de demander leur contribution. Pour reprendre la dynamique initiée, les salariées ont invité le groupe d'appui à participer à la préparation de la rencontre du 4 juillet. Une réunion de travail a ainsi été organisée et un groupe a été créé sur la plateforme numérique Ren'Zo. Mais peu de personnes étaient présentes à ce rendez-vous en dehors des co-pilotes, et les pistes lancées sur la plateforme ont été peu suivies. Ces deux constats sont-ils relatifs à une question de disponibilité des personnes ? Sont-ils liés à la prise en main d'un nouvel outil ? Ou bien la sollicitation amoindrie du groupe d'appui au regard du questionnaire aurait-elle freiné la dynamique engagée ?

Concernant l'élaboration de l'enquête, solliciter le groupe d'appui pour la relecture du formulaire a demandé du temps et a fait l'objet d'une charge de travail non négligeable pour l'équipe technique. Mais pour les débats métropolitains à venir, afin d'éviter de limiter le champ d'actions du groupe d'appui à des corrections ou des retouches, ne faudrait-il pas construire et rédiger la totalité de ce genre de document en collaboration avec ces membres ? Les ressources du Codev sont-elles alors assez nombreuses et suffisamment disponibles pour un travail aussi minutieux ? Plus globalement, pourraient-elles l'être pour l'ensemble des projets à mener pour le conseil ? A défaut, comment rendre ces démarches possibles ? Et vis-à-vis de l'assemblée plénière, cela ne créerait-il pas des écarts entre des membres plus ou moins impliqués ou sollicités ?

2.3. Une implication à lisser

Lors du bilan interne après une année de fonctionnement, fin 2017, le Codev avait identifié un risque de décalage d'informations et d'implication entre les membres du bureau et l'assemblée plénière. Il y avait alors associé comme point d'attention, de veiller à une certaine synergie entre eux, afin que l'ensemble des membres s'impliquent et contribuent dans les travaux. Pour cela, un point d'information global et synthétique de l'avancée des projets a été mis en place en séance plénière. L'accès à la plateforme interne Ren'Zo a également été utilisé comme moyen permanent de partage de l'information.

A l'échelle de la mission de débat métropolitain, une différence notable d'implication et de prise d'informations entre les membres subsiste malgré ces actions. Elle est présente à différents niveaux ; que ce soit entre les deux co-pilotes, entre ces derniers et le reste du groupe d'appui, ou bien entre le groupe d'appui et les autres membres. Etant donné les différences de disponibilité de ces personnes et leur volonté, ou non, de faire partie du groupe d'appui ou d'être co-pilote, cette disparité peut-elle être considérée comme normale ? Est-elle perçue et acceptée par l'ensemble de l'assemblée ? L'accès à l'information est-il équitable entre les membres ? L'utilisation de Ren'Zo, actuellement ouvert uniquement au groupe d'appui, est un bon début de solution mais est-ce suffisant ? Comment accompagner l'équipe technique dans ce lissage de la diffusion de l'information ? Trouver des axes permettant un rééquilibrage de l'implication de ses membres est primordial pour le Codev, en particulier dans le contexte de lancement de sa mission de débat métropolitain.

2.4. Une appropriation difficile des enjeux du débat

Mettre en place, nourrir et animer un débat métropolitain constituent des responsabilités nouvelles pour l'équipe technique. Les rouages du débat sont à découvrir et maîtriser. Les salariées doivent donc acquérir de nouvelles compétences et se former. Cette étape s'est effectuée en parfaite autonomie, non pas que les chargées de mission ne soient pas habituées à ce genre d'exercice pour de nouveaux sujets, mais une période d'acculturation classique est-elle suffisante ici ? Maîtriser toutes les complexités du débat ne nécessiterait-il pas une formation dédiée et dispensée par des spécialistes ?

Il en est de même au niveau des membres. Tout au long du processus déroulé par le Codev, on a pu noter que, globalement, les membres ont rencontré des difficultés à s'approprier cette nouvelle mission. Or, le conseil ne dispose pas, ou du moins n'a pas identifié, de bénévoles expérimentés, sans pour autant être expert, ni même montrant un intérêt pour l'activité de débat en lui-même, au-delà

de la thématique des données. Ces personnes auraient pu faire infuser leur envie, leur savoir ou leur expérience au sein de l'assemblée. Les similarités des co-pilotes ; tous deux issus du domaine de l'éducation et en particulier des études supérieures, et leur intérêt prééminent pour les données renforcent ce constat bien qu'ils réussissent, malgré cela, à mobiliser et susciter l'intérêt des autres membres. Partant de cette carence, ne faudrait-il pas que le Codev se tourne vers, voire se dote d'un érudit du débat, comme ça a été le cas avec Simon Chignard pour les données ?

Pour bien comprendre cette difficulté d'appropriation des enjeux du débat, revenons à la genèse du Codev. En effet, le conseil de développement tel qu'il existe depuis mars 2017, n'est pas une création ex-nihilo mais bien issue de l'expérience du CODESPAR. Ainsi, être acteur du débat métropolitain ne fait pas partie de ses missions historiques. Que ce soit pour cette mission ou pour celle d'éclairage des politiques métropolitaines, le Codev doit donc évoluer avec une constitution, une dynamique et des volontés préexistantes.

Conclusion Chapitre I

Du point de vue des conseils de développement, l'absence de contenu formel dans la loi NOTRe interroge la représentativité effective de l'assemblée et met directement en cause la légitimité et l'articulation des instances de participation avec les sphères de décision. Mais au-delà, ou préalablement, au texte de loi, la réelle volonté des élus est aussi à questionner.

Du point de vue du partenariat du Codev avec Rennes Métropole, les relations existantes entre les deux structures méritent d'être clarifiées pour que leurs échanges et les contributions effectuées n'en soient que plus optimisés. Cela implique par ailleurs la recherche d'une meilleure adéquation et complémentarité entre les « temporalités » des deux institutions. De même, les retours de la part de la métropole sur les contributions effectuées par le conseil doivent devenir systématiques, ne serait-ce que pour reconnaître la légitimité de ses membres et ainsi favoriser leur implication. Une réflexion est à mener également sur la mise en lien du prochain débat métropolitain avec une politique publique ou un projet métropolitain, et plus globalement sur la construction de sa future progression relativement à l'écosystème dynamique et dense des acteurs du territoire.

D'un point de vue interne au Codev, renforcer l'implication des membres et les solliciter davantage aux travaux et au fonctionnement du conseil est nécessaire. Recourir, par exemple plus fréquemment à des méthodes participatives et créatives pourrait contribuer à les faire passer du strapontin au-devant de la scène. Action primordiale dans la perspective d'être acteur du débat métropolitain. Cette nouvelle mission représente également une nouvelle et première expérience. Se pose alors la question de l'appropriation des mécanismes et enjeux du débat par l'équipe technique et les membres du conseil. Pour cela, l'accompagnement par des spécialistes a été évoqué, le recours directement aux bénévoles est également à favoriser, en veillant alors à l'équilibre des implications dans l'assemblée. Pour aller plus en avant dans cette réflexion, analysons maintenant la démarche du Codev à travers sa première expérience « Données et territoire ».

Chapitre II : Retour sur la mise en mouvement du Codev et mise en perspective

Dès les prémices de ses réflexions, le Codev avait tracé un fil conducteur pour mener à bien sa nouvelle mission. Une avancée progressive par cibles d'acteurs distinctes et le passage par des phases d'acculturation et de mise en débat des participants ont ainsi été dessinés.

La première partie de ce chapitre analysera la mise en mouvement du Codev à travers les six premiers mois de son déroulement. Elle reprendra cette base, aux côtés du positionnement du conseil vis-à-vis du sujet des données, du choix de sujets précis de débat et de la vitesse de cette mise en mouvement. La seconde s'attachera à la suite de cette progression. Elle abordera la question du choix du public, celle de la continuité du débat au sein des organisations membres du Codev pour finir avec une analyse de la prochaine cible du Codev que sont les élus locaux.

1. La mise en mouvement du Codev

Pour le Codev, le débat métropolitain « Données et territoire » était une double opportunité ; à la fois de découvrir et d'approfondir un nouveau sujet et aussi de développer une nouvelle mission. Cette double opportunité constituait aussi un double challenge.

1.1. Une attention portée davantage sur le sujet des données que vers le processus du débat

Le sujet des données a la particularité d'être un large puit sans fond. Ainsi, dès le démarrage de « Données et territoire », le Codev a plongé dans cette nébuleuse. Le contexte de l'actualité « à chaud » des données personnelles (scandale Facebook-Analytica pour débiter, puis entrée en vigueur du RGPD) n'a par ailleurs pas aidé à s'en extraire pour aller davantage vers une dimension territoriale ou vers le processus de débat. Des tentatives ont pourtant eu lieu de réfléchir aux différentes méthodologies d'animation, mais à chaque fois l'attention était reportée sur la thématique. L'équipe technique et les co-pilotes pensaient alors que la priorité était de défricher ce sujet pour en avoir un aperçu le plus global possible et pouvoir décider quel aspect serait le plus intéressant à mettre en avant en fonction du public cible. Suivant cette logique, les ressources fournies aux membres via l'invitation à la plénière de lancement, la structuration et le contenu du questionnaire ainsi que la constitution du groupe d'appui, ont tous été abordés directement et uniquement par le spectre des données, et non pas par la mission de débat métropolitain en elle-même. Ce positionnement du Codev, majoritairement tourné vers les données, n'est-il pas venu

occulter une phase d'appropriation des enjeux et du processus du débat tout aussi essentielle (Cf. Partie III, Chapitre I) ? Enfin peut-on considérer que l'acculturation au sujet des données ait été effectuée au détriment de la mise en débat ? La progression initialement imaginée par le Codev est-elle finalement si schématique (Cf. Figure 12) ?

1.2. Acculturation et mise en débat : différenciation ou hybridation ?

Au moment de dresser un bilan de la rencontre du 4 juillet, le Codev a dans un premier temps observé la diversité des thématiques abordées comme des éléments d'acculturation à destination des organisations et comme des supports pour le choix de futurs axes de débat pour le Codev. Il a alors considéré que le processus de mise en débat n'avait pas réellement débuté. Dans un deuxième temps, notamment suite aux retours des intervenants et après l'analyse du contenu des panneaux, le Codev a pu constater que les ateliers et autres temps d'échanges ont bien été l'arène de sujets de controverses, et que des germes de débat y ont poussé. En effet, les discussions qui ont eu lieu ont permis aux participants de confronter leurs points de vue et d'échanger leurs opinions. Or, « L'expression d'une opinion, c'est d'abord l'expression de la capacité à débattre et à écouter. »¹⁵⁶

Au regard de ces ambiguïtés, quand peut-on considérer que l'acculturation est « terminée », si tant est qu'elle ait une fin, et que la phase de mise en œuvre concrète du débat est commencée ? Pour étayer ce questionnement, ajoutons que les opinions et les jugements peuvent être formulés aussi bien sur la base de convictions fortes, qu'à partir d'éléments d'information plus modestes (connaissances superficielles d'un sujet, informations formatées culturellement, fixations idéologiques, ...) ¹⁵⁷.

En outre, la difficulté de mise en œuvre de la phase d'acculturation augmente avec l'élargissement du public, ces derniers devenant de plus en plus inconnus et dispersés. Ainsi, l'acculturation serait relative à chaque interlocuteur. Pour les novices, certaines informations feront effectivement partie de leur acculturation, alors que pour d'autres, plus expérimentés, ces mêmes éléments vont élargir leur champ de réflexion, permettre de mieux comprendre les enjeux et ainsi, faire évoluer leurs opinions, leurs avis. Dire que l'on se place dans une phase d'acculturation plutôt que de mise en débat (et inversement) ne relèverait-il pas alors du subjectif ?

¹⁵⁶ D. RETOUR, E. VATTEVILLE, *La combinaison des souverainetés locales : un enjeu managérial méconnu*, Revue Management & Avenir, Management Prospective Ed., Paris, n°11, 2007, p. 55.

¹⁵⁷ *Ibid.*

La frontière entre acculturation et mise en débat, les séparant en deux étapes hermétiques et successives, n'est peut-être pas si nettement marquée. Au contraire, ces processus semblent se nourrir mutuellement et pourraient alors constituer une composition hybride. Aménager un espace d'échanges incitant à des allers-retours entre eux, voire une certaine fusion, serait donc profitable. Le Codev, à travers chacun de ses temps forts, n'a-t-il pas effectivement agi dans ce sens ? Les suites de sa feuille de route ne devraient-elles pas être construites en poursuivant dans cette direction ?

1.3. Le délicat cadrage de l'objet du débat

La décision marquée du Codev d'avancer par cibles d'acteurs élargis, et ce dès l'évocation du débat métropolitain avec Rennes Métropole, a eu l'avantage de structurer sa progression et de garder une ligne directrice stable. Mais la thématique « Données et territoire » étant vaste, une difficulté a donc résidé dans le choix de sujets plus précis de débat parmi le nombre incommensurable de possibles. A ce titre, Didier Retour et Eric Vatteville ¹⁵⁸ expliquent : « Idéalement, il s'agit de déterminer un sujet significatif de débat au sein du territoire qui ne soit ni trop large, ni trop étroit. On retrouve ici le problème classique du « choix de la maille ». Une entrée trop grande risque dans les faits de ne pas conduire à des conclusions pertinentes du fait même du grand nombre de paramètres et d'éléments à considérer ou de niveaux d'analyse à intégrer. Le point d'équilibre est délicat à trouver ce qui doit conduire à une extrême attention au moment du choix des thèmes ouverts à la démocratie participative. »

Partant de cette difficulté qui se dresse globalement sur le chemin de la démocratie participative, il apparaît normal que le Codev ait été hésitant lors de la construction de sa feuille de route. Il avait en effet la volonté de ne pas tracer un programme à l'avance, lui ouvrant la possibilité de rebondir librement suivant les problématiques remontées à chaque événement, restant ainsi à l'écoute des besoins de ses membres, des acteurs du territoire et de son actualité. Il souhaitait à cette fin « lancer plusieurs balles » en même temps sur différents sujets et à destination de cibles distinctes. Mais cette démarche obscurcissait la visibilité du conseil en externe et la vision de sa feuille de route en interne. Une cohérence était également complexe à trouver entre les différents projets menés. De plus, cela impliquait une charge de travail non négligeable pour l'équipe technique qui devait s'acculturer à chaque nouvelle cible visée et pour chaque thème choisi, organiser et suivre ces actions.

Ces périodes de tâtonnements sont visibles dans certaines versions de la feuille de route, comme celle du 25 mai, composée d'un tableau de priorisation de pistes et des questions « Par quoi

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 58.

commence-t-on ? Qu'est ce qui est prioritaire ? ». Pour faciliter ce cadrage délicat de l'objet du débat, ne faudrait-il pas pour les futurs sujets de débats métropolitains solliciter, là-encore, davantage les membres du Codev ou le groupe d'appui pour permettre une certaine prise de recul ? Suivant le même schéma, la définition du programme définitif du 4 juillet a demandé beaucoup de temps et de réflexions, empruntant des chemins plus ou moins directs. Ce délai de préparation est-il à mettre en lien avec la complexité du choix des thèmes de débat explicitée ci-avant ? Bien qu'ayant abouti à un programme très complet, diversifié et pertinent, tous ces questionnements et détours étaient-ils nécessaires ? En prenant de la hauteur, demandons-nous maintenant quels autres facteurs impactent la vitesse de mise en mouvement du Codev.

1.4. Une mise en action ralentie...

D'une manière générale, le Codev considérait le rendez-vous politique de cadrage avec Rennes Métropole ¹⁵⁹ comme le début d'une collaboration et d'un partenariat étroit. Dans cette perspective et avant d'élargir son 1^{er} cercle d'acteurs, il avait attendu une éventuelle interaction avec la métropole. Cette attente a quelque peu ralenti le démarrage des préparatifs de la rencontre du 4 juillet et diminué par ailleurs son délai d'organisation. Or, cette impression d'une trop « grande proximité » à la collectivité qui, quelque part, bride certains sujets et méthodes de travail n'est pas nouvelle. En témoigne par exemple les « Ateliers métropolitains » ; le Codev est partant pour inscrire ses prochains événements dans ce cadre mais ce n'est pas encore concrétisé à ce jour du côté de Rennes Métropole.

Pour essayer de comprendre les raisons de cette impression de manque de réaction de la part de la métropole, revenons à la réunion politique de décembre 2017, préliminaire à la lettre de saisine. Le Codev avait préparé méticuleusement cette rencontre en se questionnant et se projetant à travers une ébauche de feuille de route (Cf. Partie II, Chapitre I), alors que Rennes Métropole n'avait apparemment pas été jusqu'à ce niveau de réflexion. Au lieu de rassurer la collectivité, cette avance prise en quelque sorte par le Codev, aurait-elle mis des distances et creusé un écart ? La connexion n'ayant effectivement pas eu lieu entre les deux instances, peut-on alors parler de « rendez-vous manqué » ? Dans ce contexte, comment aborder et préparer les réunions politiques de cadrage des débats à venir ?

Finalement, les causes de cette mise en action ralentie du Codev ne sont peut-être pas si facilement identifiables et certainement partagées voire complètement extérieures aux deux protagonistes. En effet, « Le temps de la participation est lié aux temps des projets s'inscrivant dans

¹⁵⁹ Rendez-vous du 5 décembre 2017, voir Partie II, Chapitre I.

des calendriers différents. Les rythmes peinent à se rencontrer, les échéanciers des uns et des autres différent, donc la parfaite harmonie est assez improbable. »¹⁶⁰

1.5. ... puis une accélération significative

Un rendez-vous politique entre Alain Charraud et Emmanuel Couet, en juillet 2018, s'est conclu par une invitation de Rennes Métropole à participer à la convention des élus municipaux des communes de la métropole, en octobre. Une ouverture significative de la collectivité dans laquelle il faut plonger en y étant presque happé. Cette comparaison fait écho à un point soulevé lors du bilan interne au Codev fin 2017, concernant le calendrier des saisines. Ces dernières parviennent souvent au coup par coup, avec peu de recul et peu de délai, plongeant ainsi le Codev au cœur des processus de la métropole (avec les contraintes techniques, juridiques, calendaires...). Cette complexité confirme l'observation précédente sur le temps et le rythme du Codev qui diffèrent de ceux de la collectivité.

Concernant la préparation de la convention des élus, le délai imparti étant relativement court, la collectivité a diffusé des propositions auxquelles le conseil devait répondre rapidement. Or, en interne l'équipe technique du Codev se doit de repartager chaque proposition avec les co-pilotes avant qu'elle ne soit actée. Et les calendriers chargés des uns et des autres en cette rentrée ne contribuaient pas à un processus accéléré. L'organisation comportait également des incertitudes et changements impromptus, sa date par exemple a changé trois fois en quelques semaines. Les préparatifs étaient par ailleurs jalonnés par un processus de validation important doté de multiples intermédiaires. Ainsi, le conseil ne décidait pas de beaucoup de paramètres (invitation des membres du groupe d'appui par exemple) et, étant donné son statut d'invité, il n'avait nullement la main. Le Codev a tout de même conservé la volonté de saisir l'opportunité de cette invitation pour entamer une véritable collaboration avec la collectivité. Au final, cela va-t-il être réellement le cas ? A l'approche de ce rendez-vous d'autres questions apparaissent, liées à la construction des suites à donner au débat métropolitain « Données et territoire ».

¹⁶⁰ A. BOUZOUAID A., E. TOURNUS, *Démocratie locale et participation des habitants*, Conseil National des Villes, MUSE D.Territoires, Paris, 2012, p. 32.

2. Les suites d'une progression par cercles d'acteurs

La progression imaginée par le Codev consistant à mobiliser des cercles d'acteurs de plus en plus élargis, chaque étape de construction des suites de sa feuille de route révèle toute la complexité qui réside dans le choix des publics d'un débat.

2.1. Le choix du public

La question des modalités de sélection du public semble décisive car elle fonde un « mini-public »¹⁶¹ conforme aux buts que l'on assigne à la participation. La littérature tend à distinguer les procédures avec sélection et les procédures ouvertes dans lesquelles le public s'auto-sélectionne, ne serait-ce qu'en choisissant de venir¹⁶², le débat métropolitain se situant davantage dans cette deuxième catégorie. De plus, le débat « Données et territoire » étant classé du côté de la participation-but, il va chercher à intéresser en priorité l'opinion publique en son sens le plus général et de manière plus secondaire les acteurs les plus mobilisés et les mieux informés. Ses mécanismes délibératifs se situant du côté de ceux favorisant la dynamique des arguments, des prises de parole individuelles seront volontiers admises et la place ne sera pas réservée exclusivement aux groupes organisés (Cf. Partie I, Chapitre III). Cet état des lieux pose la question de sa remise en cause pour d'autres thématiques de débat métropolitains, voire dans le cadre de projets extérieurs à la mission débat. Le Codev pourrait en effet être amené à utiliser les mécanismes de la participation-moyen et de la délibération visant à faire le « tour des points de vue ».

En outre, comme le souligne Martine Revel¹⁶³, la question litigieuse du public ne se résume pas simplement à « Qui débat ? », elle implique de nombreux autres aspects : comment se fait, pour les acteurs¹⁶⁴ d'une part, pour les simples citoyens d'autre part, la décision d'entrer dans le débat ? Quels publics émergent au cours des débats ? À quelles formes de légitimité accrochent-ils leurs causes ? Quelles ressources engagent-ils dans le débat ? Dans quelle mesure le différentiel de ressources, de légitimité et de pouvoir entre les participants est-il un enjeu du débat ? On le voit, le débat public « pose plus largement la question de la définition du public légitime en démocratie »¹⁶⁵.

¹⁶¹ M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ M. REVEL *et al.*, « Introduction », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 9-34.

¹⁶⁴ Au sens du processus du débat public Figure 7.

¹⁶⁵ *Ibid.*

A ce propos, la forme de démocratie participative instaurée au sein du Codev est celle de la représentation de la société civile organisée, ce dernier possède donc une « vocation à double flux, ascendante et descendante » qu'il convient d'aborder, relativement aux modalités de circulation de ce flux (Cf. Partie I, Chapitre II).

2.2. Un débat à pousser en interne des organisations membres

Le rôle de représentation joué par les membres du conseil de développement est un rôle d'intermédiaire entre leur organisation respective et le Codev. Ainsi, ils sont dans une logique d'expression des idées et des réalités rencontrées dans les organisations et, en retour, ils « restituent » plus ou moins formellement dans leur organisation le fruit des échanges internes au Codev. Ces allers-retours représentent la dimension participative du fonctionnement interne des organisations membres du conseil ¹⁶⁶.

Suivant cette démarche, pour chaque événement organisé par le Codev les membres étaient invités à venir accompagnés des personnes concernées par le sujet de la donnée au sein de leur structure. Or, très peu de bénévoles venaient accompagnés aux rencontres. Pourtant, le message délivré par le Codev était clairement explicité également lors des séances. Certes, certaines organisations ne disposent pas particulièrement d'interlocuteur « données », pour d'autres c'est peut-être, là encore, un souci de disponibilité. On peut aussi en venir à ouvrir le spectre des raisons possibles en se posant des questions plus larges. En effet, ces personnes, non représentantes officielles au sein du Codev, se sentent-elles légitimes à assister aux réunions du conseil ? Leur manque d'intérêt au sujet ou à la mission du Codev ne ferait-il pas partie des obstacles à cette participation ? Ou même, plus à la base, les membres relaient-ils réellement cette invitation en interne ? De la même manière, le Codev avait compté sur ses bénévoles pour diffuser l'invitation du 4 juillet dans leur structure et auprès de leurs partenaires et réseaux. Or, la participation à cet événement était moindre par rapport aux attentes du conseil. Là encore, la majorité des membres avait-t-elle relayé l'invitation ? Si oui, l'ont-ils fait aussi massivement qu'escompté ?

Partant de cette analyse, la question de la continuité du débat dans les structures représentées au Codev se pose. Comment savoir si les membres impulsent le débat en interne, auprès de leurs collègues ou adhérents ? S'il a lieu : comment l'analyser, en mesurer les impacts ? Dans le cas contraire, comment aider les membres dans ce rôle ? Cela fait-il, d'ailleurs, partie des missions du Codev ? Reprenons maintenant la progression globale du Codev et intéressons-nous à sa 3^{ème} et prochaine cible d'acteurs que sont les élus locaux.

¹⁶⁶ A. LE MENN, *De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale*, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, p. VIII.

2.3. La place des élus

En mettant en relation les décideurs politiques et la société civile, organisée ou non, le débat appelle ces intervenants à se rencontrer ouvertement alors ils n'y sont pas habitués dans le processus ordinaire de décision. Cette rencontre constitue ainsi une situation d'interaction inédite¹⁶⁷. A ce titre, les études de Martine Revel¹⁶⁸ et Rémi Lefebvre¹⁶⁹ montrent que la plupart des élus concernés par la décision ont des difficultés de positionnement vis-à-vis de cette expérience. Deux postures peuvent être dissociées.

D'un côté, l'élu n'aliène pas son statut de représentant et les ressources symboliques que lui confère la délégation politique. L'espace du débat public lui permet alors de réassurer son capital représentatif voire de ressourcer sa légitimité. Nul hasard dès lors s'il développe une « acceptation difficile des règles du débat symétrique (accepter de convaincre mais aussi d'être convaincu) »¹⁷⁰. Par ailleurs, l'autorité de la parole venant du « dehors » et s'imposant du poids de l'autorité qui la porte, il arrive dans ce cas de figure que « la parole de l'élu s'impose dans le débat »¹⁷¹. Remettant alors en question le débat comme étant un « espace qui prétend annihiler les hiérarchies symboliques en égalisant la condition des participants »¹⁷².

De l'autre côté et de manière plus générale, les élus ont « du mal à mettre à distance leur habitus de représentant, et à se dépouiller des logiques qui s'attachent à ce rôle pour endosser celui de participant au débat public »¹⁷³. En effet, la logique politique qui sous-tend cet exercice conduit à les placer dans une situation assez nouvelle qui les tient dans une double contrainte. Celle d'être accusés de manipuler la discussion s'ils prennent position ou au contraire en cas d'absence de leur part, de ne pas en être intéressés¹⁷⁴. « L'entrée dans la discussion constitue, quel que soit le cas de figure, un risque politique »¹⁷⁵. Ainsi, plus que tout autre participant ils ne peuvent perdre de vue l'impact de leurs propos sur la suite du débat et tendent alors à y développer « un point de vue institutionnel qui préexiste au débat »¹⁷⁶.

¹⁶⁷ R. ROLLANT, « De la légitimation des acteurs à la légitimité du débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 178-188.

¹⁶⁸ M. REVEL *et al.*, *Ibid.*

¹⁶⁹ R. LEFEBVRE, « Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 207-218.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ P. SADRAN, « Participer au débat pour débattre ? Les difficultés de l'acculturation au débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 142-147.

¹⁷⁴ M. REVEL *et al.*, *Ibid.*

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ R. LEFEBVRE, *Ibid.*

Ainsi, en se replaçant dans le cadre du débat métropolitain, la question se pose de savoir quelle posture vont majoritairement adopter les élus locaux, dans l'hypothèse où ils encourent le risque de cet exercice. En effet, « son résultat n'est jamais connu d'avance, ni totalement maîtrisable par aucun des protagonistes » ¹⁷⁷. Ce constat, s'appliquant par ailleurs aussi au Codev, renforce le caractère « exploratoire » des débats.

¹⁷⁷ L. SIMARD, J.-M. FOURNIAU, « Ce que débattre nous apprend. Éléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 318-331.

Conclusion Chapitre II

Aux regards de l'analyse de la mise en mouvement du Codev, on constate que le débat « Données et territoire » a été approché par le Codev majoritairement par le spectre des données, venant occulter la mission de débat métropolitain en elle-même et imposant encore plus grandement au conseil le problème du « choix de la maille ». En effet, la recherche du point d'équilibre entre un sujet de débat ni trop large, ni trop étroit est délicate et doit par ailleurs nécessiter une attention particulière du Codev.

En outre, les processus d'acculturation et de mise en débat se nourrissant mutuellement, l'aménagement d'allers-retours entre eux est nécessaire. Le début de la feuille de route du Codev empruntant jusqu'alors cette voie, ses suites doivent continuer dans la même direction.

Lors de l'ouverture du débat au-delà de ses membres, la mise en mouvement du conseil a d'abord été ralentie dans l'attente d'une collaboration avec Rennes Métropole, puis accélérée de manière significative dans la perspective de la contribution du Codev à la convention des élus. L'étude a soulevé l'improbabilité d'une parfaite harmonie entre le temps du Codev, relatif à celui de la participation, et le temps de Rennes Métropole, relatif à celui des projets. Ce constat est à prendre en considération pour le cadrage des prochains débats métropolitains avec la métropole.

Concernant les suites de la progression du Codev, le choix du public semble décisif. Mais les modalités de sa sélection sont complexes et ne se résument pas à la question « Qui débat ? ». Elles impliquent de nombreux autres aspects, questionnant ainsi plus largement la définition du public légitime en démocratie.

A l'échelle des structures représentées au Codev, les questions de la continuité du débat, de son suivi et de son renforcement éventuel se posent.

Des difficultés de positionnement des élus vis-à-vis du débat sont mises en avant et dissociées en deux postures. D'un côté, l'élu réassure son capital représentatif et sa parole s'impose dès lors dans le débat. De l'autre côté et plus généralement, les élus développent un point de vue institutionnel qui préexiste au débat, notamment aux vues du risque politique encouru par la discussion.

Conclusion Partie III

Dans le cadre de l'objectivation du contexte d'action du Codev, l'étude de son environnement extérieur introduit la volonté des élus de la métropole comme nécessaire au bon fonctionnement du conseil. Elle soulève la nécessité de clarifier et d'optimiser le partenariat avec la collectivité, et de rendre systématiques les retours de sa part vis-à-vis des contributions du Codev. Le Codev est également invité à mettre véritablement en lien son prochain débat métropolitain avec une politique publique ou un projet métropolitain et à construire sa progression en fonction de la dynamique du territoire dans le domaine de la future thématique. L'analyse du fonctionnement interne du Codev rappelle à lisser l'implication des membres et à renforcer leur sollicitation et, y compris pour l'équipe technique, à consolider l'appropriation des mécanismes et enjeux du débat.

D'une manière plus globale, ne serait-il pas pertinent d'inverser la posture actuelle du Codev vis-à-vis de Rennes Métropole avec celle entretenue avec ses membres ? Cela signifie d'un côté de présenter les travaux réalisés et les lignes de conduite imaginées à Rennes Métropole (action destinée à ce jour aux membres en séance plénière), dans l'attente de leur validation, tout en prenant en compte leurs commentaires. De l'autre côté, cela sous-entend la création d'une réelle dynamique de co-construction « main dans la main » avec les membres (action destinée à ce jour à Rennes Métropole), tout en gardant une impulsion, une certaine dynamique de propositions à leur égard. Le débat métropolitain, marquant le début d'une nouvelle fonction, est l'opportunité d'une telle expérimentation que le Codev doit saisir

Le retour sur la mise en mouvement du conseil montre les limites de son orientation tournée directement sur le sujet des données, au détriment du processus du débat. Cette analyse encourage par ailleurs le Codev à poursuivre l'organisation de ses actions autour des phases d'acculturation et de mise en débat, jugées pertinentes. Elle explicite l'aspect délicat du cadrage de l'objet du débat ou « choix de la maille » et invite à y maintenir une certaine vigilance. Elle porte également l'attention du conseil sur la recherche vaine d'une harmonie entre les temps de Rennes Métropole et les siens, notamment pour le cadrage initial des futurs débats métropolitains. A ce propos, l'étude des suites de la progression du Codev par cercles d'acteurs montre que le choix du public s'avère complexe et ne se résume pas simplement à la question « Qui débat ? ». Cette mise en perspective invite le conseil à interroger la continuité du débat en interne de ses organisations membres. Pour finir en portant la réflexion sur la prochaine cible d'acteurs du Codev, elle met en avant les difficultés de positionnement des élus vis-à-vis du débat en les dissociant en deux postures.

Après les élus, il convient de se poser la question de la place et du positionnement des citoyens, cible finale du Codev. De ce point de vue, messieurs Marcant et Lamare¹⁷⁸ indiquent que « le débat amène de nombreux citoyens à s'intéresser et à s'investir dans « les affaires publiques », contribuant à « un apprentissage de la citoyenneté » ». Notons par ailleurs que l'élargissement du débat et l'ouverture aux opinions des autres permet un enrichissement et une sorte de « catharsis » bienfaisante qui conduit à la recherche d'une « nouvelle culture de la décision publique : la manière de la prendre est aussi importante que la décision elle-même »¹⁷⁹.

Revenons sur le choix du public, la question de ses modalités de sélection semble décisive. Pourtant dans la pratique, comme le souligne Mathieu Brugidou¹⁸⁰, « le public est toujours une composition inattendue résultant des efforts des acteurs intéressés ».

Dans la perspective des futurs débats métropolitains, étudions plus largement le cadrage initial du processus. Influant sur la dynamique des échanges il peut, dans le cas d'un cadrage trop étroit ou trop rigide, empêcher une réflexion collective de se développer. Selon Martine Revel¹⁸¹, il doit partir des préoccupations des citoyens et de valeurs communément partagées, et non des positionnements des experts, même associatifs. Cette recommandation soulève ainsi la question des modalités pratiques d'intervention des experts dans le débat public. En effet, l'explicitation de la construction de l'information met en capacité les participants du dispositif participatif, ils s'approprient l'information et parviennent à la compréhension des enjeux qui l'entourent. Ainsi, la présence d'une catégorie d'acteurs qui crée une asymétrie et une rétention « naturelle » d'information, produirait des effets disqualifiants du public¹⁸². Ce dernier point soulève également « la question des possibilités réelles de la contre-expertise dans le débat »¹⁸³. Et invite par la suite à creuser encore davantage : Quelles expertises, ou contre-expertises, ont servi aux participants ? Comment rendre compte des logiques argumentatives et de leurs éventuelles transformations dans le déroulement du débat ?¹⁸⁴ Pour conclure, cette succession d'interrogations montre que la réalité du débat est complexe, au même titre d'ailleurs que celle des données.

¹⁷⁸ Olivier Marcant, Kevin Lamare « Espaces publics et co-construction de l'intérêt général : apprentissages croisés des acteurs », in Cécile Blatrix et al., *Le débat public* : une expérience française de démocratie participative, La Découverte « Recherches », 2007 (), p. 227-238.

¹⁷⁹ D. RETOUR, E. VATTEVILLE, *La combinaison des souverainetés locales : un enjeu managérial méconnu*, Revue Management & Avenir, Management Prospective Ed., Paris, n°11, 2007, p. 55.

¹⁸⁰ M. BRUGIDOU *et al.*, « Quels critères d'évaluation du débat public ? Quelques propositions », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 305-317.

¹⁸¹ M. REVEL, « Introduction. Les dynamiques de l'échange, entre inertie et réflexivité collective », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 219-225.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ M. REVEL *et al.*, « Introduction », in C. BLATRIX *et al.*, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 9-34.

¹⁸⁴ *Ibid.*

Conclusion générale

Comment le conseil de développement de la métropole de Rennes se met-il en mouvement pour concrétiser sa nouvelle fonction d'acteur du débat métropolitain ?

Les conseils de développement ont pour mission d'éclairer les décisions politiques, prises au nom de l'intérêt général, par des avis construits et informés. Leur présence active auprès des élus enrichit de ce fait la démocratie représentative traditionnelle. S'organisant librement et s'adaptant à leur territoire de référence, leurs réalités sont très diversifiées, faisant de chaque conseil de développement une instance de démocratie participative unique en son genre. A l'échelle de la métropole de Rennes, le Codev doté d'une richesse non négligeable dans la pluralité et la transversalité de ses membres, crée l'occasion d'une interconnaissance entre les bénévoles et oblige chacun à une sorte de « sortie de l'entre soi ». Depuis début 2018, il met en place une nouvelle mission d'acteur du débat métropolitain. Considérée comme un réel outil et une méthode d'action intrinsèque au conseil, cette mission a ainsi la vocation d'une fonction. Le premier débat métropolitain sur la thématique « Données et territoire », dont un des objectifs est de sensibiliser les acteurs et citoyens du territoire aux enjeux des données, s'inscrit également dans le cadre du SPMD de Rennes Métropole. L'ensemble de ces éléments permettent de définir le Codev comme étant une assemblée légitime pour être acteur du débat métropolitain. Une étude approfondie de ce processus montre tout d'abord qu'il se positionne entre les deux oppositions que sont le débat sauvage et le débat d'élevage, permettant alors de le conceptualiser sous la forme de « débat sauvage apprivoisé ». A l'échelle cette fois-ci de la double tension permanente animant le processus de débat, il se situe davantage du côté de la participation-but et de la délibération favorisant la dynamique des arguments, du moins en ce qui concerne le débat « Données et territoire ».

Pour concrétiser cette nouvelle fonction, l'équipe technique du Codev et les deux co-pilotes ont structuré la feuille de route du conseil suivant des phases successives de mobilisation de cercles d'acteurs de plus en plus élargis. La première cible mobilisée était constituée de ses membres, ressource première du conseil. Ainsi, suite à la séance officielle de lancement à l'échelle de la plénière, ces derniers ont été mobilisés à travers un questionnaire dédié. La séance de restitution et d'analyse de ses résultats par le spécialiste des données Simon Chignard a constitué un apport important de connaissances du sujet des données et de ses enjeux. Elle a suscité un réel intérêt de la part des bénévoles et a également ouvert à des discussions controversées, signes avant-coureurs d'une mise en débat. Notons qu'au cours de sa mise en mouvement, le Codev a dû revoir sa

progression initialement imaginée mobilisant le cercle des organisations du territoire avant celui des élus initialement visés. La rencontre « Les données dans nos activités, comment les apprivoiser ? » montre que le Codev a su s'adapter à ce changement. En effet, débutant par des pitches, pour acculturer les participants et se poursuivant par des ateliers, pour les mettre en débat, cet événement a été jugé plus que satisfaisant par le Codev et a répondu en grande partie aux attentes des participants. L'étude des échanges qui ont eu lieu au cours de cette rencontre a permis au conseil de relever des points de controverse, constituant ainsi des germes de débat précieux dans le cadre de sa mise en mouvement. L'ensemble de ces éléments montre que chaque étape de la mise en mouvement du Codev s'est effectivement articulée autour d'une phase d'acculturation au sujet de la donnée et de mise en débat des participants. La phase d'acculturation a concerné aussi bien les acteurs, directement vis-à-vis des données, que l'équipe technique et les co-pilotes, vis-à-vis des caractéristiques des acteurs visés et de leurs enjeux liés aux données. L'acculturation de l'équipe technique et des co-pilotes a implicitement suivi le même chemin que sa mise en mouvement. Cette méthode d'action va être déployée à travers la mobilisation des cibles suivantes en commençant par le cercle des élus locaux, notamment à l'occasion de la convention annuelle des élus de la métropole. L'organisation de cette rencontre a par ailleurs permis de rapprocher les démarches du conseil et de Rennes Métropole jusqu'alors peu coordonnées, y compris relativement au SPMD. Le Codev envisage ensuite de mobiliser le cercle du « grand public » avec pour objectif d'acculturer toute personne intéressée par les enjeux de la donnée.

Préalablement à l'analyse de la mise en mouvement du Codev, une objectivation de son contexte d'action a été réalisée. D'un point de vue externe, elle montre que son partenariat avec Rennes Métropole nécessite d'être clarifié et optimisé. Elle interroge par ailleurs la place et la volonté des élus vis-à-vis du conseil et de sa nouvelle mission. Le Codev est également invité à porter une attention particulière à la prochaine thématique de débat métropolitain en relation avec les politiques publiques métropolitaines en cours et les dynamiques préexistantes des acteurs du territoire. Un examen du fonctionnement interne du Codev préconise de renforcer l'implication des membres et de consolider l'appropriation des mécanismes et enjeux du débat. D'une manière générale, un échange de la posture actuelle du Codev vis-à-vis de Rennes Métropole avec celle entretenue avec ses membres est suggéré. A ce titre, la mise en place de sa nouvelle fonction est une occasion que le Codev doit saisir. Suite à cette objectivation, le retour sur la mise en mouvement préconise au conseil une prise de hauteur par rapport à la thématique, objet de support au processus du débat. Il encourage à poursuivre sa méthode d'action actuelle d'acculturation et de mise en débat, en maintenant une vigilance lors du cadrage de l'objet du débat et une recherche d'indépendance vis-à-vis des temporalités de Rennes Métropole. La mise en perspective de cette

démarche, oriente sur la continuité du débat en interne des organisations membres du Codev. Elle interpelle sur la complexité du choix du public et les difficultés de positionnement des élus face au débat. Elle incite pour finir à partir des préoccupations des citoyens lors du cadrage initial des prochains débats métropolitains.

En ouvrant maintenant les contours de ce mémoire à des perspectives plus larges, les questions liées aux effets du débat et à son évaluation peuvent être posées. Ainsi, peut-on postuler que le débat a un effet ? Et comment le mesurer de façon objective ? Martine Revel¹⁸⁵ affirme que les effets du débat en lui-même sont assez diffus, difficiles à isoler d'autres éléments. Laurent Mermet¹⁸⁶ ajoute qu'étant donné la complexité de chaque débat et de ses effets, il ne peut en être proposé qu'une analyse partielle (liées seulement à certains enjeux, acteurs ou effets par exemple) et donc partielle (liée aux idées et positionnements de l'analyste). A l'opposé, Louis Simard et Jean-Michel Fourniau expliquent qu'en se décentrant du moment même du débat et en l'inscrivant dans des temps pluriels¹⁸⁷, on peut constater que le débat a un effet sur l'apprentissage des acteurs et l'expérience politique des participants, sur la formation de groupements d'acteurs et sur leurs champs d'actions, sur la structuration des enjeux à négocier, donc sur l'action publique. Ainsi, ces deux points de vue entretiennent le « formidable paradoxe »¹⁸⁸ qui sous-tend ces efforts pour tomber d'accord sur les effets – et même les visées – du débat. A ce propos, selon Pierre Sadran¹⁸⁹ le débat doit d'abord être considéré comme un moyen d'apprendre à débattre, d'appriivoiser le débat en lui-même. L'utilité du débat n'est donc pas directe mais indirecte, elle est seconde, d'une certaine façon. « Pour des débats utiles, il faut débattre sans vraiment savoir pourquoi. »¹⁹⁰

Ainsi, si on ne maîtrise pas les effets du débat, qu'on ne peut pas même expliquer en quoi ils consistent et par quelles voies ils passent, il convient de se demander : « y a-t-il une prime à l'expression, ou une prime au silence ? »¹⁹¹ On sent dans cette interrogation une véritable tension. Pour y apporter une réponse et conclure ce mémoire, reprenons les éléments de Laurent Mermet

¹⁸⁵ M. REVEL, « Introduction. Les dynamiques de l'échange, entre inertie et réflexivité collective », in C. BLATRIX et al., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 219-225.

¹⁸⁶ L. MERMET, « Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in C. BLATRIX et al., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 368-380.

¹⁸⁷ Le temps court des échanges de la « communauté débattante » mais aussi le temps long de l'évolution des perceptions des problèmes et de la légitimation de nouvelles règles d'échange.

¹⁸⁸ L. MERMET, *Ibid.*

¹⁸⁹ P. SADRAN, « Participer au débat pour débattre ? Les difficultés de l'acculturation au débat public », in C. BLATRIX et al., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, p. 142-147.

¹⁹⁰ L. MERMET, *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² : « Le premier pas pour assumer cette tension est de renoncer à l'idée d'une utilité simple du débat, de reconnaître sa polychrésie, c'est-à-dire le fait qu'il possède des utilités multiples, irréductibles les unes aux autres, qui peuvent fonctionner en même temps... même quand elles sont contradictoires. Il n'y a pas lieu de clore, de figer, l'inventaire des utilités du débat. Il y a tout lieu au contraire de tenir un registre ouvert des utilités (possibles, constatées) du débat », aussi bien dans la globalité de son processus, que pour chacune de ses expériences.

¹⁹² *Ibid.*

Bibliographie

Relative aux ouvrages :

BLATRIX C., BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M., HERIARD DUBREUIL B., LEFEBVRE R., REVEL M. : **Le débat public : une expérience française de démocratie participative**, Recherches, La Découverte, Paris, 2007, 416 p.

CHIGNARD S., BENYAYER L.-D. : **Datanomics, les nouveaux business models des données**, FYP Editions, Paris, 160 p.

Relative aux articles de revue :

FUNG A. : *Démocratiser le processus d'élaboration des politiques*, **Télescope**, Observatoire de l'administration publique, Québec, volume 17, numéro 1, 2011, p. 1-19.

RETOUR D. et VATTEVILLE E. : *La combinaison des souverainetés locales : un enjeu managérial méconnu*, **Revue Management & Avenir**, Management Prospective Ed., Paris, n°11, 2007, p. 43-61.

SINTOMER Y. : *Enjeux et attentes d'une démocratie participative*, **Conseils de quartier**, 2005, p. 137-141.

Relative aux rapports :

ANDRE M., BENACCHIO A., CHALIMAND B., GARNIER P., PREL X. : **Monographie conseil de développement économique et social du Pays et de la métropole de Rennes**, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, 21 p.

BOUZOUAID A. et TOURNUS E. : **Démocratie locale et participation des habitants**, Conseil National des Villes, MUSE D.Territoires, Paris, 2012, 44 p.

BRISSON A.-L. : **La société civile au cœur des conseils de développement, le cas de cinq conseils de développement bretons**, Réseau des Conseils de développement bretons, Université de Rennes 2, Rennes, 2016, 141 p.

Conseil de développement de la métropole de Rennes : **Projet stratégique 2017-2021**, Codev, Rennes, 2018, 23 p.

ERMISSE L., AUZONNE T., BRAILLON C. : **Agenda 21 et participation : la voix de tous sur la voie de l'intérêt général**, Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, Les cahiers de l'Observatoire n°6, Paris, 2012, 107 p.

LE MENN A. : **De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale**, CESR Bretagne, Région Bretagne, Rennes, 2007, 169 p.

RENAULT M. : **Gouvernance Locale et Enjeux Environnementaux. Des logiques d'action**, Université de Rennes 1, Master APDD, Rennes, 2017, 53 p.

Rennes Métropole : **Vers un service public métropolitain de la donnée à Rennes**, Rennes Métropole, Rennes, 2017, 35 p.

Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique : **Boîte à outils des démarches de participation citoyenne**, SGMAP, Paris, 2017, 32 p.

Relative aux sites internet :

Accueil Conseils Développement-Info : « Un texte officiel sur les conseils de développement », <http://www.developpement-local.info/Un-texte-officiel-sur-les-conseils-de-developpement.html>, 17/07/2018.

BLANCHARD L. : « **Kingersheim invente la « démocratie-construction »** », Caisse des dépôts des territoires, <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Experiences/Experiences&cid=1250281405584>, 25/07/2018.

Conseil de développement de la métropole de Rennes : « Qui sommes-nous ? », <http://www.codev-metropolerennes.bzh/qui-sommes-nous/nos-missions.html>, 04/04/2018.

Coordination Nationale des Conseils de Développement : « **Les conseils de développement** », <http://www.conseils-de-developpement.fr/les-conseils-de-developpement/>, 17/07/2018.

Coordination Nationale des Conseils de Développement : « Patrick Viveret », <http://www.conseils-de-developpement.fr/2018/07/05/patrick-viveret/>, 30/08/2018.

GUILLAUD H. : « **La culture des données, levier de la transformation numérique des organisations** », Internetactu.net, <http://www.internetactu.net/2017/02/07/la-culture-des-donnees-levier-de-la-transformation-numerique-des-organisations/>, 21/06/2018.

mon-pitch.com : « **C'est quoi un pitch ?** », <https://mon-pitch.com/explication-definition-pitch/>, 25/09/2018.

Rennes Métropole : « **Le projet de territoire** », http://www.nxtbook.fr/newpress/Ville-Rennes/Le_projet_de_territoire/index.php#/2, 16/10/2018, 79 p.

SOURISSEAU Y. : « **Civic Tech : la technologie au secours de la démocratie** », Ville intelligente, https://www.villeintelligente-mag.fr/Civic-Tech%C2%A0-la-technologie-au-secours-de-la-democratie_a426.html, 24/08/2018.

Wikimedia Commons, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Localisation_EPCI_Rennes_M%C3%A9tropole_en_Ille-et-Vilaine,_France.svg?uselang=fr, 16/10/2018.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence du stage

Animation du débat métropolitain autour des données

Profil stage

Projet

Pour la première fois depuis son installation en mars 2017, le Codev est invité par Rennes Métropole à concrétiser sa deuxième mission principale « être acteur du débat métropolitain ». Le thème conjointement choisi est celui de la donnée (*production et utilisation des données publiques et privées, protection de la vie privée, positionnement de la collectivité dans le cadre de sa mission de service public, développement de nouveaux services aux métropolitains, innovations services économiques et sociaux...*)

Ce projet est donc une opportunité pour le Codev à la fois de travailler sur un nouveau sujet et de développer une nouvelle mission.

Dans un premier temps, l'enjeu est de faciliter l'acculturation à la donnée (« encapacitation », éducation populaire, développer l'esprit critique face à la donnée...). Dans un second temps, l'enjeu est de mettre en débat les pratiques des membres du Codev, acteurs et citoyens en matière de production, d'utilisation et d'échanges de données.

Articulation avec le service public métropolitain de la donnée (SPMD) lancé par Rennes Métropole en janvier 2018.

Mission et activités stage (pistes à consolider)

- Bibliographie sur les enjeux de la donnée, cadre juridique, état des pratiques, enjeux territoriaux à l'œuvre
- Benchmarking territoires et Codev menant des initiatives similaires (thématique de la donnée + méthodes innovantes et concrètes de mise en débat)
- Appui à l'élaboration et à l'exploitation du questionnaire dédié aux membres Codev
- Rencontres et interviews membres Codev et personnes ressources
- Appui à l'organisation de réunions et de débats sur la durée du stage
- Rapport de stage sur l'analyse de la démarche et premiers résultats

Compétences recherchées

- Intérêt/Curiosité pour la problématique proposée
- Intérêt/Curiosité pour les démarches multi partenariales et de démocratie participative
- Capacité de rédaction et facilité d'expression
- Capacité d'analyses et de synthèse

Conditions du stage

- Stage porté par l'AUDIAR, basé à Rennes (siège de l'Audiar, 3 rue Geneviève De Gaulle-Anthonioz)
- Durée de 5 à 6 mois à partir de mars 2018 (avec interruption estivale de 15 jours)
- Tuteur professionnel : Gaëlle CHAPON, directrice d'étude AUDIAR, directrice du Codev, au sein d'une équipe constituée de 2 co-pilotes bénévoles Codev (Alain Charraud et Eric Avenel), de la chargée de mission et de la chargée de communication
- Déplacements dans la métropole en transports en commun ou avec véhicule de service (permis B souhaité)
- Gratification stage : 3,60 euros/heure soit environ 550 euros/mois maximum

Annexe 2 : Description de dispositifs de démocratie participative

Source : J. GUILLAUME.

	CESER	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	COMITÉ CONSULTATIF	CONSEIL DE QUARTIER	CONSEIL CITOYEN
ORIGINE	Loi du 5 juillet 1972	Loi NOTRe - 2015	Loi Vaillant - 2002	Loi Vaillant - 2002	Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - 2014
ECHELLE	Région	Intercommunalités de plus de 20 000 habitants	Tout ou partie du territoire de la commune	Quartiers des villes de plus de 80 000 habitants	Quartiers prioritaires de la ville
POLITIQUES PUBLIQUES	Contrat de Projet État-Région Actes budgétaires régionaux Schémas relatifs aux compétences de la Région	Contrat de Pays Projets du territoire	Problèmes d'intérêt communal Politiques sectorielles	Projets du quartier Politique de la ville	Contrat de ville
COMPOSITION	Représentants socioprofessionnels et associatifs Notion de société civile organisée	Varie selon les conseils : associations, acteurs locaux, citoyens, élus Notion de société civile organisée	Habitants et usagers, associations, acteurs locaux, élus	Habitants, associations, acteurs locaux, élus	Habitants (>50%), associations, acteurs locaux
RECRUTEMENT DES MEMBRES	Fixé par la loi, et complété par le Préfet de région	Appel à candidature	Fixé par le conseil municipal	Tirage au sort ou appel à candidature	Tirage au sort pour les habitants et appel à candidature pour les associations et structures
ORGANISATION	Fixée par la loi	Libre	Libre	Fixée par le conseil municipal	Fixée par le contrat de ville
FONCTIONNEMENT	Saisie par le Conseil Régional ou en auto saisine	Saisie par l'intercommunalité ou en auto saisine	Consulté par le maire ou en auto saisine	Fixé par le conseil municipal	Fixé par le contrat de ville

Annexe 3 : Synthèse des lois Voynet, MAPTAM et NOTRe relativement aux conseils de développement

LOI	Loi VOYNET ou LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) (articles 25 et 26) 25 juin 1999	LOI MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) (article 79) 27 janvier 2014	LOI NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) (article 88) 7 août 2015
ÉCHELLE	Pays	Ajout des métropoles	EPCI > 20 000 habitants, mutualisation possible entre plusieurs EPCI
MEMBRES	Représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs	Ajout des représentants éducatifs et scientifiques Aucune rémunération	Ajout des représentants environnementaux. Interdit aux conseillers communautaires ou métropolitains Aucune rémunération
ASSOCIATION - CONSULTATION	Charte de pays Consultable sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays	Principales orientations de la métropole Documents de prospective et de planification Conception et évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire Peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à la métropole	Projet de territoire et ses documents de prospective et de planification Conception et évaluation des politiques locales de promotion du développement durable Peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre
LIVRABLE		Rapport annuel d'activité examiné et débattu par le conseil de la métropole	Rapport d'activité examiné et débattu par l'organe délibérant de l'EPCI

Source : Jeanne Guillaume

Annexe 4 : Rapport de délibération de Rennes Métropole du 1^{er} décembre 2016

Développement durable du territoire – Mise en place du Conseil de développement de la métropole de Rennes – Orientations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2015 portant statuts de la métropole « Rennes Métropole »

Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire de Rennes Métropole ;

EXPOSE

Les récentes dispositions législatives (lois MAPTAM et NOTRe) conduisent les métropoles et les EPCI de plus de 20 000 habitants à mettre en place un Conseil de développement sur leur territoire.

Pour mettre en place « le Conseil de développement de la métropole de Rennes », les élus métropolitains ont souhaité s'appuyer sur l'expérience et le partenariat déjà développés avec le Codespar. En effet, depuis plus de 30 ans, le Codespar est une instance de veille, de concertation et de préconisations sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, à l'échelle de l'agglomération, du pays et du bassin de vie de Rennes. Il réunit des femmes et des hommes représentant les acteurs économiques, syndicaux, associatifs et des élus locaux. La Charte de gouvernance de Rennes Métropole adoptée en décembre 2014 affirme son rôle consultatif sur les principales orientations de la Métropole.

Courant 2016, les élus métropolitains et les membres du Codespar ont mené des temps de réflexion pour partager le bilan du partenariat existant et définir les orientations pour la mise en place du Conseil de développement de la métropole de Rennes à partir de 2017. Il en ressort une volonté partagée de :

- pérenniser des liens de qualité entre les élus et la société civile organisée, dans un cadre renouvelé,
- associer une plus grande diversité d'acteurs aux réflexions et travaux du Conseil de développement, notamment des acteurs culturels, éducatifs, environnementaux et scientifiques,
- favoriser l'agilité et l'ouverture des modes de travail.

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes s'appuiera sur l'expérience développée par le Codespar et poursuivra cet engagement pour favoriser le croisement des regards et des expertises, la production d'intelligence collective et la capacité d'anticipation et d'interpellation sur les enjeux de la métropole. Ses travaux, avis et contributions visent l'intérêt général et contribuent à "faire territoire", au service du développement durable de la métropole.

Les missions du Conseil de développement

Deux missions principales du Conseil de développement sont identifiées, elles sont complémentaires et peuvent s'enrichir mutuellement.

Contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines

Avec différentes modalités de mobilisation et de travaux :

- Formuler une expression en amont de l'élaboration ou la révision d'une politique ;
- Contribuer à un axe spécifique d'une politique ;
- Produire un avis sur projet (document politique à finaliser).

Être acteur du débat métropolitain

- Contribuer à nourrir et à animer le débat public métropolitain sur les grands enjeux et mutations du territoire ;
- Favoriser les échanges et croisement de regards entre les membres du Conseil de développement, les élus et d'autres acteurs du territoire ;
- Dans ce cadre, le Conseil de développement pourra organiser des temps de rencontre ou des travaux (consultations, ateliers contributifs...) mobilisant notamment des citoyens.

Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre des "ateliers métropolitains" qui seront organisées en partenariat avec Rennes Métropole et d'autres acteurs locaux.

Le Conseil de développement aura pour territoire de référence Rennes Métropole. Il pourra également travailler en réseau avec d'autres territoires, à l'échelle locale, régionale et nationale.

La composition et la gouvernance du Conseil de développement

Comme le prévoit la loi :

- Le Conseil de développement est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de la métropole ;
- Sa composition est déterminée par délibération du Conseil métropolitain ;
- Les conseillers métropolitains ne sont pas membres du Conseil de développement.

Rennes Métropole s'appuie sur la proposition du Codespar d'organiser la future assemblée plénière du Conseil de développement avec environ 120 membres bénévoles : des personnes morales issues des mondes économique, sociétal et vie collective, public et parapublic et des personnes qualifiées.

L'assemblée plénière est installée pour un mandat de 4 ans, suite à un appel à candidatures. Dans une démarche d'agilité et d'ouverture, le Conseil de développement étudiera, par ailleurs, les candidatures exprimées en cours de mandat.

Le Bureau est composé de 12 membres élus par l'assemblée plénière pour un mandat de 2 ans.

Le/la Président(e) du Conseil de développement est élu(e) par le Bureau pour un mandat de 2 ans.

Suite à son installation et à l'élection de son Bureau et de sa présidence, le Conseil de développement communiquera pour information la liste de ses membres à Rennes Métropole.

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes est une instance indépendante et, comme le prévoit la loi, il s'organiserait librement et définirait plus en détails ses règles de fonctionnement.

Le dialogue avec Rennes Métropole

Rennes Métropole et le Conseil de développement partagent la volonté de pérenniser des liens de qualité entre les élus et la société civile organisée. Le partage et la diffusion des travaux du Conseil de développement sont des éléments fondamentaux de la dynamique d'échange avec les élus métropolitains.

Comme le prévoit la loi, le rapport d'activités du Conseil de développement est examiné et débattu avec le Conseil métropolitain.

Un dialogue permanent est assuré entre les élus métropolitains et le Conseil de développement. Pour Rennes Métropole, le Vice-Président en charge de l'animation territoriale est le référent de ce partenariat. Un comité partenarial réunit régulièrement les membres du Bureau du Conseil de développement et, pour Rennes Métropole, le Vice-Président référent du partenariat ainsi que les Présidents de commission. Il a pour missions :

- anticiper, préciser et hiérarchiser les saisines ;
- échanger sur les auto-saisines du Conseil de développement ;
- organiser l'appropriation et la valorisation des travaux du Conseil de développement ;
- échanger sur les suites données aux travaux du Conseil de développement ;
- gérer le cadre partenarial avec Rennes Métropole.

Ces rencontres nourrissent l'amélioration continue du partenariat entre Rennes Métropole et le Conseil de développement.

Les travaux et activités du Conseil de développement

Les activités du Conseil de développement s'organisent principalement autour de saisines formulées par Rennes Métropole et d'auto-saisines portées par ses membres.

La loi prévoit que « *le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable de la métropole. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre de la métropole* ».

Pour mener ses activités, le Conseil de développement s'appuie sur les expertises d'usage, les dynamiques émergentes du territoire et les expressions diverses de la société civile. Il a un rôle d'« agitateur d'idées » et d'interpellation en amont de l'action.

Les saisines de Rennes Métropole

Toute saisine est précisée dans sa problématique, ses objectifs, ses délais et la nature de la participation attendue du Conseil de développement.

L'anticipation et la priorisation des saisines permettent au Conseil de développement de construire un programme de travail laissant place à sa capacité d'auto-saisine.

Pour construire sa contribution, le Conseil de développement travaille en lien avec le Vice-Président et les services de Rennes Métropole en charge de la politique publique concernée.

Les auto-saisines du Conseil de développement (saisines des membres)

Rennes Métropole encourage le Conseil de développement à se saisir de toute question relative au développement de la métropole et à se saisir des dynamiques du territoire pour apporter une vision complémentaire qui enrichit celle des élus.

Les saisines proposées par les membres et validées par le Conseil de développement sont présentées dans le programme d'activités et font l'objet d'échanges avec Rennes Métropole. Les travaux réalisés peuvent nourrir les réflexions des saisines et l'organisation de débats métropolitains.

Les méthodes de travail du Conseil de développement

Le Conseil de développement est ouvert, agile et diversifié dans ses méthodes de travail. Cet état d'esprit lui permet d'expérimenter des méthodes de travail innovantes.

Il est invité à participer à certaines instances ou réunions de Rennes Métropole (comités de pilotage, commissions...) afin de nourrir ou valoriser ses travaux.

En tant que de besoin, le Conseil de développement mobilise des acteurs du territoire non membres de son assemblée. Il peut également s'appuyer sur les analyses ou observatoires portés par les organismes locaux, notamment l'Audiar (Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération rennaise).

Le Conseil de développement peut être amené à coordonner ses activités avec les autres niveaux et formes de démocratie participative (comités de quartiers, comités consultatifs, ...).

Un examen des suites données aux travaux du Conseil de développement est régulièrement assuré. Il permet d'identifier et de valoriser les apports des travaux du Conseil de développement.

Les relations locales, régionales et nationales

Le Conseil de développement contribue à la dynamique métropolitaine et à la mise en réseau des territoires et des acteurs en participant à des temps de rencontre entre les Conseils de développement à l'échelle locale.

Par ailleurs, il participe aux travaux du réseau régional des Conseils de développement bretons et de la coordination nationale des Conseils de développement.

La restitution et la valorisation des travaux du Conseil de développement

Au cours des travaux du Conseil de développement, un temps de dialogue avec Rennes Métropole précède une phase de communication publique.

Ses travaux et préconisations sont largement diffusés et peuvent faire l'objet d'échange et de mise en débat afin de nourrir les réflexions et projets des élus, des acteurs et des citoyens métropolitains. C'est également une condition d'un engagement proactif et pérenne des membres bénévoles.

L'indépendance des membres du Conseil de développement et leur liberté de parole se traduisent par une ligne éditoriale et une stratégie de communication dédiée (site internet, réseaux sociaux, publications et avis...).

Au-delà des supports de communication du Conseil de développement et du relais de ses membres, Rennes Métropole a également un rôle important dans la diffusion et la visibilité des travaux du Conseil de développement.

Les moyens de fonctionnement du Conseil de développement

La mobilisation bénévole

Les membres du Conseil de développement ne sont pas rémunérés, leur contribution bénévole aux travaux est valorisée dans le cadre du rapport d'activités du Conseil de développement. La sensibilisation ou la formation des membres aux enjeux métropolitains et aux méthodes de travail participatives peut faire l'objet d'actions spécifiques d'accompagnement et de pédagogie.

Les moyens mis à la disposition du Conseil de développement

Comme le prévoit la loi, Rennes Métropole veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil de développement.

Les moyens de fonctionnement du Conseil de développement seront portés par l'Agence d'urbanisme (Audiar) afin de permettre une articulation des missions et une synergie des ressources. Ainsi, les salariés du Codespar sont intégrés à l'Agence d'urbanisme et la subvention annuelle de fonctionnement de Rennes Métropole lui sera versée au titre des activités du Conseil de développement. Afin de garantir son autonomie, le Bureau du Conseil de développement est associé aux décisions relatives aux moyens humains, techniques et financiers dédiés à ses activités.

Par ailleurs, le Conseil de développement pourra bénéficier de la mise à disposition des salles de Rennes Métropole pour mener ses activités.

Après avis du Bureau, le Conseil sera invité à :

- approuver les orientations pour la mise en place du Conseil de développement de la métropole de Rennes telles que définies dans la délibération ;
- autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en place du Conseil de développement de la métropole de Rennes.

Annexe 5 : Liste des membres du Codev en 2018

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes est constitué de personnes morales issues des mondes économique, sociétal et vie collective, public/parapublic et de personnes qualifiées.

PERSONNES MORALES

Les personnes morales membres du Conseil de développement de la métropole de Rennes sont représentées par un référent principal et, facultativement, par un deuxième référent.

ADQ Habitat 35
Mickaël LEHARDY

Action Logement - Délégation Bretagne
Sophie BERNADAC, Fabienne GUIOMAR

AFPA - Direction régionale
Stéphanie GICQUEL-BUI

AIR BREIZH
Alain LAPLANCHE

Amitiés sociales
Michel BOUVIER, Gilles MATHÉL

Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS)
Jean-Luc MASSON

Association rennaise pour la maîtrise des énergies dans les copropriétés (ARMEC)
Jean PASCAL, Marie-Hélène DUPRAT

ATD Quart monde
Alain LEGER

Banque de France
Patrick ROLANDIN, Pascal CHEMELAT

Banque Populaire de l'Ouest
Maurice BOURRIGAUD

Bretagne Active
Gaby BONNAND, Pierre JOLIVET

CCI Ille-et-Vilaine
Gwenaëlle CARFANTAN

CFDT
Patrick ROULLE, Christèle ROULLIER

CFE CGC
Jean Erwan JOUVE, Catherine TANVET

CFTC
Germain BERTRAND, Annie COTTIER

Confédération des PME (CPME)
Philippe PLANTIN, Christophe CAUSSIN

CGT
Patrick SOULIER, Valérie KERAUFFRET

Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
Olivier AUFFRAY, Nathalie MARCHAND

Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine
Véronique IKENE, Isabelle PIERRE

CHU Rennes
Véronique ANATOLE-TOUZET

Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35)
Danièle TOUCHARD, Régine LEPINAY

CLIC All'Agés (Centre local d'information et de coordination)
Jean LEMESLE, Sophie KERZERHO

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)
Philippe LEPORCHER

Collectif handicap 35
Martine LABOURDIQUE

Comité régional des banques
Marc POTEL

Coop de construction
Olaf MALGRAS

COORACE (Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire)
Jean-Yves RICHAUDEAU

Centre régional d'Information Jeunesse de Bretagne (CRIJ Bretagne)
Xavier NABAT

CROUS Rennes-Bretagne
Hervé AMIARD

Eau et rivières de Bretagne - Délégation 35
Marie Pascale DELEUME, Christian DESBOIS

ENEDIS
Bernard LAURANS, Ivan SAILLARD

Entreprendre Pour Apprendre Bretagne (EPA Bretagne)
Patrick BOBE, Dominique CORDEIRO

Fédération des Acteurs de la Solidarité
Françoise BAGNAUD

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole d'Ille-et-Vilaine (FDSEA d'Ille-et-Vilaine)
Michel BOUVET, Damien DUPAYS

Fédération des entreprises d'insertion Bretagne
Benoît CAFARO

Fédération Étudiante Rennaise Inter Associative (FERIA)
Titouan MARTIN

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)
Khaled DRIDER

Fédération des MJC de Bretagne (FR MJC de Bretagne)

Gérard BRICET

GRDF

Bernard FOURDAN, Isabelle COURBE

Ingénieurs et scientifiques de France (IESF)

Morgan GAURET, Alexandre SEILANIANTE

Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS Bretagne)

Marick FEVRE

Ille-et-Vilaine Nature Environnement (IVINE)

Daniel GESTAIN, Arnaud COCHET

La Feuille d'érable

Éric CHALLAN BELVAL

La Poste - DRG Bretagne

Nadine MOLIA, Béatrice COLLET

La Rennes Créative

Romain TRILLARD

La Route du Meuble et des Loisirs

Godefroy MOREL, Bernard GADAUD

Liberté couleurs

Ronan PERENNES, Yannick POULAIN

Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine

Flavie BOUKHENOUGA

Ligue des droits de l'homme

Jean DUDOUYT

Maison de la consommation et de l'environnement (MCE)

Jean PEUZIN, Régine MARTIN

Mutualité française Bretagne

Louis GERARD, Marie YEU

Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes

(OSUR) - Université Rennes 1

Jean-Raynald DE DREUZY

Rennes Métropole Handball

Murielle GUYOMARD, Vincent GUYOMARD

RESO solidaire

Haud LE GUEN

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (Udaf 35)

Gilles MOREL

UNA Ille-et-Vilaine

Jacques BRISSON, Virginie METAY

Union Nationale des Étudiants de France (UNEF Rennes)

Vincent DAËL, Lucie MUSSET

Union des entreprises de proximité (U2P)

Mickaël MORVAN

Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine (UE 35)

Bruno CRESSARD, Hervé LE JEUNE

Union du Commerce du Pays de Rennes

Stéphanie VERRIMST

Union Régionale des Scop de l'Ouest

Willy PATSOURIS, Pascal BORNE-BRUGAT

Unité Locale Croix-Rouge française de Rennes

Jean Pierre COURTOIS, Yvan BOISRAMÉ

Université de Rennes 1

David ALIS, représenté par Éric AVENEL

Université Rennes 2

Olivier DAVID

PERSONNES QUALIFIÉES

CHARRAUD Alain

LE TALLEC Dominique

PRIGENT Xavier

ROBIN Tania

SIMON Marie-Anne

Membres du Bureau du Conseil de développement de la métropole de Rennes

Mandat 2017-2019

Personnes morales	Réfèrent(e)
CCI Ille-et-Vilaine <i>Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine</i>	Gwénaëlle CARFANTAN
Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine	Bruno CRESSARD
CFTC	Germain BERTRAND
CGT	Patrick SOULIER
Eau et rivières de Bretagne – délégation Ille-et-Vilaine	Christian DESBOIS
IREPS <i>Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé</i>	Marick FEVRE
Ligue de l'enseignement 35	Flavie BOUKHENOUFA
UDAF 35 <i>Union départementale des associations familiales</i>	Gilles MOREL
UNEF <i>Union Nationale des étudiants de France</i>	Vincent DAEL
ENEDIS	Bernard LAURANS
Université de Rennes 1	David ALIS représenté par Éric AVENEL
Université de Rennes 2	Olivier DAVID
Personnes qualifiées	
Alain CHARRAUD, Président du Conseil de développement	
Tania ROBIN	

Annexe 6 : Lettre de saisine de Rennes Métropole



POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

SERVICE ANIMATION TERRITORIALE

Coopéré(e) par : Frédéric Lohéville

Téléphone : 02 99 66 88 50
Lohéville.F@rennesmetropole.fr

INRA (Métropole) : PRD/CAT/RLQ/2018-01/00
Objet : Débat métropolitain sur les données
Copie : M. Bénassou, Mme Glotin

Monsieur Alain Charraud

Président du Conseil de Développement

3, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz

35200 RENNES

Le 23 janvier 2018

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ses nouvelles missions, le Conseil de développement de la métropole de Rennes est amené à développer sa fonction d'acteur du débat métropolitain. La délibération de décembre 2016 pose le cadre de cette mission. Il s'agit pour le Codev de contribuer à nourrir et à animer le débat public métropolitain sur les grands enjeux et les mutations du territoire et de favoriser les échanges et croisements de regards entre les membres du Conseil de développement, les élus et d'autres acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil de développement pourra organiser des temps de rencontre ou des travaux mobilisant notamment les citoyens.

Nos différents temps d'échanges nous ont conduits à identifier le thème transversal « données et territoire » comme axe principal de ces temps de débat métropolitain en 2018, voire en 2019. C'est un enjeu au cœur des transitions économique et sociale, des nouveaux usages et des services de demain. C'est également un marqueur fort de notre territoire. Rennes Métropole et la ville de Rennes ont été pionnières dans l'ouverture des données publiques (open data), l'écosystème du numérique est particulièrement dynamique sur notre métropole et génère activités et projets qu'il faut pouvoir partager avec le plus grand nombre. Ce débat métropolitain sur les données s'inscrit ainsi dans la perspective du futur Service Public Métropolitain de la Donnée. Il permettra de sensibiliser les acteurs et citoyens du territoire aux enjeux du partage des données, à leurs productions et leurs usages. Il pourra contribuer à

RENNES METROPOLE
Toute correspondance
doit être adressée à
Monsieur le Président
Hôtel de Rennes Métropole
4, avenue Henri Fréville
CS 93111
35091 Rennes cedex
Téléphone : 02 99 66 88 50
Télécopie : 02 99 66 81 61
metropole@rennesmetropole.fr



susciter des projets de réutilisation des données susceptibles d'être portés dans le cadre de ce service public de la donnée. Il s'axera prioritairement sur la tension qui peut apparaître entre les attentes des habitants à l'égard de services publics performants (temps réel, ajustement à leurs besoins, personnalisation...) et la préoccupation de protection des données personnelles.

Nous invitons le Codev à construire et animer ce débat métropolitain en impliquant la diversité de ses membres, et au-delà, en mobilisant, par des formats variés, les acteurs, élus et citoyens du territoire. Ces actions et rencontres pourront s'inscrire dans le cadre des « Ateliers métropolitains », cadre partenarial de réflexions et rencontres prospectives, laboratoire d'idées pour imaginer et construire la ville et les services de demain.

Nous nous tenons disponibles, ainsi que les services de Rennes Métropole, pour une prochaine rencontre nous permettant d'échanger sur les actions envisagées dans le cadre de l'animation de ce débat métropolitain. Nous remercions vivement les membres du Codev pour leur investissement dans les travaux portés par votre Instance et ne doutons pas de la richesse de ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre considération distinguée.

La vice-présidente en charge de
l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Isabelle PELLERIN

Le vice-président en charge du suivi
du SCOT, du développement durable
et de l'animation territoriale

André Crocq

Annexe 7 : Informations relatives au SPMD

Figure 27 : Fonctionnement du SPMD autour de ses quatre thématiques de données et sa gouvernance ouverte



Source : Rennes Métropole, *Vers un service public métropolitain de la donnée à Rennes*, Rennes Métropole, Rennes, 2017, p. 3.

Annexe 8 : Les data de la Ville Intelligente

Source : Grand Lyon Métropole

D'OÙ ÇA VIENT ?

- A** CAPTEURS PHYSIQUES
- B** CAPTEURS NUMÉRIQUES
- C** CAPTEURS BIOLOGIQUES

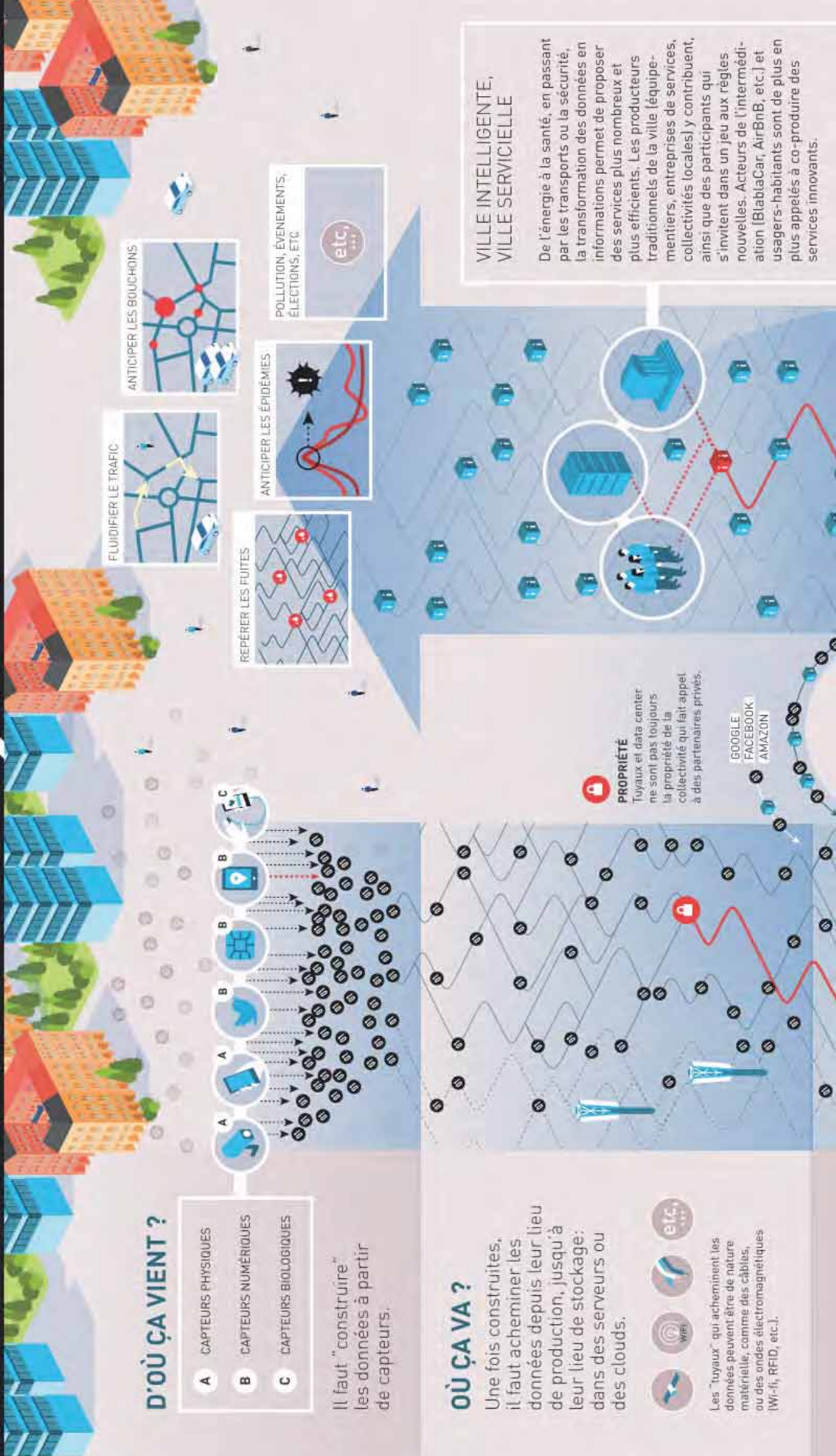
Il faut "construire" les données à partir de capteurs.

OÙ ÇA VA ?

Une fois construites, il faut acheminer les données depuis leur lieu de production, jusqu'à leur lieu de stockage : dans des serveurs ou des clouds.



Les "tuyaux" qui acheminent les données peuvent être de nature matérielle, comme des câbles, ou des ondes électromagnétiques (Wi-Fi, RFID, etc.).



VILLE INTELLIGENTE, VILLE SERVICE

De l'énergie à la santé, en passant par les transports ou la sécurité, la transformation des données en informations permet de proposer des services plus nombreux et plus efficaces. Les producteurs traditionnels de la ville (équipementiers, entreprises de services, collectivités locales) y contribuent, ainsi que des participants qui s'invitent dans un jeu aux règles nouvelles. Acteurs de l'intermédiation (BlabiaCar, AirBnB, etc.) et usagers-habitants sont de plus en plus appelés à co-produire des services innovants.

PROPRIÉTÉ
Tuyaux et data center ne sont pas toujours la propriété de la collectivité qui fait appel à des partenaires privés.

- GOOGLE
- FACEBOOK
- AMAZON

QUI Y ACCÈDE ?

L'accès aux données de la "ville intelligente" dépend du statut des données.

Certains sont publiques et peuvent donc être utilisés par tous.

D'autres sont privées et leur accès donne lieu à condition:

OUVERTURE

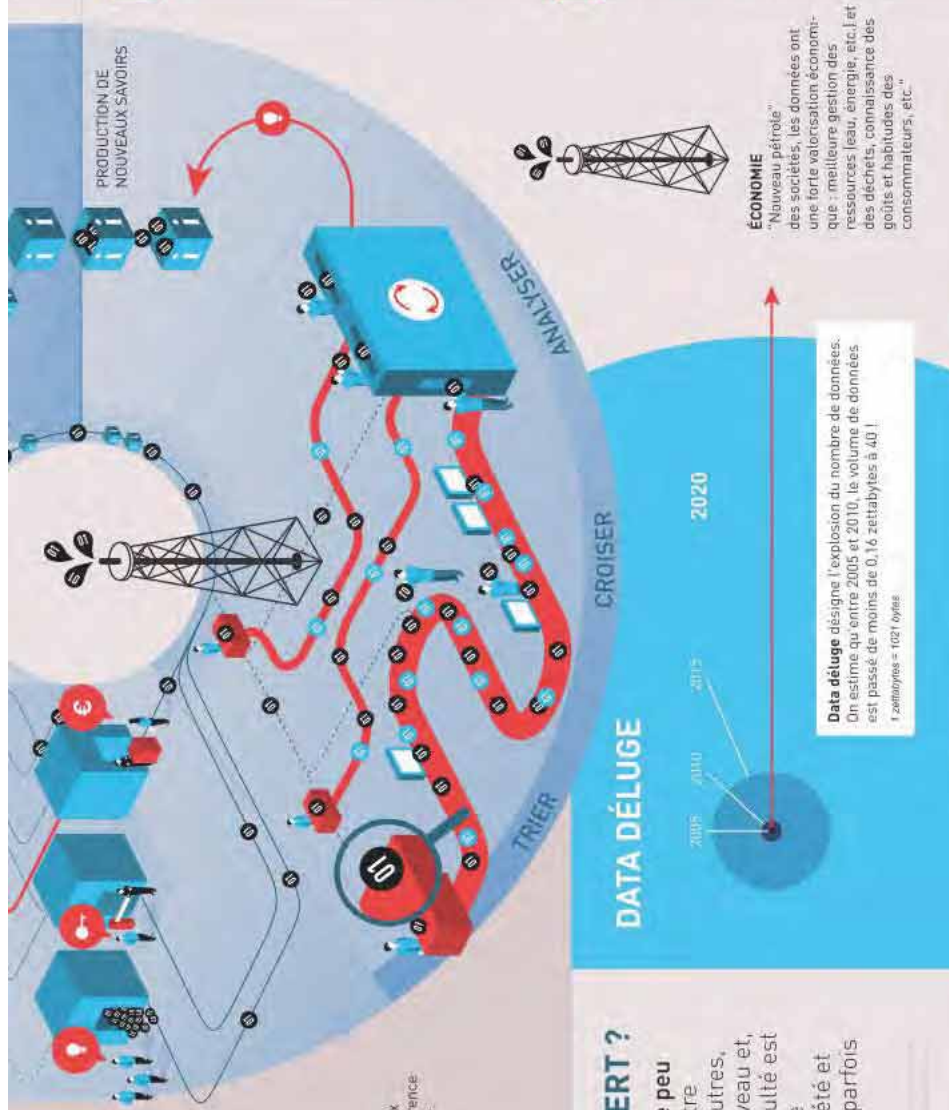
L'ouverture des données publiques permet à tous ceux qui le souhaitent de proposer de nouveaux services, et "booster" ainsi la créativité et l'innovation de services dans la ville.

TRANSPARENCE

L'ouverture des données peut mieux garantir la transparence de l'action publique.

COMMENT ON S'EN SERT ?

Brutes, les données n'ont que peu d'intérêt. Elles doivent donc être analysées et croisées avec d'autres, afin de produire un savoir nouveau et, notamment, prédictif. La difficulté est d'articuler trois dimensions: le volume des données, leur variété et une grande vitesse d'analyse, parfois le temps réel.



PROMESSES

- ▶ Faire plus avec moins: augmenter la capacité de détection de certaines pathologies avec moins de visites et moins de contraintes physiques
- ▶ Mieux documenter la décision publique
- ▶ Plus de réactivité des outils de gestion et d'administration de la ville
- ▶ Meilleur usage et allocation des ressources, etc.
- ▶ Booster l'innovation de service

RISQUES

- ▶ Surveillance et contrôle des usagers: la ville "big brother" et la dérive sécuritaire
- ▶ Contrôle
- ▶ Éradication du hasard et de la sérénité
- ▶ Pilotage par la donnée plutôt que par la décision politique
- ▶ Surconsommation d'énergie par les data center

Annexe 9 : Revue de presse « Données » présentée en séance plénière Codev le 5 avril 2018

La masse de données manipulées par le secteur médical offre d'innombrables perspectives d'exploitation pour améliorer la prise en charge individuelle des patients.

Le pays des Lumières ne fait pas mentir sa réputation. Classée parmi les leaders mondiaux de la recherche sur l'intelligence artificielle (IA), la France compte pas moins de 200 laboratoires et 5.300 chercheurs dans ce domaine et doit être, selon **Luc Pierron du think tank Terra Nova**, « *un choix évident pour tout passionné d'IA, chercheur, investisseur ou créateur d'entreprise* ».

Dans une étude remise à la mission de Cédric Villani sur le sujet, et rédigée avec Antoine Evennou, il esquisse en particulier « *les perspectives d'avenir des systèmes, programmes et algorithmes dans le domaine de la santé* ». Traitement d'images, connexion entre les acteurs de la santé, suivi des patients en temps réel, rédaction automatique de contenus de santé... D'ici à 2024, **l'IA pourrait être partout dans le secteur médical**. « *Son développement en santé sera d'autant plus rapide que, dans ce domaine, la production de données nouvelles est particulièrement abondante* », insiste le rapporteur.

C'est également le bilan que fait l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). « *Les énormes volumes de données désormais disponibles soulèvent des défis techniques considérables concernant leur stockage et les capacités d'exploitation, si bien que des programmes et algorithmes de plus en plus complexes s'avèrent nécessaires* », explique **Rodolphe Thiébaud**, directeur de l'équipe statistiques pour la médecine translationnelle.

L'IA doit améliorer les diagnostics

L'organisme a listé les débouchés prioritaires. D'abord aider à **mieux prévenir et prendre en charge les maladies** : les données multidimensionnelles récoltées à long terme sur de larges populations permettent d'identifier des facteurs de risque pour certaines maladies comme le cancer, **le diabète** ou les maladies neurodégénératives. Avec l'IA, les chercheurs espèrent en tirer des systèmes d'aide au diagnostic et des outils permettant la personnalisation des traitements, comme avec le super-ordinateur Watson d'IBM, qui séquence en quelques secondes le génome de patients atteints de cancer.

L'autre point d'intérêt se situe dans la **pharmacovigilance**. « *L'analyse des données issues de cohortes ou des bases médico-économiques sur le long terme peut permettre d'observer beaucoup de phénomènes et notamment de faire des rapprochements entre des traitements et la survenue d'événements en santé* », expliquent les experts de l'Inserm. Dans la lignée, l'IA devrait aussi permettre de mieux prédire les épidémies et leur dissémination probable en compilant des données provenant de sources multiples : notes de départements sanitaires et d'organismes publics, rapports officiels, données internet, données de transport aérien...

Reste à alimenter les **intelligences artificielles** en informations de qualité. « *Le Big Data, aussi big soit-il, ne traitera pas d'autres données que celles qui existent et lui sont accessibles* », note Luc Pierron. L'enjeu est considérable : on parle d'un marché mondial de 11 milliards de dollars en 2024, avec une progression annuelle de 7 %.

Source : <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/0301292218270-l-intelligence-artificielle-dans-la-sante-ouvre-le-champ-des-possibles-318803.php>

La révélation de l'affaire Cambridge Analytica suscite des débats autour de l'usage des données, du poids et de l'avenir des réseaux sociaux

Facebook : le scandale de trop ?

Dis-moi qui tu « likes », je te dirai pour qui voter

Pour l'économiste Michael Wade, les méthodes utilisées par Cambridge Analytica apportent un changement majeur dans le domaine du marketing

Par MICHAEL WADE

L'association entre Cambridge Analytica et Facebook a tous les attributs d'un polar hollywoodien – un PDG méchant digne d'un film de James Bond, un milliardaire solitaire, un lanceur d'alerte à la fois naïf et conflictuel, un spécialiste des données tendance qui devient politicien, un professeur tordu et, bien sûr, un président triomphant et son influente famille. La grande majorité des articles de presse de ces derniers jours s'est concentrée sur la manière dont Cambridge Analytica avait été en mesure d'obtenir des données portant sur plus de 50 millions d'utilisateurs Facebook ; puis, sur la façon dont elle fut incapable de supprimer ces données lorsqu'on lui a demandé de le faire. Mais très peu d'intérêt a été porté sur ce que l'entreprise britannique a réellement fait avec ces données une fois celles-ci acquises.

La manière dont Cambridge Analytica a utilisé les données au cours de la dernière campagne présidentielle américaine est en réalité la partie la plus intéressante de l'histoire. Son approche de la segmentation et de l'analyse des données constitue un changement majeur dans la manière dont le travail analytique peut être utilisé pour générer des connaissances et exercer de l'influence.

Les sondeurs utilisent depuis longtemps la segmentation pour cibler des

groupes spécifiques d'électeurs selon des catégories telles que le sexe, l'âge, le revenu, le niveau d'éducation, le nombre de personnes dans le ménage, l'affiliation politique, les préférences d'achats... La machine d'analyse des données d'Hillary Clinton utilisait des techniques modernes de segmentation pour cibler des groupes d'électeurs pertinents selon la même méthode adoptée par Barack Obama quatre ans plus tôt.

Or, Cambridge Analytica a fourni par contrat de toutes nouvelles armes à la machine électorale de Donald Trump. Lui aussi a fait appel à des segments mais, outre le recours aux données démographiques comme ce fut le cas pour M^{me} Clinton, il a aussi procédé à une segmentation en utilisation des données « psychographiques ». Les données démographiques ont un caractère informatif, alors que les données psychographiques sont comportementales et réalisent une segmentation en fonction de la personnalité.

PUBLICITÉ CIBLÉE

Nous savons tous que deux personnes qui ont le même profil démographique peuvent avoir des personnalités manifestement différentes. Il n'y a que deux manières classiques d'apprécier la personnalité de quelqu'un : soit vous fréquentez sur une longue période une personne pour la connaître parfaitement, soit vous lui faites faire un test de personnalité et vous lui demandez d'en partager les résultats. Mais aucune de ces méthodes ne peut être utilisée pour sonder des électeurs.

Jusqu'à ce que Cambridge Analytica arrive...

L'entreprise a trouvé une troisième méthode grâce à deux professeurs de l'université de Cambridge. Le premier, Aleksandr Kogan, lui a vendu l'accès à 270 000 tests de personnalité qui avaient été remplis par des utilisateurs de Facebook au travers d'une application en ligne créée pour réaliser des recherches. La vente des données était, en fait, contraire au code de conduite interne de Facebook.

En outre, les données de M. Kogan étaient accompagnées d'un bonus – il avait collecté les données Facebook des amis des participants au test et, avec une moyenne de 200 amis par per-

sonne, avait ajouté quelque 50 millions de personnes à l'échantillon initial.

Mais ces 50 millions de personnes n'avaient pas toutes participé au test de personnalité. Et c'est là qu'intervient le second professeur de Cambridge, Michal Kosinski. Ce dernier a trouvé une manière de décompiler un profil de personnalité depuis une activité Facebook, notamment par rapport aux « like ». Le fait de choisir des images de « like » telles que des couchers de soleil, des bébés animaux ou certaines personnes en dit apparemment long sur votre personnalité. Sur la base de 300 « like », le modèle de M. Kosinski est en mesure de prédire le profil de personnalité de quelqu'un avec la même précision que son conjoint. Cambridge Analytica a repris les idées de M. Kosinski, les a améliorées et les a commercialisées.

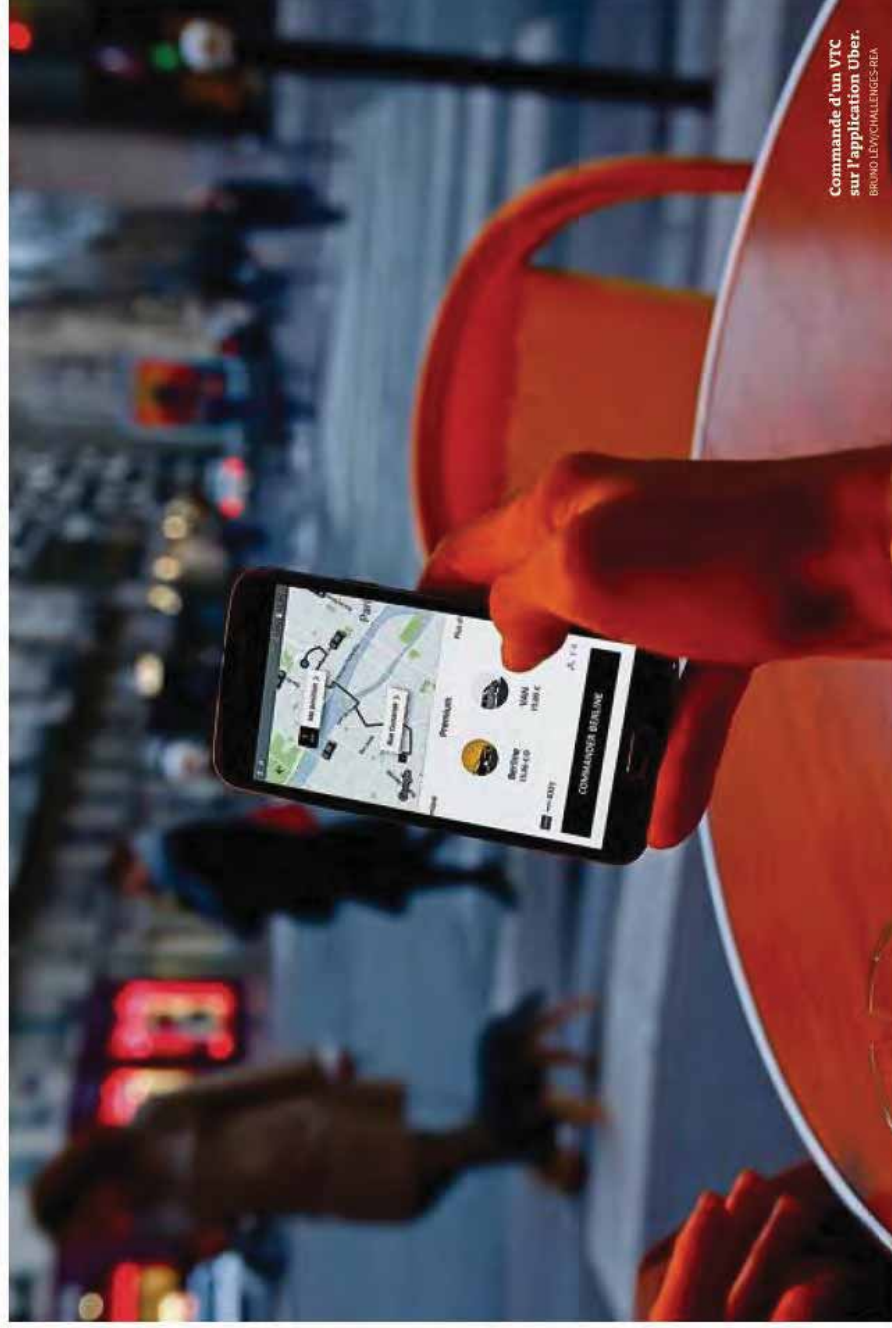
Armé de cet atout et en combinaison avec des données supplémentaires glanées ailleurs, Cambridge Analytica a construit les profils de personnalité de plus de 100 millions d'électeurs américains inscrits. Puis, la société a utilisé ces profils pour réaliser de la publicité ciblée car, sur Facebook, chacun peut voir une publicité élaborée sur mesure afin d'obtenir le comportement désiré : voter pour tel candidat, ne pas voter pour l'autre candidat, verser des fonds... Cambridge Analytica a travaillé dur pour développer des myriades de variantes de messages politiques sur l'immigration, l'économie, le droit de porter des armes, toutes adaptées aux différents profils de personnalité.

Quel que soit l'avenir de Cambridge Analytica, ce mode d'analyse comportementale et de profilage psychographique va perdurer. Il ne fait qu'industrialiser ce que de bons vendeurs font sans discontinuer depuis des millénaires : ajuster leurs messages et leurs canaux selon la personnalité de leurs clients. Cette approche en matière électorale, et surtout en marketing, restera dans l'histoire l'héritage ultime de Cambridge Analytica. ■



Michael Wade est professeur à l'IMD (Lausanne), où il dirige le Global Center for Digital Business Transformation

**LES DONNÉES
PSYCHOGRAPHIQUES
RÉALISENT
UNE SEGMENTATION
EN FONCTION
DE LA PERSONNALITÉ**



Commande d'un VTC
sur l'application Uber.
BRUNO LEVY/CHALLENGES-REA

Villes: le grand bazar du big data

Energie, mobilité, commerce, santé, sécurité... Un flot toujours plus important de données remodèle les villes en profondeur. Mais, entre les **collectivités locales** et les **acteurs privés**, les relations restent tendues. Et le citoyen est rarement consulté

Les loggeurs adorent Strava. Cette appli d'origine américaine leur permet d'échanger leurs performances et de se retrouver sur les lieux de course en ville, puisque tout le monde est géolocalisé. Un réseau social du footing, avec cartes à l'appui, qui peut aider les collectivités à repérer les aménagements nécessaires. Seul problème, dévoilé le 27 janvier par un étudiant en sécurité internationale : on peut aussi y repérer les parcours des militaires qui font du sport près de leur base, au Mali ou en Afghanistan.

Bienvenue dans le grand bazar des données urbaines. Issu des multiples capteurs disséminés dans nos véhicules, nos appartements et nos smartphones, le déluge ininterrompu de données refonde les villes en profondeur. En échange de services de plus en plus efficaces, acteurs publics et privés amassent des informations sur nos trajets et habitudes. Certains y voient la promesse réjouissante d'un trafic plus fluide, d'un habitat économe en énergie, de relations plus étroites entre membres d'une communauté... Pour d'autres, c'est le cauchemar de cités panoptiques, façon Big Brother, qui se concrétise.

Aucun secteur n'échappe à cette transformation radicale : consommation, d'eau et d'énergie, mobilité, commerce, santé, sécurité... Mais numériser la ville ne suffit pas à la rendre intelligente. Dans une société de la connexion permanente, le big data urbain représente aussi une source d'inquiétudes. Alors que responsables politiques et entreprises plébiscitent l'avènement des cités numériques, les habitants restent méfiants, comme l'a montré une enquête, publiée en novembre 2017, de l'Observatoire société et consommation (Obsoco) et du cabinet d'études Chronos. Moins d'une personne interrogée sur trois souhaite partager ses données pour contribuer au bon fonctionnement de la smart city.

La ville connectée est-elle compatible avec la protection des libertés individuelles ? Doit-on soumettre les politiques publiques à la régulation statistique ? L'intérêt général peut-il se résumer à la somme des intérêts des utilisateurs d'applications ? Le citoyen est-il condamné à rester un pourvoyeur de données que l'on traque pour mieux l'orienter ? A la croisée du juridique, du politique et de l'éthique, ces questions sont au cœur du projet de la smart city.

Sur la plate-forme de données de la Ville de Paris, ouverte à tous sous certaines conditions, on trouve à la fois la liste des livres les

plus réservés dans les bibliothèques, les marchés publics de plus de 20 000 euros ou les subventions accordées aux associations. Depuis une dizaine d'années, les grandes villes françaises basculent vers l'open data : après les avoir anonymisées et agrégées, elles publient les données collectées par leurs administrations. L'objectif de ce partage est double. Il s'agit à la fois de faire preuve de transparence et de stimuler l'innovation en suscitant de nouveaux services. Ainsi, la start-up LKSpatialist, à Montpellier, développe, à partir des données cadastrales ouvertes par la ville, des logiciels d'aide aux agents immobiliers pour repérer en quelques clics les caractéristiques d'un logement : proximité d'une école, réglementations particulières... Elle est passée de 3 à 38 salariés en trois ans.

En théorie, la loi impose aux villes de plus de 3500 habitants d'ouvrir leurs données en octobre 2018, de même qu'aux entreprises qui gèrent un service public (transports ou réseau d'eau). A ce jour, selon l'Observatoire de l'open data en France, qui doit être lancé le 8 février, environ 300 des 4 000 collectivités concernées sont passées à l'acte. « On est loin du compte, constate Jacques Prolo, fondateur d'une société de conseil aux collectivités et auteur du *Big Data des territoires* (PYP Editions, 2017). Les petites communes n'ont pas les moyens techniques de l'open data. »

L'autre grand chantier de la ville connectée concerne la cohabitation avec le secteur privé. Airbnb, Google, Uber... Les plates-formes de partage, en lien direct avec les usagers, bousculent le modèle classique de gou-

vernance urbaine, dépossédant au passage les acteurs publics de leur capacité à organiser une partie des services. Les collectivités cherchent à reprendre la main. A Rennes, la métropole vient de lancer un « service public métropolitain de la donnée » pour « une gouvernance commune de l'information, qu'elle soit publique ou privée », indique Bernadette Kessler, responsable de l'innovation numérique de Rennes Métropole.

OPÉRATIONS DE SÉDUCTION

A Lille, la métropole se positionne, en régulateur des services numériques. « Nous voulons mettre en place une supervision, être le chef d'orchestre du territoire au nom de l'intérêt général », affirme Akim Oural, conseiller métropolitain aux nouvelles technologies. On ne veut plus subir, comme on l'a fait avec Airbnb ou Uber. Depuis juillet 2017, la Métropole européenne lilloise (MEL) dispose d'informations sur le trafic en temps réel, issues des milliers d'utilisateurs de l'appli Waze, qui l'alerte sur les accidents et les bouchons. « En échange, la collectivité nous apporte des informations prévisibles qui permettent d'avoir un impact sur l'état de la route (événements sportifs, brocantes, travaux) », détaille Jérôme Marty, directeur général France de Waze, qui travaille aussi avec l'agglomération Versailles Grand Parc et le dé-

« NOUS VOULONS METTRE EN PLACE UNE SUPERVISION. ON NE VEUT PLUS SUBIR, COMME ON L'A FAIT AVEC AIRBNB OU UBER »

AKIM OURAL
conseiller
de la métropole lilloise

Google invente avec prudence la cité du futur à Toronto

qui va détenir la propriété intellectuelle des données collectées ? La ville de Toronto ou bien Sidewalk ? Qui va pouvoir utiliser ces données ? Et sous quelles conditions ?

Une plate-forme ouverte

Sidewalk a bien conscience que ces questions peuvent constituer un obstacle à sa ville intelligente. C'est pourquoi l'entreprise a fait appel aux services d'Ann Cavoukian, qui fut, de 1997 à 2014, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. Cette dernière est convaincue qu'aucune loi ne suffira à réguler cette nouvelle situation et conseille à Sidewalk de ne pas collecter plus de données que nécessaire. Elle insiste aussi sur le fait que celles-ci soient dé-

polluées du maximum d'informations personnelles. « Mon travail con-

sielle, elles permettront de comprendre le fonctionnement de la ville et d'anticiper de futurs changements, de prévoir le trafic après un événement ou bien encore de moduler la taille d'une piste cyclable en fonction du nombre de cyclistes qui y circulent.

En outre, Sidewalk tient à doter chaque utilisateur (riverain ou travailleur du quartier) d'un compte personnel et unique qui lui permettra d'accéder aux différents services en ligne du quartier. Ce compte pourrait servir de moyen de paiement des transports en commun, ou bien encore autoriser l'accès de chez soi à un réparateur.

La collecte de données personnelles est donc au cœur de cet environnement, ce qui n'est pas sans susciter des craintes de dérapages liés au respect de la vie privée. De nombreuses questions demeurent sans réponse :

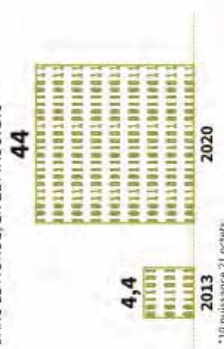
A TORONTO, GOOGLE veut créer la ville du futur. Depuis octobre 2017, Sidewalk Labs, entreprise sœur de la firme américaine, participe à la revitalisation d'un quartier de 50 000 mètres sur les rives du lac Ontario. Le projet n'en est qu'à ses balbutiements et doit encore être approuvé au terme d'une consultation d'un an, mais Google a déjà fait savoir qu'elle y déléguera son siège social canadien. Le nouveau quartier, dénommé Quayside, accueillera des appartements, des bureaux et des commerces ; mais surtout, il sera le modèle d'un nouveau type de ville ultra-connectée.

La zone sera tapissée de différents capteurs, comme des caméras, des radars et des appareils de mesure. Les données collectées seront intégrées à un modèle informatique. Combinées à des techniques d'intelligence artificiel-

OLIVIER MOUGEOT
(QUÉBEC, CORRESPONDANCE)

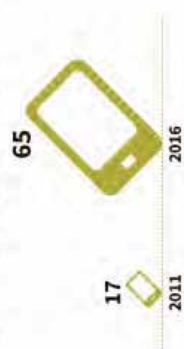
Les villes en première ligne face au boom de la data

1 UNE CROISSANCE SPECTACULAIRE DE LA MASSE DE DONNÉES... DANS LE MONDE, EN ZÉTTAOCTETS*



*10 puissance 21 octets
C'est la part des données existantes produites ces deux dernières années

... À LAQUELLE LA VILLE N'ÉCHAPPE PAS, DU FAIT DE LA MULTIPLICATION DES CAPTEURS PART DES FRANÇAIS UTILISANT UN SMARTPHONE, EN %



ESTIMATION DU NOMBRE D'OBJETS CONNECTÉS AU SEIN DES SMART CITIES, DANS LE MONDE, SELON LE CABINET GARTNER, EN MILLIARDS

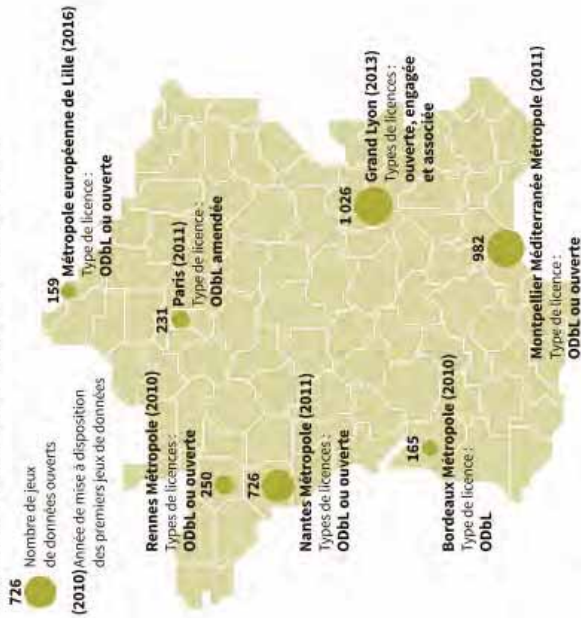


INFOGRAPHIE | LE MONDE

2 UNE COHABITATION ENCORE DIFFICILE ENTRE LES DONNÉES DES SECTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

300 Estimation du nombre de collectivités françaises s'étant engagées dans une démarche d'open data en janvier 2018

LES MÉTROPOLIS MONTRENT LE CHEMIN NOMBRE DE DONNÉES MISES À DISPOSITION ET TYPES DE LICENCES



CONDITIONS DE REUTILISATION DES DONNÉES SELON LE TYPE DE LICENCE

Ouverte : mention de la source.
Engagée : mention de la source. Si modification : partage aux conditions identiques et liberté d'accès à la base de données modifiée.
Associée : mention de la source. Authentification des utilisateurs. Réutilisation soumise à une compatibilité avec l'intérêt général.
Possibles redevances payables à la collectivité.

SOURCES : CARTNER, ASSEMBLÉE NATIONALE, ENC, GRAND VIEW RESEARCH, DATA.GOV.UK, OPENDATA FRANCE, AIRBNB, WAZE

3 UN IMPORTANT GISEMENT DE DONNÉES CHEZ LES OPÉRATEURS PRIVÉS

65 000 Annonces postées sur Airbnb pour la location d'appartements à Paris entre les 1^{er} septembre 2016 et 2017

2 millions Utilisateurs actifs de Waze en Ile-de-France chaque mois

10 Nombre d'agglomérations pour lesquelles Uber partage ses données sur les temps de trajets

DE NOMBREUX DOMAINES D'APPLICATION

Transports
Le Grand Lyon a lancé en 2015 Optymod Lyon, une application agglomérant des données sur les transports publics pour permettre aux utilisateurs d'optimiser leurs trajets. La métropole de Lille travaille quant à elle avec Waze, qui la prévient en cas d'accident

Sécurité
La ville de Marseille entend mettre en place un observatoire de la tranquillité publique en croisant les données de sa police municipale, celles des opérateurs téléphoniques, les images de vidéosurveillance, etc.

Santé
La métropole de Nice a mis en ligne une application fondée sur les données du réseau national de surveillance épidémiologique pour prévenir les personnes sensibles des pics de pollution aux pollens

Energie
Paris dispose en temps réel des données de température et de fonctionnement des chauffages de ses bâtiments publics. Les employés municipaux sont équipés de tablettes pour piloter à distance les chauffages grâce à des capteurs et à des automatismes

4 LA SÉCURITÉ DE CERTAINES DONNÉES EN QUESTION

Entre 70 % et 80 % part des objets connectés qui présenteraient des failles de sécurité

14,8 % rythme de croissance annuel du marché de la cybersécurité dans les smart cities entre 2014 et 2020

partement du Loiret. « On a calculé qu'en moyenne Waze alerte quatre minutes avant que les services d'urgence ne soient au courant, avec une mise à jour toutes les cinq minutes. Ces informations sont précieuses pour un service public », assure Etienne Pichot-Damon, chargé de l'open data à la MEL.

L'expérience est suivie avec attention par de nombreux services urbains, même si tous ne sont pas enclins à pactiser avec les producteurs de données. Le Grand Lyon a décliné les avancées de Waze au motif que « les conditions d'un partenariat ne sont pas réunies », explique Karine Dognin-Sauze, vice-présidente de la métropole de Lyon. Nous ne pouvons pas accepter un accord avec une société qui incite ses usagers à emprunter à 8h30 des rues tranquilles bordées par une école ». De son côté, la métropole de Montpellier a choisi de miser sur ses propres ressources, afin de limiter la dépendance aux plates-formes privées. « Nous voulons rester autonomes en utilisant nos propres capteurs », expose Jérémie Valentin, responsable de l'open data à la métropole. Qui nous dit que l'offre de Waze sera durable ? »

Du côté des plates-formes, les opérations de séduction se multiplient. Ces derniers mois, des acteurs majeurs ont ouvert des informations destinées aux pouvoirs publics. Uber affiche sur sa plate-forme Uber Move, depuis octobre 2017, les temps de trajet calculés à partir des parcours de ses conducteurs. Le service de VTC veut « aider les villes à prendre des décisions », selon Alexandre Droulers, le directeur des projets pour l'Europe de l'Ouest. Uber a travaillé en collaboration avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la région Ile-de-France, dont le directeur du département mobilité, Dany Nguyen Luong, reconnaît que l'offre « apporte des informations inédites. Nous pouvons par exemple comparer les temps de parcours à différentes heures de la journée ». Pour autant, ces informations restent trop limitées, selon lui : « On aurait besoin du volume du trafic : nombre de passagers, de VTC en circulation... Ces données restent confidentielles, alors qu'elles relèvent autant de l'intérêt général que celles des opérateurs traditionnels de délégations de service public. »

Même déception après l'ouverture, en novembre 2017, du portail Dataville d'Airbnb, la plate-forme de données du site de location de logements de particuliers. Les revenus médians des utilisateurs affichés par ville ne permettent pas de comprendre, à l'échelle d'un quartier, l'impact des réservations sur

« NOUS VOULONS RESTER AUTONOMES EN UTILISANT NOS PROPRES CAPTEURS. QUI NOUS DIT QUE L'OFFRE DE WAZE SERA DURABLE ? »

JÉRÉMIE VALENTIN
responsable de l'open data à la métropole de Montpellier

comme des matchs de football ou des manifestations de rue. « Nous travaillons avec la CNIL [Commission nationale de l'informatique et des libertés] dans le respect strict du référentiel de recommandations que nous appliquons déjà pour notre système de vidéoprotection », assure la mairie.

« Banalisation de la surveillance »
L'utilisation d'algorithmes s'est généralisée ces dernières années dans la police, notamment dans le cadre des enquêtes, pour cibler une personne en croisant les données relatives à un crime. Mais la mise en place d'un tel outil par une municipalité pose de nombreuses questions. Pour Hélix Treguer, membre de La Quadrature du Net, une association de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet, « même si au début on nous vend des dispositifs encadrés, on constate une accoutumance à ces systèmes, qui banalisent la société de surveillance. C'est la logique même de ces outils qui doit être interrogée. L'idée selon laquelle la technologie va résoudre des problèmes sociaux et qu'en investissant

associer plus étroitement les habitants à l'utilisation de leurs données. A Lyon, la métropole teste depuis un an le dispositif « Mes infos », lancé par la FING (Fondation Internet nouvelle génération) pour redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles. Le projet associe à la fois des particuliers, une collectivité locale et des entrepreneurs, une compagnie d'assurances MAIF et l'opérateur de télécoms Orange. Ces partenaires imaginent de nouveaux services selon des règles définies ensemble préalablement. Un dispositif qui s'inscrit dans la volonté de « construire un environnement de confiance, et qui passe par l'éducation à la donnée », résume Karine Dognin-Sauze. Chaque individu a accès aux informations collectées à son sujet et peut décider pour quels services il est prêt à en autoriser l'usage. Une façon de replacer le citoyen au centre du débat. ■

CLAIRE LEGROS

Marseille veut « anticiper la sécurité »

LE PREMIER PILIER de la smart city marseillaise sera « un big data de la tranquillité publique », selon Caroline Fozmentier, adjointe au maire délégué à la sécurité publique. Alors que de nombreuses collectivités en France misent sur les plates-formes de données pour optimiser les déplacements et l'énergie, Marseille a annoncé, en décembre 2017, la création d'un outil d'analyse pour « garantir de manière plus efficace la sécurité et la tranquillité publique des citoyens ».

Ce centre de supervision devrait recueillir l'ensemble des données publiques disponibles : mains courantes de la police municipale, capteurs des caméras de surveillance, informations relevées par les marins-pompiers ou les agents des espaces verts... Développé par Engie Ineo, l'outil vise à croiser ces informations présentes et passées, avec les données des opérateurs de téléphonie mobile, de transport public et de l'AP-HM (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille) pour « aider la police municipale à mieux anticiper la sécurité » lors de grands événements,

des milliers d'euros on arrivera à garantir la sécurité est un leurre ».

Le sociologue Billel Benbouzid souligne les limites d'une politique conduite par la donnée. « En confrontant la distribution des ressources en matière de sécurité à un algorithme, on s'en remet à une machine. Mais sur quels critères ? Il existe toujours des critères de pondération : pour le logiciel américain PredPol (qui détermine les zones à risque de criminalité en analysant la localisation des crimes passés), c'est le coût du crime. D'autres programmes mettent en avant la gravité des faits. Dans tous les cas, ces priorités déterminent des choix politiques, qui doivent être expliqués. »

Face à la prolifération des données, le laboratoire de prospective de la CNIL préconise la création de « comités consultatifs sur la vie privée » dans les collectivités. De son côté, le RGPD (Règlement européen de protection des données), qui entrera en vigueur le 25 mai, imposera aux collectivités de réaliser une analyse d'impact pour tout service engageant un risque élevé pour les droits et les libertés. ■ C. L.E.

Trajets en taxi : et si vous partagiez les frais ?

La start-up CotaxiGO, qui permet aux usagers de partager leurs courses, arrive à Rennes. Elle promet jusqu'à 75 % d'économie pour les usagers.

L'Innovation

Même de payer le taxi bien pot ? Et si vous partagiez les frais ? À Rennes, il y a désormais une application pour ça !

Présente lors de l'événement inOut, la start-up CotaxiGO vient de nouer un partenariat avec Les Taxis rennais, Les Artisans taxis de Rennes et Rennes métropole, pour une expérimentation d'un an sur le territoire.

Le Blablacar du taxi

Le principe de l'application est simple comme bonjour. C'est un peu le Blablacar du taxi ! Vous posez une annonce, en indiquant l'endroit où vous êtes et votre destination. « Quelqu'un qui se trouve dans un rayon de 300 mètres de vous fait la même chose, explique Eric Lanormand, co-fondateur de CotaxiGO. Soit il va au même endroit, soit un peu avant ou un peu après. »

L'algorithme fait alors « matcher » ces deux personnes dont les trajets correspondent. Pourquoi seulement 300 mètres ? « Les usagers sont prêts à marcher un peu pour partager une course, mais le retour que l'on a indique qu'au-delà, la distance devient un frein... »

Jusqu'à 75 % d'économie

Le principal intérêt pour l'utilisateur est financier. Avec CotaxiGO, le prix de la course est divisé par le nombre de personnes dans le véhicule. S'ajoute, pour chaque personne transportée, un euro, prélevé par l'application une fois la mutualisation du taxi effective.

Une course à 20 €, divisée en quatre, reviendra ainsi à 6 € par voyageur.

Les premiers à quitter le taxi payent leur part au passager qui va le plus loin. Au moment de quitter le véhicule, le dernier voyageur règle l'intégralité de la course au chauffeur.

« Il est aussi possible de procéder à plusieurs paiements directement auprès du taxi, notamment lorsqu'ils ont besoin d'une note de



Les taxis de la métropole vont promouvoir l'application CotaxiGO auprès de leur clients via des flyers distribués dans les véhicules.

frais », précise le vice-président des Taxis rennais, Benjamin Petit.

Conquête des particuliers

Le chauffeur garde ici l'intégralité du prix de la course, contrairement aux modèles développés par les applications de VTC, qui prélèvent généralement 20 à 30 % de la facture.

« C'est ce qui nous a séduit dans la manière dont fonctionne CotaxiGO. Nos tarifs sont définis par arrêté. On ne peut pas se permettre de se voir prélever par une application, quelle qu'elle soit », explique Benjamin Petit, bien conscient cependant que les taxis doivent évoluer. C'est d'ailleurs avec cet objectif que Les Taxis rennais avaient lancé leur propre application de réservation, sCab, il y a quatre ans.

Avec CotaxiGO, les artisans espèrent aussi « faire découvrir le taxi à ceux qui n'auraient pas pensé le prendre, et s'ouvrir aux particuliers », se réjouit Benjamin Petit. Aujourd'hui, les professionnels représentent encore 80 % de la clientèle des taxis dans l'agglomération.

Des taxis chargés à plein offrent également d'autres avantages : favoriser la décongestion, à la fois des stations et des routes. « Notamment

lors des grosses arrivées à la gare, à l'aéroport », embraye Benjamin Petit.

Le fondateur de l'application abonde : « Moins de taxis pour transporter davantage de voyageurs ayant une destination commune, proche ou identique, ça ne peut pas faire de mal à la planète ! »

François-Guillaume DERRIEN.

127

C'est le nombre de taxis qui se partagent le marché dans les principales communes de la métropole. 88 d'entre eux font partie du Groupement d'intérêt économique Les Taxis rennais. L'association Les Artisans taxis de Rennes compte une dizaine de chauffeurs dans ses rangs. Le reste de la flotte est composé de chauffeurs indépendants.

Annexe 10 : Commentaires de la revue de presse

La donnée à la une de l'actualité : « Facebook : le scandale de trop ? », Le Monde - 25-26 mars 2018

Cet article explique la manière dont Cambridge Analytica a utilisé des données personnelles pour la campagne présidentielle de Donald Trump. Une nouvelle segmentation a été utilisée, non plus uniquement à partir de données démographiques mais également à partir de données psychographiques ; comportementales et liées à la personnalité. Cette méthode a permis d'adapter les messages publicitaires aux différents profils de personnalité.

La volonté du Codev, en présentant cet article, était de ne pas taire un sujet d'actualité faisant polémique. La revue de presse commençait par cet article dans le but de mettre en avant cette prise en considération, pour ensuite pouvoir ouvrir à d'autres champs.

Un sujet que les villes s'approprient : « Villes : le grand bazar du big data », Le Monde - 6 février 2018

On voit, à travers ce document, que sur un même thème ; celui des mobilités, les villes prennent des décisions très différentes :

- Lille a fait un partenariat avec Waze,
- le Grand Lyon a décliné la proposition de Waze car ils ne souhaitent pas que les usagers soient incités à emprunter à 8h30 des rues tranquilles bordées par une école,
- Montpellier utilise ses propres ressources pour limiter la dépendance aux plates-formes privées.

Le Codev souhaitait montrer que la thématique des données est rattachée à sa mission d'éclairage des politiques publiques. Les données ont effectivement des impacts au sein des collectivités, et suscitent des décisions politiques qui ne sont pas toujours simples à prendre.

Des opportunités pour l'avenir : « L'intelligence artificielle dans la santé ouvre le champ des possibles », Les Echos - 21 février 2018

Ce papier montre la volonté des chercheurs à utiliser les données pour créer des systèmes d'aide au diagnostic et des outils aidant à prendre en charge les patients et à prédire les épidémies.

L'idée était ici de montrer les opportunités qu'apportent les données en termes de développement de nouveaux projets. Ces projets peuvent être détachés de toute forme de « consommation » et d'avantage en lien avec l'intérêt général.

Des services concrets et locaux : « Trajets en taxi : et si vous partagiez les frais ? », Ouest France - 28 mars 2018

A Rennes, une nouvelle application CotaxiGO met en relation plusieurs personnes pour qu'elles partagent le même taxi. L'intérêt ici est que tout le monde s'y retrouve :

- augmentation de la fréquentation pour les taxis,
- les taxis sont économiquement plus abordables pour les particuliers,
- réduction de la pollution,
- désengorgement du trafic et des stations

L'objectif était de clore la revue de presse par l'aspect territorial, local et concret du sujet des données.

Annexe 11 : Questionnaire sur la donnée à l'intention des membres du Codev

Un premier sondage, réalisé pour la séance plénière du 5 avril 2018 dédiée au lancement du débat métropolitain sur le thème « Données et territoire », a permis de mettre en avant que pour plus de la moitié des répondants, la donnée est une opportunité et plus faiblement une menace.

Pour aller plus loin et connaître davantage votre relation concrète à la donnée, tant individuelle qu'en lien avec votre structure, nous vous invitons à répondre aux 16 questions ci-après (comptez **moins de 15 minutes**). Notre objectif est d'établir un état des lieux de la connaissance et de l'état d'esprit de chaque membre du Codev en matière de données.

Nous vous remercions de répondre à ce questionnaire **avant le 16 mai**. Les données recueillies seront anonymisées et utilisées uniquement par l'équipe technique du Codev. Une restitution des résultats aura lieu auprès de l'ensemble des membres du Codev lors d'une séance dédiée le 30 mai 2018 de 17h30 à 19h30 (*horaires à confirmer*).

Si vous souhaitez des précisions ou si vous avez des commentaires dont vous souhaiteriez nous faire part, n'hésitez pas à contacter Jeanne GUILLAUME au 02 99 01 85 19 ou à j.guillaume@audiar.org.

Selon les nouvelles règles du RGPD applicables à partir du 25 mai 2018 : en répondant à ce questionnaire vous acceptez que les données collectées par le conseil de développement de la métropole de Rennes soient utilisées dans le cadre de son projet de débat métropolitain « Donnée et territoire » jusqu'en 2020. Elles seront anonymisées. En cas de question ou de demande de modification vous pouvez envoyer un mail à contact@codev-metropolerennes.bzh

1) A titre individuel, quelles sont les 3 catégories de services que vous utilisez le plus souvent ? *Merci de ne cocher que 3 cases maximum.*

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Navigateurs GPS mobiles : Waze, Google Maps, ... | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, ... |
| <input type="checkbox"/> Services mails : Orange, Gmail, Outlook, ... | <input type="checkbox"/> Forums de discussion : Forumactif, Doctissimo, ... |
| <input type="checkbox"/> Moteurs de recherche : Google, Yahoo!, Bing, ... | <input type="checkbox"/> Plateformes d'achat en ligne : Amazon, Fnac, ... |
| <input type="checkbox"/> Sites offrant des avis : TripAdvisor, ... | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Messageries instantanées : WhatsApp, Messenger, Skype, ... | <input type="checkbox"/> Aucune (précisez pourquoi) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Plateformes de streaming : YouTube, Deezer, Spotify, ... | |

2) A titre individuel, quelle(s) autre(s) interface(s) – collectrice de données - utilisez-vous régulièrement ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formulaires administratifs | <input type="checkbox"/> Jeux concours, quizz |
| <input type="checkbox"/> Formulaires d'inscription à des services en ligne | <input type="checkbox"/> Questionnaires, sondages |
| | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |

3) A titre individuel, quels sont les sentiments qui correspondent à ceux que vous avez aujourd'hui par rapport au thème de la donnée et de ses usages ?

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Vif intérêt | <input type="checkbox"/> Méfiance |
| <input type="checkbox"/> Curiosité | <input type="checkbox"/> Anxiété |
| <input type="checkbox"/> Indifférence | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |

4) A titre individuel, remplissez le tableau suivant selon votre degré d'accord avec l'affirmation proposée :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
1. J'ai toujours conscience des situations où je produis de la donnée				
2. J'ai toujours conscience des situations où j'utilise de la donnée				
3. Je protège efficacement mes données personnelles				
4. Je lis systématiquement les conditions générales d'utilisation d'un site ou d'une application avant de les accepter				
5. La donnée est un bien commun				

Par rapport aux réseaux sociaux :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
6. J'ai confiance en les réseaux sociaux sur l'usage qu'ils font de mes données				
7. Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données pour un usage privé ou commercial sans aucune contrepartie				
8. Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données pour un usage privé ou commercial uniquement avec une contrepartie				

Par rapport aux acteurs publics (CPAM, CAF, impôts, ...) :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
9. J'ai confiance en les acteurs publics sur l'usage qu'ils font de mes données				
10. Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données pour un usage d'intérêt général sans aucune contrepartie				
11. Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données pour un usage d'intérêt général uniquement avec une contrepartie				

Par rapport aux autres acteurs, notamment commerciaux (opérateur téléphonique, fournisseur d'énergie, ...) :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
12. J'ai confiance en les autres acteurs, notamment commerciaux, sur l'usage qu'ils font de mes données				
13. Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données pour un usage privé ou commercial sans aucune contrepartie				
14. Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données pour un usage privé ou commercial uniquement avec une contrepartie				

5) Au niveau de votre structure, quelles sont les actions menées avec les données :

	Oui	Non	Ne sais pas
Produire			
Stocker			
Collecter - Réutiliser			
Analyser			

6) Au-delà des coordonnées individuelles (clients, adhérents, ...), quel est le domaine principal dans lequel votre structure utilise des données ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mobilité-Transport | <input type="checkbox"/> Education |
| <input type="checkbox"/> Santé | <input type="checkbox"/> Agriculture |
| <input type="checkbox"/> Social | <input type="checkbox"/> Emploi |
| <input type="checkbox"/> Finance–Banque-Assurance | <input type="checkbox"/> Commerce-Service |
| <input type="checkbox"/> Loisirs-Culture | <input type="checkbox"/> Industrie-BTP |
| <input type="checkbox"/> Energie | <input type="checkbox"/> Sciences-R&D-Etudes |
| <input type="checkbox"/> Environnement-Air-Eau | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme-Habitat | |

Quel est le second domaine dans lequel votre structure utilise des données ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mobilité-Transport | <input type="checkbox"/> Education |
| <input type="checkbox"/> Santé | <input type="checkbox"/> Agriculture |
| <input type="checkbox"/> Social | <input type="checkbox"/> Emploi |
| <input type="checkbox"/> Finance–Banque-Assurance | <input type="checkbox"/> Commerce-Service |
| <input type="checkbox"/> Loisirs-Culture | <input type="checkbox"/> Industrie-BTP |
| <input type="checkbox"/> Energie | <input type="checkbox"/> Sciences-R&D-Etudes |
| <input type="checkbox"/> Environnement-Air-Eau | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme-Habitat | |

Quel est le troisième domaine dans lequel votre structure utilise des données ?

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Mobilité-Transport |
| <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Social |
| <input type="checkbox"/> Finance–Banque-Assurance |
| <input type="checkbox"/> Loisirs-Culture |
| <input type="checkbox"/> Energie |
| <input type="checkbox"/> Environnement-Air-Eau |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme-Habitat |
| <input type="checkbox"/> Education |
| <input type="checkbox"/> Agriculture |
| <input type="checkbox"/> Emploi |
| <input type="checkbox"/> Commerce-Service |
| <input type="checkbox"/> Industrie-BTP |
| <input type="checkbox"/> Sciences-R&D-Etudes |
| <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |

7) Pour l'activité de votre organisme, la donnée est :

	Beaucoup	Moyennement	Un peu	Pas du tout
un enjeu stratégique				
une opportunité				
une menace				
une matière première				
un produit				
une source de revenus				
un élément difficile à obtenir				
un sujet maîtrisé				
un objet de veille				

8) Savez-vous ce qu'est le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ?

- Oui
- Oui, mais pas dans le détail
- Non

9) Votre organisme est-il impacté par le RGPD ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

10) Dans votre organisme, y a-t-il une personne référente sur la donnée ?

- Oui
Si oui, indiquez si possible l'intitulé de son métier : _____
- Non
- Je ne sais pas

11) Seriez-vous intéressé(e) pour susciter un débat sur la donnée auprès des publics de votre structure (adhérents, salariés, usagers, ...) ?

- Oui
- Non
- Peut-être, cela mérite réflexion

12) Votre structure accepterait-elle de partager ses usages et pratiques autour de la donnée dans le cadre du débat métropolitain ?

- Oui
- Non
- Peut-être, cela mérite réflexion

13) Selon vous, à quel niveau de maturité se situe la métropole rennaise pour chacun des axes suivants PAR RAPPORT A LA DONNEE (1 correspond au niveau le plus faible) ?

	1	2	3	4
Innovation dans les services publics				
Innovation dans le secteur marchand				
Ouverture des données d'intérêt général - « Open data »				
Accessibilité des données ouvertes				
Acculturation des citoyens				
Acculturation des acteurs locaux				
Présence d'expertises locales (technique, économique, citoyenne)				
Globalement				

14) Connaissez-vous le SPMD (Service Public Métropolitain de la Donnée) de Rennes Métropole ?

- Oui
- Seulement l'intitulé
- Non

15) Dans le cadre du débat métropolitain sur le thème « Donnée et territoire », avez-vous des propositions de thématiques sur lesquelles débattre ?

16) Si vous avez des remarques ou suggestions sur ce questionnaire ou plus largement sur le débat métropolitain : personnes ressources ou réseaux, initiatives locales ou dans d'autres territoires, partage d'expérience, besoin d'informations ou d'éclairage, ... nous vous invitons à les indiquer ici :

Nom : _____

Prénom : _____

Structure : _____

Age :

- 16-29 ans
- 30-44 ans
- 45-59 ans
- 60-74 ans
- 75 ans et plus

Genre :

- Femme
- Homme

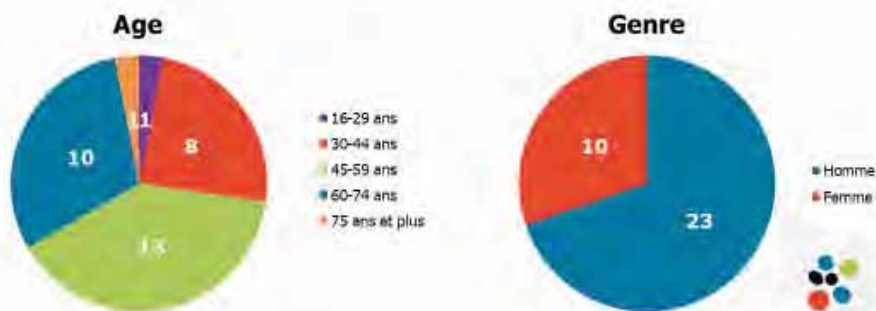
Annexe 12 : Résultats complets du questionnaire

Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

Enquête auprès des membres du Conseil de développement de la métropole de Rennes du 16 avril au 16 mai 2018.

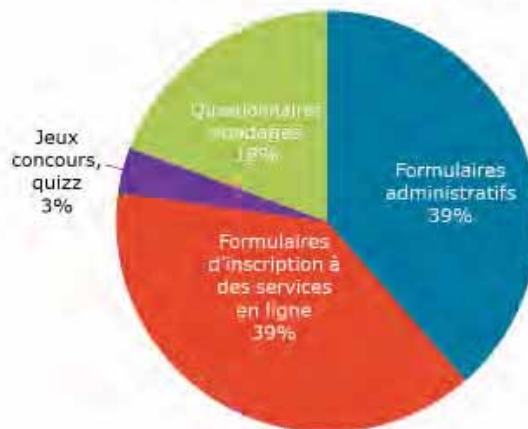
33 répondants au questionnaire sur 99 personnes sollicitées soit un taux de participation de 33%.

Une enquête Codev reflétant des tendances actuelles... mais non exhaustives et généralisables.



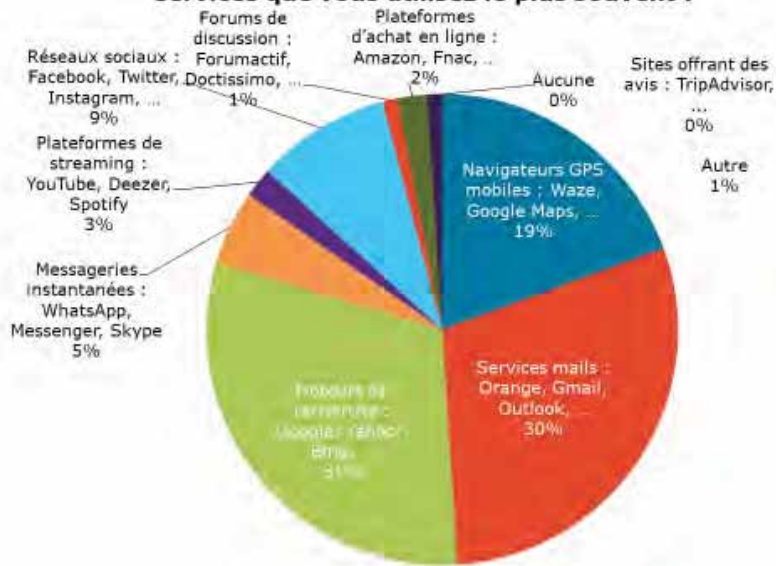
Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

2) A titre individuel, quelle(s) autre(s) interface(s) – collectrice de données - utilisez-vous régulièrement ?



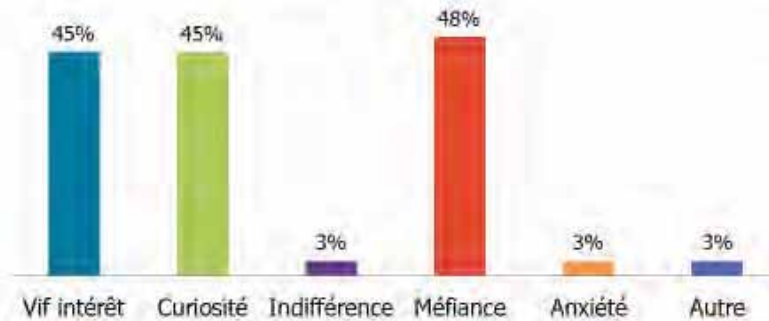
Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

1) A titre individuel, quelles sont les 3 catégories de services que vous utilisez le plus souvent ?



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

3) A titre individuel, quels sont les sentiments qui correspondent à ceux que vous avez aujourd'hui par rapport au thème de la donnée et de ses usages ?



- Pas d'indifférence
- Mélange de méfiance et de curiosité / vif intérêt
- « privacy paradoxe » ou paradoxe de la vie privée

Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

4) A titre individuel :



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

J'ai confiance en les acteurs suivants sur l'usage qu'ils font de mes données :

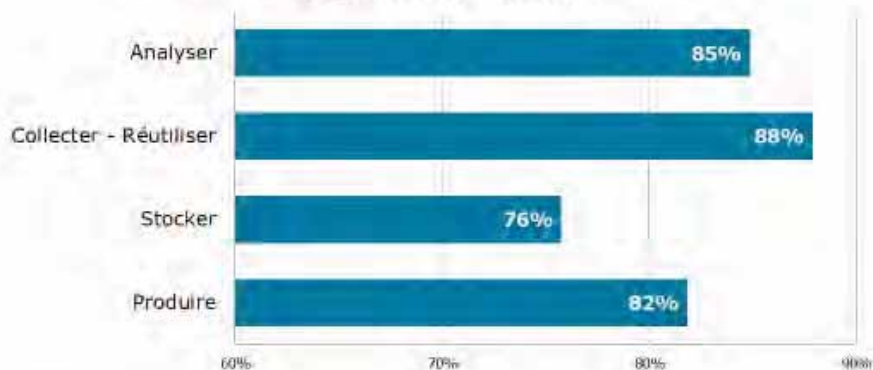


Je suis prêt(e) à leur mettre à disposition mes données avec ou sans contrepartie :



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

5) Au niveau de votre structure, quelles sont les actions menées avec les données :



100% des répondants sont concernés par l'usage des données dans leur structure.



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

6) Au-delà des coordonnées individuelles (clients, adhérents, ...), quel est le domaine principal dans lequel votre structure utilise des données ?

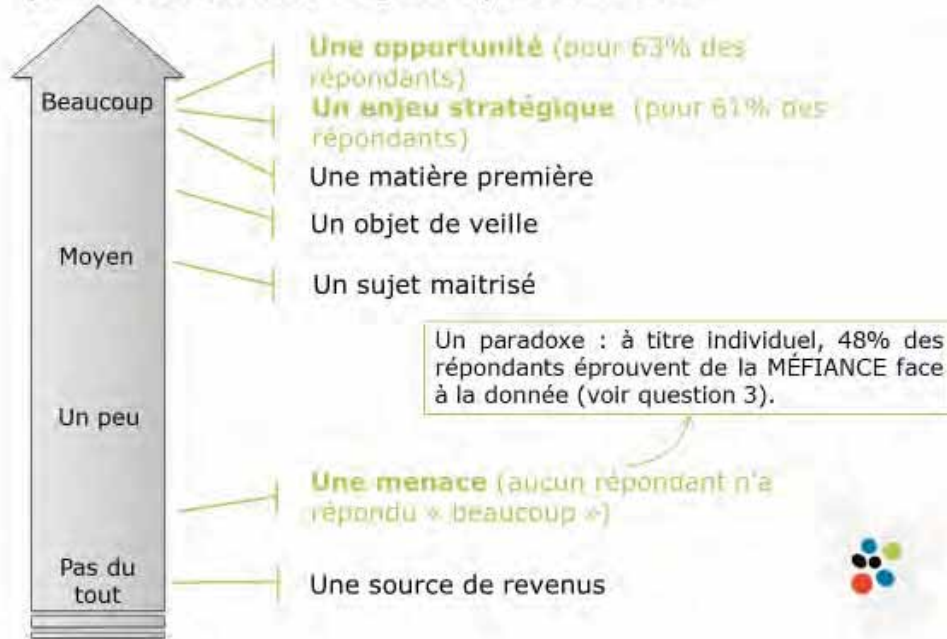
Domaines	Principal	Second	Troisième	TOTAL
Mobilité-Transport	3%	4%	18%	8%
Santé	0%	7%	18%	8%
Social	17%	7%	9%	11%
Finance Banque Assurance	3%	18%	9%	10%
Loisirs-Culture	0%	0%	0%	0%
Energie	10%	4%	0%	5%
Environnement Air Eau	17%	4%	14%	11%
Urbanisme-Habitat	0%	7%	0%	3%
Education	3%	11%	0%	5%
Agriculture	0%	7%	0%	3%
Emploi	7%	4%	14%	8%
Commerce-Service	3%	7%	0%	4%
Industrie-BTP	3%	0%	5%	3%
Sciences R&D Etudes	17%	14%	5%	13%
Autre	14%	7%	9%	10%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Les pourcentages faibles rendent les résultats peu représentatifs



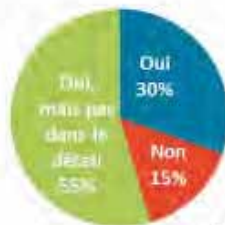
Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

7) Pour l'activité de votre organisme, la donnée est :



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

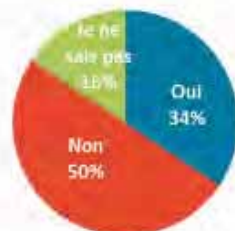
8) Savez-vous ce qu'est le RGPD ?



9) Votre organisme est-il impacté par le RGPD ?



10) Dans votre organisme, y a-t-il une personne référente sur la donnée ?

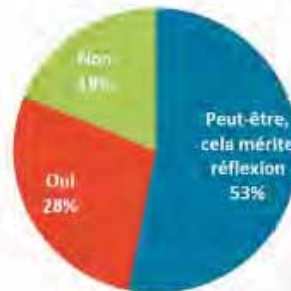


Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

11) Seriez-vous intéressé(e) pour susciter un débat sur la donnée auprès des publics de votre structure (adhérents, salariés, usagers, ...) ?

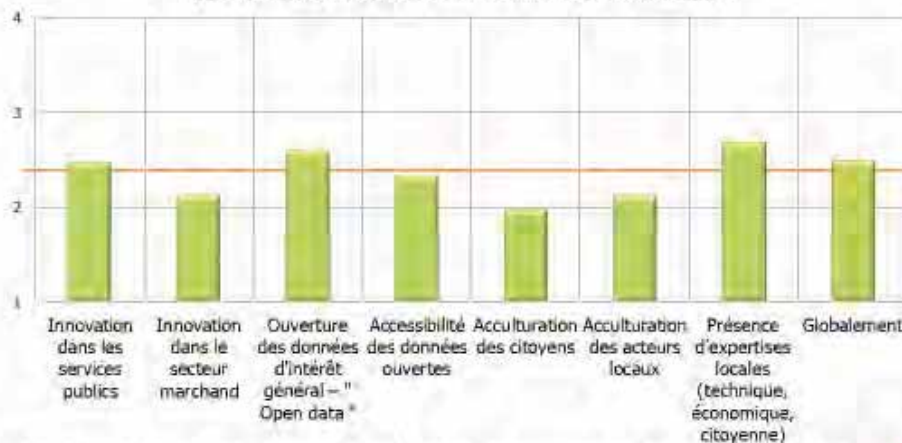


12) Votre structure accepterait-elle de partager ses usages et pratiques autour de la donnée dans le cadre du débat métropolitain ?



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

13) Selon vous, à quel niveau de maturité se situe la métropole rennaise pour chacun des axes suivants
PAR RAPPORT A LA DONNEE
(1 correspond au niveau le plus faible) ?



Les répondants estiment la métropole rennaise dans la moyenne par rapport aux enjeux autour de la donnée, et ne font pas ressortir un caractère pionnier du territoire sur l'open data.



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

14) Connaissez-vous le Service Public Métropolitain de la Donnée (SPMD) de Rennes Métropole ?



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

15) Propositions de thématiques sur lesquelles débattre :

- **Protection des données** de tous les citoyens ; adultes, adolescents et enfants sous forme de sensibilisation, de formation et de responsabilisation. Réglementation, cadrage, impacts de la gestion des données sur le territoire et les limites que l'on doit s'imposer pour respecter les libertés individuelles et de démocratie.
- **Informier le citoyen pour qu'il soit acteur** ; qu'il comprenne et utilise la donnée, qu'il invente des usages socialement responsables des données, des services personnalisés, concrets et d'aide à la personne, qu'il la voit comme un bien commun, qu'il sache ce qui est fait des données collectées, notamment par les collectivités. Acculturation et mise en action également dans les collectivités. Bien cerner le besoin de l'utilisateur final avant tout développement de système d'information.
- Les **différents type de données**, leur valeur, leur fiabilité.
- Recueillir les attentes des habitants en organisant **différents panels** : les makers (membres des FabLab), les acteurs numériques (startups, french tech), les étudiants, les habitants de génération différente et de localisation différente (ville / communes).
- La donnée facteur d'accroissement de l'exclusion, de la fracture numérique ?
- Création / diffusion de données thématiques : données des marchés issus d'appels d'offre public, données entreprises anonymisées (tableau de bord), données démographiques annualisées



Enquête Codev « La Donnée, qu'en est-il pour vous ? » : Résultats

16) Remarques ou suggestions sur ce questionnaire ou plus largement sur le débat métropolitain : personnes ressources ou réseaux, initiatives locales ou dans d'autres territoires, partage d'expérience, besoin d'informations ou d'éclairage, ...

- Le fonctionnement du GIP environnement pourrait être promu par la métropole notamment sur des données très intéressantes mises à disposition par exemple sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- En ce qui concerne IVINE (Ille-et-Vilaine Nature Environnement), nous recommandons aussi la mise en place d'un observatoire local de la donnée et une analyse de flux de matière à l'échelle métropolitaine.
- L'ARMEC (Association Rennaise pour la Maîtrise de l'Energie dans les Copropriétés) peut présenter deux expériences dans le domaine des données relatives aux énergies dans les copropriétés.
- Il pourrait être confié une mission à Rennes 1, Sciences Po.
- ALEC, Espace des Sciences, Rennes St Malo Lab (plateforme expérimentation startup : lancement d'un défi ?), LabFab étendu, asso de conso, maison de quartiers... Lien avec le budget participatif de la ville ?
- Se rapprocher du Breizh Data Club pour profiter de l'expertise de data-scientists et de l'expérience vis-à-vis de la donnée des structures adhérentes ou proches



Annexe 13 : Compte-rendu de la séance plénière Codev du 30 mai 2018

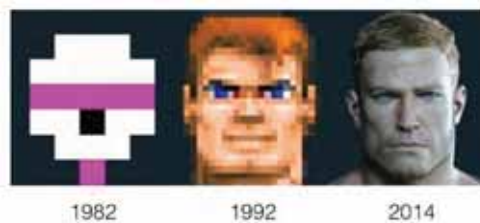
1^{ère} partie : présentation et analyse des résultats du questionnaire par Simon Chignard

Qu'est-ce qu'une donnée : des années 80 à aujourd'hui

En 1984, création du réseau Sentinelles, regroupant des médecins de toute la France, permettant d'identifier grâce à leurs retours de consultation, l'arrivée d'un pic de grippe. Ce réseau existe toujours et réunit 1200 médecins. En 2008, Google, en analysant les recherches faites sur son moteur de recherche, a pu produire une analyse similaire.

- ⇒ Passage d'une époque où la donnée était quelque chose de plutôt rare, à aujourd'hui où nous disposons de beaucoup de données

Mise en image de l'évolution des données disponibles, avec l'exemple de l'évolution d'un personnage du jeu vidéo Wolfenstein, de 1982 à aujourd'hui, d'un visage en pixels bien visibles, à un « quasi portrait photographique » :



- ⇒ Grâce aux données, les entreprises sont de plus en plus outillées. Les acteurs commerciaux connaissent de plus en plus finement leurs clients, et les collectivités leurs usagers.

La collecte et le stockage des données est de plus en plus simple : tous les 18 mois, multiplication par deux de la puissance des ordinateurs (lois de Moore)

- ⇒ Diminution drastique des coûts : le prix des clés usb ou disque dur diminue tandis que leur capacité de stockage augmente.

2^{ème} partie : échanges dans la salle

Données personnelles

Constats et impressions :

- globalement les citoyens disposent de peu d'informations sur la donnée.
- les habitants de Rennes Métropole ne sont pas au fait du caractère pionnier de ce qui est fait par la collectivité sur la donnée.
- certaines applications ne donnent pour seul choix que d'accepter les cookies ou les conditions d'utilisation pour accéder à leur service et peu d'alternatives existent (Twitter) ; la question des libertés se pose. Usages par défaut des services proposés ; sentiment exprimé : « je n'ai pas le choix »

beaucoup de personnes ne s'inquiètent pas de ce qui est fait de leurs données car elles pensent que celles-ci ne peuvent être toutes utilisées ou traitées (manque de temps, de moyens, peu d'utilité, ...).

Usages par intérêt des services proposés. D'autres trouvent un intérêt à savoir quand leurs données sont réutilisées pour décider de manière éclairée des moments où ils laissent des traces.

Débat sur le degré de confiance à accorder aux acteurs économiques tels que les banques et les opérateurs téléphoniques :

- « on a confiance en les banques et nos opérateurs téléphoniques car ils se conforment à une certaine réglementation ».
- retour d'expérience : une banque a regardé les dépenses en téléphonie mobile de clients et leur a proposé un service d'un autre opérateur de téléphonie moins cher, avec lequel la banque avait dû développer un partenariat...
- aujourd'hui nous n'avons pas réellement le choix de ne pas avoir une banque ou un opérateur de téléphonie ; avons-nous confiance en eux ou fermons-nous les yeux car nous n'avons pas d'autre solution ?

les banques et opérateurs téléphoniques sont censés être régulés et contrôlés. Mais les banques par exemple sont aussi des agences immobilières et des assureurs ; comment peut-on avoir réellement confiance ?

Deux remarques de Simon Chignard :

- En France, les données personnelles ne peuvent pas être vendues car elles sont considérées comme un prolongement du corps. Dans les pays où cela est autorisé, selon une étude, elles sont achetées entre 5 et 8 € par an, alors que leur valeur estimée par leur détenteur est de 500€...
- Attention à ne pas prendre uniquement l'axe de la protection des données personnelles car le sujet ne se situe pas que là. Il y a aussi des préoccupations sur la manière dont le savoir se construit et la manière dont on « éduque » l'intelligence artificielle : exemple de la tomate qui a été classée en légume par les l'intelligence artificielle d'Amazon car elle a appris sur un ensemble d'images d'origine américaine (l'Europe considère, au contraire, que la tomate est bien un fruit, conformément à la botanique). Autre exemple théorique : l'utilisation de l'intelligence artificielle pour analyser automatiquement des radiographies. Si les images qui sont utilisées pour l'apprentissage sont des images radiographiques allemandes, les problèmes de hanche, prévalents en Bretagne, seront moins bien détectés. La question ici est bien celle des données d'apprentissage.

Données et organisations

- Méfiance moindre des organisations sur la donnée ...
- Différencier l'impact du digital et l'impact de la donnée sur les activités
- Evolution des métiers et des stratégies d'installation/maintien d'agences dans le secteur bancaire
- Impact sur les pratiques organisationnelles dans les structures
- Exemple de l'impact de la robotisation dans l'armée

Données et Territoire

- Aujourd'hui les systèmes d'informations, producteurs de connaissances, s'affranchissent du territoire ; un recentrage sur le territoire est nécessaire.
- Exemple de la mobilité avec la carte Korrigo nominative : richesse produite sur le territoire, par l'association d'acteurs locaux (autorités organisatrices de transports, banques, usagers...). Un gros travail a été réalisé sur la gouvernance de la carte Korrigo.

⇒ Travailler la gouvernance sur des sujets très concrets

- Lors d'une enquête réalisée par Rennes Métropole, sur la refonte de ses sites Internet, les personnes qui ont participé à des groupes de travail n'ont pas jugé que la collectivité était un tiers de confiance au point de lui confier de nouvelles données personnelles.
- Les politiques ne devraient-ils pas être garants de la gestion des données sur le territoire ?

Ouverture vers un débat sur l'éthique

- Démarches intrusives
- Question du libre-arbitre
- Nécessité de transparence sur le fonctionnement des services proposés / utilisés, y compris dans les collectivités
- Une réglementation ne devrait-elle pas être mise en place pour éviter les abus ?
- Quel est le rôle de l'entreprise dans cette régulation ?

Impact des usages du numérique sur l'environnement

- Questionnement sur l'impact écologique de la donnée (émission de CO2 par envoi de mail, ...) et sur la viabilité / soutenabilité des systèmes (l'émission de l'ensemble des pratiques numériques est estimé à environ 10% de GES en France).
- Mais une certaine culpabilité naît des utilisateurs à utiliser le numérique. Il faudrait comparer par rapport à avant et voir ce changement de manière positive, car d'un autre côté, l'utilisation du numérique et des données permet aussi d'émettre moins de CO2 en évitant des déplacements en voiture par exemple.

Autre remarque

- Facteur de l'âge sur la perception : Ecouter le point de vue des plus jeunes qui sont nés avec internet et le numérique.

Annexe 14 : Fiche rencontre acteur - Adrien Pavie

CONTACT

Nom : PAVIE

Prénom : Adrien

Coordonnées : adrien@pavie.info

Présentation : Auto-entrepreneur géomaticien (SIG), contributeur d'OpenStreetMap 35, travaille également chez DATA2B

Date de la rencontre : 31/05/2018 (téléphone)

Présents Codev : Céline R, Jeanne G

STRUCTURE

Intitulé :

Localisation : Rennes

Mission :

Site internet :

<https://pavie.info/realisations.html>

ENJEUX AUTOUR DE LA DONNÉE

Événements : Conférences, ateliers OSM

LIEN CODEV - DÉBAT

Intervenant potentiel pour une séance de débat

Autres contacts :

Romain Vallée chez Data2B pour les aspects commerciaux : romain.vallee@data2b.net

Boris Mericskay, en charge du Master SIGAT à Rennes 2 : mericskav.boris@gmail.com

RESSENTI CODEV

Personne très intéressée, contente d'avoir été sollicitée et de voir que les collectivités s'intéressent à la question des données.

Approche aussi bien business (Data2B) que citoyenne. Impliquée, utilise un langage tout à fait commun et non technique.

Très bon contact, réactif.

Annexe 15 : Fiche rencontre acteur - FDLN

CONTACT

Nom : LAILIC

Prénom : Chloé

Coordonnées : 02 23 23 86 80

Chloe.Lailic@insa-rennes.fr

Présentation : Responsable de la bibliothèque de l'INSA de Rennes, à l'initiative du FDLN

Date de la rencontre : 2 mai 2018

Présente Codev : Jeanne G

STRUCTURE

Intitulé : FDLN (Festival Des Libertés Numériques)

Localisation : Rennes, bibliothèque de l'INSA

Mission : chaque citoyen puisse s'informer, partager et se former aux problématiques liées à la protection de la vie privée et à la préservation de nos libertés numériques.

Site internet : <https://fdln.insa-rennes.fr/>

ENJEUX AUTOUR DE LA DONNÉE

Festival de 2 semaines impulsé, supporté (finances, comm) et coordonné par la bibliothèque de l'INSA de Rennes. En revanche chaque événement est organisé en autonomie par chaque lieu ou intervenant.

Initialement une cryptoparty qui s'est élargie et ouverte au grand public : 1^{ère} édition sous le nom FDLN en février 2018, succès, 2^{ème} édition fin janvier-début février 2019.

Volonté d'étendre le festival au national car la

LIEN CODEV - DÉBAT

Le Codev n'étant pas un parti politique ni une entreprise commerciale peut :

- Organiser un événement via le FDLN (utiliser la liste mail et le Framateam)
- Proposer de faire des captations vidéos (à voir avec chaque organisateur)
- Relayer la communication
- Participer au financement

Autres contacts :

RESSENTI CODEV

Impliquée aussi bien professionnellement que personnellement pour la protection des données personnelles. Considère qu'informer les citoyens et leur mettre à disposition des moyens pour se protéger fait partie intégrante des missions des bibliothèques et du secteur public en général. Etat d'esprit d'ouverture (territoire, public cible, méthodes, organisateurs, ...), volonté de garder une éthique et une indépendance du festival, force de proposition.

Annexe 16 : Fiche rencontre acteur - BUG

CONTACT

Nom : DE LOGU

Prénom : Richard

Coordonnées : 02 99 85 89 52

richard.delogu@asso-bug.org

Présentation : Directeur de l'association BUG, ancien juriste

Date de la rencontre : 2 mai 2018

Présents Codev : Céline R, Gaëlle C, Jeanne G

STRUCTURE

Intitulé : **BUG**

Localisation : Rennes, Maison Des Associations

Mission : Association qui promeut les usages du numérique au bénéfice de tous et contribue à l'émergence et à l'expérimentation d'organisations économiques et sociales alternatives. Organise des formations.

Site internet : <https://www.asso-bug.org/>

ENJEUX AUTOUR DE LA DONNÉE

Protection des données personnelles :

Approche politique / lobby avec manifeste (FING, Nantes, La Péniche)

Approche technique avec outils pour se protéger

Valoriser des applications locales

Faire de la comm et de l'événementiel

Conférer une identité particulière au territoire

Evénements : Meetup "Mes données personnelles en pâture sur l'Internet" le 17 avril 2018 à la MDA avec Régis Le Guennec.

LIEN CODEV - DÉBAT

Possibilité d'organiser un atelier à destination des élus pour la protection des données personnelles : VPN, mots de passe, wifi, ... (15 personnes max)

Volonté de renforcer les corps intermédiaires

Autres contacts :

Charlotte Marchandise

Marc Hervé

Sylvain Bouchard, La Péniche (Grenoble)

Romain Chefedor, coordinateur des LabFab à Rennes Métropole

Maire de St Sulpice La Foret

RESSENTI CODEV

Personne qui a une très bonne connaissance du territoire, de ses acteurs et des enjeux de la protection des données : acteur incontournable. Avis tranché et militantisme bien présent.

Annexe 17 : Fiche rencontre acteur – BREIZH DATA CLUB

CONTACT

Nom : FAY

Prénom : Colin

Coordonnées : contact@colinfay.me

Présentation : Co-fondateur, professionnel de la data et de son traitement, 1^{er} réutilisateur des données de Rennes Métropole en accès libre

Date de la rencontre : 2 mai 2018

Présents Codev : Céline R, Jeanne G

STRUCTURE

Intitulé : BREIZH DATA CLUB

Localisation : Rennes

Mission : créer des opportunités d'affaires sur le territoire breton en mettant en relation des gens qui ont de la data et qui se posent la question de la valorisation de leurs données et des gens qui savent faire avec ses données dans différents domaines (techniques, juridique, marketing...)

Site internet : <http://breizhdataclub.org/>

ENJEUX AUTOUR DE LA DONNÉE

Volonté de démocratiser la donnée. Travailler avec tout public (grandes écoles, enfants, ...)

Événements : Meetup 1 fois par mois avec professionnels ou amateurs, sur des thèmes techniques ou grand public, principalement à Rennes mais aussi à Brest

Atelier découverte de Wikidata (Wikipédia sur la donnée) et premières contributions

Breizh Data Day en octobre 2017

LIEN CODEV - DÉBAT

Intéressé pour organiser un événement en collaboration avec le Codev si l'occasion se présente.

Autres contacts :

Flavien, créateur d'une application mobile avec les données de la Star

RESSENTI CODEV

Association dont la thématique de travail correspond à celle du débat. Vision technique et experte mais également tout public (vulgarisation). Moteur et force de proposition.

Annexe 18 : Fiche rencontre acteur - GULLIVER

CONTACT

Nom : FOUQUAUT

Prénom : Arnaud

Coordonnées : afouquaut@skamp-zo.org

<http://arno.skamp.eu.org/>

Présentation : Avocat de métier, s'intéresse personnellement à la propriété intellectuelle, s'investit depuis 15 ans pour Gulliver

Date de la rencontre : 25 avril 2018

Présents Codev : Céline R, Jeanne G

STRUCTURE

Intitulé : **GULLIVER** (Groupe d'Utilisateur de Logiciels et Œuvres Libres d'Ille et Vilaine et des Environs de Rennes)

Localisation : Rennes, hébergée par la MCE

Mission : Association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1998, dont les objectifs sont de promouvoir, échanger, découvrir, les œuvres libres, dont les logiciels.

Site internet : <http://gulliver.eu.org>

ENJEUX AUTOUR DE LA DONNÉE

Événements : Organise de manière plus ou moins régulière des réunions de démonstration et d'aide à l'installation de logiciels libres.

Organisation d'ateliers comme sur un logiciel

LIEN CODEV - DÉBAT

M. Fouquaut participera volontiers à des temps du débat si on le sollicite.

Autres contacts : Actux, l'assemblée des communs, les 4C des champs libres

RESSENTI CODEV

Activité pas en lien direct avec la thématique des données (œuvres et logiciels libres) mais bienveillance et intérêt de M. Fouquaut sur le projet.

Annexe 19 : Fiche rencontre acteur - SUNDIATA

CONTACT

Nom : KEITA

Prénom : Emmanuel

Coordonnées : 06 34 95 50 02

emmanuel.keita@sundiata.fr

Présentation : Fondateur de Sundiata, membre de Breizh Data Club, contributeur du "Rapport Villani" sur l'IA, préoccupé des enjeux de l'appropriation des technologies (digitalisation en général) par les organisations et dans la

STRUCTURE

Intitulé : **SUNDIATA**

Localisation : Rennes

Mission : Start up qui accompagne les PME dans la valorisation de la data et des processus décisionnels : « L'intelligence Augmentée décisionnelle ».

Formation sur l'IA et conférences

Site internet : <http://sundiata.fr/>

ENJEUX AUTOUR DE LA DONNÉE

Se place du côté des décideurs. Souhaite que l'IA et la gestion des données soient faciles d'accès et compréhensibles pour les petites structures. Considère la donnée comme élément d'aide à la décision et l'IA comme un moyen de valorisation de l'expertise humaine. S'interroge sur la fracture numérique : comment maintenir une cohésion sociale ?

Evénements : Va intervenir prochainement chez Ressources T (Envie 35) pour expliquer ce qu'est l'univers de l'IA, et initier une démarche de réflexion associant les salariés aux enjeux stratégiques prospectifs de la structure

LIEN CODEV - DÉBAT

A fait une conférence avec une avocate à des DRH (ANDRH) sur l'évolution des métiers, des modes de recrutement et l'impact du RGPD (intervention de l'avocate pour le RGPD).

Autres contacts : réfléchit à des informaticiens ou avocats pour le RGPD

RESSENTI CODEV

Très bon contact, connaisseur et pédagogue, bonne connaissance des mutations des métiers. Souhaite informer les gens et les rassurer sur les mutations à venir dues à l'IA ; conséquences positives. Disponible le 4 juillet éventuellement pour intervenir sur le sujet des opportunités à saisir et de la prise de décisions grâce aux données.

Annexe 20 : Résumé des pitches en 3 mots-clés

Erwan Gouadec - Association Trans Musicales : Faciliter l'expérience des festivaliers grâce à des bracelets connectés

- **Technologie** : nouveau service impossible sans technologie
- **Service** : d'abord, au service des festivaliers
- **Ethique** : sans éthique, possibilité d'un mauvais usage des données

Hélène Féchant et Denis Vernier - Solina : Structurer et faire circuler les données produits : un gage de qualité et de succès

- **Forte croissance externe** : qui implique une stratégie de structuration et de circulation des données
- **Interculturel** : l'entreprise est implantée dans 18 pays, et chaque établissement a été impliqué
- **Agroalimentaire** : données relevant de la sécurité alimentaire, des allergènes, des valeurs nutritionnelles, etc.

Yvan Du Lavouer - KERink: Valoriser les données clients en autonomie et de manière efficiente

- **Pragmatisme** : les questions qui se sont posées : Quels sont nos besoins ? Qu'est ce qui se fait ? Que peut-on faire ? Comment le mettre en œuvre simplement en autonomie et à cout maîtrisé ?
- **Fidélisation** : information de nos clients (nouveauautés, promo, actualité...), amélioration du service (horaires, conseils à l'usage...), installation et amélioration de la marque et de son image, recrutement de nouveaux clients
- **Vigilance** : être à l'affut des retours clients et prospects : commentaires, désabonnements, ... et gérer la donnée qui peut aussi venir de l'extérieur (notes et commentaires google, pages jaunes, site internet, ...)

Hélène Duval - ENEDIS : Développement d'applications « métier » versus sensibilité des données

- **Sens** : expliquer le pourquoi de l'utilisation des données
- **Partenariat et co-construction** : l'innovation passe par là et la donnée en est un formidable vecteur
- **Gouvernance** : la mise en place d'une gouvernance des données au niveau national de l'entreprise a permis de faire beaucoup tout en respectant le cadre

Benoit Cafaro – Entreprise Tribord : Des solutions de traçabilité qui optimisent les ressources

- **Connaissance** : les données nous permettent ainsi qu'à nos clients d'avoir une meilleure connaissance
- **Optimiser** : ce que l'on fait en interne et ce que la collectivité peut faire pour mieux répondre aux besoins des habitants
- **Ouverture à d'autres analyses** : sans vendre les données, les collectivités peuvent les croiser avec beaucoup d'autres champs et ouvrir leur analyse

Annexe 21 : Méthodologie des ateliers

#1 Quelles limites à l'usage des données personnelles dans une organisation ?

Personne Ressource / animateur : Arnaud Fouquaut

Appui Codev : Céline Rigourd

Déroulement de l'atelier :

- 1) de manière individuelle, chaque participant écrit sur des post-it jaunes les **questions ou problématiques** que soulève la problématique générale de l'atelier
→ 5 minutes
- 2) l'animateur lit tous les post-it et les place sur le tableau dans la colonne « Nos questions » en les regroupant par grandes thématiques si possible
→ 5 minutes
- 3) en reprenant les thématiques de questions les unes après les autres, les participants apportent leurs réponses et leurs retours d'expérience sous forme d'échanges collectifs
→ 2 minutes par question
- 4) l'animateur apporte des informations complémentaires si besoin puis les **solutions existantes** sont listées sur des post-it roses et les **besoins identifiés**, sur des post-it bleus
→ 2 minutes par question
- 5) une fois toutes les questions abordées ou au moment de la sonnerie, identifier un porte-parole et 3 points clés à présenter pour la restitution qui durera 3 minutes
→ 2 minutes

Consignes :

- annoncer avant le début de l'atelier qu'une personne devra présenter la synthèse des échanges à l'assemblée en 3 minutes
- une seule idée par post-it
- des post-it oranges sont disponibles pour créer une autre catégorie
- une sonnerie indiquera le moment de conclure la question en cours et de passer à la préparation de la restitution (étape 5)

Annexe 22 : Restitution des ateliers

#1 Quelles limites à l'usage des données personnelles dans une organisation ?

Personne ressource et animateur : **Arnaud Fouquaut**,

Appui Codev : **Céline Rigourd**,

Nombre de participants : **5**

NOS QUESTIONS	LES SOLUTIONS EXISTANTES	LES BESOINS IDENTIFIÉS
Cadre juridique <ul style="list-style-type: none"> - La protection des données ? - L'utilisation et la protection des données dans une association Qu'est-ce que la loi nous oblige ? - Quelle portée juridique d'un cadre comme le RGPD à l'international ? - Données en copropriété : quel droit d'usage des données individuelles ? Exemple : relevés de répartition de calories sur chaque radiateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un référent « données » dans l'organisation - Sécurisation (question posée par l'application RGPD) - Anonymiser les données personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir du consentement non éclairé - Aller dans le détail de chaque consentement
Ethique <ul style="list-style-type: none"> - Confidentialité des données ? - Intérêt des données ? - Quelles limites déontologiques ? Le RGPD parle de collecte plus ou moins justifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Déontologie dans le recueil de consentement 	<ul style="list-style-type: none"> - A améliorer dans l'application, dans les pratiques des GAFA (Google Amazon, Facebook Apple), yahoo...
Utilisation et gestion des données <ul style="list-style-type: none"> - Comment peut-on cadrer le champ d'usage d'une donnée personnelle ? - La mise à disposition et la transmission ? - La gestion des données ? - Limites techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sensibles : limiter leur accès (mot de passe, personnes, ...) - Se poser la question de l'utilité des données qu'on collecte 	
Risques <ul style="list-style-type: none"> - Quels risques concrètement ? Que craint-on en cas de vol des données ? D'utilisation par d'autres ? 		

Ouverture : valeur de la donnée personnelle pour les nouvelles générations

#2 Comment les données peuvent aider à prendre des décisions stratégiques et opérationnelles ?

Personne ressource et animateur : **Adrien Pavie**, Appui Codev : **Jeanne Guillaume**, Nombre de participants : 7

NOS QUESTIONS	LES SOLUTIONS EXISTANTES	LES BESOINS IDENTIFIÉS
<p>Collecte – recensement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les données dont je dispose ? - Quelles données pour lutter efficacement contre la pauvreté / la précarisation ? - Quand on préconise « le faire avec », comment s'appuyer sur des données brutes ? 	<p>Communication – relationnel - humain</p>	<p>Pédagogie</p>
<p>Technique – mise en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment agréger des données de formats différents ? 	<p>Echange – partage avec accord – transparence</p>	
<p>Pertinence des données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles données sont stratégiques ? - Comment identifier ces données ? - Données = qualitatives et quantitatives 		
<p>Transparence – choix des algorithmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peut-on exploiter toutes les données que l'on a à disposition ? - Comment analyser les données ; méthodes, statistiques, global ou détail ? - Comment cadrer les données ? - Comment croiser les données entre elles ? - Exemple des aides allouées qui sont des algorithmes d'expert et qui ressemblent à des boîtes noires : comment être sûr de ce qui est fait, fourni, ... 		<p>Confiance</p>
<p>Indicateurs pertinents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment mesurer les données ? - Comment définir les indicateurs à suivre ? 	<p>Choisir les indicateurs en amont et ensuite les données à collecter</p>	

#3 Quels sont les impacts des données et de la digitalisation sur les métiers et les équipes ?

Personne ressource et animateur : Emmanuel Keita,

Appui Codev : Gaëlle Chapon,

Nombre de participants : 9

<p>NOS QUESTIONS</p>	<p>LES SOLUTIONS EXISTANTES</p>	<p>LES BESOINS IDENTIFIÉS</p>
<p>Dépendance aux outils et complexité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment gérer les compétences des collaborateurs sur des outils de plus en plus complexes ? - Mise à jour - Traitement de volumétrie (qui ?, outils ?, ...) - Porosité des systèmes informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser ses propres outils -> précarité du logiciel - Logiciels spécifiques (RSE, gestion) 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils pédagogiques - Précarité du logiciel, sécurité du code non garantie (attaquable)
<p>Pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment donner la possibilité à tous d'utiliser les outils ? formation ? - Comment avoir un utilisateur acteur pour un impact positif de l'usage des données et de la digitalisation ? - Partage de connaissance : création de base de connaissance collective 	<p>Former - communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des équipes face aux évolutions des utilisations des données - Montée en compétences des salariés - Information - Ecouter – expliquer - Workflow (travail en groupe) 	
<p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des données personnelles dans le milieu professionnel - Sécuriser l'usage des données - Droit accès et de rectification / suppression - Problème de la centralisation des données (liberté, sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Données stratégiques versus autres données - Administrer les droits d'accès et de modification - VPN sécurisé 	
<p>Rassurer sur le traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment rassurer les clients (billetterie) sur l'utilisation de leurs données récoltées ? Sur quoi s'appuyer ? - Confiance 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte éthique - Penser à l'intérêt général qui apporte plus de droits 	
<p>Environnement de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès direct hiérarchie - Télétravail - Exigence de réactivité des clients - Conditions de travail ? (routiers) - Censure. Aucun prospect ne peut me contacter 	<ul style="list-style-type: none"> - La négociation : répartition des gains de productivité entre salariés et capital - Office 365 avec autonomie 	
<p>Géolocalisation des collaborateurs</p>		

#4 Quel positionnement pour l'acteur public par rapport aux nouveaux usages des données ?

Personne ressource et animateur : **Xavier Boivert**,

Appui Codev : **Eric Avenel**,

Nombre de participants : **5**

NOS QUESTIONS	LES SOLUTIONS EXISTANTES	LES BESOINS IDENTIFIÉS
<p>Open data</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles données sont ouvertes ? (Grande disparité entre Saint Jacques, Rennes Métropole, Rennes...) - Quels sujets bénéficient de données ouvertes ? - Quelle possibilité donnée à des tiers d'enrichir l'open data d'un acteur public (ex : chemins de rando) - Les jeux de données dans l'open data ne sont jamais complets, rarement comparables : enjeu majeur - Comment favoriser l'utilisation (la réutilisation) des données ouvertes ? (pour produire de la valeur/du service à vocation publique) <p>Dématérialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rupture entre un service public d'Etat en mode portail et des services locaux encore assez « matérialisés » <p>Utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le modèle économique des services qui utilisent de la donnée ? - Algorithmes de prise de décision - Du point de vue de l'utilisateur public des données, prenons l'exemple de Parcoursup : ne pourrait-on pas ré exploiter les données (de façon statistique, anonyme), afin de créer de la donnée utile ? <p>Accès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel accès avons-nous aux données possédées par les organisations publiques ? - Il y a une opacité sur les données détenues dans les administrations, comment la réduire ? <p>Relations citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le décideur final de l'action publique est le citoyen : il doit avoir les moyens de comprendre et de décider : quelles informations lui donner ? Comment communiquer sur l'utilisation de données ? - Comment l'acteur public obtient-il (ou non) les données gérées par des acteurs tiers ? <p>Concurrence et interface public / privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteur public VS GAFA ? Choix de services et données <p>Régulateur et tiers de confiance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle dans la régulation de services : ex de Waze qui emprunte des rues non conçues pour du trafic dense. - Le positionnement des acteurs publics comme tiers de confiance semble indispensable <p>Qualité, qualité certifiée ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - La « non-valeur » de la donnée a-t-elle un impact sur la qualité de la donnée ? - Comment l'acteur public peut-il s'assurer de la pertinence (exactitude et temporalité) des données ouvertes ? - Qualité des référentiels entre la donnée officielle, donc de référence, et les données produites par les citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Open data France accompagne les organisations publiques pour aider à la publication des données et Rennes Métropole s'inscrit dans cette logique en tant que territoire pilote. Cela reste cependant mal compris par les entités publiques elles-mêmes (par exemple le taux de participation des communes encore très faible sur Rennes Métropole). - Des portails open data existent mais restent plutôt pour des services publics de grande taille. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Open data par défaut (loi) est suffisant pour agir mais pas pour inciter à l'action ni pour y obliger... Il faudrait au moins établir un référentiel avec des priorités, un guide. - Il faudrait inclure une obligation d'open data pour tout projet nouveau (avec des règles a minima et peut-être des sanctions sinon ?) - Garantir un double contrôle : personnes ET administrations

**LES DONNÉES DANS NOS ACTIVITÉS :
COMMENT LES APPRIVOISER ?**



**DES PITCHS
POUR NOUS ECLAIRER**

**DES ATELIERS
POUR CREUSER**

**DES ACTIONS
À DEPLOYER**

A l'intention
des entreprises,
associations, syndicats,
fédérations...

RENCONTRE

mercredi
4 juillet 2018
18h-20h

**Maison des associations
6 Cours des Alliés
Rennes**



Conseil de
développement
Métropole de Rennes

PROGRAMME

DES PITCHS POUR NOUS ÉCLAIRER

Association des TransMusicales, Erwan Gouadec #CULTURE

- Faciliter l'expérience des festivaliers grâce à des bracelets connectés

Solina, Hélène Fèchant #INDUSTRIE

- Structurer et faire circuler les données produits : un gage de qualité et de succès

KERink, Yvan Du Lavouer #COMMERCE

- Valoriser les données clients en autonomie et de manière efficiente

Enedis, Hélène Duval #ENERGIE

- Développement d'applications « métier » vs sensibilité des données

Tribord, Benoît Cafaro #INSERTION

- Des solutions de traçabilité qui optimisent les ressources

DES ATELIERS POUR CREUSER

#1 Quelles limites à l'usage des données personnelles dans une organisation ?

Avec Arnaud Fouquaut, avocat et membre de GULLIVER à confirmer

#2 Comment les données peuvent aider à prendre des décisions stratégiques et opérationnelles ?

Avec Adrien Pavie, entrepreneur en géomatique et développement

#3 Quels sont les impacts des données et de la digitalisation sur les métiers et les équipes ?

Avec Emmanuel Keita, fondateur de Sundiata et membre de Breizh Data Club à confirmer

#4 Quel positionnement pour l'acteur public par rapport aux nouveaux usages des données ?

Avec Xavier Boivert, président de Breizh Small Business Act



DES ACTIONS À DÉPLOYER



UN POT POUR SE DÉSALTÉRER ET CONTINUER À ÉCHANGER

SUR INSCRIPTION

Cliquer ici 



PLUS D'INFOS

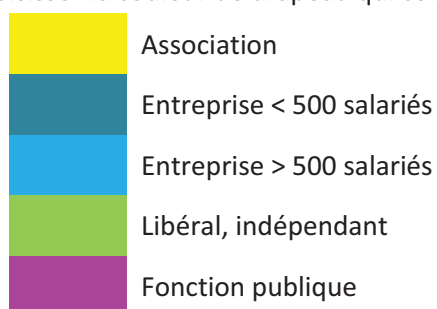
c.rigourd@audiar.org

02 99 01 85 17

Annexe 24 : Cible « Notre connaissance des données »

Comment se positionner sur la cible ?

1) Choisissez la couleur de drapeau qui correspond à votre structure :



2) Indiquez sur le drapeau les informations suivantes : Nom, Prénom, Structure

3) Positionnez le drapeau sur la cible en fonction de la connaissance qu'a **votre structure** des données selon vous

Restitution de la cible « Notre connaissance des données »

29 drapeaux créés

Nombre de drapeaux en fonction de la catégorie des participants et de leur connaissance des données

Association		11
Entreprise < 500 salariés		7
Entreprise > 500 salariés		4
Libéral, indépendant		4
Fonction publique		3
Pas du tout	0	
Un peu	6	
Moyennement	10	
Beaucoup	13	

Figure 28 : Cible remplie par les participants



Source : J. GUILLAUME.

Annexe 25 : Questionnaire de satisfaction de la rencontre du 4 juillet

Votre retour sur la rencontre « les données dans nos activités : comment les apprivoiser ? »

Le 4 juillet de 18h à 20h à Rennes

Par le Conseil de développement de la métropole de Rennes

Comment avez-vous eu connaissance de l'évènement ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Invitation mail Codev | <input type="checkbox"/> Flyer papier : merci de préciser dans quel lieu |
| <input type="checkbox"/> Newsletter Codev | _____ |
| <input type="checkbox"/> Site internet Codev | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Presse | _____ |

Merci de préciser votre perception des points suivants :

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
Partie Pitches				
Partie Ateliers				
Organisation générale				

Cette rencontre a-t-elle répondu à vos attentes ?

- Totalement
- Oui en grande partie
- Partiellement
- Non

Avez-vous identifié une ou plusieurs actions que vous pourrez mettre en œuvre dans votre organisation ?

- Oui
- Non

Annexe 26 : Résultats du questionnaire de satisfaction

Les réponses au questionnaire de satisfaction

19 répondants

Communication :

11 personnes ont eu l'information sur la rencontre par le mail d'invitation du Codev, 2 par twitter, 4 par leur réseau, 1 par la newsletter, 1 par la presse (article Ouest-France Rennes 3 juillet).

Contenu :

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
partie pitches	9	9	0	1
partie ateliers	4	12	3	0
organisation générale	11	5	2	0

Cette rencontre a-t-elle répondu à vos attentes ?

Totalement	Oui en grande partie	Partiellement	Non
2	11	6	0

Avez-vous identifié une ou plusieurs actions que vous pourrez mettre en œuvre dans votre organisation ?

Oui	12
Non	5

Remarques :

Sur les 12 commentaires, 6 sont consacrés au manque de temps surtout dans les ateliers, 1 demande des prérequis ou sources sur le sujet, 1 a trouvé les ateliers trop génériques

Contacts :

13 participants acceptent d'être invitées à nouveau à des événements relatifs à la donnée